



**VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN**



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364



Migrations, genre et inclusion dans le contexte européen : Une approche interdisciplinaire

**Programme de E-Learning
“Voices of Immigrant Women” (VIW)**
<https://viw.pixel-online.org>



**VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN**



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

Programme de E-Learning

Migrations, genre et inclusion dans le contexte européen : Une approche interdisciplinaire

Avril 2022



EPLO
European Public Law
Organization



Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364



Document développé en tant que résultat intellectuel 2 du projet

"Voices of immigrant Women" (VIW).

<https://viw.pixel-online.org/>

Le projet "Voices of immigrant Women" (2020-1-ES01-KA203-082364) est cofinancé par le programme Erasmus + de l'Union européenne. Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ni la Commission européenne ni le Service espagnol pour l'internationalisation de l'éducation (SEPIE) ne sont responsables de l'usage qui peut être fait de l'information diffusée dans cette publication.

La conception méthodologique et les instruments de collecte d'informations ont été conçus par l'Université Pablo de Olavide, en tant que coordinateur scientifique du projet VIW, et validés par tous les partenaires.

Ce projet est développé avec la participation des partenaires : Université Pablo de Olavide (coordinateur du projet) (Espagne) ; Pixel (Italie) ; Organisation européenne de droit public (Grèce) ; Institut de Recherche pour le Développement (France) ; Università degli Studi di Firenze (Italie) ; Istituto Politecnico de Bragança (Portugal) ; The Peace Institute (Slovénie) ; Fondation Emet Arco Iris (Espagne).

Référence de publication: Terrón-Caro, T., Cárdenas-Rodríguez, R., Aleksic, K., Bajt, V., Bergano, S., Biligha, P., Chiappelli, T., Di Grigoli, A. R., Fouskas, T., Frelj, M., Giron, T., Guo, W., Lapov, Z., Lyberopoulou, L., Macias Gómez-Esther, B., Mancaniello, M. R., Martins, C., Moreira, B., Ortega-de-Mora, F.,... Selim, M. (2022). Migrations, genre et inclusion dans le contexte européen: Une approche interdisciplinaire. Paquet d'apprentissage en ligne. Voices of Immigrant Women. https://doi.org/10.46661/rio.20220728_1

Doi: https://doi.org/10.46661/rio.20220728_1



Voices of Immigrant Women, 2022

Numéro de projet: 2020-1-ES01-KA203-082364

Publié en avril 2022

Communauté d'auteurs: Voices of Immigrant

Photo de couverture: Marque propre



**VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN**



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

Coordination et comité scientifique :

Terrón-Caro, Teresa. *Pablo de Olavide University*

Cárdenas-Rodríguez, Rocío. *Pablo de Olavide University*

Coordination technique :

Rais, Carlo. *Pixel Associazione*

Martellini, Lorenzo. *Pixel Associazione*

Rédaction du contenu :

Aleksic, Kassia. *Institut De Recherche Pour Le Développement (France)*

Bajt, Veronica. *The Peace Institute (Slovénie)*

Bergano, Sofia. *Polytechnic Institute of Bragança (Portugal)*

Chiappelli, Tiziana. *University of Florence (Italy)*

Di Grigoli, Antonio Raimondo. *University of Florence (Italie)*

Fouskas, Theodoros. *European Public Law Organization (EPLO) (Grèce)*

Frelih, Mojca. *The Peace Institute (Slovénie)*

Girón, Teresa. *Emet Arco Iris Foundation (Espagne)*

Guo, Wenjing. *Institut De Recherche Pour Le Développement (France)*

Lapov, Zoran. *University of Florence (Italie)*

Lyberopoulou, Lola. *European Public Law Organization (EPLO) (Grèce)*

Macias Gómez-Estern, Beatriz. *Pablo de Olavide University (Espagne)*

Mancaniello, Maria Rita. *University of Florence (Italy)*

Moreira, Benilde. *Polytechnic Institute of Bragança (Portugal)*

Martins, Cristina. *Polytechnic Institute of Bragança (Portugal)*

Ortega-de-Mora, Fabiola. *Universidad Pablo de Olavide (Espagne)*

Pajnik, Mojca. *The Peace Institute (Slovénie)*

Rebolledo-Gámez, Teresa. *Pablo de Olavide University (Espagne)*

Rodrigues, Maria José. *Polytechnic Institute of Bragança (Portugal)*

Rodríguez-Casado, Rocío. *Pablo de Olavide University (Espagne)*

Selim, Monique. *Institut De Recherche Pour Le Développement (France)*

Biligha, Patience. *Institut De Recherche Pour Le Développement (France)*

Cárdenas-Rodríguez, Rocío. *Pablo de Olavide University (Espagne)*

Terrón-Caro, Teresa. *Pablo de Olavide University (Espagne)*

Collaboration in review:

Díaz-Jiménez, Rosa. *Pablo de Olavide University (Espagne)*

Esteban-Ibañez, Macarena. *Pablo de Olavide University (Espagne)*

Monreal-Gimeno, Carmen. *Pablo de Olavide University (Espagne)*

Pérez-de-Guzmán-Puya, Victoria. *Pablo de Olavide University (Espagne)*

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

Table des matières

Présentation

Le programme du e-learning est destiné aux étudiants universitaires de différentes disciplines, au personnel de recherche, aux professeurs de l'enseignement supérieur et aux professionnels qui travaillent sur le terrain. Il a pour but d'aborder l'inclusion sociale des femmes migrantes avec une perspective de genre, des droits de l'homme, une approche intersectionnelle et interdisciplinaire.

L'objectif général de cette ressource est d'améliorer la formation des différents agents sociaux qui travaillent ou travailleront dans un futur proche dans le domaine de la migration. Il a ainsi pour but de contribuer à lutter contre la discrimination, la ségrégation, le racisme, le harcèlement et la violence, en assumant le triple rôle que les universités doivent remplir à la fois dans la recherche, la formation et l'engagement social.

Les contenus sont organisés en 8 modules et chaque module a une double dimension : transnationale et nationale. La formation est basée sur la théorie et la pratique.

Modalité d'apprentissage : en ligne.

Langues : Anglais, espagnol, portugais, français, italien, slovène et grec.

Accès gratuit.

Module 1. Concepts d'intégration des femmes migrantes

Introduction

Chapitre 1. Définition des termes clés : culture, diversité, identité, logiques subjectives d'appartenance, approche du genre.

Chapitre 2. Modèles d'attention à la diversité culturelle. Le modèle interculturel comme axe de la cohésion sociale.

Chapitre 3. L'inclusion sociale dans une approche de genre.

Chapitre 4. Approche Pratique au Niveau National :

- Grèce
- Espagne
- France
- Italie
- Portugal
- Slovénie

Chapter 5. Dimension européenne.

Documents Téléchargeables

Objet pédagogique/ Activité pratique

Glossaire

Test Interactif



Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

Module 2. Cadre juridique et politique de l'inclusion sociale des femmes migrantes

Introduction

Chapitre 1. Traités Internationaux.

Chapitre 2. Traités Internationaux dans une approche de genre.

Chapitre 3. Règlement européen sur l'inclusion sociale et la participation citoyenne des femmes migrantes.

Chapitre 4. Approche Pratique au Niveau National :

- Grèce
- Espagne
- France
- Italie
- Portugal
- Slovénie

Chapter 5. Dimension européenne.

Documents Téléchargeables

Objet pédagogique/ Activité pratique

Glossaire

Test Interactif

Module 3. Mesures pour l'inclusion sociale des femmes migrantes, y compris l'accès à la résidence et à la citoyenneté

Introduction

Chapitre 1. Citoyenneté et résidence. Concepts clés.

Chapitre 2. Modèles de citoyenneté, participation active et mouvements sociaux.

Chapitre 3. Stratégies clés pour favoriser l'inclusion sociale des femmes migrantes dans la diversité de leurs réalités, à partir d'une approche interdisciplinaire et interculturelle.

Chapitre 4. Approche Pratique au Niveau National :

- Grèce
- Espagne
- France
- Italie
- Portugal
- Slovénie

Chapter 5. Dimension européenne.

Documents Téléchargeables

Objet pédagogique/ Activité pratique

Glossaire

Test Interactif



Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

Module 4. Accès des femmes migrantes au marché du travail et à l'entrepreneuriat

Introduction

Chapter 1. Marché du travail et migration féminine.

Chapter 2. Stratégies d'inclusion professionnelle mises en œuvre par les femmes migrantes dans le contexte actuel.

Chapter 3. Limites existantes pour favoriser l'intégration professionnelle des femmes migrantes nouvellement arrivées et recommandations pratiques pour une intervention adéquate des professionnels dans une approche de genre.

Chapitre 4. Approche Pratique au Niveau National :

- Grèce
- Espagne
- France
- Italie
- Portugal
- Slovénie

Chapter 5. Dimension européenne.

Documents Téléchargeables

Objet pédagogique/ Activité pratique

Glossaire

Test Interactif

Module 5. Accès aux soins pour les femmes migrantes

Introduction

Chapter 1. Approche conceptuelle au niveau international sur l'accès aux soins dans une perspective de genre et interculturelle. Une attention particulière aux approches interculturelles européennes

Chapter 2. Modèles de gestion de la santé prenant en compte les situations de soins d'urgence dans les situations d'inclusion.

Chapter 3. Identification des principales limites actuelles de l'accès aux soins dans une perspective de genre et propositions d'amélioration pour une intervention adéquate.

Chapitre 4. Approche Pratique au Niveau National :

- Grèce
- Espagne
- France
- Italie
- Portugal
- Slovénie

Chapter 5. Dimension européenne.

Documents Téléchargeables

Objet pédagogique/ Activité pratique

Glossaire

Test Interactif



Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

Module 6. Services sociaux pour les femmes migrantes dans une perspective d'égalité de genre

Introduction

Chapter 1. Protection sociale, droits de l'Homme, égalité de genre et promotion de l'inclusion sociale des femmes migrantes.

Chapter 2. La perspective de genre dans la prestation de services sociaux aux migrants : Identification des principales limites et lignes directrices pour l'amélioration.

Chapter 3. Bonnes pratiques dans la prestation de services sociaux destinés aux femmes migrantes et à leurs diversités.

Chapitre 4. Approche Pratique au Niveau National :

- Grèce
- Espagne
- France
- Italie
- Portugal
- Slovénie

Chapter 5. Dimension européenne.

Documents Téléchargeables

Objet pédagogique/ Activité pratique

Glossaire

Test Interactif

Module 7. Services pour l'inclusion sociale et la participation citoyenne des femmes migrantes et leur diversité

Introduction

Chapter 1. Services d'inclusion sociale attentifs à la diversité des femmes migrantes. Approche des concepts clés.

Chapter 2. Identification des principaux services d'inclusion sociale, faiblesses et propositions d'amélioration.

Chapter 3. Identification des principaux services d'inclusion sociale, faiblesses et propositions d'amélioration.

Chapitre 4. Approche Pratique au Niveau National :

- Grèce
- Espagne
- France
- Italie
- Portugal
- Slovénie

Chapter 5. Dimension européenne.

Documents Téléchargeables

Objet pédagogique/ Activité pratique

Glossaire

Test Interactif



**VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN**



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

Module 8. Lutte contre le racisme et la xénophobie. Construction sociale de la migration féminine

Introduction

Chapter 1. Définition des concepts clés.

Chapter 2. Récits du discours social sur la migration des femmes.

Chapter 3. Propositions d'intervention socio-éducative pour sensibiliser et conscientiser à la citoyenneté et à l'intégration. Briser les stéréotypes et promouvoir la participation citoyenne.

Chapitre 4. Approche Pratique au Niveau National :

- Grèce
- Espagne
- France
- Italie
- Portugal
- Slovénie

Chapter 5. Dimension européenne.

Documents Téléchargeables

Objet pédagogique/ Activité pratique

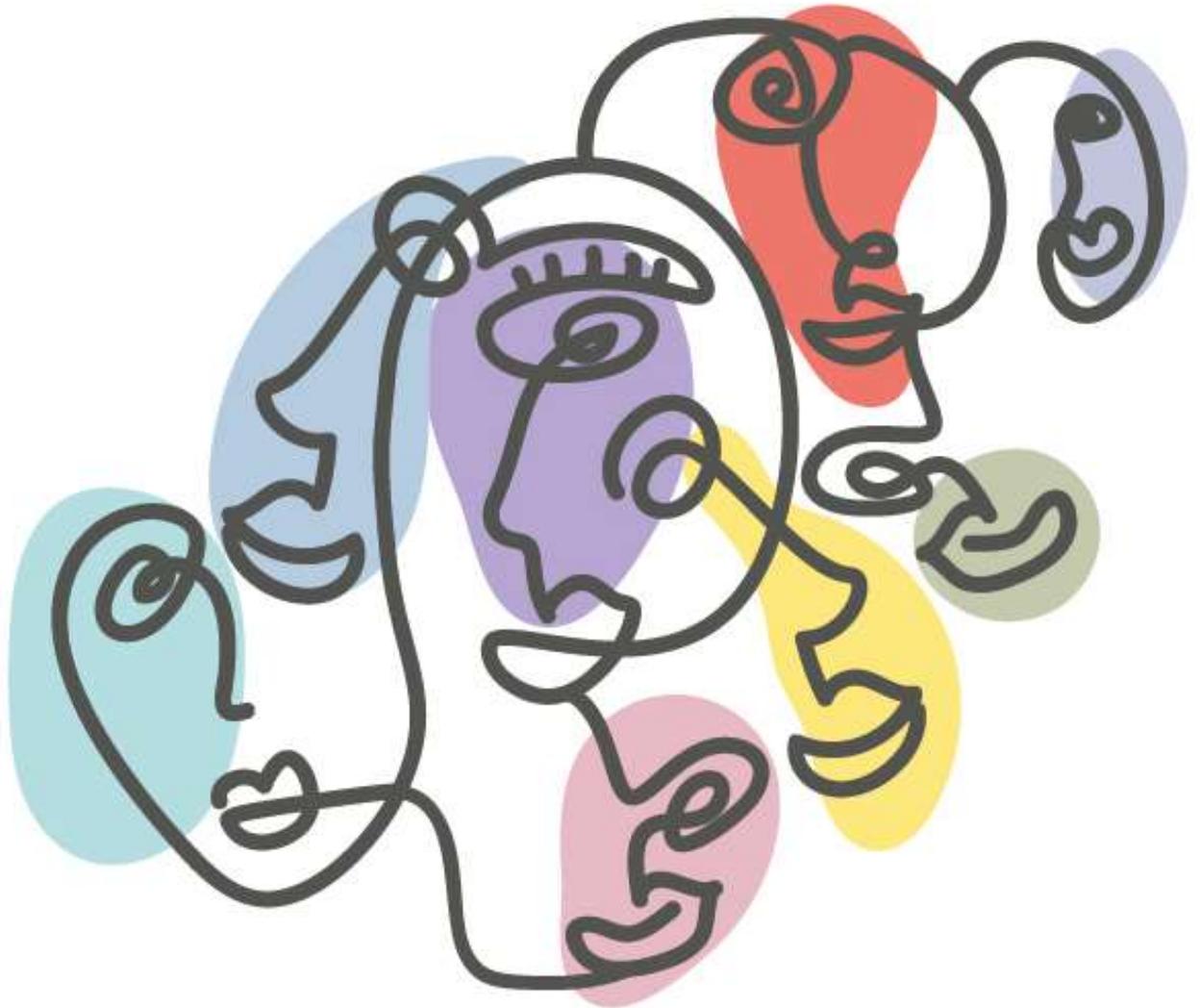
Glossaire

Test Interactif



**VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364



Cours de formation
Migrations, genre et inclusion dans le contexte européen :
Une approche interdisciplinaire

Module 1
Concepts d'intégration des femmes migrantes



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Table des matières

[Introduction](#)

[Chapitre 1. Définition des termes clés : culture, diversité, identité, logiques subjectives d'appartenance, approche de genre](#)

[Chapitre 2. Modèles d'attention à la diversité culturelle. Le modèle interculturel comme axe de la cohésion sociale](#)

[Chapitre 3. L'inclusion sociale dans une perspective de genre](#)

[Chapitre 4. Approche pratique au niveau national](#)

- [Grèce](#)
- [Espagne](#)
- [France](#)
- [Italie](#)
- [Portugal](#)
- [Slovénie](#)

[Chapitre 5. dimension européenne](#)

[Documents téléchargeables](#)

[Références](#)

[Objets d'apprentissage/activités pratiques](#)

Introduction

L'ensemble du processus de migration doit être interprété à la lumière de concepts clés et correctement contextualisé. De même, l'inclusion sociale des femmes migrantes implique la clarification des conceptions sur la culture, l'identité, la diversité, le genre, entre autres. Elle nécessite également une compréhension des politiques et des modèles de cohésion sociale, tant au niveau national qu'international, dans ce cas, en tenant particulièrement compte de la perspective de genre. Dans ce sens, le premier chapitre abordera les concepts de culture, de diversité, d'identité, de logiques subjectives d'appartenance et l'approche de genre. Ensuite, les modèles d'interaction avec la diversité sont analysés en mettant l'accent sur le modèle interculturel. Le troisième chapitre propose l'approche de l'inclusion sociale dans une perspective de genre. Et, enfin, les chapitres 4 et 5 analysent la situation de certains pays européens, en dressant un tableau comparatif



Chapitre 1. Définition des termes clés: culture, diversité, identité, logiques subjectives d'appartenance, approche genre.

La diversité culturelle est une caractéristique intrinsèque des sociétés mondiales. Elle présuppose la coexistence de groupes sociaux caractérisés par des spécificités culturelles (par exemple linguistiques, religieuses, ethniques) qui participent à leur (auto- et hétéro-) identification en tant que groupe. Elle présuppose également un sentiment d'appartenance et la reconnaissance de l'"autre" comme l'un des "nôtres". Dans l'analyse des processus d'inclusion des personnes immigrées, il est nécessaire de reconnaître et de légitimer les différentes cultures, d'analyser de manière critique l'existence de tensions possibles dans leurs rencontres et interactions. Gérer et résoudre ces tensions de manière constructive en mettant l'accent sur les droits de l'homme.

Le concept d'inclusion est complexe et polysémique. Il est important de souligner que l'inclusion et l'intégration ne sont pas synonymes. **L'intégration** est envisagée du point de vue de la partie réceptrice (et non de la partie arrivante). Si la société d'accueil est monoculturelle, elle voudra arrondir/corriger les angles et les diversités culturelles. Si la société d'accueil est plurielle, elle est potentiellement plus inclusive, se rendant disponible pour se transformer et accueillir en elle toutes les diversités sans souci d'uniformité culturelle (Vieira et Araújo, 2018). Dans les phénomènes migratoires, les processus d'intégration des immigrants sont désignés comme l'expression de la charge normative exercée par les États et autres institutions des pays d'accueil. Elle présuppose un ensemble de valeurs qui caractérisent la société d'accueil à laquelle les immigrants doivent s'adapter. **L'inclusion** va au-delà de l'intégration, elle prévoit une approche qui répond à la diversité des besoins de la personne à inclure, en favorisant les pratiques culturelles et les activités communautaires qui encouragent la participation, réduisent la marginalisation et assurent la transformation sociale. Dans le domaine de l'éducation, il existe une réflexion intense sur la différence entre ces concepts. Dans la Déclaration de Salamanque (UNESCO, 1994), il est réaffirmé que chaque élève a un droit constitutionnel à l'apprentissage et à l'accès à une éducation de qualité. L'éducation doit tenir compte de la diversité des caractéristiques et des besoins des enfants. En ce qui concerne la diversité culturelle, comme le mentionnent Cárdenas-Rodríguez et Terrón-Caro (2021), "l'éducation interculturelle recherche l'échange, l'interaction et un projet commun auquel chacun peut contribuer" (p.9).

Dans ce processus, il est important de réfléchir au **sentiment d'appartenance**. Il s'agit d'une expérience subjective consistant à se reconnaître comme faisant partie d'un certain groupe social. Il se construit sur la perception de l'altérité et dépend de la façon dont on est reconnu par le groupe comme un élément constitutif. Elle implique une dynamique entre les sentiments d'appartenance à la culture et à la communauté d'origine et les sentiments d'appartenance à la culture du pays d'accueil. **L'identité** ne peut être considérée comme fixe et immuable, car elle implique une perméabilité à un ensemble de facteurs qui sont individuels, contextuels et situationnels. L'analyse de ce concept dans une perspective de genre est essentielle pour comprendre les différences d'accès aux ressources, aux services et aux droits et les conséquences de ces différences sur les processus d'adaptation ou d'exclusion " (Neves, Nogueira, Topa, & Silva, 2016).

En bref, les questions de genre et l'apprentissage résultent des processus de socialisation qui se produisent dans des contextes culturellement situés et, pour cette raison, doivent être traités de manière holistique, dans le respect des droits de l'homme, et en comprenant les dynamiques découlant des processus de pénalités et de discriminations multiples, auxquels sont principalement soumises les femmes immigrées

Ressources en ligne

L'inclusion pour tous : La Commission présente un plan d'action sur l'intégration et l'inclusion 2021- 2027

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_2178

Cette nouvelle, publiée le novembre 2021 par la CE, présente le plan d'intégration et d'inclusion 2021-2027. Le plan d'action promeut l'inclusion pour tous, en reconnaissant l'importante contribution des migrants à l'UE.

Bruxelles veut mieux intégrer les migrants mais des questions subsistent sur la manière de le faire

<https://www.euronews.com/2020/11/24/brussels-wants-to-better-integrate-migrants-but-questions-remain-over-how-they-will-do-it>

Cette actualité présente une vidéo qui illustre l'importance de promouvoir l'inclusion des immigrants en Europe. Elle souligne l'importance d'améliorer la reconnaissance des diplômés universitaires, d'accroître l'accès à l'éducation, aux services de santé et au logement..



Chapitre 2. Modèles d'attention à la diversité culturelle. Le modèle interculturel comme axe de la cohésion sociale

La relation avec la différence a été l'un des grands défis des sociétés contemporaines. Et, au fil du temps, différents modèles de relation avec la différence ont émergé. Ceux-ci représentent des conceptions théoriques, politiques et sociales tributaires d'un concept plus large de nature valorisante et axiologique qui interprète la question de la diversité et la manière de répondre à ses défis.

Les modèles les plus traditionnels sont les modèles assimilationniste, multiculturel et interculturel et, plus récemment, l'action antiraciste fondée sur la théorie critique.

La perspective **assimilationniste** part du principe que l'acceptation de ceux qui sont différents se fait proportionnellement à leur capacité d'adaptation à la culture dominante. Les processus d'intégration dépendent de la construction d'un répertoire de valeurs, de comportements et de pratiques sociales qui se rapprochent et reproduisent les pratiques culturelles de la société d'accueil. Ces processus résultent de mesures publiques et de pratiques sociales qui contribuent à l'effacement plus ou moins subtil des marques de la culture d'origine, en les remplaçant par les caractéristiques de la culture dominante. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le découragement de l'utilisation de la langue maternelle, la limitation des pratiques religieuses et la réglementation des vêtements culturellement définis.

Les modèles **multiculturels** représentent une appréciation de la diversité culturelle et le droit de préserver et de respecter les différences. Ils sont principalement basés sur le relativisme culturel et sur la reconnaissance de la culture d'origine comme légitime. Cependant, l'action socio-éducative qui en découle se limite à cette reconnaissance, ne favorisant pas les processus d'interaction et d'apprentissage mutuel entre les différents groupes culturels. Elles sont présentes lorsque les actions qui signalent la présence, dans le même espace social, de cultures différentes se limitent à signaler ces différences dans des moments ponctuels, comme par exemple les expositions artisanales, les foires gastronomiques ou d'autres manifestations culturelles très particulières.

Les perspectives **interculturelles** se caractérisent par l'intentionnalité des interactions, de l'apprentissage et de l'échange mutuel entre les différentes cultures. Elles prévoient une coexistence effective entre des personnes de cultures différentes et la possibilité d'un partage effectif des connaissances et des manières d'être.

Certaines voix critiques ont attiré l'attention sur le fait que le discours interculturel met l'accent sur les différences entre les immigrants et les "autochtones" ou "nationaux", considère le pays d'accueil comme plus développé et ignore la diversité entre les nationaux. Selon cette analyse, nous partons souvent d'une vision de l'autre qui le minimise et qui est structurelle, donnant lieu à un racisme et à des préjugés institutionnels, qui peuvent à leur tour conduire à une inclusion subalterne. Pour ces théoriciens, il est important d'analyser de manière critique l'historicité de ces processus, en proposant une discussion sur l'(anti)racisme et sur les nécessaires processus de réflexion et de remise en question décoloniaux.

Ressources en ligne

Concept d'intégration interculturelle

https://www.muenchen.info/soz/pub/pdf/399_integrationsconcept.pdf

Ce dépliant, édité par le département des services sociaux de Munich, présente le concept d'intégration interculturelle ainsi que les principes fondamentaux d'une intégration interculturelle efficace.

Éducation et formation sensibles au genre pour l'intégration des ressortissants de pays tiers - étude

<https://eige.europa.eu/publications/gender-sensitive-education-and-training-integration-third-country-nationals-study>

Ce document examine la manière dont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont prises en compte dans les politiques et les actions soutenant l'intégration des ressortissants de pays tiers par l'éducation et la formation.



Chapitre 3. L'inclusion sociale dans une perspective de genre

Dans un monde globalisé, où les sociétés sont en constante évolution, ce n'est que récemment que l'on a prêté attention à la migration des femmes et, par conséquent, à leur inclusion sociale. Cependant, l'ensemble de ce processus est très difficile et complexe. Souvent, le rôle des femmes n'est pas reconnu, bien qu'elles assument des rôles actifs et participatifs pour l'économie des pays d'origine et des pays d'accueil. Comme l'indique Miranda (2009), leur statut n'est pas reconnu "parce que les femmes doivent souvent exercer des emplois précaires, qui ne nécessitent pas de qualifications, des emplois invisibles car, se déroulant dans la sphère privée, ils sont peu valorisés et de faible statut social" (p. 27).

L'égalité des sexes est reconnue comme un droit humain et une fin en soi, ainsi qu'un moyen d'atteindre tous les ODD 5 (réaliser l'égalité des sexes) et ses objectifs, et elle est également présente dans les autres ODD. Pour rendre cela possible, l'auteur González souligne la nécessité "d'intégrer le genre dans les politiques et les programmes et d'allouer des ressources à la hauteur des ambitions fixées au niveau mondial, est donc central pour s'assurer que la collaboration avec les pays partenaires et les autres acteurs est efficace et contribue à faire avancer les ODD" (González, 2021, p. 8).

Les professionnels doivent analyser leurs propres stéréotypes, réfléchir à la manière dont leurs références culturelles participent à l'interprétation des besoins des femmes avec lesquelles ils travaillent, de leurs difficultés et même de leurs capacités. Il est important de comprendre l'hétérogénéité de la catégorie sociale de "femme" et de se rendre compte que les axes de pouvoir-subordination que différentes femmes expérimentent, les placent dans différentes situations (dés)avantageuses. Comme l'indique Brown (1992), "toutes les femmes n'ont pas le même sexe" (p. 300), ce qui revêt une importance particulière dans l'analyse de la situation des femmes immigrées.

Dans le même sens, il est important de souligner une approche intersectionnelle et inclusive, où la superposition des discriminations basées sur l'âge, l'ethnie, la race, la classe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou la diversité fonctionnelle, entre autres, est un élément essentiel du travail et de la construction d'une vision féministe et critique pour contribuer à une réelle transformation. L'intervention socio-éducative auprès des femmes immigrées doit tenir compte de la spécificité des femmes et des défis à relever, en considérant les questions liées à leurs responsabilités familiales et les défis de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale qui en découlent, la précarité du travail, la violence de genre dont elles sont victimes, entre autres.

Afin de promouvoir une intervention socio-éducative auprès des femmes immigrées, qui soit sensible au genre, il est nécessaire de réfléchir aux concepts culturellement définis qui sous-tendent l'interprétation des rôles de genre.

Nous concluons que pour que l'inclusion sociale des femmes devienne une réalité, des politiques nationales et internationales sont nécessaires, traduites en actions qui contribuent effectivement à la transformation sociale en termes de genre, contribuant ainsi au développement durable et à une société plus juste, plus cohésive, plus démocratique et inclusive.

Ressources en ligne

Féminisme intersectionnel : ce qu'il signifie et pourquoi il est important maintenant

<https://www.unwomen.org/en/news/stories/2020/6/explainer-intersectional-feminism-what-it-means-and-why-it-matters>

Cet article, publié dans UNWOMEN news, montre l'importance d'une analyse intersectionnelle des genres en utilisant le discours de plusieurs femmes universitaires, activistes et minorités sur les différents impacts du COVID 19.

Explicatif : Comment la migration est une question d'égalité des sexes

<https://www.unwomen.org/en/digital-library/multimedia/2020/12/explainer-migration-is-gender-equality-issue>

Ce site web montre comment les femmes migrantes sont confrontées à des formes de discrimination omniprésentes et croisées qui ont un impact sur leur bien-être et leur sécurité à toutes les étapes de leur voyage

This website shows how Migrant women face pervasive, intersecting forms of discrimination that impact their well-being and safety at all stages of their journey.



Chapitre 4. Approche pratique au niveau national

Grèce

Le processus d'intégration implique la société d'accueil, qui doit créer les conditions d'une pleine participation économique, sociale, culturelle et politique des immigrants. Il implique également l'adaptation des migrants qui ont tous des droits et des responsabilités par rapport à leur nouveau pays de résidence. Selon le ministère grec des migrations et de l'asile, l'intégration sociale est un processus qui implique une adaptation mutuelle des ressortissants de pays tiers (migrants, demandeurs ou bénéficiaires d'une protection internationale) et des résidents grecs. Une intégration sociale réussie conduit à une coexistence pacifique, au respect de la diversité et à la cohésion sociale.

Selon la stratégie nationale d'intégration de 2019, les principaux objectifs du modèle grec d'intégration sociale sont les suivants : i) Créer et maintenir une société ouverte qui respecte la diversité. ii) Protéger les droits et définir les obligations des ressortissants de pays tiers d'une manière non discriminatoire qui garantit l'égalité sociale. iii) Encourager l'interaction, la collaboration, le dialogue et la critique constructive entre des communautés culturellement ou ethniquement différentes, en promouvant la démocratie et l'égalité. iv) Promouvoir la diversité, la tolérance et la cohésion sociale. v) Motiver tous les individus à protéger le bien commun et encourager la contribution de tous les individus au développement du pays.

Les piliers d'action de la stratégie nationale et les actions et mesures politiques correspondantes sont : i) Collaboration avec l'administration du gouvernement local pour promouvoir l'intégration au niveau local. ii) Accès aux biens et services nécessaires. iii) Promotion de l'éducation inclusive. v) Promotion de l'intégration sur le marché du travail. vi) Amélioration de la médiation interculturelle. vii) Encourager la participation civique. viii) Combattre le racisme et la xénophobie. ix) Mettre en œuvre des politiques d'intégration ciblées pour les groupes vulnérables. x). Mettre en œuvre des politiques ciblées pour les citoyens de la deuxième génération.

Références

Ministère de la migration et de l'asile (2019). Stratégie nationale d'intégration. Athènes : Stratégie nationale d'intégration.

<https://migration.gov.gr/wp-content/uploads/2020/05/B6.-Εθνική-Στρατηγική-2019.pdf>

Ce lien permet d'accéder à la stratégie nationale d'intégration 2019 de la Grèce.

Ministère de la migration et de l'asile (2021). Stratégie nationale d'intégration. Athènes : Stratégie nationale d'intégration.

<https://migration.gov.gr/wp-content/uploads/2021/11/Εθνική-στρατηγική-για-την-κοινωνική-ένταξη-2021.pdf>

Ce lien permet d'accéder à la Stratégie nationale d'intégration 2021 de la Grèce.

Espagne

En Espagne, la "loi organique 4/2000, du 11 janvier, sur les droits et libertés des ressortissants étrangers en Espagne et leur intégration sociale" (modifiée ultérieurement par la LO 8/2000, la LO 14/2003, la LO 2/2009, la LO 10/2011, la RDL 16/2012 et le jugement 13/2021) est la norme de base qui régit l'intégration des étrangers. Son "article 2 bis. Politique d'immigration" établit que "Toutes les Administrations Publiques exerceront leurs compétences en matière d'immigration conformément aux principes suivants : (...) c) l'intégration sociale des immigrants à travers des politiques transversales destinées à tous les citoyens ; d) l'égalité effective entre les femmes et les hommes ; e) l'effectivité du principe de non-discrimination et, par conséquent, la reconnaissance de l'égalité des droits et des obligations pour tous ceux qui vivent ou travaillent légalement en Espagne, sur la base des dispositions de la Loi (...)". En outre, l'article 2b. L'intégration des immigrés" propose que "1. les pouvoirs publics favorisent la pleine intégration des étrangers dans la société espagnole, dans un cadre de coexistence d'identités et de cultures diverses (...). 2. Les



administrations publiques incorporeront l'objectif d'intégration des immigrants dans la société d'accueil, de manière transversale, dans toutes les politiques et services publics, en favorisant la participation économique, sociale, culturelle et politique des immigrants (...). En particulier, elles favorisent, par des actions de formation, la sensibilisation, la connaissance et le respect des valeurs constitutionnelles et statutaires de l'Espagne, des valeurs de l'Union européenne, ainsi que des droits de l'homme, des libertés publiques, de la démocratie, de la tolérance et de l'égalité entre les femmes et les hommes. En outre, ils développeront des mesures spécifiques pour favoriser leur incorporation dans le système éducatif et, en tout état de cause, garantiront la scolarisation des enfants en âge de scolarité obligatoire, l'apprentissage de toutes les langues officielles et l'accès à l'emploi, ces derniers étant considérés comme des facteurs essentiels d'intégration".

Parmi les questions soulevées ci-dessus, en Espagne, la scolarisation de tous les étrangers de moins de 16 ans est garantie, quelle que soit leur situation administrative (article 9 de la loi organique 4/2000). En outre, la "loi organique 3/2020 modifiant la loi organique 2/2006, du 3 mai 2006, sur l'éducation" établit l'éducation inclusive comme principe fondamental (article 4).

Il convient de rappeler que les compétences en matière d'éducation sont transférées aux communautés autonomes d'Espagne. Par conséquent, nous pouvons observer comment certaines mesures régionales favorisent le maintien de la culture d'origine et de l'identité culturelle des étudiants étrangers. Mais nous rencontrons également des programmes qui peuvent nuire à cette gestion de la diversité culturelle. Un exemple est celui des "classes d'adaptation linguistique temporaire" de l'Andalousie. Il s'agit d'un programme d'enseignement de l'espagnol destiné aux étudiants étrangers qui ne maîtrisent pas la langue et qui est dispensé pendant les heures de cours par des enseignants spécifiques. Ce type de mesure a été remis en question [1] car il n'est pas compatible avec un modèle inclusif. En effet, elle est plutôt liée à un discours d'intégration selon lequel certains enfants sont plus différents que d'autres, établissant des degrés de diversité, les plaçant sur un plan distinct et leur assignant un curriculum différent et adapté.

Enfin, nous vous invitons à consulter la success story "Vie active et intégrative en Espagne. Un rêve devenu réalité" dans la carte des études de cas VIW, disponible sur https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=MTY, où une femme d'origine polonaise raconte son expérience d'intégration en Espagne.

Références

orras Vallejo, R., García García, M. & Cotrina García, M.J. "Posibilidades Y Límites Del Programa De Atal En El Marco De Una Escuela Inclusiva", Revista Educación Inclusiva, (2)1, Jaén, Universidad De Jaén, 2009, 11-28.

Ressources en ligne

Portail de l'immigration. Ministère de l'inclusion, de la sécurité sociale et de la migration

<https://extranjeros.inclusion.gob.es/es/normativa/index.html>

Ce site du gouvernement espagnol présente des liens vers les réglementations nationales, européennes et internationales sur l'immigration, l'asile et le cadre de la citoyenneté européenne.

Prendre en compte la diversité culturelle des élèves : un aperçu des lois espagnoles sur l'éducation

<https://doi.org/10.15366/riejs2017.6.1.021>

Cet article présente un examen de la politique éducative en Espagne. Il examine comment la diversité culturelle est abordée, en plus des aspects idéologiques et des défis éducatifs.

France

La France a hérité d'un lourd passé colonial et d'une conception de la république comme un régime centré sur les droits et devoirs du citoyen indépendamment de ses particularités. La France dans le décret n°2007-376 du 20 mars 2007 portant publication de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée le 20 octobre 2005 à Paris, l'article 3 promeut "la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles".

En France, le multiculturalisme est perçu principalement dans une perspective ethnographique. La conception de la "multiculturalité" qui prévaut en France est individualiste et pluraliste : on admet qu'un individu peut être divers et changeant et on prend soin de la pluralité des expressions et des opinions. Cela explique l'engagement fort de la France dans le débat international sur la diversité culturelle et la critique selon laquelle elle n'applique pas sur son



territoire ce qu'elle prône dans les forums internationaux. La loi séparatiste du 24 août 2021 en est un exemple. Cette loi, suite au meurtre d'un enseignant, a pour but de renforcer les principes républicains afin de lutter contre le séparatisme et les atteintes à la citoyenneté.

La France, grâce à la création du musée du Quai Branly, puis de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration - et l'existence d'un programme en faveur du dialogue interculturel au sein du ministère de la Culture, souhaite promouvoir la diversité culturelle. Mais il existe en France une réticence profonde à se reconnaître comme multiple. Le débat sur l'identité nationale en est un exemple. En France, évoquer les limites du multiculturalisme revient à évoquer les procédures et les lois visant à "stigmatiser" les femmes de confession musulmane dans ce pays. En effet, la loi du 15 mars 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques françaises interdit " le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse " dans les écoles, collèges et lycées publics. Cette loi sera renforcée par la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public. Cette loi a donné lieu à des analyses sur la politisation du voile et la compréhension de concepts tels que la diversité culturelle, le multiculturalisme, l'assimilationnisme et l'intégration culturelle en France.

Les femmes de confession musulmane ont ressenti les effets de la politisation du voile dans leur vie quotidienne, qu'il s'agisse d'expériences multiples de stigmatisation ou de contraintes (avec une force inégale) à se dévoiler pour l'école ou l'emploi. En réaction à cette stigmatisation, nombre d'entre elles, notamment celles qui étaient lycéennes ou étudiantes, ont participé aux différentes manifestations organisées à Paris et en province contre cette loi, cherchant à s'opposer aux différentes mesures d'interdiction du voile.

Par ailleurs, les autorités françaises ont refusé de rapatrier les familles des djihadistes en France. Le gouvernement français, contrairement à d'autres pays de l'Union européenne, rapatrie au "cas par cas" des mineurs isolés, souvent orphelins, ou des mineurs ayant obtenu le consentement de leur mère pour être séparés de leur famille.

Références

Pas de pays pour les musulmans ? L'invention d'un Islam Républicain en France et son impact sur les musulmans français

<https://www.mdpi.com/2077-1444/13/1/38/pdf>.

Cet article conceptualise la problématique de la formation d'une catégorie (politiquement motivée) liée à une religion actuellement pratiquée en France, du point de vue d'un spécialiste des études religieuses.

La France face à la diversité multiculturelle : l'intégration à la Française est-elle vraiment en crise ?

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01037979/document>

Cet article établit une comparaison entre les immigrants français et les Français de souche afin de déterminer si le processus d'intégration et le multiculturalisme ont un sens dans ce pays.

Italie

La tradition migratoire en Italie. Après 50 ans d'afflux migratoires, l'Italie ne peut plus être définie comme un pays d'immigration "récente" : en fait, l'Italie est aujourd'hui une terre d'émigration, d'immigration et de transit.

Selon les dernières données nationales (Istat, Institut national de la statistique), le nombre total de résidents étrangers en Italie au 31 décembre 2020 s'élève à 5 013 215, dont 2 412 403 hommes et 2 600 812 femmes (environ 52 %). Ces chiffres sont synonymes de contextes d'origine divers, d'expériences migratoires variées et de langues différentes. Les communautés les plus représentées dans le panorama migratoire italien sont originaires de Roumanie, Albanie, Maroc, Chine, Ukraine, Philippines, Inde, Bangladesh, Egypte et Pakistan (10 premiers). Plus précisément, les plus grandes communautés sont originaires de Roumanie (1 137 728), d'Albanie (410 087) et du Maroc (408 179).

En Italie, les modèles de gestion de la diversité oscillaient traditionnellement entre le conformisme et l'assimilation : la diversité des autres (par exemple, les minorités régionales) était forcée de fusionner - avec des degrés et des résultats variables - avec le(s) modèle(s) culturel(s) dominant(s), et le processus était en outre perçu comme une exigence pour se rapprocher de la société majoritaire et pour accéder à la participation citoyenne dans ses dimensions sociales, culturelles, linguistiques, économiques ou autres. Dans un paradigme néo-assimilationniste parsemé d'éléments multiculturalistes, une solution similaire est prévisible pour les diversités qui sont actuellement considérées comme



"immigrées", mais qui sont vouées à finir par converger progressivement vers le modèle culturel dominant (Ambrosini 2008). A plusieurs égards, l'approche assimilationniste continue à être la principale stratégie sous-jacente à la politique d'immigration actuelle (Ciancio 2014, pp. 43-48 ; Guolo 2009, pp. 5-7 ; Guolo 2011) : en fait, la situation italienne est définie par un modèle d'intégration "hybride", même défini comme un "non-modèle" (Guolo 2009, p. 5), et non pas parce qu'il combinerait différentes approches, mais parce qu'il est dépourvu de linéarité et plein de contradictions (id., p. 6).

Certaines indications et directives plus spécifiques sur la gestion de la diversité dans une perspective interculturelle s'adressent aux institutions et aux milieux éducatifs : en tant que telles, ces mesures visent les enfants et les jeunes immigrés, essentiellement ceux qui fréquentent les écoles primaires et les collèges (Ministero della Pubblica Istruzione, 2007).

Parmi les 10 premiers, un nombre significatif, c'est-à-dire plus important, de femmes est enregistré dans les communautés provenant de Roumanie, des Philippines et surtout d'Ukraine (176 085 femmes contre 51 502 hommes). En outre, des tendances à la féminisation sont observées dans certaines communautés d'immigrants démographiquement plus petites et moins représentées, principalement originaires d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud, à savoir : Fédération de Russie (81%), Géorgie (80%), Belarus (80%), Pologne (75%), République tchèque (83%), Moldavie, Pérou, République dominicaine, Colombie, Salvador, Slovaquie, Éthiopie, etc. (Istat, Institut national des statistiques, 31 décembre 2020).

Le bagage culturel des femmes migrantes ne constitue pas une caractéristique importante de leur expérience migratoire en Italie : exposées à diverses formes d'exploitation fondée sur le sexe, notamment sur le marché du travail, les femmes migrantes ne se distinguent pas par leur diversité culturelle, mais par le fait qu'elles sont des femmes et des migrantes, donc plus vulnérables que les hommes immigrés et les résidents autochtones. En dehors d'une politique globale et d'un activisme contre la violence et les abus fondés sur le genre, aucune mesure spécifique ne peut être identifiée pour les femmes migrantes au niveau national : par conséquent, la question est souvent laissée au secteur tertiaire, engagé à promouvoir des initiatives, des projets et des campagnes visant à soutenir les femmes migrantes et leurs diversités dans leur intégration sociale, culturelle et économique, ainsi que la participation citoyenne, mais à un niveau d'action plutôt local.

Références

- Ambrosini M., 2008, Un'altra globalizzazione. Le défi de la migration transnationale, il Mulino, Bologne.
- Ciancio B., 2014, Développer la compétence interculturelle. La valeur de la diversité dans l'Italie multiethnique. Un modèle opérationnel, FrancoAngeli, Milan.
- Guolo R., 2009, Modelli di integrazione culturale in Europa, document présenté à la conférence d'Asolo : Le nuove politiche per l'immigrazione. Sfide e opportunità, 16-17 octobre 2009, organisé par Italianieuropei et les Fondations Farefuturo.
- Guolo R., 2011, Assimilationism without assimilation : the Italian case and its paradoxes, in G. Debetto, E. Gazerro (eds.), Fare inte(g)razione tra enti locali, scuola e comunità. XIII convegno dei Centri interculturali, FrancoAngeli, Milan, pp. 157-166.
- Istat (<https://www.istat.it/>), en particulier Nouvelles sur la présence étrangère en Italie (<http://www4.istat.it/it/immigrati>), demo.istat.it (<http://demo.istat.it/str2020/index.html>).
- Lapov Z., 2018, Quelle diversité pour les élèves sud-asiatiques en Italie ? Langues, systèmes éducatifs et expériences transcontinentales dans une perspective interculturelle, FrancoAngeli, Milan, esp. pp. 51-52.
- Ministero della Pubblica Istruzione, 2007, La via italiana per la scuola interculturale e l'integrazione degli alunni stranieri, octobre 2007, Osservatorio nazionale per l'integrazione degli alunni stranieri e per l'educazione interculturale, Rome.
- "Adapting to Difficulties as a Mantra for a Personal Success" https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=NDQ= : cette histoire relate l'expérience d'une femme qui livre quelques réflexions liées à son statut de migrant confronté



aux attentes et aux stéréotypes : d'une part, elle est fière d'être "différente", d'autre part, elle ne veut pas être identifiée comme "migrant" ou "étranger", ces catégories étant exposées à un certain nombre de stéréotypes en Italie.

Portugal

Au Portugal, les concepts d'inclusion sociale sont réglementés dans la loi DL n°. 31/2014 du 27 février, qui définit la nature, la mission et les devoirs du Haut Commissariat aux Migrations. Ses dispositions comprennent des règlements spécifiques concernant la population migrante, spécifiquement dans l'article 3, paragraphes j), o), et p), où il existe un besoin clair d'inclusion des immigrants, à savoir par la création d'emplois, le logement, l'autonomisation économique, l'égalité des chances, l'inclusion scolaire et l'éducation, entre autres. De même, la résolution du Conseil des ministres N°. 141/2019, a approuvé le Plan national pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations, qui fait référence à la nécessité de concevoir une réponse nationale sur les questions de migration, de concert avec les partenaires internationaux. Parmi les différents objectifs, il prévoit "la promotion de l'accueil et de l'intégration des immigrants, en veillant à ce qu'ils soient en situation régulière, en favorisant le regroupement familial, en favorisant la maîtrise de la langue portugaise, la scolarisation des enfants et des jeunes et l'éducation et la formation professionnelle des adultes, en améliorant les conditions d'accès au logement, à la santé et à la protection sociale, et en stimulant leur intégration et leur participation civique" (p. 46). Le présent Plan présente comme mise en œuvre des mesures basées sur 23 objectifs concrets où, à titre d'exemple, la création d'un Guide d'accueil pour les immigrants (objectif 3) est prévue. Toujours à titre d'exemple, l'objectif 4 présente comme mesure concrète, la simplification des processus d'octroi de visas et de permis de séjour. Ces aspects constituent les obstacles identifiés par les femmes immigrées au Portugal, auxquels s'ajoutent les difficultés liées à la reconnaissance des qualifications académiques, des compétences professionnelles et de la précarité sur le marché du travail. A travers les prémisses juridiques du Plan, il est possible d'identifier une stratégie d'intégration/inclusion. Cependant, dans les discours des femmes, il a été possible de percevoir une asymétrie entre la protection législative et sa pratique.

La littérature de référence et la législation semblent défendre un modèle interculturel, favorisant la valorisation de la diversité culturelle. Cependant, les voix des femmes ont mis en évidence des expériences qui semblent traduire le modèle multiculturel et assimilationniste. Le modèle multiculturel est clair dans les cas de femmes qui parviennent à conserver certains aspects de leur culture d'origine. Le modèle assimilationniste se reflète dans les comportements discriminatoires fondés sur la langue, en particulier, subis par les femmes brésiliennes. Il convient de noter que ces femmes valorisent la culture portugaise, mentionnant qu'elle est très présente dans leur vie, mais il est clair qu'elles valorisent également la réconciliation de différents points de vue sur l'expérience de la multiculturalité.

Pour terminer ce chapitre, nous mettons à la disposition des étudiants l'histoire à succès suivante d'une femme migrante au Portugal intitulée "Le portugais brésilien comme affirmation", disponible sur https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=OQ==. Cette histoire à succès révèle que pour cette femme, la compréhension des mécanismes sociaux qui génèrent l'inégalité et la discrimination multiple, se traduit par un activisme quotidien qui identifie, signale les situations de discrimination et intervient socialement dans la lutte contre les stéréotypes et les préjugés.

Références

Guia de Acolhimento (Guide d'accueil)

<https://www.acm.gov.pt/documents/10181/377055/01WelcomeGuide.pdf/51f11151-6e55-485c-910b-92207e19e143>

Ce guide d'accueil pour les migrants se veut un message de bienvenue du gouvernement de la République portugaise.

Mulheres imigrantes em Portugal : uma análise de género [Femmes immigrantes au Portugal : une analyse de genre].

<https://repositorio-aberto.up.pt/bitstream/10216/104430/2/194221.pdf>

Cet article vise à discuter théoriquement de l'importance d'analyser les migrations dans une perspective de genre, en prenant comme référence l'une des caractéristiques les plus frappantes de l'ère actuelle de la migration, la féminisation.



Slovenie

Les analyses existantes reflètent de manière critique certains aspects des recherches et des études qui ont été menées sur la discrimination et la gestion de la diversité en Slovénie entre 2007 et 2013. L'une de ces études explique l'incapacité des organisations à adopter des politiques de gestion de la diversité par le manque de compétences et d'aptitudes associées à la sensibilité culturelle (Brezigar 2015). Alors que les lieux de travail sont appelés à devenir de plus en plus diversifiés, l'approche prédominante de la diversité sur les lieux de travail en Slovénie tend soit à rejeter la diversité culturelle comme étant sans importance, soit à la traiter comme une nuisance à laquelle il faut faire face, sans saisir les avantages que cette diversité pourrait apporter.

En Slovénie, les concepts d'inclusion sociale ne sont pas spécifiques au genre et s'appliquent donc aux hommes et aux femmes migrants. La plupart des lois et des politiques adoptent une approche non sexiste, ce qui fait que les spécificités des femmes migrantes restent souvent invisibles et ne sont donc pas mises en évidence dans les approches politiques qui faciliteraient l'intégration. C'est donc principalement par le biais des réseaux familiaux et avec l'aide d'amis, ainsi que d'ONG et de diverses associations (de migrants ou culturelles) que les femmes migrantes parviennent à l'inclusion sociale ou, à tout le moins, trouvent un certain soutien lorsqu'elles tentent de s'y retrouver dans les nombreuses lois et procédures officielles. En dépit de certaines mesures prises ces dernières années en vue de rendre les procédures de l'État plus accessibles et de les simplifier, du moins officiellement, ce sont toujours les ONG et les activistes qui assument le rôle principal que devraient jouer les institutions de l'État en termes d'information et de soutien pour faciliter l'intégration (sociale).

L'approche actuelle de la Slovénie affecte l'attitude du public envers les immigrants en l'encourageant à les considérer comme des égaux et des citoyens potentiels, mais pas comme leurs voisins. Ils sont plutôt considérés comme des étrangers. Les politiques qui traitent les immigrants comme des étrangers amènent davantage de personnes à les considérer comme des menaces générales et à les traiter d'une manière qui nuit à l'intégration. Dans le cadre de politiques restrictives, le public fait l'expérience de niveaux plus élevés de xénophobie et d'islamophobie et de niveaux plus faibles de confiance sociale, ce qui les conduit à moins de cas de contact et d'expériences positives avec les immigrants.

Pour conclure ce chapitre, nous mettons à la disposition des étudiants l'histoire d'une femme migrante en Slovénie intitulée "Overcoming the bureaucratic obstacles, poor information flow and health care issues", accessible sur le site du projet Welcome to VIW (pixel-online.org). Cette histoire illustre le problème de l'obtention d'informations correctes et rapides concernant l'inclusion sociale et d'autres formes d'intégration.

Références

Brezigar, S. (2015). Réflexions critiques sur la gestion de la diversité culturelle sur les lieux de travail en Slovénie. *Andragoška spoznanja*, 21(4), 69-82. DOI: <http://dx.doi.org/10.4312/as.21.4.69-82>.

EWSI - Site web européen sur l'intégration : Slovénie. Bruxelles : Migration Policy Group. Disponible à l'adresse suivante : Gouvernance de l'intégration des migrants en Slovénie | European Website on Integration (europa.eu)

Le site web européen sur l'intégration (EWSI) est une initiative de la Commission européenne et relève de la responsabilité de la Direction générale des affaires intérieures et des migrations. Le site web est la seule source à l'échelle de l'UE qui fournit aux décideurs politiques et aux praticiens des informations actualisées et des bonnes pratiques sur l'intégration des migrants.

MIPEX - Index des politiques d'intégration des migrants : Slovénie. 2020. Bruxelles : Migration Policy Group. Disponible à l'adresse suivante : Slovénie | MIPEX 2020

Le site web interactif du Migrant Integration Policy Index (MIPEX) est un outil unique qui mesure les politiques d'intégration des migrants dans les pays des six continents, y compris tous les États membres de l'UE (y compris le Royaume-Uni), d'autres pays européens (Albanie, Islande, Macédoine du Nord, Moldavie, Norvège, Serbie, Suisse, Russie, Turquie et Ukraine), des pays asiatiques (Chine, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Arabie saoudite, Corée du Sud, Émirats arabes unis), des pays d'Amérique du Nord (Canada, Mexique et États-Unis), des pays d'Amérique du Sud



(Argentine, Brésil, Chili), l'Afrique du Sud, ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande en Océanie. Des indicateurs politiques ont été développés pour créer une image riche et multidimensionnelle des possibilités de participation des migrants à la société. Des indicateurs spécifiques sont disponibles pour la Slovénie.

CHAPITRE 5: DIMENSION EUROPÉENNE

| | FORME ET MODÈLE UNE ATTENTION À LA DIVERSITÉ CULTURELLE | PROGRAMMES D'INTÉGRATION/INCLUSION | LES QUESTIONS DE GENRE DANS LES PROGRAMMES D'INTÉGRATION |
|---------------|--|--|--|
| France | <p>Le multiculturalisme est perçu principalement dans une perspective ethnographique. La conception de la "multiculturalité" qui prévaut en France est individualiste et pluraliste.</p> <p>La France souhaite promouvoir la diversité culturelle mais il existe une réticence profonde à se reconnaître comme multiple.</p> | <p>L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) est le principal organisme de la Direction générale des étrangers en France (DGEF), qui met en œuvre et pilote les politiques d'immigration et d'intégration sur le territoire français.</p> <p>Le processus d'intégration des migrants repose sur un parcours personnalisé d'intégration</p> <p>Le processus d'intégration des migrants repose sur un parcours personnalisé d'intégration républicaine d'une durée de cinq ans, assorti d'un contrat d'intégration républicaine (CIR) d'un an (renouvelable une fois par an). Parmi les prestations auxquelles les migrants ont accès, on peut citer : Formation linguistique, si le besoin est identifié ; Formation civique obligatoire ; Orientation professionnelle via les services publics de l'emploi, etc.</p> | <p>Soumises à une législation et à des pratiques administratives qui imposent des restrictions à l'entrée en France, les femmes migrantes sont devenues une priorité des politiques d'intégration.</p> <p>L'Office français de l'immigration (OFII) propose aux femmes une formation intitulée "Vivre en France". Cette formation vise à accompagner les femmes immigrées dans leur intégration sociale, culturelle et professionnelle en France. La question de l'égalité des sexes est au cœur des missions de l'OFII.</p> <p>Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)</p> |
| Grèce | <p>Selon le ministère grec des migrations et de l'asile, l'intégration sociale est un processus qui implique l'adaptation mutuelle des ressortissants de pays tiers (migrants, demandeurs ou bénéficiaires d'une protection internationale) et des résidents grecs.</p> <p>Une intégration sociale réussie conduit à une coexistence pacifique, au respect de la diversité et à la cohésion sociale.</p> | <p>Il existe de nombreuses initiatives organisées par des ONG, des OI, des citoyens, des municipalités, etc. Un exemple est le Centre de coordination d'Athènes pour les questions relatives aux migrants et aux réfugiés (ACCMR), qui vise à assurer une coordination efficace entre les autorités municipales et les parties prenantes opérant dans la ville.</p> | <p>Le ministère des migrations et de l'asile (2019, 2021) a accordé une importance particulière aux femmes migrantes et réfugiées dans la stratégie nationale d'intégration. De manière générale, la politique migratoire et le cadre réglementaire intègrent une perspective de genre. Un exemple d'initiative d'insertion professionnelle est HARTS (Hands on Refugees' Talent and Sustainability) (2021) du Forum grec des réfugiés, qui vise à donner des moyens d'action aux femmes issues de l'immigration ou de l'immigration.</p> |
| Italie | À plusieurs égards, l'approche | Il n'y a pas de ministère de | Aucune mesure spécifique ne |

| | | | |
|------------------------|---|--|--|
| | <p>assimilationniste continue d'être la principale stratégie qui sous-tend la politique d'immigration actuelle (Ciancio 2014, pp. 43-48 ; Guolo 2009, pp. 5-7 ; Guolo 2011) : en fait, la situation italienne est définie par un modèle d'intégration "hybride", même défini comme un "non-modèle" (Guolo 2009, p. 5), et ce non pas parce qu'il combinerait différentes approches, mais parce qu'il est dépourvu de linéarité et plein de contradictions (id., p. 6).</p> | <p>l'immigration en Italie, les questions d'immigration et d'asile sont donc traitées par le ministère de l'intérieur : en conséquence, de nombreux services sont décentralisés et distribués par des réseaux territoriaux. Parmi les principales mesures et programmes visant à l'intégration des immigrés qui ont été mis en œuvre : Ministère de l'intérieur (Rome, gouvernement italien) ; Département pour les libertés civiles et l'immigration (Dipartimento per le Libertà civili e l'Immigrazione), c/o Ministère de l'intérieur ; Planification 2014-2020, gouvernement italien ; Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration 2014-2020 (AMIF) ; UNAR, Office national contre la discrimination raciale.</p> | <p>peut être identifiée pour les femmes migrantes au niveau national : par conséquent, la question est souvent laissée au secteur tertiaire, engagé à promouvoir des initiatives, des projets et des campagnes visant à soutenir les femmes migrantes et leurs diversités dans leur intégration sociale, culturelle et économique, ainsi que la participation citoyenne, mais à un niveau d'action plutôt local.</p> |
| <p>Portugal</p> | <p>Les concepts d'inclusion sociale sont réglementés dans la loi DL n°. 31/2014 du 27 février, qui définit la nature, la mission et les devoirs du Haut Commissariat aux Migrations. La littérature de référence et la législation semblent défendre un modèle interculturel, favorisant la valorisation de la diversité culturelle. Cependant, les récits des femmes interviewées, dans la pratique, mettent en évidence certaines expériences qui semblent traduire le modèle multiculturel et assimilationniste.</p> | <p>Le Haut Commissariat aux Migrations (ACM) est une entité publique qui intervient dans la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine des migrations. L'ACM travaille en étroite collaboration avec d'autres entités publiques telles que la Commission pour l'égalité des sexes et la Commission pour l'égalité dans le travail et l'emploi. Certaines politiques d'intégration et d'inclusion poursuivies par les plans nationaux sont : Le plan stratégique sur les migrations 2012-2021 ; le programme national pour le Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration pour la période 2014-2020 ; le plan national de mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations.</p> | <p>Les dispositions normatives sont construites selon un langage non sexiste, évitant l'utilisation du féminin et du masculin. Néanmoins, il est possible d'identifier dans certains instruments une préoccupation plus accentuée concernant le genre et qui découle d'obligations assumées au niveau international et national.</p> |
| <p>Slovenia</p> | <p>Les organisations sont dans une certaine mesure incapables d'adopter des politiques de gestion de la diversité en raison du manque de compétences associées à la sensibilité culturelle. Par exemple, alors que les lieux de travail sont appelés à devenir de plus en plus diversifiés, l'approche prédominante de la</p> | <p>Les programmes d'intégration/inclusion sont développés principalement par les ONG, les associations et les activistes qui assument le rôle principal que les institutions de l'État doivent jouer en termes d'information et de soutien pour faciliter l'intégration (sociale).</p> | <p>Les concepts d'inclusion sociale ne sont pas spécifiques au genre et s'appliquent donc aux hommes et aux femmes migrants. La plupart des lois et des politiques adoptent une approche aveugle au genre, ce qui fait que les spécificités des femmes migrantes restent souvent invisibles et ne sont donc pas mises en évidence</p> |

| | | | |
|----------------|---|--|--|
| | diversité sur les lieux de travail en Slovénie tend soit à rejeter la diversité culturelle comme sans importance, soit à la traiter comme une nuisance à laquelle il faut faire face. | | dans les approches politiques qui faciliteraient l'intégration. |
| Espagne | En Espagne, la "Loi organique 4/2000, du 11 janvier, sur les droits et libertés des ressortissants étrangers en Espagne et leur intégration sociale" (modifiée ultérieurement par la LO 8/2000, la LO 14/2003, la LO 2/2009, la LO 10/2011, la RDL 16/2012 et le jugement 13/2021) est la norme de base qui régit l'intégration des étrangers. Elle stipule que les administrations publiques sont compétentes en matière de migration et de promotion de l'intégration sociale des migrants à travers des politiques transversales, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la non-discrimination. | La politique d'intégration des immigrants menée par le Secrétaire d'État aux migrations, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'inclusion et de l'aide humanitaire, vise à promouvoir la pleine intégration des étrangers dans la société espagnole, dans un cadre de coexistence d'identités et de cultures diverses, sans autre limite que le respect de la Constitution et de la loi. Dans ce cadre réglementaire et avec l'objectif principal de renforcer la cohésion sociale, on travaille à l'élaboration d'un nouveau Plan stratégique d'éducation civique et d'intégration. Ce Plan, qui s'adresse à tous les citoyens, reprend le sillage des Plans précédents : le PECE 2007-2010 et le PECE 2011-2014 et ses principes directeurs : égalité, citoyenneté, interculturalité et inclusion. Le Plan constitue un cadre programmatique pour promouvoir l'intégration des immigrants, des demandeurs et des bénéficiaires de la protection internationale. | Au niveau national, il existe un certain nombre de plans, de programmes et de projets, de nature publique, qui visent l'intégration des femmes migrantes, directement ou indirectement. Cependant, il n'existe pas beaucoup de mesures destinées aux femmes migrantes et, en ce sens, nous devons continuer à travailler pour offrir des soins spécialisés axés sur le genre.. |

Idées générales

On observe comment la forme et les modèles de gestion des migrations varient d'un contexte à l'autre. Cet aspect est essentiel pour analyser les politiques et mesures d'intégration développées dans chacun des pays. Dans les contextes analysés, au moins un représentant de chacun des modèles prédominants a été observé. Par exemple, le modèle multiculturel en France, le modèle interculturel au Portugal et le modèle assimilationniste en Italie. En ce qui concerne le modèle, il est important de souligner les divergences qui existent entre le modèle théoriquement promu dans le pays et le modèle réellement mis en œuvre (voir le cas du Portugal). Pour cette raison, il est très difficile d'identifier un modèle unique dans un pays, car il existe généralement des mesures hybrides.

En ce qui concerne les questions de genre, une grande disparité a été observée. Alors que dans des pays comme la France, cette question est considérée comme une priorité générale, il y a d'autres pays comme l'Italie ou la Slovénie où les questions de genre ne sont pas prises en compte. Cela nous fait réfléchir sur l'importance de continuer à travailler sur l'approche genre pour rendre visible la nécessité d'inclure cette perspective dans tout programme ou politique qui est développé dans le domaine de la migration.

Documents téléchargeables

Levrau, F., Loobuyck, P. (2018). Introduction : cartographier le débat multiculturalisme-interculturalisme. *CMS 6*, 13 (2018). <https://doi.org/10.1186/s40878-018-0080-8>

<https://comparativemigrationstudies.springeropen.com/articles/10.1186/s40878-018-0080-8>

Dans cet article, les auteurs réfléchissent au débat "multiculturalisme-interculturalisme" et décrivent certains des arguments présentés en défense de chaque perspective.

Bleszynska, K. M. (2008) *Constructing intercultural education*, *Intercultural Education*, 19:6, 537-545, DOI : 10.1080/14675980802568335

<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14675980802568335>

Cet article examine le statut méta-théorique, les déterminants fondamentaux, les intérêts, les conditions et les directives du développement de la théorie dans l'éducation interculturelle contemporaine.

Bastia, T. (2014). *Intersectionnalité, migration et développement*. *Progrès dans les études sur le développement* 14, 3, 237-248.

<https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1464993414521330>

Cet article discute de la pertinence de l'intersectionnalité dans le contexte de la théorie et de la pratique du développement, notamment en examinant comment l'intersectionnalité a été utilisée dans le domaine des études sur la migration.

Cárdenas-Rodríguez, R., & Terrón-Caro, T. (2022). *Inclusive Intercultural Education in Multicultural Societies*. *Oxford Research Encyclopedia of Education*. Consulté le 18 janvier 2022, à l'adresse

<https://oxfordre.com/education/view/10.1093/acrefore/9780190264093.001.0001/acrefore-9780190264093-e-803>.

Cet article analyse les systèmes de gestion de la diversité culturelle qui guident les interventions dans les contextes éducatifs.

Références

Brown, E. B. (1992), Ce qui s'est passé ici : la politique de la différence dans l'histoire des femmes et la politique féministe, *études féministes*. 18, 295-312.

Cárdenas-Rodríguez, R., & Terrón-Caro, T. (2022). L'éducation interculturelle inclusive dans les sociétés multiculturelles. *Oxford Research Encyclopedia of Education*. Consulté le 18 janvier 2022, à l'adresse

<https://oxfordre.com/education/view/10.1093/acrefore/9780190264093.001.0001/acrefore-9780190264093-e-803>.

González, J. (2021). Atteindre l'égalité des sexes dans le monde : le rôle des politiques de coopération. *Revista da Plataforma Portuguesa das ONGD - Igualdade de Género e Desenvolvimento*, 23, 6-11.

Miranda, J. (2009). Les femmes immigrées au Portugal : souvenirs, difficultés d'intégration et projets de vie. *Haut-commissaire à l'immigration et au dialogue interculturel*.

UNESCO (1994). *Declaração de Salamanca. Sobre princípios, políticas e práticas na área das necessidades educativas especiais*. UNESCO.

Vieira, R. & Araújo, N. (2018). POLÍTICAS MUNICIPAIS PARA A INCLUSÃO SOCIAL. DA MEDIAÇÃO INTERCULTURAL À MEDIAÇÃO COMUNITÁRIA: Mesa Redonda / Focus Group com as Câmaras da Batalha, Leiria, Marinha Grande e Pombal. In R. Vieira, J. Marques, P. Silva, A. Vieira, & C. Margarido (Orgs.) *DA MEDIAÇÃO INTERCULTURAL À MEDIAÇÃO COMUNITÁRIA - Estar dentro e estar fora para mediar e intervir* (pp.127-173). Edições Afrontamento.

Neves, A. S. A. das, Nogueira, M. C. O., Topa, J. B., & Silva, E. G. (2016). Mulheres imigrantes em Portugal: uma análise de gênero. *Estudos de Psicologia*, 33(4), 723-733.



OBJETS D'APPRENTISSAGE/ACTIVITÉS PRATIQUES

Objets d'apprentissage/activités pratiques

Dans le module 1, nous avons abordé différents concepts à prendre en compte pour qu'une personne étrangère se sente la bienvenue dans la société d'accueil.

Durée: 45 minutes

Objectifs:

- *Différencier les concepts d'inclusion, d'intégration et de sentiment d'appartenance.*
- *Identifier et analyser les différents modèles d'attention à la diversité culturelle.*
- *Comprendre l'importance de la perspective de genre comme élément fondamental du modèle d'accueil.*

Pour une meilleure compréhension des différents concepts abordés, nous vous proposons ces activités pratiques :

Activité 1: Prise en compte de la définition des concepts clés:

- Différenciez en expliquant dans vos propres mots les concepts d'"inclusion" et d'"intégration", en donnant des exemples de chacun.
- Réfléchissez au concept de "sentiment d'appartenance". Comment pouvons-nous savoir si ce sentiment est généré dans le processus d'inclusion d'une personne migrante ? La participation à une association, un mouvement culturel, une équipe sportive ou tout autre groupe spécifique a-t-elle une influence ?
- Dans les concepts d'"inclusion, d'intégration et de sentiment d'appartenance", valorisez l'importance d'inclure la perspective de genre comme un élément clé.

Activité 2: Selon les modèles d'attention à la diversité culturelle, en fonction de ce qui a été étudié dans le module:

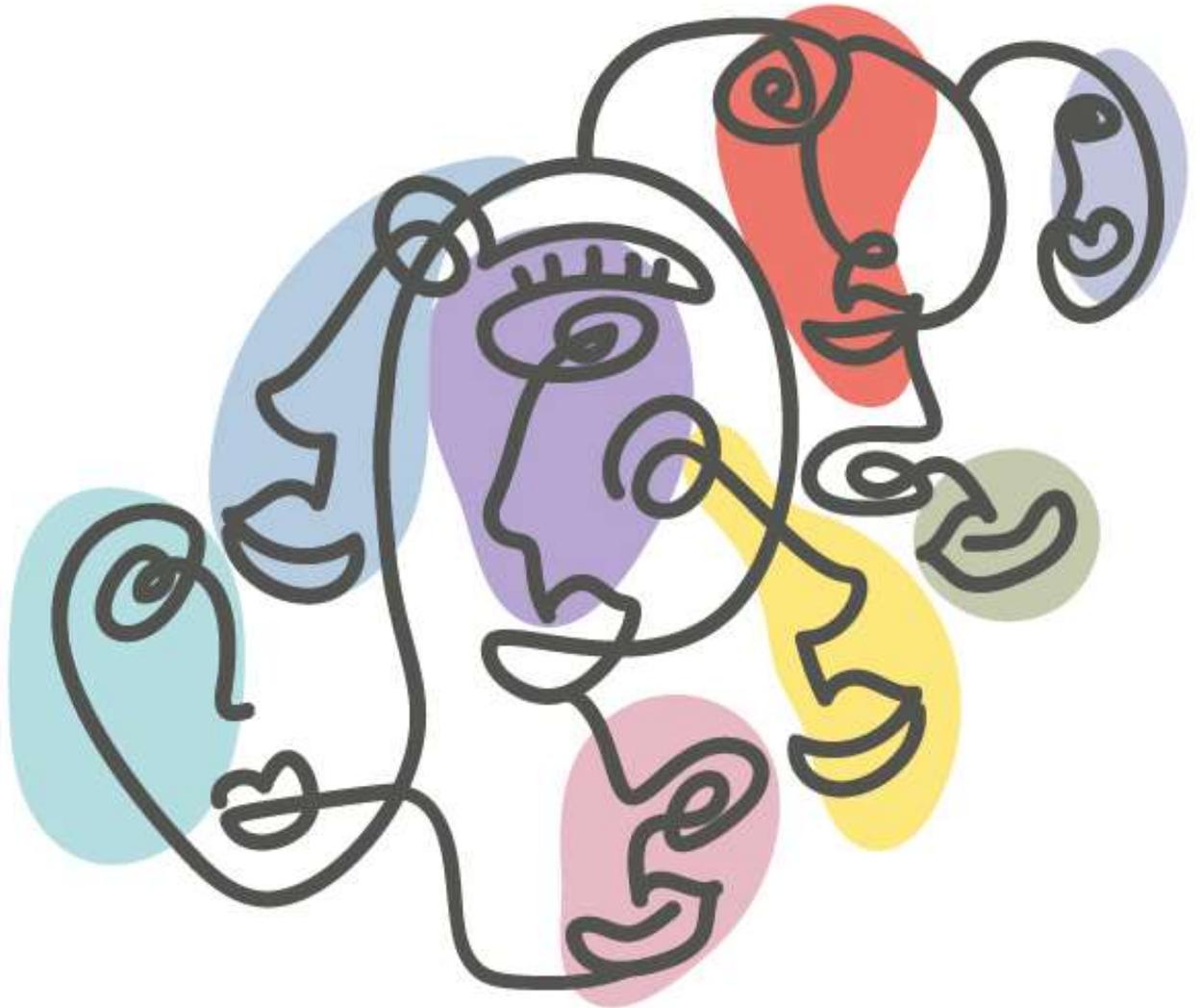
- Dressez la liste du nombre de types de modèles existants.
- Faites un tableau comparatif en tenant compte des caractéristiques de chaque modèle.

La perspective de genre comme élément clé du modèle d'accueil. Pensez-vous qu'il est important de l'introduire dans les traités internationaux? Quels types de mesures peuvent être efficaces pour favoriser l'inclusion des femmes migrantes dans la société d'accueil?



**VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364



Cours de formation
Migrations, genre et inclusion dans le contexte européen :
Une approche interdisciplinaire

Module 2
Cadre juridique et politique de l'inclusion sociale des femmes migrantes



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Table des matières

[Intro 2](#)

[Chapitre 1. Traités internationaux](#)

[Chapitre 2. Traités internationaux dans une perspective de genre](#)

[Chapitre 3. Règlements européens sur l'inclusion sociale et la participation citoyenne des femmes migrantes](#)

[Chapitre 4. Approche pratique au niveau national](#)

- [Grèce](#)
- [Espagne](#)
- [France](#)
- [Italie](#)
- [Portugal](#)
- [Slovénie](#)

[Chapitre 5. Dimension européenne](#)

[Documents téléchargeables](#)

[Objets d'apprentissage/activités pratiques](#)

Introduction

Le scénario de la vidéo illustre la situation difficile d'une femme migrante : sa demande d'asile a été rejetée et elle devrait être renvoyée dans son pays conformément à la loi, alors que son fils est toujours inscrit à l'école et qu'elle va bientôt donner naissance à son deuxième enfant. Manque de soutien, elle souligne également que l'application de la loi est aléatoire puisque ses amis dans la même situation n'ont pas été renvoyés et ont réussi à obtenir le permis de séjour par d'autres moyens.

Sa situation interroge la notion d'inclusion à travers cette situation de dilemme entre les droits humains de bien-être (notamment pour son fils) et la situation légale pour ceux qui ne peuvent rester dans le pays d'accueil en poursuivant le rêve migratoire.



Chapitre 1. Traités internationaux

Des droits universels et inaliénables

Le 10 décembre 1948, les 58 États membres de l'Assemblée générale ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Assemblée générale des Nations Unies proclame cette Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction. Le principe de l'universalité des droits de l'homme est la pierre angulaire du droit international des droits de l'homme. L'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que "**tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits**". La **non-discrimination**, proclamée à l'article 2, garantit cette égalité. La non-discrimination imprègne l'ensemble du droit international des droits de l'homme. Ce principe est présent dans tous les grands traités relatifs aux droits de l'homme. Il est également le thème central de deux instruments fondamentaux, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La place des femmes dans les questions de développement

L'égalité des sexes est un droit international reconnu par les Nations unies. L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit humain fondamental, c'est aussi une base nécessaire pour un monde pacifique, prospère et durable. Le programme phare de développement durable 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD), que les dirigeants mondiaux ont adoptés en 2015, constituent une feuille de route pour un progrès durable qui ne laisse personne de côté. **L'égalité des sexes figure en tant qu'objectif spécifique de l'ODD n°5 La réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes font partie intégrante de chacun des 17 objectifs**. En effet, les femmes sont confrontées à des discriminations, des inégalités et des violences spécifiques qui constituent des obstacles au développement durable. L'intégration de la dimension de genre dans les objectifs de développement durable devrait permettre d'inclure les femmes en tant qu'acteurs clés.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Le Pacte mondial pour les migrations représente une opportunité historique d'améliorer la coopération internationale en matière de migration et de renforcer la manière dont les migrants et les migrations contribuent au développement durable. Adopté le 19 décembre 2018 dans sa résolution 73/195 par l'Assemblée générale des Nations unies, le Pacte mondial pour les migrations vise à contribuer à **une gestion des migrations respectueuse des droits de l'homme en prenant en compte les droits des migrants**. Non juridiquement contraignant, il repose sur des valeurs telles que la souveraineté des États, le partage des responsabilités, la non-discrimination et les droits de l'homme, et reconnaît la nécessité d'une approche coopérative pour optimiser les avantages mondiaux de la migration, tout en tenant compte des risques et des défis auxquels sont confrontés les migrants et les communautés dans les pays d'origine, de transit ou de destination.

La vidéo nous permet de conclure avec l'idée que, bien qu'il soit actuellement difficile de mesurer les droits des migrants dans la pratique, l'inclusion des questions liées à la migration dans les Objectifs de développement durable (ODD) et l'appel à un Pacte mondial sur les migrations peuvent contribuer à améliorer les moyens d'évaluer le respect par les États de leurs obligations juridiques internationales et à améliorer les conditions d'accueil des migrants.

Ressources en ligne

Instruments juridiques sur les migrations internationales

<https://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/migration/migrationreport2013/Chapter3.pdf>

Ce document présente les instruments juridiques internationaux relatifs aux migrations et au respect des droits de l'homme.





**VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

Droit international de la migration : Glossaire sur la migration

https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_1_en.pdf

Ce glossaire tente de servir de guide dans le fouillis de termes et de concepts dans le domaine de la migration, dans le but de fournir un outil utile à la promotion de cette coopération internationale.

Les femmes et les objectifs de développement durable

<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2322UN%20Women%20Analysis%20on%20Women%20and%20SDGs.pdf>

Cette publication présente la manière dont les femmes sont affectées par chacun des 17 ODD proposés, ainsi que la manière dont les femmes et les filles peuvent jouer un rôle clé dans la réalisation de chacun de ces objectifs.



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Chapitre 2. Traités internationaux dans une perspective de genre

L'inclusion d'une dimension de genre dans les traités internationaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme ou les Objectifs de développement durable est fondamentale pour la mise en œuvre de politiques inclusives et envoie un message fort aux niveaux national et international : les droits des femmes sont des droits humains. Cette inclusion démontre un engagement politique à faire progresser l'égalité des sexes et à mettre fin à la discrimination. La pandémie de VIH/sida, par exemple, a démontré qu'il ne peut y avoir de réponse efficace sans une réponse internationale coordonnée et l'inclusion d'une dimension de genre pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte.

Garantir la participation et la représentation des femmes dans la planification et la prise de décision de toute réponse à une crise, mener des évaluations d'impact sur le genre, mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre, promouvoir la participation des femmes dans les carrières diplomatiques, les opérations et les négociations de paix, et investir dans la collecte de données ventilées par sexe et la recherche sont des mesures essentielles contribuant à une dimension de genre forte et inclusive de la politique internationale des femmes.

L'inclusion du genre : Une priorité dans la politique internationale

Au cours des dernières décennies, les droits des femmes ont été inscrits dans la législation au niveau national et dans les traités internationaux. Des progrès tangibles ont été réalisés dans plusieurs domaines et les droits des femmes ont été officiellement reconnus comme des droits humains. La déclaration et le programme d'action de Pékin ont marqué un tournant dans la lutte pour l'égalité des sexes. L'année 2021 marque également le 21^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui est devenue le cadre normatif de l'agenda "femmes, paix et sécurité". Placer l'égalité des sexes au centre de la politique internationale s'inscrit dans une vision inclusive de la communauté internationale qui est compatible avec l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, dont l'égalité des sexes est l'objectif global et spécifique, et contribue à sa mise en œuvre. Afin de montrer son intérêt pour la question de l'inclusion des femmes, la communauté internationale va mettre en place des conventions spécifiques en faveur des droits des femmes :

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, adoptée en 1979 et entrée en vigueur en 1981) est sans doute la plus importante convention de droit international sur les droits des femmes. **Elle comprend une interdiction générale et absolue de la discrimination** ainsi que des dispositions détaillées sur ce que les États signataires doivent faire pour prévenir la discrimination à l'égard des femmes.
- La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993), adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies à la suite de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme, contient également des détails sur la violence à l'égard des femmes. **Elle n'est pas juridiquement contraignante, mais a une forte valeur symbolique.**
- A cela s'ajoute la mise en œuvre par la Commission des droits de l'homme de l'ONU d'actions visant à fournir des rapports détaillés sur la situation des femmes dans le monde :
- Le rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, nommé en 1994 par la Commission des droits de l'homme des Nations unies, publie chaque année un rapport détaillé sur la situation dans le monde.
- Le programme d'action de la conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995 **a fixé des objectifs spécifiques dans un certain nombre de domaines, notamment la violence à l'égard des femmes, la pauvreté, l'éducation, les droits des filles**, etc. Ce document n'est pas contraignant. Ce document n'a pas de force contraignante en droit international, mais joue néanmoins un rôle important en tant que système de référence, entre autres parce qu'il représente un engagement politique et moral pour les États signataires.

Au niveau régional, des conventions spécifiques protègent les femmes contre la violence :

- La Convention interaméricaine sur la prévention, **la sanction et l'élimination de la violence à l'égard des femmes** (également connue sous le nom de "Convention de Belém do Pará"), adoptée le 6 septembre 1994 par l'Organisation des États américains et entrée en vigueur le 3 mai 1995.
- Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (également connu sous le nom de "Protocole de Maputo") a été adopté le 11 juillet 2003 par l'Union africaine et est entré en vigueur le 25 novembre 2005. Le document formule, dans un total de 31 articles, **des droits spécifiques pour la protection des femmes et des filles en Afrique** en tenant compte des conditions socioculturelles.
- La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et

la violence domestique (également connue sous le nom de Convention d'Istanbul), adoptée le 11 mai 2011, est le premier traité européen traitant spécifiquement de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique.

Ressources en ligne

Texte et contexte : évaluation des accords de paix pour leur "genre perspective".

https://wps.unwomen.org/pdf/research/Bell_EN.pdf

Ce document présente une réflexion sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur l'importance de l'intégration du genre dans les questions de paix.

Les droits des femmes sont des droits humains

<https://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR-PUB-14-2.pdf>

Cette publication présente une introduction aux droits humains des femmes, en commençant par les principales dispositions du droit international des droits de l'homme, puis en expliquant les concepts particulièrement pertinents pour bien comprendre les droits humains des femmes et l'inclusion des femmes.



Chapitre 3. Règlement européen sur l'inclusion sociale et la participation citoyenne des femmes migrantes

Les femmes migrantes doivent souvent faire face à un "double désavantage" lié à leur statut de femme et d'immigrée. Les recherches indiquent que les femmes migrantes rencontrent toujours des difficultés à participer au système éducatif et au marché du travail, ainsi qu'à accéder à un logement décent et à accéder aux soins de santé. Elles sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale que les ressortissants du pays d'accueil, même lorsqu'elles ont un emploi.

Depuis plusieurs années, une grande attention est accordée à l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau de l'UE, comme en témoigne la stratégie européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025. Nous pouvons observer une reconnaissance croissante de l'importance d'adopter une approche intersectionnelle transversale lorsqu'il s'agit de l'inclusion des femmes, et la prise de conscience des défis et des obstacles particuliers que les femmes migrantes doivent surmonter dans l'UE. Précisément, dans les politiques de l'UE sur les inégalités entre les sexes, quatre questions principales sont identifiées : **la participation au marché du travail, la déqualification et l'économie informelle ; le regroupement familial ; la protection internationale ; et la violence fondée sur le sexe.**

-Le plan d'action de l'UE pour l'intégration et l'inclusion (2021-2027)

Ce plan intègre la persistance de genre dans les politiques d'intégration de l'UE et souligne la nécessité d'une action plus persistante dans le but de renforcer l'intégration des femmes migrantes. Il fait de l'intégration de la persistance de genre un élément essentiel pour guider les actions du plan. Les priorités sont données à la promotion de la participation des femmes au marché du travail et au soutien des femmes migrantes dans leur accès aux soins de santé. Une plus grande importance est accordée à l'égalité des chances pour la participation des femmes migrantes à la société en termes d'intégration et de participation sociales. Le plan propose une approche intégrée de l'inclusion des migrants, qui consiste à relier les programmes de promotion de l'emploi à des initiatives permettant l'accès aux services sociaux, aux soins de santé ou à la garde d'enfants et à un soutien logistique. Il vise à combiner différents axes lorsqu'il s'agit de l'intégration des femmes migrantes : **intégration sur le marché du travail, intégration sociale, et discrimination et accès aux droits.** En outre, il a l'ambition de s'articuler avec d'autres stratégies de l'UE telles que le pilier européen des droits sociaux, le plan d'action de l'UE contre la persistance et la stratégie pour l'égalité des sexes.

-La stratégie européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025

Cette stratégie politique pluriannuelle a pour priorité d'intégrer une perspective de genre dans toutes les politiques et tous les processus de l'UE et favorise une approche intersectionnelle dans **les politiques d'égalité** entre les sexes. Elle prévoit de financer et de soutenir les femmes et les filles dans le processus d'asile et d'intégration et celles qui sont victimes de violence.

-Le pilier européen des droits sociaux (EPSR)

Cet engagement favorise l'égalité des chances sur le marché du travail et permet à chacun de bénéficier de ses droits et de participer à la société, quels que soient son sexe et son origine.

- Le semestre européen et les plans de relance et de résilience

La pandémie actuelle a clairement mis en évidence les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes et le rôle clé joué par les travailleurs migrants, en particulier les femmes migrantes en première ligne dans les services de base, comme le personnel soignant, les infirmières, les vendeuses, etc. L'augmentation inquiétante de la violence domestique, le désavantage du genre sur le marché du travail pour les femmes ont également été mis en évidence très concrètement depuis le début de la pandémie.

Le semestre européen et les plans de relance et de résilience visent à soutenir la participation des femmes au marché du travail, y compris les femmes migrantes.

Resources en ligne

Le plan d'action de l'UE sur l'intégration des ressortissants de pays tiers

https://www.solidar.org/system/downloads/attachments/000/000/666/original/80_Briefing_Together_for_Social_Europe_The_EU_action_plan_on_integration_of_third_country_nationals.pdf?1487062481

Ce document présente une réflexion sur la constitution de sociétés européennes justes et égalitaires qui se traduit par l'inclusion des femmes migrantes dans la participation à la vie citoyenne des pays d'accueil.

OCDE/UE, Indicateurs d'intégration des immigrants 2015

<http://www.oecd.org/els/mig/Indicators-of-Immigrant-Integration-2015.pdf>

Ce document présente les indicateurs d'intégration des immigrants dans les pays de l'Union européenne.

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions social et au Comité des régions. Une Union de l'égalité : Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52020DC0152>

Un triple désavantage ? Un premier aperçu de l'intégration des femmes réfugiées

https://read.oecd-ilibrary.org/employment/triple-disadvantage_3f3a9612-en#page1

Ce rapport analyse l'intégration des femmes réfugiées et présente un rapide aperçu



Chapitre 4. Approche pratique au niveau national

Grèce

Le code des migrations et de l'intégration sociale (loi 4251/2014) est actuellement la loi de base régissant l'intégration en Grèce, et il a abordé les questions relatives aux permis de séjour et à l'accès au marché du travail. La Stratégie nationale d'intégration 2019 a identifié la promotion de l'intégration des femmes immigrées dans le système éducatif, l'intégration sur le marché du travail et l'accès aux services publics, entre autres, comme des composantes importantes de l'intégration des femmes immigrées et des bénéficiaires de la protection internationale. La stratégie nationale d'intégration 2021 souligne la nécessité de la pré-intégration des demandeurs d'asile.

L'objectif 1 : assurer la sécurité et la protection comprend : Objectif 1 : Assurer un cadre de vie sûr, en particulier pour les femmes, les enfants et les personnes ayant des besoins accrus de soins et d'accueil. Objectif 2 : Détection en temps utile et gestion des cas de problèmes chroniques de santé mentale et/ou de handicaps. Objectif 3 : Promouvoir la santé sexuelle et reproductive.

Objectif 2 : Défense des droits et sécurisation de l'accès à l'éducation et au service public notamment : Objectif 1 : Améliorer l'accès à l'éducation formelle et non formelle. Objectif 2 : garantir l'accès à des informations complètes et précises sur les droits et obligations. L'objectif 4 : Promouvoir le mode de vie européen comprend : Objectif 1 : Familiarisation avec les institutions démocratiques et le concept de l'État de droit. Objectif 2 : Sensibiliser au principe de non-discrimination, au respect de la diversité et aux sociétés cohésives. Objectif 3 : Promouvoir le développement de compétences liées à la vie quotidienne. La stratégie nationale d'intégration 2021 souligne la nécessité de l'intégration sociale des bénéficiaires de la protection internationale. Objectif 1 : soutien à court terme et ciblé de l'autonomie des bénéficiaires d'une protection internationale. Actions et programmes rapides pour la fourniture de services aux réfugiés par les réfugiés. Objectif 1 : Développement de programmes rapides avec une participation bidirectionnelle des réfugiés (Refugees to Refugees). Objectif 2 : Développement de programmes intensifs pour faciliter l'accès direct au marché du travail. Objectif 2 : Garantir leurs droits Les bénéficiaires de la protection internationale comprennent : Objectif 1 : Promouvoir la santé physique et mentale et le bien-être. Objectif 2 : garantir l'accès à l'éducation scolaire pour les mineurs ou à l'école du soir pour les adultes. Objectif 3 : Améliorer l'employabilité et l'accès à l'emploi. Objectif 4 : Garantir l'accès à des informations et des services fiables. Objectif 5 : Créer des opportunités de logement.

Références

Fouskas, T., Martiniello, M., Koulierakis, G., Economou, C., de Maio, A. et Mine, F. (2020). Rapport annuel 2019 sur la migration et l'asile en Grèce : Rapport national : Partie 2 et annexe statistique. Athènes : Organisation européenne de droit public (EPLO)/Ministère hellénique des migrations et de l'asile/Commission européenne/Réseau européen des migrations.

https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/69914d51-b606-447b-95f3-2e4af9f982a2_en

Le rapport politique annuel de 2019 vise à informer les États membres et la Commission européenne de tous les développements qui ont eu lieu au cours de l'année 2019, dans les domaines de la migration et de l'asile en Grèce.

Journal officiel du gouvernement (2014). Loi n° 4251 Code de l'immigration et de l'intégration sociale et autres dispositions. Athènes : National Printinh House.

https://www.mfa.gr/images/docs/ethnikes_theoriseis/2015/metanast.pdf

Le lien permet d'accéder au code de l'immigration et de l'intégration sociale.

Ministère de la migration et de l'asile (2019). Stratégie nationale d'intégration. Athènes : Stratégie nationale d'intégration.

<https://migration.gov.gr/wp-content/uploads/2020/05/B6.-Εθνική-Στρατηγική-2019.pdf>

Ce lien permet d'accéder à la stratégie nationale d'intégration 2019 de la Grèce.



Ministère de la migration et de l'asile (2021). Stratégie nationale d'intégration. Athènes : Stratégie nationale d'intégration.

<https://migration.gov.gr/wp-content/uploads/2021/11/Εθνική-στρατηγική-για-την-κοινωνική-ένταξη-2021.pdf>

Ce lien permet d'accéder à la Stratégie nationale d'intégration 2021 de la Grèce.

Espagne

Un certain nombre de mesures en Espagne suivent les recommandations européennes sur l'inclusion des immigrants. Le "Programme national pour le Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration" (2014-2020) en est un exemple. Il a fixé, entre autres, les objectifs suivants: Établir et développer des stratégies d'intégration qui couvrent différents aspects du processus dynamique bidirectionnel avec la société d'accueil. Elles tiennent compte des besoins d'intégration des ressortissants de pays tiers et répondent aux besoins spécifiques de différents types de migrants. Il convient de noter que ce programme a envisagé la possibilité de mesures spécifiques pour les femmes migrantes.

Par ailleurs, il convient de mentionner le " Pacte d'État contre la violence de genre ", approuvé en 2017, qui transfère à l'Espagne la responsabilité de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). L'objectif est de garantir l'amélioration et le perfectionnement du système, afin d'éradiquer la violence de genre, quel que soit le parti politique au pouvoir. Ce pacte envisage, dans l'axe 3, la nécessité de réviser les plans d'aide aux victimes, en accordant une attention particulière aux groupes de femmes vulnérables, comme les femmes migrantes. Les mesures comprennent l'implication des femmes migrantes dans la conception de politiques spécifiques et la proposition de mesures spécialisées pour les femmes migrantes en situation irrégulière.

En ce qui concerne la violence de genre, la "Loi organique 1/2004, du 28 décembre, relative aux mesures de protection intégrale contre la violence de genre", établit, parmi ses priorités, la gestion des situations spécifiques subies par les femmes étrangères. À cet effet, l'article 17 reconnaît l'objectif de garantir les droits des femmes victimes de la violence de genre, indépendamment de leur origine, de leur religion ou de toute autre circonstance personnelle ou sociale.

Il convient également de noter la "Résolution du 29 décembre 2020, du Secrétariat général de la fonction publique, qui publie l'accord du Conseil des ministres du 9 décembre 2020, approuvant le troisième plan pour l'égalité des sexes dans l'administration générale de l'État et dans les organismes publics liés ou dépendants". Parmi ses objectifs figurent l'élimination de toute forme de discrimination et de violence à l'égard des femmes, la reconnaissance et la valorisation du travail domestique et de soins, ainsi que la promotion de la coresponsabilité, et la garantie de la participation pleine et effective des femmes et de l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux.

Il est important de citer le "Deuxième plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité" (2017-2023), qui établit les droits des femmes comme une priorité parmi ses principes.

Enfin, certains programmes visant spécifiquement l'intégration des femmes migrantes sont mis en œuvre, comme le " Programme Sara " de l'Institut des femmes. Ce dernier vise à améliorer la qualité de vie des femmes immigrées, par une meilleure formation à la participation sociale et, en particulier, à l'emploi.

Une illustration de la mise en œuvre de certaines mesures favorisant l'inclusion des femmes immigrées en Espagne se trouve dans l'histoire à succès "De la Côte d'Ivoire à l'Espagne : à la conquête de la liberté", accessible dans la carte des études de cas VIW, disponible sur https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=MTc=.

Références/Ressources en ligne

Comment aborder l'intégration des femmes immigrées. Un guide pour les administrations publiques

<https://www.inmujeres.gob.es/observatorios/observigualdad/estudiosInformes/docs/011-integracion.pdf>

Ce rapport présente une étude des programmes de soutien existants pour les femmes migrantes dans différents domaines d'action en Espagne.



V Rapport sur le soutien psychosocial aux femmes migrantes par Red Acoge

https://redacoge.org/wp-content/uploads/2020/11/5_-Mujeres-migrantes-y-refugiadas_v03_baja.pdf

Ce document est le résultat d'une recherche sur la situation des femmes migrantes en Espagne. Il vise à faciliter l'intégration de la perspective de genre dans les politiques migratoires et les interventions des organisations.

France

Au cours des dix dernières années, les femmes migrantes sont devenues une priorité des politiques d'intégration en France. Cette construction des "femmes immigrées" comme catégorie d'action publique se traduit par des mesures législatives, par la mise en œuvre de programmes nationaux et locaux et par le développement d'actions spécifiques dans le domaine associatif et de l'intervention sociale. Ainsi, la question des "femmes immigrées", considérée comme une priorité publique, s'inscrit à la fois dans la politique d'intégration et dans la politique des droits des femmes.

Le gouvernement français, conformément aux traités internationaux, met en place une approche organisationnelle de la politique d'intégration afin de prendre en compte les différents secteurs de la politique d'intégration des femmes migrantes en France. En matière d'intégration sur le marché du travail et d'accès à l'emploi, les orientations et priorités nationales prennent spécifiquement en compte les femmes migrantes, comme en témoigne le "plan d'action pour la reconnaissance des compétences des primo-arrivants et l'accès à l'emploi des femmes étrangères". Cette prise en compte est le résultat d'une évolution de la stratégie nationale d'intégration et des orientations prononcées par le Comité interministériel à l'intégration (C2I) et le Comité interministériel à l'immigration et à l'intégration (C3I) en 2018 et 2019.

Pour soutenir l'inclusion et la participation citoyenne des femmes migrantes en France, des financements sont mis à disposition. Au niveau national, en 2020, quatre projets ont spécifiquement ciblé les femmes primo-arrivantes et les professionnels qui les accompagnent. Ils ont abordé les thématiques de l'accompagnement vers l'emploi et de l'accès aux droits (notamment mutilations sexuelles féminines, mariages précoces, violences faites aux femmes). En 2021, six projets en faveur des femmes ont été subventionnés pour leur accompagnement vers l'emploi, la formation professionnelle, l'accès aux droits et l'apprentissage du français en complément des formations dispensées dans le cadre du contrat d'intégration républicaine. Certains projets prévoient une solution de garde d'enfants.

Au niveau territorial, en 2020, 35% des femmes migrantes ont bénéficié d'actions d'intégration (emploi, apprentissage du français, y compris à des fins professionnelles, accès aux droits, appropriation des principes de la République et des usages de la société française). Ainsi, l'État a soutenu un grand nombre de projets au niveau régional pour l'insertion professionnelle des femmes primo-arrivantes. Ces projets, comme ceux portés par les associations UniR Universités & Réfugiés en Ile-de-France, CIDFF en Haute-Savoie ou Retravailler en Moselle, comprennent un diagnostic des compétences acquises, une validation des acquis de l'expérience ou une comparabilité du diplôme étranger via ENIC NARIC. Un autre exemple est un programme de découverte des métiers pour les femmes primo-arrivantes, comprenant 10 jours de formation et 10 jours de stage dans des entreprises partenaires.

Une semaine d'intégration des femmes migrantes a été organisée dans toute la France en octobre 2021, afin de promouvoir les initiatives de tous les acteurs, ministères, collectivités locales, associations, entreprises, engagés dans l'intégration. Cette semaine a été l'occasion de présenter le dispositif d'accompagnement global " Empower My Mama ", dédié à l'autonomisation des femmes, pour leur permettre de devenir des femmes indépendantes et entreprenantes.

Références/ Ressources en ligne

Comment les Français conçoivent l'intégration des immigrés et la citoyenneté

https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/bertossi_immigrant_integration_2020.pdf

Cet article analyse les questions d'immigration et de citoyenneté à travers l'exemple de la France.

Egalité des droits. Equal Voices. L'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail dans six villes



européennes/ Une approche comparative

https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/enomw_and_ewl_research_study_migrant_women_s_access_to_labourmarket_march_2012.pdf

L'objectif de cette étude est de produire un rapport comparatif sur l'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail. En examinant l'impact spécifique que les politiques d'intégration locales, régionales et nationales ont eu sur les femmes migrantes.

Italie

Cadre juridique. La Constitution italienne (1948) consacre quelques paragraphes à la notion de **sexe** ("gender" n'était pas utilisé à l'époque), aux **femmes** et aux **étrangers**, en termes d'égalité des droits et de dignité sociale pour tous.

Jusqu'aux années 1980, l'approche législative et politique dominante en matière de migration était celle qui considérait l'Italie comme une terre d'émigrants. L'évolution des **lois italiennes sur l'immigration** a commencé au milieu des années 1980 :

- **la loi 943/1986** a été la première loi traitant du recrutement et du traitement des travailleurs immigrés non européens, et de la lutte contre l'immigration clandestine ;
- **la loi Martelli**, 39/1990, a introduit des dispositions sur l'asile politique, l'entrée et le séjour des ressortissants de pays tiers et des apatrides ;
- **Loi Turco-Napolitano**, 40/1998 ;
- **Loi Bossi-Fini**, 189/2002 ;
- les années suivantes (2008, 2009, 2018-2019) ont été marquées par des décrets-lois de plus en plus restrictifs, appelés "**paquets de sécurité**" ou "ensembles de sécurité", sur l'immigration et la sécurité publique ;
- ces derniers ont été partiellement modifiés par la **loi 173/2020** sur l'immigration et la protection internationale, et le **nouveau pacte sur les migrations et l'asile (2021)**.

Une certaine **perspective de genre** dans la gestion des migrations est identifiable dans la loi 189/2002, **bien qu'en termes de travail**, à savoir : les femmes migrantes sont associées à des domaines d'activité particuliers, donc réglementées en tant que travailleuses domestiques et soignantes, souvent des femmes.

Politiques d'intégration. En Italie, l'immigration et l'asile sont traités par le **ministère de l'Intérieur**, ce qui signifie qu'il n'existe pas de ministère spécifique dédié à ces phénomènes. **Le Département des libertés civiles et de l'immigration**, au sein du ministère, couvre les fonctions et les tâches relatives à la protection des droits civils en matière d'immigration, d'asile, de citoyenneté, de minorités et de groupes religieux. Entre autres divisions opérationnelles, le département héberge **La direction centrale des politiques migratoires**, y compris l'Autorité du Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration (Programme national AMIF, 2014-2020), et la **Commission nationale pour le droit d'asile**.

Perceptions. Dès la promulgation de la première loi sur l'immigration en Italie, le phénomène a été principalement et de plus en plus abordé **en termes de travail et de sécurité publique**, ce qui est évident tant dans les lois que dans les politiques. Reflétées dans l'opinion publique, **des approches, des perceptions et des opinions** similaires, identifiées en **termes de travail et de sécurité, de peur et d'urgence**, entourent souvent l'immigration, c'est-à-dire les migrants eux-mêmes.

L'ensemble de cette situation a entraîné la création d'un système décentralisé de **services d'inclusion sociale** pour les migrants. Une grande partie des **services** et des **initiatives**, y compris les projets de collaboration, les programmes d'assistance et les activités socioculturelles impliquant des femmes et des hommes migrants, sont développés à **différents niveaux territoriaux** (notamment local/régional), distribués par des réseaux territoriaux et mis en œuvre par le **tiers secteur**.

"La réussite est un équilibre entre la chance et le sacrifice" https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=NDM= : il s'agit de l'histoire d'une femme hautement qualifiée qui, par conséquent, n'a aucun problème d'inclusion sociale ou



professionnelle : nous avons choisi cette histoire pour montrer comment, même dans une condition aussi favorable, un ancien ressortissant de l'UE peut être confronté à de longues procédures bureaucratiques, à des difficultés pour rassembler la documentation nécessaire et à la reconnaissance de ses qualifications professionnelles.

Références

Freedman J., 2016, Engendering Security at the Borders of Europe : Women Migrants and the Mediterranean 'Crisis', Journal of Refugee Studies 29(4), pp. 568-582.

<https://academic.oup.com/jrs/article/29/4/568/2453266>

Les dangers auxquels sont confrontés les migrants qui tentent d'atteindre l'UE par bateau ont été soulignés dans de nombreux rapports et articles de presse. Cependant, bien que de plus en plus de femmes fassent partie de ceux qui tentent de rejoindre l'Europe, peu d'attention a été accordée jusqu'à présent à la nature sexuée des insécurités auxquelles ces migrants sont confrontés.

Amicolo R., 2018, Tra garanzie e lacune. La dimensione di genere nella gestione dei richiedenti asilo in Italia, DEP - Deportate, esuli, profughe 36, pp. 128-146.

https://www.unive.it/pag/fileadmin/user_upload/dipartimenti/DSLCC/documenti/DEP/numeri/n36/11_Amicolo.pdf

L'article se propose de souligner la distance entre la défense formelle et la protection substantielle des réfugiés victimes de violence de genre. D'une part, il souligne les lacunes et les déficiences du droit en vigueur ; d'autre part, il met en évidence les solutions possibles et concrètes.

Giorgi A., Vitale T., 2017, Les migrants dans le discours public : Entre médias, politique et opinion publique, in S. Marino, J. Roosblad, R. Penninx (ed.), Trade Unions and Migrant Workers, chapter 4, Edward Elgar Publishing, pp. 66-89.

https://www.academia.edu/29459986/MIGRANTS_IN_THE_PUBLIC_DISCOURSE_BETWEEN_MEDIA_POLICIES_AND_PUBLIC_OPINION

Dans ce chapitre, les auteurs s'intéressent particulièrement au climat politique général, aux programmes et aux alignements des partis politiques, ainsi qu'aux cadres maîtres et aux principales dynamiques de l'opinion publique.

Aida, Ecre & Asgi, Overview of the Legal Framework, Italy [Dernière mise à jour : 03/06/21].

<https://asylumineurope.org/reports/country/italy/overview-legal-framework/>

Ce site rassemble les principaux actes législatifs relatifs aux procédures d'asile, aux conditions d'accueil, à la détention et au contenu de la protection en Italie.

Camera dei deputati, Servizio Studi, XVIII Legislatura : Immigrazione, 18 marzo 2021.

https://www.camera.it/temiap/documentazione/temi/pdf/1105627.pdf?_1557674616893

Ce document apporte une analyse approfondie des lois et des actes réglementaires italiens en matière d'immigration.

Les politiques d'immigration en Italie, : Les luttes en Italie

<https://strugglesinitaly.wordpress.com/equality/en-immigration-policies-in-italy/>

Ce document en ligne analyse les politiques d'immigration et le cadre juridique en Italie jusqu'aux développements les plus récents dans ce domaine.

Portugal

Du droit international au droit national

Ce chapitre décrira la législation nationale portugaise qui régit les politiques d'intégration et d'inclusion dans le domaine de la migration. Trois niveaux d'analyse seront abordés : (i) la reconnaissance du droit international général et du droit international conventionnel dans le système juridique portugais ; (ii) les réglementations nationales qui adoptent des politiques d'intégration et d'inclusion ; (iii) les réglementations nationales qui démontrent une préoccupation pour les questions de genre.

En ce qui concerne le point (i), l'article 8 de la Constitution de la République portugaise contient des clauses incorporant des règles de droit international. La règle de réception automatique (article 8/1) détermine que les



normes du droit international général sont automatiquement incorporées dans l'ordre juridique national. Les normes issues du droit international conventionnel (article 8/2), par contre, doivent passer par une procédure de ratification interne. Comme exemple du premier cas, on peut citer la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui contient des normes impératives du *ius cogens*, et auxquelles il est impossible de déroger. L'exemple qui illustre la deuxième situation est donné par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Selon le précepte constitutionnel de l'article 8, ces normes internationales font partie de l'ordre juridique portugais et, par conséquent, sont susceptibles d'être appliquées par les organes judiciaires.

Au point (ii), il est important de renforcer la réglementation résultant de l'approche de l'intégration et de l'inclusion dans le domaine de la migration. Les instruments suivants revêtent une importance particulière : Le Plan national de mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et le Plan stratégique pour les migrations 2015-2020. Ces deux mécanismes travaillent sur les questions d'intégration et d'inclusion à travers des mesures visant les politiques d'intégration des immigrants, les politiques de promotion de l'intégration des nouveaux ressortissants, les politiques de coordination des flux migratoires, les politiques de renforcement de la légalité migratoire et de la qualité des services migratoires et les politiques d'encouragement, d'accompagnement et de soutien au retour des citoyens nationaux émigrés.

En ce qui concerne le point (iii), il est important de souligner le Fonds pour l'Asile, la Migration et l'Intégration (AMIF) conçu pour soutenir la capacité d'accueil des immigrants, améliorer la qualité des procédures d'asile et promouvoir l'intégration des immigrants au niveau local et régional. Un programme spécifique, produit par la création de l'équipe de projet sur les inégalités intersectionnelles (Délibération n° 227/2019) vise à développer et à mettre en œuvre des politiques d'intégration sensibles au genre pour les migrants, les personnes réfugiées et les demandeurs d'asile, avec une attention particulière aux situations où différentes inégalités se croisent. Cette équipe a pour principale attribution de transversaliser les questions de genre dans les politiques, activités et services d'intégration des migrants, y compris les réfugiés et les gitans.

L'étude de cas qui illustre le mieux ce chapitre est la success story "It's a love story, yes". L'histoire est accessible sur https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=NDE=.

Références

Indice 2020 des politiques d'intégration des migrants - Portugal

<https://www.mipex.eu/portugal>

Informations sur les politiques d'intégration dans différents domaines, parmi lesquels les mesures anti-discrimination, l'éducation, la nationalité et l'accès à la santé.

Migrantes - PLANOS DE INTEGRAÇÃO PARA MIGRANTES

<https://www.om.acm.gov.pt/documents/58428/183863/Revista+Migra%C3%A7%C3%B5es+13.pdf/e28a232a-29e2-4345-8d63-0f7651ffd25f>

Cet article fait référence à une analyse comparative entre le programme d'immigration de l'Australie et les bonnes pratiques du Plan stratégique pour les migrations du Portugal (pp 89-108).

Slovenie

Le cadre de base des politiques de migration et d'intégration en Slovénie est fourni par la loi sur les étrangers, qui régit l'autorisation de séjour en distinguant le statut de résident temporaire et permanent. La Constitution définit également le droit d'asile, qui est précisé par la loi sur la protection internationale. En Slovénie, la politique migratoire relève de la compétence du ministère de l'intérieur, qui est responsable de l'asile et de la migration. Sa direction de la migration et de l'intégration opère principalement dans le contexte discursif de la sécurité de l'État, du contrôle et de la gestion de la migration (Bajt et Frelj 2019). En 2017, un bureau gouvernemental spécial pour le soutien et l'intégration des migrants (SI. OUIIM) a été créé, reprenant une partie des responsabilités qui relevaient auparavant du ministère. L'élaboration des politiques et des procédures administratives pour l'obtention du statut de protection internationale reste du ressort du ministère de l'Intérieur. Malgré son nom large, l'OUIIM n'est responsable que des demandeurs d'asile et des personnes ayant un statut reconnu de protection internationale (réfugié ou subsidiaire). En 2021, ce nombre était d'environ 600 personnes au total. La grande majorité des étrangers en



Slovénie, à savoir, ne sont pas des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale, d'où le fait que les mesures d'intégration à cet égard restent sans organisme public qui serait responsable de leur mise en œuvre. De même, les communautés locales n'ont pas le pouvoir officiel de mettre en œuvre la politique d'intégration, bien qu'elle soit dans les faits menée au niveau des communautés locales et soutenue par divers programmes du secteur non gouvernemental et des projets à court terme (Ladić et al. 2020).

En 2019, la Slovénie a adopté une nouvelle stratégie dans le domaine de la migration, qui porte également sur l'intégration. Elle souligne l'importance d'une approche holistique : coopération et complémentarité de tous les acteurs dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et des pratiques. L'intégration est donc officiellement reconnue comme un processus complexe impliquant divers domaines, dont la protection contre toutes les formes de discrimination. La Slovénie met l'accent sur l'égalité des sexes, qui fait partie intégrante de tous les objectifs de l'Agenda 2030. Les femmes issues des minorités ethniques et les immigrées sont incluses dans la résolution slovène sur l'intégration de la dimension de genre.

L'inclusion sociale reste fortement orientée vers la compréhension officielle de l'intégration par le marché du travail et la compétence linguistique. Cela signifie que la plupart des politiques d'intégration sont orientées vers l'intégration économique (c'est-à-dire l'emploi) et l'"acceptation" culturelle par l'apprentissage de la langue slovène. Ces deux approches s'adressent principalement à l'immigrant masculin paradigmatique et n'ont pas été conçues pour les femmes migrantes dont les situations de vie empêchent encore souvent leur intégration sur le marché du travail en raison de l'insuffisance des services publics de garde d'enfants ou, en même temps, les empêchent de suivre des cours de langue en raison de leur travail de soins.

Pour conclure ce chapitre, nous mettons à la disposition des étudiants l'histoire à succès suivante, mettant en scène une femme migrante en Slovénie et intitulée "L'intégration en tant que projet", accessible à l'adresse suivante : https://viiw.pixel-online.org/case_view.php?id=OA==. Cette histoire à succès illustre les obstacles bureaucratiques réels auxquels les femmes migrantes sont confrontées lorsqu'elles émigrent en Slovénie, ainsi que des stratégies actives pour surmonter ces obstacles.

Références

Bajt, V. et Frelj, M. (2019). Crimmigration in Slovenia. *Two Homelands* 49 (7-25). [Doi : 10.3986/dd.v0i49.7251](https://doi.org/10.3986/dd.v0i49.7251).

Ladić, M., Bajt, V. et Jalušič, V. (2020). Mécanisme national d'évaluation de l'intégration : Slovénie. Rapport pour 2018. Ljubljana : Institut de la paix.

EWSI - Site web européen sur l'intégration : Slovénie. Bruxelles : Migration Policy Group. Disponible à l'adresse suivante : Gouvernance de l'intégration des migrants en Slovénie | European Website on Integration (europa.eu)
Le site web européen sur l'intégration (EWSI) est une initiative de la Commission européenne et relève de la responsabilité de la Direction générale des affaires intérieures et des migrations. Le site web est la seule source à l'échelle de l'UE qui fournit aux décideurs politiques et aux praticiens des informations actualisées et des bonnes pratiques sur l'intégration des migrants.

MIPEX - Index des politiques d'intégration des migrants : Slovénie. 2020. Bruxelles : Migration Policy Group. Disponible à l'adresse suivante : Slovénie | MIPEX 2020

Le site web interactif du Migrant Integration Policy Index (MIPEX) est un outil unique qui mesure les politiques d'intégration des migrants dans les pays des six continents, y compris tous les États membres de l'UE (y compris le Royaume-Uni), d'autres pays européens (Albanie, Islande, Macédoine du Nord, Moldavie, Norvège, Serbie, Suisse, Russie, Turquie et Ukraine), des pays asiatiques (Chine, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Arabie saoudite, Corée du Sud, Émirats arabes unis), des pays d'Amérique du Nord (Canada, Mexique et États-Unis), des pays d'Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Chili), l'Afrique du Sud, ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande en Océanie. Des indicateurs politiques ont été développés pour créer une image riche et multidimensionnelle des possibilités de participation des migrants à la société. Des indicateurs spécifiques sont disponibles pour la Slovénie.



CHAPITRE 5 : DIMENSION EUROPÉENNE

| | FORME ET MODÈLE UNE ATTENTION À LA DIVERSITÉ CULTURELLE | BRÈVE DESCRIPTION DE LA RÉGLEMENTATION |
|---------------|---|---|
| France | La construction des "femmes migrantes" comme catégorie d'action publique se traduit par des mesures législatives au cours des dix dernières années. La question des "femmes immigrées", considérée comme une priorité publique, relève à la fois de la politique d'intégration et de la politique des droits des femmes. | Le gouvernement français, conformément aux traités internationaux, met en place une approche organisationnelle de la politique d'intégration afin de prendre en compte les différents secteurs de la politique d'intégration des femmes migrantes en France. En matière d'intégration sur le marché du travail et d'accès à l'emploi, les orientations et priorités nationales prennent spécifiquement en compte les femmes migrantes, comme en témoigne le " plan d'action pour la reconnaissance des compétences des primo-arrivants et l'accès à l'emploi des femmes étrangères ". Cette prise en compte est le résultat d'une évolution de la stratégie nationale d'intégration et des orientations prononcées par le Comité interministériel à l'intégration (C2I) et le Comité interministériel à l'immigration et à l'intégration (C3I) en 2018 et 2019. |
| Greece | * Le Code des migrations et de l'intégration sociale (loi 4251/2014) est actuellement la loi fondamentale qui régit l'intégration. **Stratégie nationale d'intégration 2013 ***Stratégie nationale d'intégration 2019 ****Stratégie nationale d'intégration 2021 | * Il aborde les questions liées aux permis de séjour et à l'accès au marché du travail. ** Identifie la promotion de l'intégration des femmes immigrées dans le système éducatif, l'intégration sur le marché du travail et l'accès aux services publics, entre autres, comme des éléments importants de l'intégration. *** Souligne la nécessité de la pré-installation des demandeurs d'asile, la nécessité de l'intégration sociale des bénéficiaires de la protection internationale, entre autres actions. |
| Italy | * Constitution italienne (1948) **Loi 943/1986 ***Loi 39/1990, dite "loi Martelli". ****Loi 40/1998, dite "loi Turco-Napolitano". *****Loi 189/2002, dite "loi Bossi-Fini". *****Loi 173/2020 sur l'immigration et la protection internationale *****Nouveau Pacte sur les migrations et l'asile (2021) | * Consacre quelques paragraphes à la notion de sexe, de femmes et d'étrangers en termes d'égalité des droits et de dignité sociale pour tous. Dès la promulgation de la toute première loi sur l'immigration en Italie, le phénomène a été abordé principalement et de plus en plus en termes de travail et de sécurité publique (urgence). ** Loi 943, première loi sur l'immigration en Italie : le phénomène est abordé de manière urgente et non organique, essentiellement en termes de travail (réglementation des travailleurs immigrés extracommunautaires et lutte contre l'immigration irrégulière). *** Loi 39, première loi organique sur l'immigration : introduit des mesures sociales pour les immigrants ; précise les règles d'entrée et de séjour en Italie, ou de rejet à la frontière ; redéfinit le statut de réfugié. **** Loi 40, première loi sur l'immigration : la loi sur l'immigration la plus cohérente et la plus organique à ce jour, destinée à surmonter l'approche d'urgence. ***** Loi 189 : elle renforce le contrôle de l'immigration, durcit les règles contre l'aide et la promotion de l'immigration illégale et introduit le système de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés (SPRAR). En raison de sa rigidité, la loi 189 a fait l'objet de critiques répétées : pourtant, elle a été suivie de décrets-lois et d'actes législatifs sur l'immigration de plus en plus restrictifs, connus sous le nom de |

| | | |
|-----------------|---|--|
| | | <p>"paquets de sécurité" ou "décrets de sécurité".</p> <p>***** La loi 173 est intervenue sur de nombreux points, notamment en assouplissant les dispositions restrictives de la loi 189. mesures on immigration and integration.</p> <p>***** A comprehensive approach to migration and to the right to asylum and international protection.</p> |
| Portugal | <p>* Constitution de la République portugaise (1976)</p> <p>** Le plan national de mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et le plan stratégique pour les migrations 2015-2020</p> <p>*** Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration (AMIF)</p> | <p>*Les règlements qui reconnaissent le droit international. Les règles du droit international général sont automatiquement incorporées dans le système juridique national. Certaines conventions internationales spécifiques doivent faire l'objet d'une procédure de ratification.</p> <p>** Une législation nationale qui adopte des politiques d'inclusion et d'intégration. Diverses politiques ont été élaborées pour promouvoir l'intégration.</p> <p>*** Une législation qui prend en compte les questions de genre. La FAMI dispose d'un programme spécifique qui vise à développer et à mettre en œuvre des politiques d'intégration tenant compte de la dimension de genre.</p> |
| Slovenie | <p>* La Constitution de la République de Slovénie (1991)</p> <p>** Loi sur les étrangers (2011 ... 2021)</p> <p>*** Loi sur la protection internationale (2016 ... 2021)</p> | <p>* Définit le droit d'asile</p> <p>** Réglemente l'autorisation de séjour en distinguant entre le statut de résident temporaire et permanent.</p> <p>Cependant, il est nécessaire de souligner que, puisqu'il n'existe pas de réglementation spécifique, il existe des lois multiples et diverses qui, d'une certaine manière, peuvent faire allusion à cette question.</p> |
| Espagne | <p>* Programme national pour le Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration (2014-2020).</p> <p>** Loi organique 1/2004, du 28 décembre, relative aux mesures de protection intégrale contre la violence de genre.</p> <p>*** Troisième plan pour l'égalité des sexes dans l'administration générale de l'État et dans les organismes publics liés ou dépendants.</p> <p>**** Deuxième plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité" (2017-2023)</p> | <p>* Promouvoir l'intégration selon une approche à double sens. Des mesures spécifiques sont envisagées pour les femmes migrantes.</p> <p>** Une attention particulière est accordée au cas des femmes étrangères.</p> <p>*** Promouvoir l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes.</p> <p>**** Fait des droits des femmes une priorité.</p> |

Idées Générales

Le tableau récapitulatif présenté ci-dessus montre que chacun des pays analysés dispose d'une réglementation qui favorise l'intégration des femmes migrantes. Malgré cela, des différences considérables sont observées entre chacun des contextes. Alors que certains règlements/programmes s'adressent exclusivement au groupe des femmes migrantes (voir le cas de la France), il en existe d'autres dans lesquels les spécificités des femmes migrantes ne sont pas prises en compte (voir le cas de la Slovénie).

Documents téléchargeables

Les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme

<https://www.ohchr.org/documents/publications/coretreatiesen.pdf>

Cette publication reproduit les principaux traités universels relatifs aux droits de l'homme en format de poche. Elle est basée sur la compilation complète que le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a publiée en février 2003: Droits de l'homme : Une compilation d'instruments internationaux - Instruments universels.

La Convention internationale sur les travailleurs migrants et son Comité

<https://www.ohchr.org/documents/publications/factsheet24rev.1en.pdf>

Ce document traite de l'importance des traités internationaux axés sur la protection des droits des travailleurs migrants. Il souligne le lien entre la migration et les droits de l'homme - un sujet politique qui attire de plus en plus l'attention dans le monde entier.

Convention européenne des droits de l'homme

https://www.echr.coe.int/documents/convention_eng.pdf

Ce document décrit les différents articles de loi relatifs à la protection des droits de l'homme.

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

<https://au.int/sites/default/files/treaties/36390-treaty-0011>

[charte africaine des droits de l'homme et des peuples f.pdf](#)

Ce document décrit les différents articles de loi relatifs à la protection des droits de l'homme.



OBJETS D'APPRENTISSAGE/ACTIVITÉS PRATIQUES

Objets d'apprentissage/activités pratiques

Comme développé dans le module 2, nous voyons l'importance de garantir les droits de l'homme dans n'importe quelle partie du monde, et pour n'importe quelle personne, indépendamment de son origine, sa race, sa religion, son sexe, etc. Nous voyons également la nécessité d'inclure une approche de genre aux droits de l'homme, étant donné la vulnérabilité particulière des femmes migrantes.

Durée: 45 minutes

Objectifs:

- *Comprendre que les droits de l'homme sont universels et inaliénables.*
- *Identifier l'objectif et l'importance du Pacte mondial des Nations unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.*
- *Identifier la nécessité d'une perspective de genre dans les traités et politiques internationaux et européens.*

Afin de renforcer les connaissances de ce module, nous proposons les activités suivantes.

Activité 1 : Prise en compte de la reconnaissance de l'égalité des sexes dans les droits de l'homme :

- Mentionnez les différents traités internationaux qui incluent une perspective de genre. Selon eux, considérez-vous que la perspective de genre est suffisamment introduite de manière efficace ?
- Au regard de l'analyse de la législation européenne sur l'inclusion sociale et la participation civique des femmes migrantes, quelles mesures concrètes sont actuellement appliquées pour favoriser l'inclusion des femmes migrantes? Donnez quelques exemples.
- Sur la base du dernier rapport 2021 de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes (<https://www.ohchr.org/EN/Issues/Women/SRWomen/Pages/SRVAW.aspx>), réfléchissez à la manière dont une perspective de genre peut être incluse dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 100 mots environ..

Activité 2 : prise en compte de la réalité de la violence sexiste :

- Regardez cette vidéo sur ce qu'il faut faire en cas de violence sexiste pour les femmes migrantes (disponible en plusieurs langues) fournie par le HCR au lien suivant:

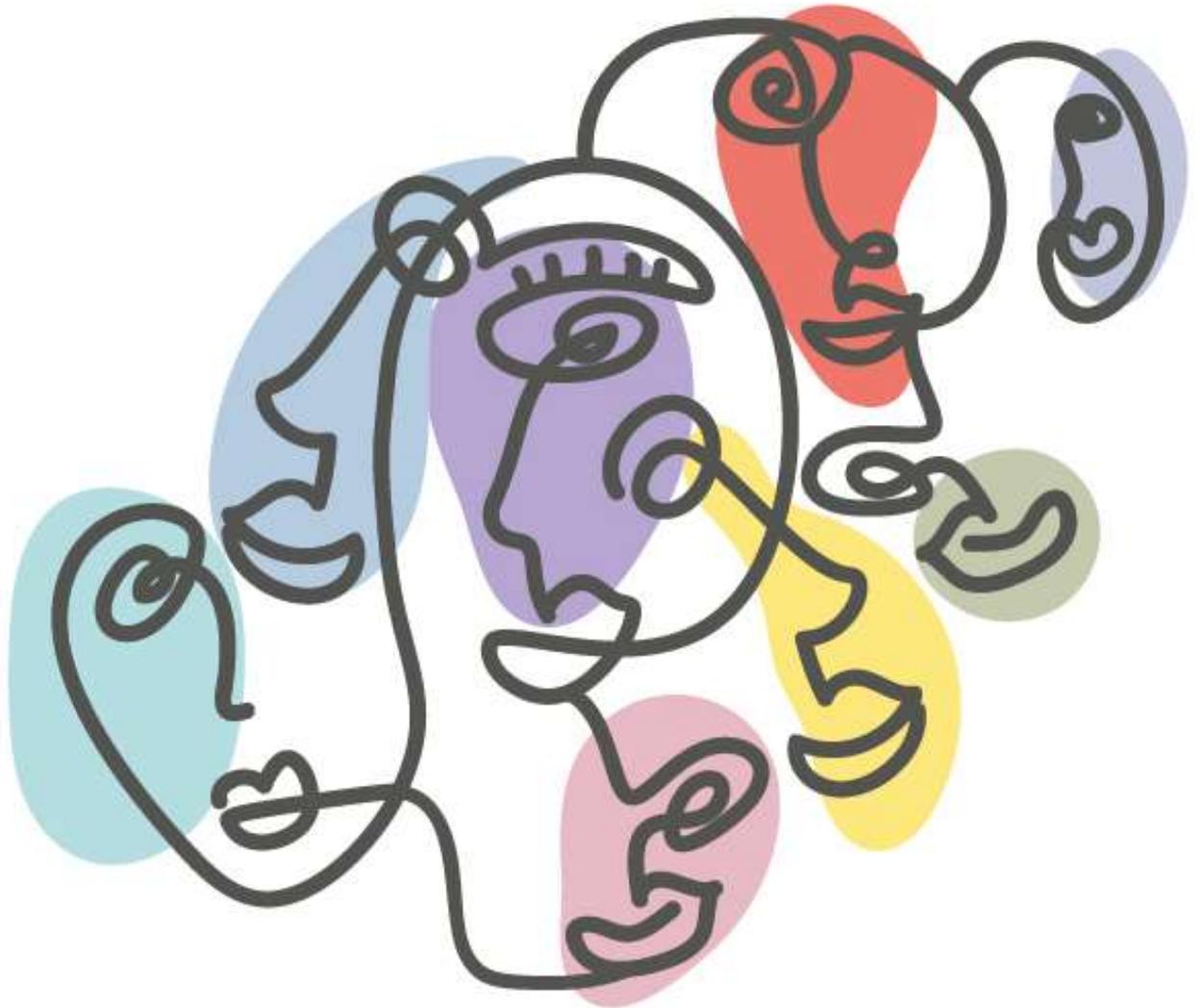
<https://www.youtube.com/watch?v=aBDS4kMVeUU&list=PLcWbnvGj8a45UpDmSz1w3ibHH2X6N-ypS>.

Pensez-vous qu'elle soit pratique et compréhensible pour une femme qui vient d'un pays subsaharien, qui n'a jamais été à l'école et qui n'a jamais entendu parler du droit d'asile?



**VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364



Cours de formation
Migrations, genre et inclusion dans le contexte européen :
Une approche interdisciplinaire

Module 3

Mesures pour l'inclusion sociale des femmes migrantes, y compris l'accès à la résidence et à la citoyenneté



Co-funded by the
**Erasmus+ Programme
of the European Union**

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Table des matières

[Introduction](#)

[Chapitre 1. Citoyenneté et résidence. Concepts clés](#)

[Chapitre 2. Modèles de citoyenneté, participation active et mouvements sociaux](#)

[Chapitre 3. Stratégies clés pour favoriser l'inclusion sociale des femmes migrantes dans la diversité de leurs réalités, à partir d'une approche interdisciplinaire et interculturelle.](#)

[Chapitre 4. Approche pratique au niveau national](#)

- [Grèce](#)
- [Espagne](#)
- [France](#)
- [Italie](#)
- [Portugal](#)
- [Slovénie](#)

[Chapitre 5. Dimension Européenne](#)

[Documents téléchargeables](#)

[Objets d'apprentissage/activités pratiques](#)

Introduction

Le module 3 traite de l'inclusion sociale des femmes migrantes en mettant l'accent sur l'accès à la résidence et à la citoyenneté. Il étudiera également comment l'acquisition de la citoyenneté est liée aux politiques d'intégration dans les États membres, et si la naturalisation est considérée comme le point final d'un processus d'intégration ou si l'acquisition de la citoyenneté est destinée à faciliter l'intégration. Les mesures de l'UE sur l'immigration légale couvrent les conditions d'entrée et de séjour de certaines catégories d'immigrants. L'acquisition de la citoyenneté a été un sujet de débat dans de nombreux États membres ces dernières années, avec la nécessité d'intégrer les migrants.



Chapitre 1. Citoyenneté et résidence. Concepts clés

Qu'est-ce que la résidence ? Le titre de séjour est toute autorisation délivrée par les autorités d'un État membre de l'UE permettant à un ressortissant de pays tiers de séjourner légalement sur son territoire, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 265/2010 (règlement sur les visas de long séjour). L'approche actuelle consiste à adopter une législation sectorielle, par catégorie de migrants, afin d'établir une politique d'immigration régulière au niveau de l'UE. **La directive 2009/50/CE** établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié a créé la "carte bleue européenne", une procédure accélérée de délivrance d'un permis de séjour et de travail spécial, afin de permettre aux travailleurs de pays tiers d'occuper un emploi hautement qualifié dans les États membres. **La directive sur le permis unique (2011/98/UE)** définit une procédure commune et simplifiée pour les ressortissants de pays tiers qui demandent un permis de séjour et de travail dans un État membre, ainsi qu'un ensemble commun de droits à accorder aux immigrants réguliers. **La directive 2014/36/UE**, régit les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'emploi en tant que travailleurs saisonniers. La directive 2014/66/UE fait référence aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert intra-entreprise. **La directive (UE) 2016/801** fait référence aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat, de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de placement au pair. Le statut des ressortissants de pays tiers qui sont des résidents de longue durée dans l'Union européenne est régi par la **directive 2003/109/CE**, modifiée en 2011 pour étendre son champ d'application aux réfugiés et aux autres bénéficiaires d'une protection internationale. **La directive 2003/86/CE** énonce des dispositions relatives au droit au regroupement familial.

Qu'est-ce que la citoyenneté ? La citoyenneté est le lien juridique particulier entre un individu et son État, acquis par la naissance ou la naturalisation, que ce soit par déclaration, choix, mariage ou autre selon la législation nationale. L'intégration des ressortissants de pays tiers est devenue un sujet politique important dans de nombreux États membres, notamment en raison du grand nombre de nouveaux migrants qui sont arrivés dans l'UE en 2014-2016 et ont reçu une protection internationale. Quand, comment et dans quelles circonstances un ressortissant de pays tiers peut acquérir la citoyenneté d'un État membre de l'UE est une dimension essentielle des processus d'intégration. L'acquisition de la citoyenneté peut être considérée comme l'étape finale du processus d'intégration réussi d'un individu, comme une incitation pour les individus à s'intégrer dans une nouvelle société ou les deux. L'octroi de la citoyenneté est une prérogative des États membres, qu'ils doivent exercer dans le respect du droit communautaire. Les États membres sont seuls responsables de la fixation des conditions d'acquisition de la citoyenneté. Toutefois, les citoyens d'un État membre jouissent également des droits de la citoyenneté européenne, y compris celui de la mobilité et de la libre circulation dans tous les États membres. À ce titre, la détermination de la citoyenneté par un État membre implique une responsabilité envers tous les autres. Il existe trois principaux modes de naturalisation : **i) la naturalisation ordinaire, ii) la naturalisation discrétionnaire pour des raisons d'intérêt national, iii) la naturalisation facilitée discrétionnaire pour des raisons d'intérêt national.** **L'acquisition de la citoyenneté** désigne tout mode d'acquisition de la nationalité, c'est-à-dire par la naissance ou à tout moment après la naissance, automatique ou non, sur la base d'une attribution, d'une déclaration, d'une option ou d'une demande. La naturalisation désigne tout mode d'acquisition après la naissance d'une nationalité que la personne visée ne possédait pas auparavant et qui nécessite une demande de cette personne ou de son représentant légal ainsi qu'un acte d'octroi de la nationalité par une autorité publique. **Ius sanguinis** fait référence à la détermination de la nationalité d'une personne sur la base de la nationalité de ses parents. **Le ius soli** fait référence au principe selon lequel la nationalité d'une personne est déterminée sur la base de son pays de naissance.

Ressources en ligne

Réseau européen des migrations (REM), 2020, Pathways to citizenship for third-country nationals in the EU. Rapport de synthèse du REM pour l'étude 2019 du REM. Bruxelles : Réseau européen des migrations (REM)/Commission européenne.

https://www.emn.at/wp-content/uploads/2020/07/emn-synthesis-report-2020_pathways-to-citizenship.pdf

L'étude fournit un aperçu comparatif des régimes existants encadrant l'accès à la citoyenneté nationale par



naturalisation pour les ressortissants de pays tiers dans les États membres de l'Union européenne (UE).

Parlement européen, 2021, Politique d'immigration. Bruxelles : Commission européenne.

<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/en/sheet/152/immigration-policy>

Ce document fait référence à une politique européenne d'immigration globale et tournée vers l'avenir, fondée sur la solidarité, qui est un objectif clé pour l'Union européenne. La politique d'immigration vise à établir une approche équilibrée pour traiter l'immigration régulière et irrégulière.

Observatoire de la citoyenneté mondiale (GLOBALCIT)

<https://globalcit.eu/>

L'Observatoire de la citoyenneté mondiale (GLOBALCIT) est un observatoire en ligne qui se consacre à l'analyse factuelle et non partisane des lois sur la citoyenneté et des droits électoraux dans le monde.



Chapitre 2. Modèles de citoyenneté, participation active et mouvements sociaux

Bauböck (2003) affirme que l'accès à la citoyenneté doit rester ouvert si la population résidente et le nombre de citoyens ne sont plus égaux en raison de l'immigration continue. Contrairement aux règles de citoyenneté automatique à la naissance (*ius soli* et *ius sanguinis*), toutes les règles de naturalisation dans les États démocratiques sont basées sur le concept d'affiliation volontaire.

Castles, de Haas et Miller (2014) mentionnent que les questions centrales sont les suivantes : définir qui est citoyen, comment les nouveaux arrivants peuvent devenir citoyens et ce que signifie la citoyenneté. En principe, l'État-nation ne permet qu'une seule affiliation, mais les immigrants et leurs descendants ont une relation avec plus d'un État. La citoyenneté peut être distinguée selon les types suivants : **Modèle impérial** : définition de l'appartenance à la nation en termes d'être un sujet du même pouvoir ou du même dirigeant. **Modèle ethnique** : Définition de l'appartenance à la nation en termes d'ethnicité (ascendance, langue et culture communes), ce qui signifie l'exclusion des minorités de la citoyenneté et de la nation. **Modèle républicain** : définition de la nation comme une communauté politique, fondée sur une constitution, des lois et une citoyenneté, avec la possibilité d'admettre de nouveaux arrivants dans la communauté, à condition qu'ils adhèrent aux règles politiques et soient disposés à adopter la culture nationale.

Modèle multiculturel : La nation est également définie comme une communauté politique, fondée sur une constitution, des lois et une citoyenneté, qui peut admettre de nouveaux arrivants. Dans ce modèle, ceux-ci peuvent conserver leurs cultures distinctives et former des communautés ethniques, à condition de se conformer aux lois nationales. Tous ces types idéaux ont un point commun : ils reposent sur des citoyens qui appartiennent à un seul État-nation. L'installation des migrants est considérée comme un processus de transfert de la loyauté primaire de l'État d'origine vers le nouvel État de résidence. Ce processus est symboliquement marqué par la naturalisation et l'acquisition de la citoyenneté du nouvel État. La théorie transnationale soutient que cela ne s'applique plus aux groupes croissants de migrants. Ainsi, un autre type idéal de citoyenneté pourrait émerger : **Le modèle transnational** : les identités des membres des communautés transnationales transcendent les frontières nationales, conduisant à des formes d'appartenance multiples et différenciées. En outre, la citoyenneté double ou multiple est de plus en plus courante.

Selon Delanty (1997), la citoyenneté peut être envisagée selon quatre modèles qui mettent l'accent sur différentes dimensions de ce qu'implique l'appartenance à une communauté politique : droits, devoirs, participation et identité : Le modèle des droits : Les droits sont une dimension de la citoyenneté sur laquelle insistent surtout les libéraux et qui fait référence aux droits que les citoyens détiennent à l'égard de l'État ; le modèle conservateur : les devoirs classiques des citoyens à l'égard de l'État sont : les impôts, le service militaire et l'éducation ; le modèle participatif : l'idée radicale de la citoyenneté met l'accent sur la participation en tant que processus actif et quelque chose qui ne peut être réduit à un devoir ; le modèle communautaire : pour les communautariens, la citoyenneté va au-delà des droits et des devoirs et implique également des questions d'identification.

Martiniello (2006) identifie une typologie des différentes formes de participation politique des immigrants dans le pays d'installation.

i) le niveau d'action géopolitique; ii) la politique étatique et la politique non étatique; iii) la politique électorale ; iv) la politique parlementaire ; v) la politique consultative.

; vi) L'engagement dans les partis politiques; vii) Politique syndicale ; viii) Autres groupes de pression ; ix) Mobilisation des communautés ethniques.

Ressources en ligne

Bauböck, R., 2003, Models of Citizenship and Rules of Naturalisation, in Layton-Henry, Z. et Wilpert, C. (eds). (2003). Challenging racism in Britain and Germany, New York : Palgrave Macmillan, 25-45.

https://link.springer.com/chapter/10.1057/9780230506206_2

Les chapitres soulignent que l'octroi de la citoyenneté est traditionnellement considéré comme un élément clé de la souveraineté nationale. Chaque État est libre de définir les critères selon lesquels les nouveaux membres sont acceptés.

Bauböck, R., (ed.), 2006, Migration et citoyenneté : statut juridique, droits et participation politique. Rapports IMISCOE. Amsterdam : Amsterdam University Press.

<https://www.imiscoe.org/docman-books/375-bauboecck-2006/file>



Ce volume résume les théories actuelles et les recherches empiriques sur le statut juridique et la participation politique des migrants dans les démocraties européennes.

Castles, S., de Haas, H., et Miller, M. J., 2014, The Age of Migration (5th ed.). New York : Palgrave McMillan, 66-68.

<http://www.age-of-migration.com/about>

La publication se concentre sur la migration internationale contemporaine, elle explique comment l'installation des migrants entraîne une diversité ethnique accrue et comment elle affecte les changements sociaux, culturels et politiques plus larges dans les sociétés de destination et d'origine et examine les interactions complexes entre la migration et les processus plus larges de changement dans les sociétés d'origine et de destination.

Delanty, G., 1997, Models of citizenship : Defining European identity and citizenship, Citizenship Studies, 1:3, 285-303.

<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/13621029708420660>

Cet article mentionne que la citoyenneté implique l'appartenance à une communauté politique et est définie de manière interne par des droits, des devoirs, une participation et une identité. Elle a traditionnellement été subordonnée à la nationalité, qui définit les limites territoriales de la citoyenneté.

Martiniello, M., 2006, Political participation, mobilisation and representation of immigrants and their offspring in Europe, in Bauböck, R., (ed.), 2006, Migration and Citizenship Legal Status, Rights and Political Participation. Rapports IMISCOE. Amsterdam : Amsterdam University Press, 84-112.

<https://www.imiscoe.org/docman-books/375-bauboeck-2006/file>

Ce volume résume les théories actuelles et les recherches empiriques sur le statut juridique et la participation politique des migrants dans les démocraties européennes.



Chapitre 3. Stratégies clés pour favoriser l'inclusion sociale des femmes migrantes dans la diversité de leurs réalités, à partir d'une approche interdisciplinaire et interculturelle

La sécurité de la résidence permanente peut constituer une étape fondamentale sur la voie de la citoyenneté à part entière et de meilleurs résultats en matière d'intégration. La voie vers la résidence permanente est à moitié favorable à l'intégration dans les pays MIPEX (58/100). Après 5 ans, la plupart des résidents peuvent demander un statut de résident à long terme et des droits égaux à ceux des citoyens nationaux, mais seulement après avoir prouvé qu'ils sont autonomes. Ceux qui ont besoin d'aide ou qui ne sont pas en mesure de payer les frais élevés se retrouvent avec un statut temporaire, sans le soutien nécessaire ni les opportunités de poursuivre leur intégration (Solano et Huddleston, 2020b). Faciliter l'accès à la nationalité peut augmenter considérablement les taux de naturalisation et stimuler les résultats de l'intégration. Les politiques de nationalité ne sont que moyennement favorables à la promotion de la naturalisation des immigrants. Les politiques de nationalité constituent un point faible majeur dans la plupart des pays européens (Solano et Huddleston, 2020a). Les États membres ont simplifié les exigences administratives et juridiques pour répondre aux besoins du marché du travail, en particulier en ce qui concerne les travailleurs qualifiés. Cette approche a également été adoptée à l'égard d'un certain nombre de professions peu ou moyennement qualifiées dans plusieurs États membres où il existe des pénuries de main-d'œuvre dans ces domaines (Réseau européen des migrations, 2020). Cependant, l'inclusion sociale est entravée en raison du piégeage des femmes migrantes dans l'emploi informel, les emplois précaires, à faible statut/faible rémunération (travail domestique, soins infirmiers, garde d'enfants, agriculture, nettoyage, restauration et services touristiques/hôteliers et de soins personnels), indépendamment du statut juridique (Fouskas, et al, 2018). Les théories de l'intégration décrivent l'acquisition de la citoyenneté et des droits et responsabilités qui y sont associés comme une étape cruciale de l'intégration dans le pays d'accueil d'une femme ressortissante de pays tiers. Il existe des preuves suggestives que le fait de donner accès à la pleine citoyenneté peut améliorer la santé et le niveau d'éducation et renforcer les possibilités d'intégration sur le marché du travail. En outre, les femmes immigrées naturalisées ont en général de meilleurs résultats en matière d'intégration que les non-nationaux. Toutefois, l'acquisition de la citoyenneté et l'intégration sont perçues différemment selon les États membres, en fonction de leur approche de la citoyenneté. Dans la majorité des États membres, la citoyenneté est considérée comme liée à la politique nationale d'intégration. Dans certains États membres, la citoyenneté ne fait pas partie des politiques d'intégration, soit parce qu'il n'existe aucune politique d'intégration au niveau national (en Belgique), soit parce que les politiques s'adressent aux ressortissants de pays tiers jusqu'au moment de l'acquisition de la citoyenneté. La Grèce fait exception à la règle : en général, elle n'aborde pas la question de la citoyenneté dans sa politique d'intégration, mais se concentre sur les personnes dont les grands-parents étaient des migrants, dont certaines peuvent avoir la nationalité grecque. Certains États membres considèrent la citoyenneté comme l'"aboutissement" du processus d'intégration, ce qui signifie que les immigrants doivent remplir les critères d'intégration définis par les États membres avant de devenir citoyens. D'autres États membres considèrent la citoyenneté comme une mesure essentielle pour faciliter l'intégration des femmes migrantes dans la société d'accueil. Dans d'autres États membres, le lien entre citoyenneté et intégration n'est pas clair ou fait l'objet d'un débat controversé permanent. Dans quelques États membres, un soutien spécifique est mis à la disposition des nouveaux citoyens. Ce soutien va de la fourniture d'informations à des mesures de soutien spécifiques pour les nouveaux citoyens, mais il vise souvent les citoyens issus de l'immigration en général. Dans certains États membres, la naturalisation est considérée comme contribuant positivement à l'intégration sur le marché du travail, principalement en raison de l'égalité d'accès au marché du travail avec les autres citoyens (y compris l'accès à certaines professions réservées aux citoyens). Dans la plupart des États membres, l'acquisition de la citoyenneté est une démarche effectuée après avoir passé plusieurs années dans le pays. En général, une résidence plus longue dans un pays peut contribuer positivement aux résultats en matière d'emploi. La citoyenneté n'est pas une garantie contre la discrimination sur le marché du travail.

Ressources en ligne

Dobrowolsky, A. et Tastsoglou, E., (eds.), 2016, Women, Migration and Citizenship : Établir des connexions locales, nationales et transnationales. Florence : Taylor and Francis.

<https://www.routledge.com/Women-Migration-and-Citizenship-Making-Local-National-and-Transnational/Dobrowolsky-Tastsoglou/p/book/9780367740191>

Cette collection met en évidence les multiples connexions entre les préoccupations et les pratiques des femmes en matière de migration et de citoyenneté. Il présente des recherches originales qui examinent les diverses expériences des femmes en tant que migrantes et réfugiées et expose la manière dont les idéologies et pratiques de genre organisent la citoyenneté des migrants, dans ses diverses dimensions, aux niveaux local, national et transnational.

Réseau européen des migrations (REM), 2020, Rapport annuel sur la migration et l'asile 2019. Bruxelles : Réseau européen des migrations.

https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/EN/EMN/Politikberichte/ZuPolitikStatistikberichten/emn-2019-politikberichtsynthese.pdf;jsessionid=8EE12EC9F5495AB69A7326B5B7F5DE63.intranet372?_blob=publicationFile&v=4

Les rapports nationaux annuels sur la migration et l'asile fournis par les PCN du REM visaient à décrire la situation et les développements en matière de migration et d'asile dans l'État membre et en Norvège, ainsi que des données statistiques spécifiques pour l'année 2019.

Fouskas, T., Hatzopoulos, V., Grigoriou, P., Karabelias, G., Tsohanoglou, G., de Maio, A., Kazanas, K. et Mine, F., 2018, Labour market integration of third-country nationals in EU member states. Athènes : Organisation européenne de droit public (EPLO)/Ministère hellénique des politiques migratoires/Commission européenne/Réseau européen des migrations.

<http://emn.immigration.gov.gr/en/repository/send/25-2018/67-emn-study-1-2018-labour-market-integration-of-third-country-nationals-in-eu-member-states>

La contribution nationale de la Grèce a été réalisée dans le cadre de l'étude 2018:1 du Réseau européen des migrations (EMN). Elle vise à informer les États membres et la Commission européenne sur les développements concernant les politiques d'intégration sur le marché du travail ciblant les ressortissants de pays tiers en Grèce.

Solano, G. et Huddlestone, T., 2020a, Access to Nationality : Indice 2020 des politiques d'intégration des migrants. Barcelone/Bruxelles : CIDOB et MPG.

<https://www.mipex.eu/access-nationality>

Le Migrant Integration Policy Index (MIPEX) stimule les débats, alimente des rapports de haut niveau et est utilisé pour l'action de la société civile sur la politique d'intégration des migrants à travers le monde.

Solano, G. et Huddlestone, T., 2020b, Permanent Residence : Indice des politiques d'intégration des migrants 2020. Barcelone/Bruxelles : CIDOB et MPG.

<https://www.mipex.eu/permanent-residence>

Le Migrant Integration Policy Index (MIPEX) stimule les débats, alimente des rapports de haut niveau et est utilisé pour l'action de la société civile sur la politique d'intégration des migrants dans le monde entier.



Chapitre 4. Approche pratique au niveau national

Grèce

La Stratégie nationale d'intégration 2019 a identifié la promotion de l'intégration des femmes immigrées dans le système éducatif, l'intégration sur le marché du travail et l'accès aux services publics, entre autres, comme des composantes importantes de l'intégration des femmes immigrées et des bénéficiaires de la protection internationale.

Concernant les permis de séjour, la loi 4251/2014 " Code de l'immigration et de l'intégration sociale et autres dispositions " a introduit des changements dans les domaines des permis de séjour, du regroupement familial et de l'accès au marché du travail. Il existe sept (7) grandes catégories de permis de séjour : 1. Permis de séjour pour travail et raisons professionnelles, 2. Permis de séjour pour raisons humanitaires, exceptionnelles et autres, 3. Permis de séjour pour études, bénévolat, recherche et formation professionnelle, 4. Permis de séjour pour les victimes de la traite des êtres humains, 5. Permis de séjour pour regroupement familial, 6. Permis de séjour de longue durée, 7. Certificat spécial de résidence légale. Les personnes reconnues comme réfugiés reçoivent un permis de séjour de 3 ans (ADET), qui peut être renouvelé après décision du chef du Bureau régional pour l'asile (RAO). Suite à l'entrée en vigueur de la loi 4636/2019 " sur la protection internationale et autres dispositions ", les bénéficiaires de la protection subsidiaire n'ont plus le droit de recevoir un permis de 3 ans. Ils obtiennent un permis de séjour d'un an, renouvelable pour une période de 2 ans. Les titres de séjour sont généralement délivrés au moins 4 à 5 mois après la communication de la décision positive d'octroi de la protection internationale. Jusqu'à la délivrance des permis de séjour, les demandeurs détiennent la carte de demandeur d'asile, sur laquelle est apposée la mention "Pending Residence Permit".

En ce qui concerne l'accès à la citoyenneté, conformément au code de la citoyenneté (L. 3284/2004, article 5, paragraphe 1, code de la citoyenneté, modifié par la loi L. 4674/2020), la citoyenneté peut être accordée à un étranger qui : i) a atteint l'âge de la majorité au moment de la présentation de la déclaration de naturalisation ; ii) n'a pas fait l'objet d'une condamnation irrévocable pour un certain nombre de crimes commis intentionnellement au cours des dix dernières années, avec une peine d'au moins un an ou d'au moins six mois, indépendamment du moment où la décision de condamnation a été rendue. La condamnation pour entrée illégale dans le pays ne fait pas obstacle à la procédure de naturalisation. iii) N'a pas de procédure d'expulsion en cours ou d'autres problèmes concernant son statut de résidence ; iv) A résidé légalement en Grèce pendant 7 années continues avant le dépôt de la demande ; v) Détient l'une des catégories de permis de séjour prévues par le Code de la citoyenneté, entre autres le permis de séjour de longue durée, le permis de séjour accordé aux réfugiés reconnus ou aux bénéficiaires de la protection subsidiaire, ou le permis de séjour de deuxième génération. D'autres catégories de permis ont été ajoutées en 2018. Les demandeurs doivent également avoir : i) une connaissance suffisante de la langue grecque ; ii) être normalement intégrés dans la vie économique et sociale du pays ; et iii) être en mesure de participer activement à la vie politique (c'est-à-dire connaître les institutions politiques de la République hellénique, connaître

l'histoire politique grecque)

Références

Base de données d'information sur l'asile (AIDA) (2021) - Permis de séjour - Grèce. Bruxelles : Conseil européen sur les réfugiés et les exilés.

<https://asylumineurope.org/reports/country/greece/content-international-protection/status-and-residence/residence-permit/>

Ce lien fournit des informations sur le permis de séjour pour les personnes qui se sont vues reconnaître une forme de protection en Grèce.

Base de données d'information sur l'asile (AIDA) (2021). Naturalisation- Grèce. Bruxelles : Conseil européen sur les réfugiés et les exilés.

<https://asylumineurope.org/reports/country/greece/content-international-protection/status-and-residence/naturalisation/>

Ce lien fournit des informations sur les conditions d'obtention de la citoyenneté en Grèce.



Fouskas, T., Anderson, B., Koulierakis, G., Economou, C., Spyridakis, M., Souliotis, K., Mine, F., de Maio, A., Kazanas, K. et Gikopoulou, P. (2020). Les voies d'accès à la citoyenneté pour les ressortissants de pays tiers dans les États membres de l'UE. Athènes : Organisation européenne de droit public (EPLO)/Ministère hellénique des politiques migratoires/Commission européenne/Réseau européen des migrations.

https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2020-03/greece_pathways_to_citizenship_en.pdf

https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/22ae842d-9be0-4755-b0d7-647e05415df9_en

Cette étude comprend un examen des conditions et des exigences de la naturalisation et des processus administratifs utilisés pour déterminer si une personne est éligible.

Conseil grec pour les réfugiés (2020). Base de données d'information sur l'asile (AIDA) (2019). Country Report : Grèce. Bruxelles : Conseil européen pour les réfugiés et les exilés.

https://asylumineurope.org/wp-content/uploads/2020/07/report-download_aida_gr_2019update.pdf

Ce rapport s'appuie sur les informations fournies par les organismes nationaux liés aux procédures d'asile.

Ministère de l'intérieur/Secrétariat général à la citoyenneté (2021). Instructions simplifiées sur l'acquisition de la citoyenneté grecque - Comment puis-je devenir un citoyen grec ? Athènes : Le Médiateur grec/Direction de la citoyenneté du ministère de l'Intérieur.

<https://www.ypes.gr/UserFiles/f0ff9297-f516-40ff-a70e-eca84e2ec9b9/HowCanIBecomeAGreekCitizen.pdf>

Ce lien fournit des informations sur la manière dont un individu peut devenir un citoyen grec.

Ministère des migrations et de l'asile (2019). Stratégie nationale d'intégration. Athènes : Stratégie nationale d'intégration.

<https://migration.gov.gr/wp-content/uploads/2020/05/B6.-Εθνική-Στρατηγική-2019.pdf>

Ce lien permet d'accéder à la stratégie nationale d'intégration 2019 de la Grèce.

Ministère des migrations et de l'asile (2021). Catégories de permis de séjour pour les citoyens de pays tiers et documents à soumettre. Athènes : Stratégie nationale d'intégration.

<https://migration.gov.gr/en/migration-policy/metanasteusi-stin-ellada/katigories-adeion-diamonis-politon-triton-choron-dikaiologitika%e2%80%8b/>

Ce lien fournit des informations sur les catégories de permis de séjour pour les citoyens de pays tiers et les documents à soumettre en Grèce.

Espagne

L'article 30 bis de la "Loi organique 4/2000, du 11 janvier, sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale" (modifiée ultérieurement par la LO 8/2000, la LO 14/2003, la LO 2/2009, la LO 10/2011, la RDL 16/2012 et le jugement 13/2021) établit que "les étrangers qui se trouvent en Espagne et qui sont titulaires d'une autorisation de séjour sont des résidents". Cette résidence peut être temporaire ou de longue durée. Une résidence temporaire autorise un séjour en Espagne pour une période allant de 90 jours à cinq ans (article 31.1.). Si les étrangers sont inscrits à la sécurité sociale, un permis de séjour pour travail est également accordé (article 36.2). L'article 32 stipule que "la résidence de longue durée implique que vous êtes autorisé à résider et à travailler en Espagne de manière indéfinie, dans les mêmes conditions que les ressortissants espagnols". Parmi les conditions requises, il faut avoir eu une résidence temporaire en Espagne pendant cinq ans de manière continue.

Pour garantir les droits des personnes étrangères, il est précisé que "l'absence de permis de séjour et de travail (...), n'invalidera pas un contrat de travail concernant les droits du travailleur étranger, ni n'empêchera l'octroi des avantages découlant des cas envisagés par les conventions internationales sur la protection des travailleurs ou d'autres conventions applicables (...)" (article 36.5).

L'obtention de la résidence permet, entre autres, d'inclure les membres de la famille, de prolonger les délais de demande de la nationalité espagnole, de voyager librement dans l'Union européenne, de faciliter les renouvellements, etc. Néanmoins, il faut savoir que les procédures de demande sont généralement assez longues. En outre, le permis de séjour ne permet pas toujours de travailler en Espagne.

D'autre part, la réglementation envisage la possibilité d'obtenir un permis de séjour pour les femmes étrangères



victimes de violence de genre, ainsi que l'accès aux droits reconnus dans la "Loi organique 1/2004, du 28 décembre, relative aux mesures de protection intégrale contre la violence de genre" (article 31 bis). Ainsi, il sera possible de demander "une autorisation de séjour et de travail en cas de circonstances exceptionnelles à partir de l'émission d'une ordonnance de protection en leur faveur ou, à défaut, un rapport du ministère public faisant référence à l'existence de preuves de la violence de genre" (article 31 bis.3).

Bien que cette règle protège en particulier les femmes en situation irrégulière, certaines femmes en congé temporaire étaient exclues de cette interprétation. Par conséquent, l'Instruction SEM 2/2021 sur l'autorisation de séjour temporaire et de travail dans des circonstances exceptionnelles pour les femmes étrangères victimes de la violence de genre" prévoit ce permis pour toute femme victime de la violence de genre, indépendamment de sa situation administrative en Espagne.

Il convient également de noter que la nationalité espagnole est généralement obtenue après qu'une personne ait résidé en Espagne pendant dix ans. De manière significative, l'arrêt n° 1.521/2021 de la Cour suprême allège l'exigence d'intégration pour l'obtention de la nationalité espagnole (qui nécessite l'approbation d'un questionnaire) pour les femmes migrantes non qualifiées, considérant qu'il est important d'examiner si le milieu socioculturel de ces femmes est caractérisé par une discrimination éducative à l'égard des femmes.

Enfin, la success story intitulée "Du Ghana à l'Espagne : un meilleur avenir pour ses enfants", accessible à l'adresse https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=MTg=, relate les difficultés d'une femme immigrée à acquérir son autonomie, à obtenir un emploi et à subvenir aux besoins de sa famille en raison de son statut de sans-papiers.

Références/ Ressources en ligne

Droits de citoyenneté des femmes étrangères sans papiers victimes de violence de genre
<https://doi.org/10.5944/rdh.26.2015.16343>

Ce travail réalise une analyse différenciée de l'actuelle loi espagnole sur les étrangers et des lois antérieures qui régissaient la situation juridique de ces femmes étrangères victimes de violence de genre.

Une citoyenneté féminine. Les apports des femmes immigrées marocaines, équatoriennes et roumaines en Espagne
<https://journals.openedition.org/revestudsoc/7994>

Cet article présente une étude et un débat critique autour de la conception traditionnelle de la citoyenneté, à partir des contributions des femmes immigrées.

Les comités des droits de l'homme : Leur nature et leur pertinence juridique en Espagne.
https://www.academia.edu/72078688/Human_Rights_Committees_Their_Nature_and_Legal_Relevance_in_Spain

Cet article analyse l'état des mécanismes de mise en œuvre des traités relatifs aux droits de l'homme, souvent constitués en "commissions", en évaluant l'efficacité de leurs résolutions et leur impact en Espagne. En particulier, le Comité des droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDAW) font l'objet d'un examen plus approfondi.

Effets de l'exclusion des immigrés sans-papiers de la couverture médicale en Espagne. Politique de santé.
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0168851018304160>

Les objectifs de ce travail sont d'identifier les caractéristiques spécifiques de cette politique, d'examiner son impact sur la santé et l'accès aux soins, et d'évaluer son impact économique.

France

La question de l'intégration et de l'inclusion des femmes immigrées en France est apparue comme un objet de lutte sociale pour les mouvements féministes et progressivement comme un objet d'étude dans les sciences sociales à la fin des années 1960. Discuter de la place des femmes immigrées sur le marché du travail français et des facteurs qui expliquent leur intégration et leur exclusion implique qu'il existe un intérêt évident pour cette question de la part de divers acteurs publics et privés.

La participation des femmes migrantes à la vie citoyenne fait partie des priorités de la Stratégie nationale d'accueil et d'intégration, portée par le ministère de l'Intérieur depuis 2018. Cette démarche participative, visant à favoriser les échanges entre les personnes exilées et les populations locales, représente une clé d'intégration dans la société d'accueil. L'implication et l'inclusion des immigrés dans les sphères associatives et civiques leur permet de devenir



acteurs de leur propre vie, de participer davantage à la vie des structures qui les accompagnent, de se construire des références et un réseau dans le pays d'accueil, mais aussi de valoriser et de mettre à profit leurs compétences.

En effet, le gouvernement français, pour répondre à ses obligations en matière d'intégration, a mis en place des instances locales qui permettent aux immigrés de participer à la vie sociale et civique de leur communauté de résidence. Par exemple, dans le cadre de son contrat avec la Direction interministérielle de l'accueil et de l'intégration des réfugiés (Diair), la ville de Dijon a mis en place et financé le programme " Ensemble ! " géré par l'association Cesam. Ce programme comporte deux volets principaux : établir un diagnostic individuel des besoins de chaque migrant et les intégrer dans les projets menés par les associations du territoire. La ville de Clermont-Ferrand développe également la participation des migrants dans le cadre du contrat avec la Diair. L'objectif de cette inclusion sociale et citoyenne permet de mieux cibler les actions en faveur de ce public. De plus, l'insertion dans un tissu associatif et institutionnel donne la possibilité aux immigrés dont le combat pour la liberté et la défense des droits de l'homme a été un motif d'exil, de maintenir cet engagement et de faire perdurer leurs témoignages. Cette dynamique participative s'inscrit enfin dans la perspective plus globale de la consultation des réfugiés, qui vise à recueillir leurs expériences de migration et d'intégration pour mieux les associer aux décisions qui les concernent.

Cependant, malgré ce tableau d'intégration sociale, il n'en demeure pas moins que l'inclusion des femmes migrantes reste très difficile en France. Le débat sur l'intégration des immigrés s'est progressivement transformé en un débat sur l'identité. En effet, pour pouvoir participer à la vie civique de leur communauté d'accueil, ces femmes doivent être en situation régulière, c'est-à-dire disposer d'un titre de séjour. Sachant que le principe de stabilité résidentielle est la première condition pour pouvoir justifier d'une inclusion sociale, de nombreuses femmes migrantes sont exclues de la vie civique au regard du droit au séjour. N'ayant pas accès à un logement mais à un hébergement d'urgence, elles sont exclues de la vie civique. Ces sans-papiers devront attendre d'obtenir leur titre

de séjour pour pouvoir bénéficier des aides sociales et des prestations familiales afin de participer à la vie citoyenne.

Références/ Ressources en ligne

Femmes immigrées et intégration

https://www.coe.int/t/dg3/migration/archives/Documentation/Series_Community_Relations/Immigrant_women_and_integration_en.pdf

Ce document présente les mesures prises pour l'intégration des femmes immigrées

Favoriser l'intégration des travailleurs domestiques migrants en France

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/--migrant/documents/publication/wcms_232518.pdf

Cette recherche est basée sur l'analyse des statistiques nationales concernant l'intégration des femmes migrantes en France

Italie

Plusieurs instruments juridiques, à commencer par la Constitution italienne, traitent des droits des **citoyens ou des droits civils** : ils réaffirment tous l'égalité sociale et les droits et principes fondamentaux pour tous, hommes et femmes, autochtones et immigrants.

Département des libertés civiles et de l'immigration du ministère italien de l'intérieur : les fonctions et les tâches que ce département exerce au sein du ministère concernent la protection des droits civils, y compris ceux liés à l'immigration, à l'asile, à la citoyenneté, aux minorités ethnolinguistiques historiques et aux groupes religieux ; subdivisé en bureaux et unités, le département comprend la direction centrale des droits civils, de la citoyenneté et des minorités.

En Italie, **l'entrée, le séjour et la régularisation des ressortissants de pays non européens** font partie des principales questions traitées par les **lois sur l'immigration**. Afin de régulariser leur statut légal dans le pays en obtenant des documents de séjour, les immigrants doivent remplir une série d'exigences, essentiellement les raisons de l'immigration, les moyens de subsistance, la situation professionnelle et la composition de la famille (le cas échéant). Les lois sur l'immigration traitent à la fois de la **résidence et de la citoyenneté** :



- **Loi 40/1998** (Turco-Napolitano) : le principal objectif de cette loi était de réglementer l'immigration en favorisant l'immigration régulière/légale et en décourageant l'immigration illégale ; en outre, la loi a introduit un permis de séjour permanent et réglementé le processus de naturalisation visant à obtenir la citoyenneté italienne ;
- **Les ensembles ou paquets de sécurité** (Pacchetti sicurezza) ont affecté les processus de résidence et d'acquisition de la citoyenneté : **la loi 94/2009** (relative à la sécurité publique) a établi que les immigrants légaux mariés à un Italien doivent attendre deux ans pour obtenir la citoyenneté italienne ; **le décret-loi 113/2018** (connu sous le nom de décrets de sécurité Salvini), et le décret de sécurité suivant 2019 ont encore modifié l'acquisition de la citoyenneté italienne : en particulier, le délai pour accorder ou rejeter le statut civitatis (statut de citoyen) est passé de 2 à 4 ans ;
- **Loi 173/2020** : en modifiant les "décrets de sécurité Salvini", la loi 173 est intervenue sur de nombreuses questions, en premier lieu sur les permis de travail en prévoyant la possibilité de convertir les permis de séjour pour protection spéciale, calamité naturelle, résidence élective, acquisition de la citoyenneté ou du statut d'apatride, activités sportives, travail artistique, raisons religieuses et assistance aux mineurs en permis de séjour pour le travail ; en outre, suite à cette loi, l'acquisition de la citoyenneté italienne a été assouplie.

Services sociaux compétents. Plusieurs des femmes migrantes interrogées en Italie se souviennent du peu de soutien, souvent mal organisé, qu'elles ont reçu de l'administration publique en termes d'assistance et d'orientation à leur arrivée en Italie : elles se plaignent des **difficultés à obtenir des documents de séjour**, qui touchent particulièrement les immigrants nouvellement arrivés. En conséquence, ils suggèrent des procédures plus simples et plus rapides. À cet égard, **l'assistance juridique** sur les procédures et les services, ainsi que le **soutien** dans les procédures bureaucratiques, la formation professionnelle, l'intégration professionnelle, la médiation, etc. sont offerts par des **associations** et des ONG spécialisées, car **l'administration publique** ne fournit pas d'orientation adéquate ou suffisante. En conclusion, **l'amélioration des services d'orientation** pour les migrants, en particulier au niveau public, est considérée comme une priorité par les femmes migrantes interrogées.

Bonnes pratiques :

- les bureaux locaux d'immigration offrent un soutien dans les procédures bureaucratiques d'obtention de documents et de permis
- des coopératives sociales, des associations et des ONG offrent des conseils juridiques aux migrants.

Défis et recommandations :

- Renforcer l'assistance juridique aux migrants, en particulier au cours de la phase initiale de leur séjour dans le pays.
- La loi italienne sur la citoyenneté est obsolète et doit être renouvelée : elle ne reconnaît pas le principe du jus soli ; en outre, le droit de demander la citoyenneté est lié à un certain nombre d'exigences et la procédure implique une longue attente.

"My Life as an Alter.NATIVA" https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=Nzc= : la protagoniste de cette histoire vit dans une dimension identitaire caractérisée par la résistance et le dualisme : tout en jouissant de sa double appartenance culturelle, elle refuse d'être assimilée à la culture italienne, d'où son refus de prendre la citoyenneté italienne.

Références/ Ressources en ligne

Mantovan C., 2007, Immigrazione e cittadinanza. Auto-organizzazione e partecipazione dei migranti in Italia, FrancoAngeli, Milano.

https://www.academia.edu/19658677/Immigrazione_e_cittadinanza_Auto_organizzazione_e_partecipazione_dei_migranti_in_Italia_FrancoAngeli_Milano_2007

Ce livre est consacré au phénomène de l'immigration en relation avec la citoyenneté et la participation citoyenne des immigrants en Italie.

Altin R., Virgilio F. (eds.), 2011, Ordinarie migrazioni. Educazione alla cittadinanza tra ricerca e azione, Kappa Vu,



Udine.

[https://www.academia.edu/38176390/Ordinarie migrazioni. Educazione alla cittadinanza tra ricerca e azione](https://www.academia.edu/38176390/Ordinarie_migrazioni_Educazione_alla_cittadinanza_tra_ricerca_e_azione)

Résultat d'une recherche-action, ce livre aborde la question de la citoyenneté comme point privilégié à partir duquel les processus d'intégration des immigrés doivent être examinés, et rapporte les résultats et les interprétations d'un projet de recherche de trois ans sur l'immigration étrangère et l'éducation à la citoyenneté active.

Lannutti V., Bellinello I., Conti L., Hoxha D., Spedicato Iengo E., 2014, Politiche migratorie. Tra strumenti regolativi, autonomie operative, condizionamenti culturali, Numero monografico 1/2014 di Ratio Sociologica, Revue des sciences sociales : Théorie et application, Chieti-Pescara.
[https://www.academia.edu/9251222/Politiche migratorie Tra strumenti regolativi autonomie operative condizionamenti culturali](https://www.academia.edu/9251222/Politiche_migratorie_Tra_strumenti_regolativi_autonomie_operative_condizionamenti_culturali)

La complexité et la dimension des phénomènes migratoires actuels exigent un engagement de plus en plus grand dans le développement de politiques migratoires adéquates et efficaces, capables de conduire en toute sécurité le délicat processus d'intégration.

Portugal

Résidence et citoyenneté

Ce chapitre abordera la réglementation nationale au niveau de la résidence et de la participation citoyenne. Il convient de rappeler que la législation adopte un langage neutre en ne faisant pas référence au féminin et au masculin. Toutefois, les mesures juridiques présentant un profil éminemment sexiste seront mises en évidence. La réglementation considérée dans la présente analyse envisage les domaines politique, social/culturel et économique/du travail.

Pour les questions en discussion sur la résidence et la citoyenneté, nous soulignons deux instruments législatifs.

Ainsi, la Loi 23/2007 du 04 juillet - Entrée, séjour, sortie et bannissement des étrangers du territoire national, régit le sujet de la résidence. Cet instrument définit les conditions et les procédures d'entrée, de séjour, de sortie et de bannissement des citoyens étrangers du territoire portugais, ainsi que le statut de résident de longue durée.

La loi portugaise prévoit plusieurs types de demandes de résidence sur le territoire national. Les termes généraux sont fournis dans l'article 77.^o. Afin de démontrer les contenus abordés dans les chapitres 1, 2 et 3, nous indiquerons les conditions de résidence pour étudier dans l'enseignement supérieur au Portugal. Selon l'article 91, il est nécessaire que le demandeur présente :

- Un visa de résidence en cours de validité selon les termes de l'article 77 ;
- La preuve d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- La preuve du paiement des frais de scolarité, le cas échéant ;
- Les moyens de subsistance ;
- Une preuve d'assurance maladie ou d'inscription au Service national de santé ;
- Preuve d'hébergement.

Le permis de séjour est valable un an, renouvelable tant que les conditions d'octroi continuent à être remplies.

Les obstacles rencontrés dans ce domaine sont liés à la complexité du processus et à sa lenteur. Les femmes interrogées ont évoqué la difficulté d'obtenir des informations et, par conséquent, de devoir compter sur le soutien de réseaux informels tels que les amis et la famille.

En ce qui concerne la citoyenneté, la **loi 37/81, du 3 octobre**, mise à jour par la loi organique n° 2/2020, du 10/11, régit les formes d'attribution, d'acquisition et de perte de la nationalité. Elle est connue sous le nom de loi sur la nationalité. Les sujets qui peuvent demander la nationalité sont, en règle générale :

- Ceux qui sont nés au Portugal ;
- Ceux qui ont des parents ou des grands-parents portugais ;



- Ceux qui sont mariés à un ressortissant portugais ;
- Ceux qui vivent légalement au Portugal depuis au moins 5 ans.

Dans ce dernier cas, les étrangers, résidents depuis au moins 5 ans, doivent remplir les conditions suivantes :

- Être majeur ou émancipé selon la loi portugaise ;
- Avoir une connaissance suffisante de la langue portugaise ;
- Ne pas avoir été condamné pour un crime punissable au Portugal avec une peine supérieure à 3 ans d'emprisonnement ;
- Ne pas constituer un danger ou une menace pour la sécurité nationale, notamment par des actes terroristes.

Dans la loi, ce processus est appelé acquisition de la nationalité par naturalisation (article 6). L'Etat n'a pas exactement un pouvoir discrétionnaire dans ce processus. Il a un pouvoir de légalité et est chargé de vérifier le respect des exigences légales. Cependant, dans ce domaine, il y a à nouveau des plaintes concernant la complexité du processus et le retard dans la réponse aux demandes.

Pour illustrer ce chapitre, nous proposons l'analyse de la success story "Le corps féminin migrant". L'histoire est disponible sur https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=MTA=. L'histoire nous raconte la capacité d'une femme capable de jouer le rôle de migrante et de mettre en valeur les questions d'identité et de participation citoyenne dans sa trajectoire. Pour d'autres raisons, la success story "L'éducation des fils et des filles comme projet de vie", disponible sur https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=Mzg=, illustre la diversité des voies d'accès à la régularisation des immigrés et à l'accès à la pleine citoyenneté.

Références/ Ressources en ligne

Rapport sur la naturalisation au Portugal

https://www.om.acm.gov.pt/documents/58428/296070/b+naturalized_pt.pdf/9268c402-7b6e-4fce-b145-a543ebe716d8

Le rapport décrit les concepts de la citoyenneté à travers l'idée de la nationalité par naturalisation.

Justiça.Gov.PT - Reside legalmente em Portugal há pelo menos 6 anos [Justiça.Gov.PT - Réside légalement au Portugal depuis au moins 6 ans].

<https://justica.gov.pt/Como-obter-nacionalidade-portuguesa/Reside-legalmente-em-Portugal-ha-pelo-menos-6-anos>

Le site web explique toutes les conditions nécessaires pour acquérir la nationalité par naturalisation.

Slovenie

Pour résider et travailler en Slovénie, les ressortissants de pays non membres de l'UE doivent obtenir un permis de travail et/ou de séjour. Les ressortissants de pays tiers ont besoin d'un permis de séjour. Il existe deux types de permis de séjour:

- 1) **le permis de séjour temporaire**: on peut demander ce permis lorsqu'on a un objectif prouvé de résidence en Slovénie. Lorsque les conditions sont remplies, un permis est délivré pour une période déterminée (pas plus d'un an). Une personne peut prolonger le permis de séjour temporaire dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles il a été délivré.
- 2) **le permis de séjour permanent**: une personne peut demander ce permis après une période déterminée, continue et légale de résidence en Slovénie. Il est délivré sans limitation de durée et, dans la demande, il n'est pas non plus nécessaire de démontrer l'objectif du séjour permanent en Slovénie.

La protection internationale en République de Slovénie signifie le statut de réfugié et le statut de protection subsidiaire. L'Office gouvernemental de la République de Slovénie pour le soutien et l'intégration des migrants est l'autorité compétente pour garantir les droits et mettre en œuvre les mesures d'intégration des personnes bénéficiant d'une protection internationale. Il fournit un logement aux personnes bénéficiant d'une protection



internationale dans ses propres maisons d'intégration et autres installations d'hébergement, ou paie un logement dans une résidence privée. La décision d'octroi du statut de réfugié s'applique comme un titre de séjour permanent, tandis que la décision d'octroi du statut de protection subsidiaire s'applique comme un titre de séjour temporaire.

L'acquisition de la **citoyenneté** est toujours considérée comme la mesure la plus puissante d'intégration dans une société. Une personne peut acquérir la nationalité slovène par naissance* ou par naturalisation** si elle réside effectivement en Slovénie de manière continue pendant la période prescrite. Il existe également un processus de naturalisation extraordinaire, qui permet d'acquérir la citoyenneté slovène dans des conditions moins strictes, lorsque la citoyenneté est dans l'intérêt national - en particulier, lorsqu'il existe des raisons académiques/scientifiques, économiques, culturelles, nationales ou similaires justifiées (il est souvent utilisé pour les athlètes).

* Le principe des liens du sang s'applique en Slovénie. Cela signifie qu'un enfant acquiert la citoyenneté à la naissance par l'intermédiaire de ses parents, et non sur la base du lieu de naissance. Les nouveau-nés acquièrent la nationalité slovène si au moins l'un des parents est un citoyen slovène.

** Un individu peut également acquérir la nationalité slovène par naturalisation. Acquisition de la citoyenneté par demande - conditions : avoir vécu en Slovénie pendant au moins dix ans, dont une période continue de cinq ans de résidence avant la demande ; ou avoir été marié à un ressortissant slovène pendant au moins trois ans et avoir effectivement vécu en Slovénie pendant une période continue d'au moins un an avant le dépôt de la demande ; etc. La double nationalité n'est pas autorisée.

En termes de participation politique, les résidents permanents de longue durée ont le droit de voter aux élections locales depuis 2002, ce qui fait de la Slovénie un leader en Europe centrale sur cette question. Toutefois, les citoyens non européens ne sont pas autorisés à être membres de partis politiques (à l'exception des membres honoraires), et ils ne peuvent pas se présenter aux élections. De plus, les associations et les dirigeants d'immigrants ne sont officiellement consultés que depuis 2015.

Pour conclure ce chapitre, nous mettons à la disposition des étudiants la success story suivante mettant en scène une femme migrante en Slovénie et intitulée "L'intégration en tant que projet" accessible à l'adresse suivante : https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=OA==. Cette success story montre que les femmes migrantes peuvent utiliser le mariage avec un ressortissant slovène comme stratégie pour surmonter les obstacles administratifs, car le fait d'être mariée à un ressortissant permet d'organiser efficacement leur résidence et de faciliter l'accès à la citoyenneté.

Références

Citoyenneté : <https://www.gov.si/en/topics/citizenship/>

Information pour les étrangers (y compris l'intégration et la résidence) : <https://infotujci.si/en/>

Pajnik, Mojca et Bajt, Veronika (2013). La participation civique des femmes migrantes. In : Les paradoxes de l'intégration, 97-116.

CHAPITRE 5 : DIMENSION EUROPÉENNE

LOI OU MODÈLE DE

MESURES D'INTÉGRATION ET

AMÉLIORATIONS POSSIBLES



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

| | CITOYENNETÉ ET DE PARTICIPATION ACTIVE | D'INCLUSION | |
|-----------------|--|--|---|
| France | La participation des femmes migrantes à la vie citoyenne fait partie des priorités de la Stratégie nationale d'accueil et d'intégration, portée par le ministère de l'Intérieur depuis 2018 | Création d'autorités locales pour promouvoir l'intégration. Exemples: Programme "Ensemble !" (association Dijon- Cesam) | Déconnecter la participation à la vie civique du statut juridique des femmes. |
| Grèce | L'accès à la citoyenneté est régi par le Code de la citoyenneté (L. 3284/2004, article 5(1) Code de la citoyenneté tel que modifié par L. 4674/2020). | Le code de la citoyenneté établit certaines mesures pour obtenir la citoyenneté, et donc la pleine intégration des femmes migrantes. Parmi elles : résider en Grèce depuis 7 ans ou connaître le grec, être normalement intégré dans la vie économique et sociale du pays, être capable de participer activement à la vie politique. Exemple concernant l'intégration sociale : Le projet "Integration Support for Beneficiaries of International Protection" (HELIOS), mis en œuvre en étroite collaboration avec les autorités nationales, vise à promouvoir l'intégration dans la société grecque des bénéficiaires d'une protection internationale résidant dans des programmes de logement temporaire par le biais de : cours d'intégration, soutien à l'employabilité, suivi de l'intégration, sensibilisation de la communauté d'accueil. | Reconsidérer les mesures établies pour atteindre la citoyenneté |
| Italie | L'entrée, le séjour et la régularisation des citoyens non européens est l'une des principales questions abordées par les lois sur l'immigration. Pour régulariser leur situation légale dans le pays, il est nécessaire de satisfaire à différentes exigences. | Soutien des bureaux locaux pour effectuer les procédures bureaucratiques. En outre, des entités non gouvernementales fournissent des conseils juridiques | Promouvoir une orientation et une attention accrues, principalement de la part de l'administration publique, afin de faciliter le processus d'obtention de la citoyenneté et la phase initiale d'entrée dans le pays. De même, un renouvellement de la loi sur la citoyenneté est nécessaire. |
| Portugal | La citoyenneté est régie par la loi 37/81, du 3 octobre, mise à jour par la loi organique n° 2/2020, du 10/11, qui réglemente les formes d'attribution, d'acquisition et de perte de la nationalité. Les conditions requises pour obtenir la citoyenneté sont | Parmi les mesures développées par les femmes migrantes pour favoriser l'intégration, nous soulignons la promotion de l'identité ou la prise en compte des différents moyens de parvenir à la régularisation/l'accès à la citoyenneté | Rationaliser le processus de demande et d'octroi de la résidence et de la citoyenneté. Fournir également davantage d'informations et de conseils aux femmes migrantes. |

| | | | |
|-----------------|---|--|--|
| | établies, telles que la bonne connaissance de la langue portugaise. | | |
| Slovenie | Pour obtenir la citoyenneté par naturalisation, la population migrante doit résider en Slovénie de manière continue pendant la période prescrite (elle dépend de certains préceptes mais elle est généralement de 10 ans et, à ce titre, parmi les plus longues). Il s'agit de la mesure la plus puissante de l'intégration dans une société. | Les résidents permanents à long terme ont le droit de vote, ce qui leur donne le même droit que le reste de la population slovène. Il s'agit d'une véritable mesure de l'intégration | Encourager la participation à d'autres domaines politiques tels que l'adhésion à des partis politiques. De même, il serait souhaitable d'autoriser l'obtention de la double nationalité. |
| Espagne | En Espagne, la principale loi régissant la matière en question est la loi organique 4/2000, du 11 janvier, sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale". | Assouplir l'exigence d'intégration pour obtenir la nationalité espagnole (qui nécessite l'approbation d'un questionnaire) pour les femmes migrantes non qualifiées. | Réduire le temps de résolution des procédures |

Idées Générales

Dans le tableau récapitulatif présenté ci-dessus, on peut voir que le processus d'obtention de la citoyenneté est différent dans les différents contextes d'étude. Toutefois, certains aspects généraux peuvent être observés. Premièrement, dans tous les contextes, il existe une loi qui régit le droit à la citoyenneté et/ou à la résidence. Deuxièmement, dans la plupart des pays, les conditions d'obtention de la citoyenneté sont la demande de séjourner dans le pays pendant une longue période (parfois jusqu'à 10 ans) et la connaissance/compétences dans la langue du pays. Troisièmement, en tant qu'aspect négatif, le manque d'attention et d'orientation envers les femmes migrantes et le retard dans les procédures ont été soulignés dans certains des contextes étudiés, ce qui entrave le processus d'intégration dans les sociétés d'accueil.

Comme aspect positif, il est important de souligner le cas de l'Espagne, où il existe des exceptions dans lesquelles il est plus facile d'obtenir la nationalité (femmes migrantes non qualifiées) ou des permis de séjour (femmes étrangères victimes de violence de genre). Cela montre que, dans certains aspects de la réglementation, l'approche de genre est prise en compte.

Documents téléchargeables

Bauböck, R., Honohan, I., Huddleston, T., Hutcheson, D., Shaw, j. et Vink, M., 2018, Access to Citizenship and its Impact on Immigrant Integration. Florence : EUI/MPG.

<https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/29828/AccessstoCitizenshipanditsImpactonImmigrantIntegration.pdf?sequence=1>

Le projet de recherche 'Access to Citizenship and its Impact on Immigrant Integration (ACIT) a comparé la manière dont les États européens réglementent l'acquisition de la citoyenneté et l'impact de la citoyenneté sur la participation socio-économique et politique des immigrants.

Réseau européen des migrations (REM), 2018, Glossaire Asile et Migration 6.0 : Un outil pour une meilleure comparabilité produit par le Réseau européen des migrations. Commission européenne/Réseau européen des migrations.

https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2020-09/interactive_glossary_6.0_final_version.pdf

Le glossaire soutient les discussions politiques dans toute l'UE et au niveau national en fournissant un vocabulaire commun de termes et de concepts actualisés dans toutes les langues des États membres, permettant ainsi une meilleure compréhension et comparabilité des phénomènes de migration et d'asile.

Réseau européen des migrations (REM), 2019, Labour market integration of third-country nationals in EU member states. Rapport de synthèse du REM pour l'étude du REM 2018. Réseau européen des migrations (REM)/Commission européenne.

https://emn.ie/files/p_201902120358102019_emn-synthesis_%20LabourMarketIntegration_12.02.2019.pdf

L'étude vise à fournir un aperçu des politiques d'intégration sur le marché du travail existantes dans les États membres ciblant les ressortissants de pays tiers. Elle se concentre sur les politiques actuelles et celles qui ont été soit récemment mises en œuvre (à partir de 2014), soit modifiées depuis 2014. Elle offre des exemples de mesures d'intégration au marché du travail prometteuses mises en œuvre par le secteur public ainsi que des initiatives sur mesure liées à l'emploi fournies par le secteur privé.

Eurostat, 2021, Permis de séjour - statistiques sur les premiers permis délivrés au cours de l'année. Bruxelles : Eurostat.

https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Residence_permits_-_statistics_on_first_permits_issued_during_the_year

Cet article présente les statistiques de l'Union européenne (UE) sur les premiers permis de séjour délivrés aux citoyens non européens au cours de chaque année de référence. Les données sont basées sur le cadre réglementaire prévu par l'article 6 du règlement (CE) n° 862/2007 relatif aux statistiques sur la migration et la protection internationale.



OBJETS D'APPRENTISSAGE/ACTIVITÉS PRATIQUES

Activités pratiques

Dans le module 3, nous avons apprécié l'importance de l'obtention de documents dans le pays d'accueil, en tant qu'élément indispensable à la pleine intégration du migrant dans la société d'accueil. Nous avons vu les différentes manières d'obtenir la citoyenneté.

Durée: 45 minutes

Objectifs

- *Comprendre et différencier les concepts de "résidence" et de "citoyenneté".*
- *Connaître les différents modèles d'obtention de la citoyenneté.*

Afin de consolider vos connaissances, nous vous proposons ces activités pratiques.

Activité 1: résidence / citoyenneté:

- Quelles sont les différences entre l'obtention d'un permis de séjour et l'obtention de la citoyenneté?
- Analysez les différents modèles d'obtention de la citoyenneté et les critères à prendre en compte dans chacun d'eux. Faites un tableau comparatif.
- Quelle est la procédure à suivre dans votre pays pour qu'une personne étrangère obtienne la citoyenneté?

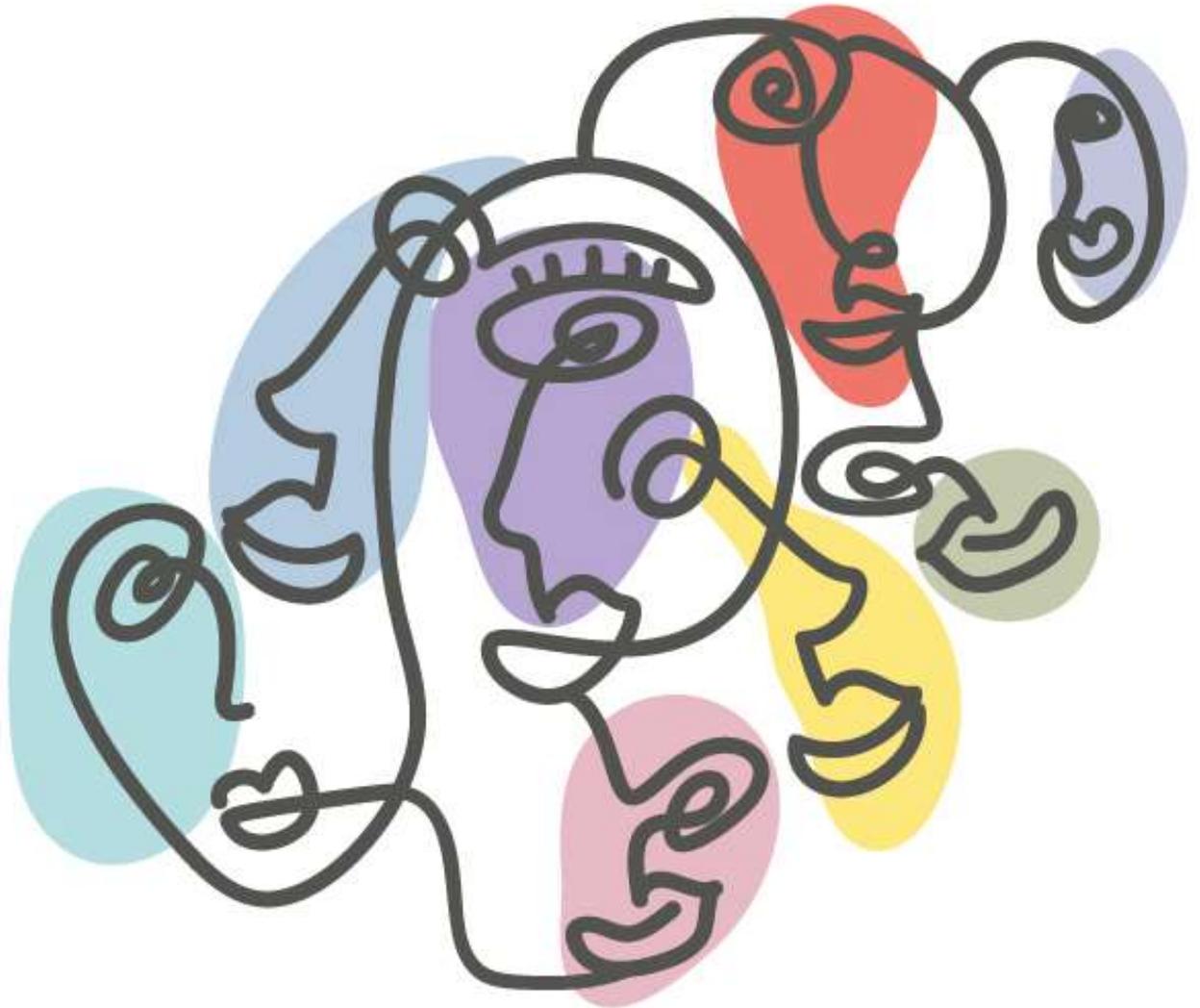
Activité 2 : La question du genre dans l'obtention de la citoyenneté

- Êtes-vous d'accord pour dire que le motif économique est la principale raison d'obtenir la citoyenneté, ou d'autres arguments doivent-ils être pris en compte ? Réfléchissez à votre argument en 100 mots.
- Réfléchissez à la question de savoir si le fait d'être une femme migrante ajoute des difficultés dans le processus d'obtention de la citoyenneté. Citez quelques exemples de problèmes spécifiques, selon ce qui a été étudié dans le texte, dont une femme peut souffrir.



**VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364



Cours de formation
Migrations, genre et inclusion dans le contexte européen :
Une approche interdisciplinaire

Module 4
Accès des femmes migrantes au marché du travail et à l'entrepreneuriat



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Table des matières

[Introduction](#)

[Chapitre 1. Marché du travail et migration féminine.](#)

[Chapitre 2. Stratégies d'inclusion professionnelle mises en œuvre par les femmes migrantes dans le contexte actuel](#)

[Chapitre 3. Limites existantes pour favoriser l'intégration professionnelle des femmes migrantes nouvellement arrivées et recommandations pratiques pour une intervention adéquate des professionnels dans une approche de genre](#)

[Chapitre 4. Approche Pratique au Niveau National](#)

- [Grèce](#)
- [Espagne](#)
- [France](#)
- [Italie](#)
- [Portugal](#)
- [Slovénie](#)

[Chapitre 5: Dimension Européenne](#)

[Documents Téléchargeables](#)

[Objet pédagogique/ activité pratique](#)

Introduction

Le scénario de la vidéo met en scène la problématique de déclassement et de disqualification que les femmes migrantes hautement qualifiées peuvent rencontrer sur le marché du travail. Cet angle d'analyse permet de mieux comprendre les difficultés que toutes les femmes migrantes peuvent affronter sur le marché du travail, malgré leurs qualifications, leurs compétences linguistiques, etc.

Arrivée en Europe par le regroupement familial, notre protagoniste est confronté à l'absence d'équivalence de son diplôme et de son titre d'avocat qu'elle a obtenus dans son pays et à la difficulté de trouver un emploi en dehors du secteur de *Care* en raison de son âge. Elle reçoit des propositions d'offres d'emploi qui ne correspondent pas à sa formation ou à ses qualifications professionnelles. Ces offres d'emploi précaires et peu qualifiées sont présentées comme une solution stratégique et pragmatique pour disposer de ressources financières en attendant de payer les études d'équivalence de son diplôme.



Chapitre 1. Marché du travail et migration des femmes

La question du travail des femmes est apparue comme un objet de lutte sociale pour les mouvements féministes et un objet d'étude dans les sciences sociales à la fin des années 1960. Les femmes immigrées suscitent un intérêt croissant auprès des autorités européennes. La députée européenne Gisèle Halimi a consacré un chapitre aux femmes immigrées dans son ouvrage sur la situation de ces femmes en Europe (*Plaidoyer pour l'égalité*, 1995). Elle y présente les difficultés rencontrées par les femmes immigrées pour obtenir un emploi. Discuter de la place des femmes immigrées sur le marché du travail en France et en Europe et des facteurs qui expliquent leur intégration et leur exclusion implique un intérêt certain pour cette question de la part des différents acteurs publics et privés (pouvoirs publics, syndicats, associations, ONG, etc.). En outre, elle souligne l'importance de déterminer et de reconnaître les multiples facteurs et, si possible, d'évaluer leur impact sur la base de données tant quantitatives que qualitatives. En Europe, le marché du travail est comme tous les autres : l'équilibre provient de la confrontation entre l'offre et la demande. Le marché du travail présente un pourcentage élevé de salariés payés au salaire minimum et un problème de dualité du marché du travail entre un secteur protégé et un second secteur où la flexibilité et la précarité sont plus concentrées.

Caractéristiques du marché du travail :

De plus en plus de femmes immigrées travaillent, mais **leur taux d'activité reste inférieur** à celui des hommes immigrés et des femmes non immigrées. Elles sont également plus nombreuses à occuper **des emplois à temps partiel, précaires et généralement involontaires**. Elles sont surtout présentes dans les **services indirects aux particuliers** (assistantes maternelles, aides à domicile pour les personnes âgées, femmes de ménage, concierges) et **dans le secteur du Care**. Ils sont également **nombreux dans les services offrant des emplois non qualifiés** tels que la restauration, l'hôtellerie, les supermarchés, le nettoyage, les services aux entreprises. Cette spécialisation signifie une **situation professionnelle précaire et une plus grande exposition au chômage** que les femmes immigrées subissent une double discrimination dans le monde du travail en raison de leur origine réelle ou supposée et de leur sexe. Il est également essentiel de prendre en compte **l'emploi dit informel** où les femmes immigrées travaillent sans être déclarées, et donc connues et reconnues par les services de l'Etat.

Institutions impliquées dans l'intégration professionnelle :

L'intégration professionnelle des femmes migrantes implique divers organismes administratifs publics et associations travaillant dans l'économie sociale et solidaire. Les pouvoirs publics promeuvent des actions dans différents secteurs des politiques d'intégration et d'inclusion des femmes : équivalence des compétences, formation linguistique, marché du travail, entrepreneuriat, éducation, formation, égalité des sexes et lutte contre la violence envers les femmes.

L'accès aux services publics est conditionné par la résidence légale et l'autorisation de travail. Cela exclut les femmes qui sont en situation irrégulière. Leur accès aux institutions d'insertion professionnelle est minimal. Ces femmes se retrouvent dans des difficultés sociales, professionnelles et économiques supplémentaires. Les initiatives et services de l'économie alternative peuvent leur offrir un accès rare et inconditionnel, considéré comme un tremplin et un soutien précieux dans leur processus de migration et d'inclusion.

Les difficultés d'être "femme", "migrant" et "demandeur d'emploi" :

L'entrée sur le marché du travail des femmes migrantes est plus tardive et plus complexe que celle des hommes étrangers ou des femmes en raison d'obstacles spécifiques et supplémentaires liés à leur genre et/ou à leur parcours migratoire : **obtention d'un titre de séjour (et de son renouvellement) et d'un permis de travail, maîtrise de la langue, accès à l'information, manque de qualification, absence de réseau professionnel et social, difficultés de mobilité, difficultés de garde d'enfants, stéréotypes liés à leur origine, discriminations à l'embauche, écarts salariaux plus importants chez les femmes, exposition à différentes formes de violence, inadéquation des emplois et surqualification des femmes migrantes hautement qualifiées**, etc.

Pour celles qui ont un niveau d'éducation, de qualification, et/ou une expérience professionnelle confirmée dans leur pays d'origine, leurs difficultés sur le marché du travail se traduisent par une expérience de **déclassement professionnel**. Quelle que soit leur nationalité, les femmes sont systématiquement plus susceptibles d'être reléguées à des postes inférieurs à leurs qualifications. Les femmes immigrées (hors migrants européens) ont plus de difficultés à trouver un emploi, et bien plus un emploi correspondant à leur formation. Cela peut s'expliquer, en partie, par les discriminations et les stéréotypes liés à leur sexe et à leur origine. De plus, **tout diplôme obtenu à l'étranger n'est pas systématiquement reconnu**, ce qui représente un obstacle supplémentaire pour les femmes migrantes. Elles peuvent accepter des emplois qui ne correspondent pas à leur profil par nécessité de survie.

Les femmes immigrées sont **surreprésentées dans les métiers dits "du Care"**, métiers en tension vers lesquels les différents services sont tentés d'orienter les femmes migrantes, car ces orientations conduisent plus rapidement à l'embauche. C'est également dans ces activités avec les personnes que **se concentre le travail informel**. Les femmes peuvent choisir de travailler dans l'idée de gagner plus sans payer d'impôts ou être contraintes d'accepter un travail informel si elles n'ont pas de permis de travail. Dans ce cas, elles sont exposées à des risques supplémentaires d'exploitation et à l'absence de protections sociales et professionnelles. En outre, si elles sont maltraitées et exploitées au travail, elles peuvent craindre les conséquences juridiques de leur travail non déclaré, ce qui les empêcherait de demander de l'aide.

En outre, la participation des femmes migrantes au marché du travail dépend de la manière dont elles peuvent **négoier la redéfinition et la répartition de leurs responsabilités domestiques**, ce qui pourrait les empêcher de participer pleinement au marché du travail et aux programmes d'intégration, aux bilans de compétences, aux mesures de formation et de recyclage, etc.

Ressources en ligne

European Commission on non-EU migrants

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1274&langId=en>

Ce site de la Commission européenne présente des informations sur l'inclusion des migrants non européens.

OECD, "Gaps in the EU Labour Market Participation Rates: an intersectional assessment of the role of gender and migrant status", 2020

<https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC121425>

Cette étude analyse la manière dont les statuts sociaux croisés façonnent la participation au marché du travail, avec un accent particulier sur le genre et le statut de migrant. Elle montre par exemple que, lorsqu'elles sont employées, les femmes migrantes sont plus susceptibles d'être surqualifiées pour leur emploi que les femmes autochtones.

OECD & ILO, "Tackling Vulnerability in the Informal Economy", 2019

https://read.oecd-ilibrary.org/development/tackling-vulnerability-in-the-informal-economy_939b7bcd-en#page1

Ce rapport consacre un chapitre à l'analyse de la dimension de genre de l'informalité. Il fournit des preuves des disparités entre les sexes dans l'emploi informel et montre les contraintes liées au genre dans les résultats de l'emploi et l'accès à la protection sociale. Des priorités sont également identifiées pour les décideurs politiques à travers une perspective de genre.

OECD, "Is Informal Normal?: Towards More and Better Jobs in Developing Countries. Women in Informal Employment. What Do We Know and What Can We Do?"

https://read.oecd-ilibrary.org/development/is-informal-normal/women-in-informal-employment_9789264059245-6-en#page1

Ce rapport explique la situation des femmes dans l'emploi informel et les obstacles qu'elles rencontrent. Il met également en lumière les différentes stratégies visant à renforcer l'autonomie des femmes par le biais de l'éducation, de l'offre de services de garde d'enfants et de la microfinance.

Kofman, E. 'Towards a gendered evaluation of (Highly) skilled immigration policies in Europe' *International Migration*, 2014, 52(3): 116- 28. DOI: 10.1111/imig.12121

Chapitre 2. Stratégies d'inclusion professionnelle mises en œuvre par les femmes migrantes dans le contexte actuel

La situation professionnelle des femmes migrantes est généralement évoquée pour mettre en évidence les problèmes de discrimination, de chômage et les difficultés d'intégration. Mais cette réalité tend souvent à occulter la diversité des réponses apportées individuellement ou collectivement par les femmes immigrées pour faire face aux difficultés bien réelles de leur intégration sur le marché du travail. Comme nous l'avons mentionné dans le premier chapitre, les femmes immigrées occupent des emplois moins qualifiés. En termes de conditions d'emploi, les femmes immigrées font face à une plus grande insécurité et sont plus touchées par le travail à temps partiel.

Des stratégies diversifiées pour accéder à l'emploi

Bien que les femmes migrantes aient accès à moins d'emplois, elles disposent de ressources spécifiques qui constituent des atouts sur le marché du travail. Elles bénéficient d'un **réseau social et communautaire** qui s'avère efficace pour trouver un emploi et s'investir dans l'entrepreneuriat. La solidarité de leurs origines et de leurs affiliations est une ressource sociale importante. **La connaissance du pays d'accueil et les compétences linguistiques** peuvent aider à la recherche d'un emploi. Le rôle économique des étrangers recouvre plusieurs dimensions. La première d'entre elles est le rôle de "soutien" au développement économique du pays d'accueil. En s'installant en Europe, les femmes immigrées fournissent la main-d'œuvre nécessaire à l'expansion de certains secteurs de l'économie. En effet, au-delà de la dimension quantitative, il y a aussi une dimension qualitative à prendre en compte : les femmes immigrées occupent des emplois délaissés pour des raisons de salaire, de conditions de travail ou de reconnaissance sociale. Cela permet le bon fonctionnement de ces secteurs et contribue au maintien du système économique : **les prélèvements obligatoires payés par les immigrés permettent au système social et fiscal de s'autofinancer.**

Au-delà de ce rôle économique "par défaut", les ressources des différentes communautés leur ont permis d'investir dans des professions et des secteurs particuliers, du fait de la force de leurs réseaux. On constate donc que les femmes migrantes bénéficient de stratégies collectives liées à une appartenance communautaire qui leur fournit des services non marchands, liés à des systèmes d'entraide, de partage d'informations, et à une logique de réseau propice à la pénétration et au développement de marchés ciblés. Ainsi, les réseaux associatifs se structurent en partie autour de bases communautaires qui fédèrent les différents acteurs. Il est possible de dire que les stratégies collectives développées par les immigrants constituent une forme de réponse aux problèmes du marché du travail fermé. C'est par la force des réseaux qu'ils peuvent compenser les handicaps importants qu'ils rencontrent sur le marché du travail.

L'entrepreneuriat est un autre choix possible pour ces femmes car il leur permet de contourner la difficulté d'intégrer un marché du travail contraignant, fluctuant et discriminant. L'activité économique dépasse la simple logique de création de richesse. Elle développe un potentiel d'intégration sociale et de socialisation. Plus vulnérables en matière d'emploi, les femmes migrantes créent plus souvent des entreprises pour acquérir un statut ou un emploi que dans le but de s'enrichir. Les secteurs d'activité dans lesquels les femmes immigrées créent leurs entreprises tendent à se "normaliser" : auparavant concentrées dans les secteurs de la restauration et du commerce de proximité, elles investissent désormais dans tous les secteurs de l'économie (activités de services, professions libérales, etc.). **Nombre d'entre elles investissent dans des niches ethniques et mobilisent leurs réseaux communautaires.**

En raison des difficultés à obtenir un emploi correspondant à leurs qualifications, les femmes migrantes sont souvent contraintes de redéfinir leurs attentes professionnelles et il n'est pas rare qu'elles acceptent un "**emploi de survie**" pour subvenir à leurs besoins. Ce choix est souvent le résultat de stratégies qui nécessitent une attention particulière, comme la situation familiale de ces femmes et la redéfinition de leur rôle au sein du foyer.

Les **migrations successives et les projets de mobilité** constituent d'autres stratégies et apparaissent comme une issue plausible à une situation d'exclusion du marché du travail ou une issue possible vers la réalisation d'une carrière. Nous soulignons, par exemple, le phénomène des travailleurs frontaliers qui traversent les frontières pour un meilleur avenir, notamment dans des professions qualifiées très recherchées, tout en mettant en évidence les difficultés d'accès au logement ; les seconds projets de mobilité après l'obtention d'un permis de séjour qui élargit l'accès au marché du travail dans d'autres pays européens.

Mesures politiques pour l'intégration des femmes migrantes pendant le Covid-19

L'intégration professionnelle des femmes migrantes est un enjeu majeur dans de nombreux pays. Au confluent de la solidarité, de l'impact social et de la pertinence économique, le sujet est l'une des questions majeures qui a gagné en importance durant cette crise sanitaire. La pandémie a mis en évidence le rôle indispensable des femmes migrantes travaillant dans des activités de soins et d'autres services et professions dits "essentiels" qui permettent à la société de fonctionner.

D'une part, la pandémie de Covid-19 a exacerbé les inégalités sociales, dont les femmes souffraient déjà le plus, exposant les vulnérabilités en matière d'emploi, d'accès à l'éducation et aux services de santé. D'autre part, la violence sexiste a également augmenté en raison des pressions économiques et sociales dans un contexte de restrictions de mouvement et de mesures d'isolement. Ainsi, au niveau européen, des mesures spécifiques d'intégration des femmes migrantes ont été prises afin d'atténuer les effets des périodes d'enfermement liées au Coronavirus. De nombreuses associations et institutions se sont mobilisées pour poursuivre l'accompagnement et ont adapté leurs modalités de prise en charge pour maintenir le lien avec le public (contact téléphonique individuel, groupe WhatsApp, développement de modules de formation en ligne...).

Ressources en ligne

L'intégration des femmes migrantes en France : politiques et mesures

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-reseau-europeen-des-migrationsREM3/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM2>

Ce rapport vise à comprendre dans quelle mesure les femmes migrantes sont spécifiquement prises en compte dans les politiques et mesures d'intégration en France.

JRC (2020), Immigrant Key Workers: Their Contribution to Europe's COVID-19 Response

https://ec.europa.eu/knowledge4policy/sites/know4pol/files/key_workers_covid_0423.pdf

Cette note présente les contributions des travailleurs migrants dans le contexte de la Covid-19 et leurs efforts pour maintenir les services essentiels en fonctionnement. La crise du Covid-19 a rendu leur rôle clé encore plus évident.



Chapitre 3. Contraintes existantes pour favoriser l'intégration professionnelle des femmes migrantes nouvellement arrivées et recommandations pratiques pour une intervention adéquate des professionnels avec une approche de genre.

Ces dernières années, on a assisté à une prise de conscience progressive des institutions européennes sur la question de l'intégration professionnelle des femmes migrantes. En novembre 2008, les membres de l'Union européenne ont affirmé leur volonté de promouvoir les droits des femmes, de lutter contre les discriminations et les violences.

L'approche de genre dans les politiques européennes

Le Lobby européen des femmes migrantes (LEF), lancé en juin 2010, définit les positions et stratégies communes suivantes :

- Promouvoir l'égalité de traitement, les droits et une meilleure intégration des femmes en Europe ;
- Contribuer à l'élaboration de politiques européennes qui ont un impact positif sur la vie des femmes ;
- Encourager la diffusion des politiques sociales et la mise en œuvre d'actions destinées aux femmes ayant des besoins spécifiques ;
- Représenter les membres du réseau et faire du lobbying pour la cause des femmes migrantes ;
- Soutenir les organisations et les mouvements de femmes migrantes par des activités d'information et de formation.

L'objectif est de surmonter les difficultés d'accès à l'emploi des femmes migrantes, notamment en raison de leurs origines diverses et de la méconnaissance du service public de l'emploi. D'autre part, les femmes migrantes nouvellement arrivées sont plus susceptibles de subir des violences en raison de leur situation précaire, il est important de mettre en œuvre des actions de protection et de promotion pour leur intégration.

Il est conseillé de mener des **actions de sensibilisation** auprès des professionnels de l'accompagnement (services sociaux, aide juridique, etc.) afin d'identifier et de reconnaître les compétences des femmes migrantes nouvellement arrivées.

Des **formations pourraient être dispensées dans une perspective de genre** pour les professionnels ou services intervenant dans différents domaines (égalité des sexes, travail, formation, droits, immigration et intégration, lutte contre les violences faites aux femmes, etc.)

Mobiliser les acteurs locaux (ONG, associations, réseaux, etc.) pour mieux informer les femmes migrantes le plus tôt possible après leur arrivée (accès aux droits, services d'intégration professionnelle, possibilités de formation, etc.) - **actions anticipées et investissement à long terme**. Cela peut faciliter la fourniture **d'informations directement** aux femmes étrangères sur les mesures de soutien disponibles pour les aider à trouver un emploi.

Des politiques devraient être mises en place pour **faciliter la reconnaissance des compétences et l'accès à l'emploi des femmes étrangères** et pour promouvoir la **participation des femmes migrantes** à l'élaboration des connaissances et des politiques. Une politique spéciale pourrait être très utile en termes de **garantie et de soutien financiers** (par exemple, le revenu universel) pour les femmes migrantes pendant la période de transition : cette garantie permet aux femmes migrantes d'être indépendantes et les aide à échapper à l'exploitation et à la domination dans diverses formes de travail formel ou informel, aux multiples dépendances vis-à-vis de leur famille, aux contrôles et aux pressions de leur groupe d'appartenance.

Des réseaux et des échanges sont nécessaires entre les services de soutien, les décideurs publics, les chercheurs universitaires et les femmes migrantes. Ainsi, nous pouvons mieux comprendre la situation de l'intégration professionnelle des femmes en général et des femmes étrangères en particulier, par exemple en recueillant les bonnes pratiques et les expériences européennes.

La **diffusion des résultats des recherches** sur l'intégration professionnelle des femmes migrantes favorise la déconstruction des stéréotypes dont elles font l'objet et pourrait améliorer l'orientation des femmes vers un emploi correspondant.

Ressources en ligne

Jane Freedman, “Women, Migration and Activism in Europe”

<https://journals.openedition.org/amnis/604?lang=en>

Ce document analyse la façon dont les schémas migratoires sexués caractérisent la situation des femmes dans leur intégration dans les sociétés européennes. Il montre comment les femmes se battent pour leurs droits au sein de ces sociétés et luttent contre les obstacles supplémentaires qu'elles rencontrent par rapport aux hommes migrants: par exemple, ceux dans la sphère du travail domestique et du *Care*.

World bank, “The Long Shadow of Informality: Challenges and Policies”, 2021

<https://www.worldbank.org/en/research/publication/informal-economy>

Cette étude analyse l'étendue et les corrélats de l'informalité et ses implications pour une reprise économique durable après la crise de Covid. Elle aide à comprendre le phénomène informel dans une vision globale avec une approche à la fois quantitative et qualitative et des recommandations de politiques et d'actions spécifiques au contexte.



Chapitre 4. Approche pratique au niveau national

Grèce

La connaissance de la langue du pays d'accueil et l'accès à son marché du travail sont les tremplins du processus d'intégration pour toutes les femmes migrantes. Cependant, la division du travail piège les femmes migrantes, presque exclusivement dans le secteur informel du marché du travail du pays. En Grèce, les femmes migrantes font désormais partie d'une réserve de main-d'œuvre bon marché qui se renouvelle en permanence, tandis que la division du travail incite et piège les migrants dans le travail salarié et les emplois à faible statut/bas salaire, en les distinguant par classe, sexe, race-nationalité et mode d'entrée dans le pays. En Grèce, les femmes migrantes sont employées comme domestiques à domicile (nettoyage et soins), directement dans les foyers d'employeurs grecs, pour subvenir à leurs besoins et surtout à ceux de leur famille dans leur pays d'origine.

En raison des déficiences du système national de protection sociale, il existe toujours une demande de domestiques dans la société grecque, en particulier de travailleuses sous contrat, non seulement de la part de la classe supérieure mais aussi de la classe moyenne, parce que ces employeurs ont besoin de transférer la charge des tâches domestiques et familiales et aussi satisfaire le statu quo. En ce qui concerne la participation des femmes migrantes aux principaux secteurs d'activité économique, 59,4 % d'entre elles travaillent dans le secteur des ménages, suivi par l'hébergement et la restauration (17,2 %), l'industrie manufacturière (7,2 %), l'agriculture, la sylviculture et la pêche (3,5 %) et le commerce de gros et de détail (2,7 %). L'économie souterraine en Grèce est estimée à 29,4 % du PIB du pays. En outre, le pourcentage de travailleurs non assurés est parmi les plus élevés au monde (37,3 %), tout comme le pourcentage d'immigrants en situation irrégulière qui travaillent (4,4 %). La loi 4375/2016, dans ses articles 69 et 71, prévoit un accès complet et automatique au marché du travail pour les bénéficiaires de la protection internationale (emploi salarié ; prestation de services ou travail ; exercice d'une activité économique indépendante.). Cependant, dans la réalité, les taux de chômage sont très élevés, ce qui est partiellement mais pas exclusivement attribué au manque de compétences en langue grecque. En outre, les réfugiés rencontrent des obstacles pour s'inscrire à des programmes de formation professionnelle, car la majorité d'entre eux ne peuvent pas fournir de preuves (diplômes d'études secondaires, etc.) de leur formation, qui est une condition préalable à la participation. Les recommandations d'amélioration comprennent : L'évaluation précoce des compétences, la mise en réseau avec les employeurs, les formations et les stages, L'information concernant les droits du travail et l'apprentissage des langues.

La stratégie nationale d'intégration 2019 comprenait des mesures politiques telles que : l'enregistrement et la reconnaissance des qualifications et des compétences (4.1.), la cartographie du parcours éducatif, de l'expérience professionnelle et du profil professionnel des bénéficiaires et des demandeurs de protection internationale (4.1.1.), la création d'un système d'information afin de traiter qualitativement et quantitativement les données de la cartographie des compétences et son interconnexion avec les services pertinents (4.1.2.). Concernant les mesures politiques visant à faciliter l'accès au marché du travail (4.2.) : La promotion de l'emploi dans l'économie rurale et la transformation des bénéficiaires (4.2.1.), la protection internationale (4.2.2.), le tutorat, la formation et les stages pour faciliter l'accès au marché du travail des bénéficiaires de la protection internationale, et la promotion de l'esprit d'entreprise(4. D'une part, la pandémie de Covid-19 a exacerbé les inégalités sociales, dont les femmes souffraient déjà le plus, en exposant les vulnérabilités en matière d'emploi, d'accès à l'éducation et aux services de santé. D'autre part, la violence sexiste a également augmenté en raison des pressions économiques et sociales dans un contexte de restrictions de mouvement et de mesures d'isolement. Ainsi, au niveau européen, des mesures spécifiques d'intégration des femmes migrantes ont été prises afin d'atténuer les effets des périodes d'enfermement liées au Coronavirus. De nombreuses associations et institutions se sont mobilisées pour poursuivre l'accompagnement et ont adapté leurs modalités de prise en charge pour maintenir le lien avec le public (contact téléphonique individuel, groupe WhatsApp, développement de modules de formation en ligne...).

Références

Avlona, N. et al. (2022). Deliverable 3.2 – Report on migrant women needs to be entrepreneur. Approaches To valorise the High ENtrepreneuriAl potential of migrant women to contribute to their social and economic integration- ATHENA. (957906-AMIF- 2019-AG-CALL). Athens: Hellenic Foundation for European and Foreign



Policy (ELIAMEP)

https://www.eliamep.gr/wp-content/uploads/2022/02/D3.2_ELIAMEP_Report.pdf

Le projet ATHENA vise à réduire l'écart entre les résultats de l'intégration des hommes et des femmes migrants en améliorant l'entrepreneuriat des femmes migrantes par le biais de services améliorés, de politiques liées et de soutien aux femmes entrepreneurs migrantes.

Department of Public Health Policy/University of West Attica, University of Gent, PRAKSIS, European Public Law Organization, SynEirmos (2018). Report on Good Practices (Deliverable 1.1 LION-Project). Synthesis Report. Report part of project Local Alliance for Integration "776213/LION" (AMIF-2016-AG-INTE). Athens: Department of Public Health Policy/University of West Attica, University of Gent, PRAKSIS, European Public Law Organization, SynEirmos.

<http://allianceforintegration.eu/wp-content/uploads/2019/07/D1.1-Report-on-best-practices.pdf>

Ce rapport tente de présenter la politique et les bonnes pratiques au niveau de l'UE et des États membres de l'UE, avec une attention particulière au cas de la Grèce, en ce qui concerne l'intégration sociale des NTC par le biais de l'emploi, de l'éducation, des soins, de l'aide sociale et de la coexistence interculturelle..

Fouskas, T., Hatzopoulos, V., Grigoriou, P., Karabelias, G., Tsobanoglou, G., de Maio, A., Kazanas, K. and Mine, F. (2018). Labour market integration of third-country nationals in EU member states. Athens: European Public Law Organization (EPLO)/Hellenic Ministry for Migration Policy/European Commission/European Migration Network.

<http://emn.immigration.gov.gr/en/repository/send/25-2018/67-emn-study-1-2018-labour-market-integration-of-third-country-nationals-in-eu-member-states>

L'étude ciblée du Réseau européen des migrations pour l'année 2018 vise à informer les États membres et la Commission européenne de tous les développements concernant les politiques d'intégration sur le marché du travail visant les ressortissants de pays tiers en Grèce.

Fouskas, T., Martiniello, M., Koulierakis, G., Economou, C., de Maio, A. and Mine, F. (2020). Annual Report 2019 on Migration and Asylum in Greece: National Report: Part 2 and Statistics Annex. Athens: European Public Law Organization (EPLO)/Hellenic Ministry for Migration and Asylum/European Commission/European Migration Network.

https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/69914d51-b606-447b-95f3-2e4af9f982a2_en

Le rapport politique annuel de 2019 vise à informer les États membres et la Commission européenne de tous les développements qui ont eu lieu au cours de l'année 2019, dans les domaines de la migration et de l'asile en Grèce.

Fouskas, T. and Koulierakis, G. (2022). "Demystifying Migration Myths: Social Discourse on the Impact of Immigrants & Refugees in Greece", Special Issue of Urbanities, Vol. 12 Supplement 5, 9-28, on Greek Crisis and Inequalities: Anthropological Views guest-edited by Prof. M. Spyridakis.

<https://www.anthrojournal-urbanities.com/wp-content/uploads/2022/01/5-Fouskas-Koulierakis.pdf>

Cet article est basé sur l'analyse de registres statistiques et de la couverture médiatique. La discussion se concentre sur la démystification des perceptions négatives, des stéréotypes et des mythes concernant les immigrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés dans les localités urbaines, en examinant le discours social sur les répercussions de la migration dans la société grecque.

Espagne

Le marché du travail des femmes migrantes en Espagne est souvent défini comme précaire. Les femmes migrantes nouvellement arrivées sont, dans la plupart des cas, contraintes de travailler comme domestiques, comme étape d'insertion temporaire jusqu'à ce qu'elles trouvent un emploi plus stable. En outre, il convient de noter qu'en Espagne, le modèle de migration s'est développé en réponse aux demandes de soins. La légalisation administrative a favorisé les femmes effectuant ce type de travail [1]. Par exemple, les données de 2015 de l'enquête sur les femmes immigrées [2] ont montré qu'en Espagne, 58% des emplois des femmes immigrées hors UE se concentraient autour de trois professions : les travaux domestiques et de soins, le nettoyage et la restauration.

Bien que des canaux aient été établis pour valider les qualifications des étrangers, les obstacles restent très voyants. En Espagne, les conditions de reconnaissance des diplômes universitaires étrangers sont réglementées par



le "décret royal 967/2014, du 21 novembre, qui établit les conditions et la procédure de reconnaissance et de déclaration d'équivalence des diplômes et des niveaux académiques universitaires officiels et de validation des études supérieures étrangères, ainsi que la procédure de détermination de la correspondance avec les niveaux du cadre espagnol des qualifications de l'enseignement supérieur pour les diplômes officiels d'architecte, d'ingénieur, de bachelier, d'architecte technique, d'ingénieur technique et de diplômé". Le délai moyen de traitement est de deux ans et demi. En conséquence, le ministère des Universités s'est engagé, en 2021, à réduire ces délais à moins de six mois [3]. De nombreuses femmes renoncent à la procédure de validation de leur diplôme ou ne l'obtiennent qu'après de nombreuses années. Leurs difficultés comprennent, entre autres, le coût élevé de la validation, la nécessité de passer des diplômes qu'elles ont déjà obtenus et qui ne sont pas reconnus en Espagne, les frais de scolarité qu'elles doivent payer parce qu'elles n'ont pas la nationalité espagnole, et la nécessité de présenter tous les documents de leur pays d'origine et la quantité de bureaucratie que cela implique [4].

Outre ces obstacles, les femmes migrantes se heurtent généralement à un certain nombre de freins à l'insertion professionnelle en Espagne, tels que : la méconnaissance de la langue et des coutumes, les difficultés d'accès aux conseils juridiques, la méconnaissance des possibilités d'entrepreneuriat, le manque de réseaux de soutien et/ou les obstacles à la conciliation entre la vie personnelle, la prise en charge de leurs enfants (dans son cas) et le travail. Les propositions d'amélioration comprennent donc : la promotion de cours de langue et de culture espagnoles ; les collaborations avec le monde de l'entreprise (différents types d'accords favorisant l'incorporation des femmes migrantes dans les entreprises) ; l'encouragement de la prestation de services d'orientation intégrale (accompagnement juridique, conseil en matière d'emploi et d'entrepreneuriat) ; et l'amélioration de la procédure de reconnaissance des qualifications et des services pour soutenir leur équilibre travail-vie privée [5].

Le programme Clara de l'Institut de la femme du gouvernement espagnol en est un exemple. Ce programme vise à accroître l'employabilité des femmes en situation de risque ou d'exclusion, comme les femmes migrantes, et qui présentent des difficultés particulières d'insertion professionnelle, en améliorant leurs qualifications professionnelles (<https://www.inmujeres.gob.es/areasTematicas/AreaPrognInsercionSociolaboral/Clara.htm>).

Pour conclure, nous invitons les étudiants à consulter le cas de réussite intitulé "Une histoire d'intégration par la confiance dans les entités et les autorités", accessible à l'adresse https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=NjA. Ce cas montre les difficultés rencontrées par une femme immigrée pour accéder au marché du travail en Espagne, notamment les obstacles à la validation de son diplôme et le rôle clé des conseils et de l'accompagnement qu'elle reçoit des institutions.

References

- [1] DÍAZ GORFINKIEL, M. & MARTÍNEZ-BUJÁN, R. "MUJERES MIGRANTES Y TRABAJOS DE CUIDADOS: TRANSFORMACIONES DEL SECTOR DOMÉSTICO EN ESPAÑA", PANORAMA SOCIAL, (27), MADRID, FUNCAS, 2018, 105-118.
- [2] ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL PARA LAS MIGRACIONES (OIM) E INSTITUTO UNIVERSITARIO DE ESTUDIOS SOBRE MIGRACIONES (UNIVERSIDAD P. COMILLAS). "LA SITUACIÓN LABORAL DE LA MUJER INMIGRANTE EN ESPAÑA. ANÁLISIS Y PROPOSICIONES PARA LA IGUALDAD DE TRATO Y LA LUCHA CONTRA LA DISCRIMINACIÓN, MADRID, OIM, 2015.
- [3] LA VANGUARDIA. "ESPAÑA SE CONJURA PARA AGILIZAR LA HOMOLOGACIÓN DE TÍTULOS EXTRANJEROS". 2021. [HTTPS://WWW.LAVANGUARDIA.COM/VIDA/20210324/6605273/INMIGRANTES-HOMOLOGAR-TITULO-UNIVERSITARIO-SEIS-MESES.HTML](https://www.lavanguardia.com/vida/20210324/6605273/inmigrantes-homologar-titulo-universitario-seis-meses.html)
- [4] FEDERACIÓN DE MUJERES PROGRESISTAS. "MUJER INMIGRANTE Y EMPLEO DE HOGAR: SITUACIÓN ACTUAL, RETOS Y PROPUESTAS". MADRID, 2020.
- [5] AYUNTAMIENTO DE MÁLAGA. "ESTUDIO SOBRE LA SITUACIÓN LABORAL Y SOCIAL DE LA MUJER INMIGRANTE EN MÁLAGA". MÁLAGA, 2016.

Resources en ligne

Migrant women in Spain: bastions of resistance after the economic crisis
<https://doi.org/10.24241/AnuarioCIDOBInmi.2018.130>

Cet article reflète la situation des femmes au cours de la dernière décennie, pendant la crise économique en Espagne.



Immigrant women entrepreneurs in rural areas. A factor of economic and social sustainability of the rural areas of the Valencian Community

<https://doi.org/10.4422/ager.2013.05>

Cette étude met en lumière les diverses initiatives entrepreneuriales des femmes immigrées dans l'environnement rural de la commune de Valence (Espagne), ainsi que leur rôle dans le maintien de la structure socio-économique rurale..

Wings European Project. Le projet Erasmus+ travaille sur la qualification sociale et économique des femmes immigrées, en fournissant à ces femmes des outils d'intégration par le biais d'opportunités d'apprentissage de qualité et en favorisant l'intégration professionnelle des femmes immigrées. <https://wingsprojecterasmus.eu/>

France

Depuis plus de trente ans, les politiques et réglementations en matière d'immigration en France sont de plus en plus restrictives, ce qui rend la vie de tous les étrangers plus précaire, complexe, coûteuse en temps pour régulariser ou conserver le statut légal d'un migrant. Concernant le marché du travail, l'Etat promeut une politique de migration sélective à travers par exemple la loi du 24 juillet 2006. Cette législation privilégie la circulation des migrants qualifiés ou hautement qualifiés tout en limitant la libre circulation des personnes considérées comme peu qualifiées et confinées dans certains secteurs ou activités de travail précaire et saisonnier.

Les catégories légales de migration dans leur permis de séjour sont de plus en plus nombreuses. Elles définissent la nature et les droits du travail pendant leur séjour (" étudiant ", " travailleur temporaire ", " salarié ", " saisonnier ", " regroupement familial ", " talent ", etc.) Le passage d'une classification à l'autre implique des démarches administratives très complexes, alors même que les migrants peuvent appartenir à plusieurs catégories simultanément ou successivement au cours de leur vie. Il tend à produire de manière diversifiée, temporelle ou définitive, des "migrants irréguliers" et implique un contrôle sur les migrants, avec ou sans papiers, qui doivent surmonter de nombreuses barrières dans le système administratif très compliqué, surtout pour les nouveaux arrivants : papiers de leurs employeurs qui doivent rencontrer avec leurs employés les mêmes difficultés ; obtenir un rendez-vous où ils peuvent remettre les papiers pour les demander, ce qui est presque impossible dans certaines régions de France ; etc. Même le migrant hautement qualifié ne peut échapper à ces difficultés. De plus, les obligations familiales et les tâches multiples des mères limitent leur mobilité sur le marché du travail.

Dans l'économie informelle, en particulier dans les services liés aux soins, les femmes migrantes sont fortement concentrées. Beaucoup d'entre elles exercent un travail et des emplois non déclarés pour différentes raisons : certaines n'ont pas le choix car elles n'ont pas de permis de séjour ou d'autorisation de travail, ou leurs employeurs ne veulent pas leur offrir de contrat, tandis que d'autres choisissent de le faire pour gagner (mieux) leur vie. Malgré les procédures légales, beaucoup sont des sans-papiers qui travaillent avec un contrat sous le nom d'une autre personne.

La régularisation représente une étape importante dans les trajectoires des femmes migrantes. Elle leur permet d'accéder aux segments et aux formes de prestation de services les plus formels. Avec une offre d'emploi sérieuse dans les listes de métiers en pénurie et un papier justifiant leur travail au cours des dernières années de la part de leurs employeurs, la régularisation de leur statut est possible. En réalité, le nombre de régularisations liées à l'emploi est en baisse depuis plusieurs années, notamment en raison de la difficulté générale à obtenir un rendez-vous dans les préfectures. Pour le gouvernement, c'est une conséquence de la crise de Covid-19 où les services publics sont saturés. Bien que des barrières supplémentaires pour les migrants soient observées en termes d'accès à l'information et à leurs droits (ex. réduction des services en face à face ; généralisation des services en ligne difficiles d'accès ; dématérialisation des services publics sans tenir compte de la fracture numérique pour certains groupes sociaux ; etc.)

L'accès aux formations qualifiantes et aux qualifications est une condition importante pour impliquer les femmes dans une mobilité de long terme dans les activités formelles du marché du travail. La question reste de savoir dans quelle



mesure elles sont accessibles aux femmes migrantes, car les formations ont été réduites en raison des contraintes budgétaires. L'AFPA (l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) propose des formations professionnelles qualifiantes avec un titre professionnel délivré par le ministère du travail. Elle propose par exemple un projet sur mesure pour les réfugiés pendant deux ans appelé "HOPE", notamment dans certains groupes de professions où les entreprises recherchent des travailleurs qualifiés. Ce projet offre une formation professionnelle, une formation linguistique (y compris l'acquisition d'une langue professionnelle spécialisée et d'une langue institutionnelle), des solutions de logement et le soutien d'un travailleur social.

L'accès au marché du travail et la mobilité ne sont pas toujours une question de permis, de compétences, de diplômes ou d'expériences professionnelles. Les femmes migrantes rencontrent de sérieux obstacles dans leur vie professionnelle, même si elles sont hautement qualifiées : reconnaissance des qualifications existantes, accès limité aux emplois du secteur public, difficultés multiples dues aux exigences strictes en matière de visa et de permis de séjour, responsabilités familiales en matière de garde d'enfants, discriminations liées à leur sexe, leur origine, leur religion, etc. Des politiques axées sur ces obstacles devraient être élaborées afin de faciliter l'accès des femmes migrantes au marché du travail et leur mobilité à long terme.

Références

Promoting Integration for Migrant Domestic Workers in Europe: A Synthesis of Belgium, France, Italy and Spain

https://ecommons.cornell.edu/bitstream/handle/1813/87675/ILO_Promoting_integration_for_migrant_domestic_workers_in_Europe.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Cette étude examine les travailleurs domestiques migrants et souligne les principaux obstacles que les travailleurs domestiques rencontrent fréquemment dans différents pays de l'UE.

Migrant Women's Access to Labour Market in six European cities: a comparative approach

https://docs.euromedwomen.foundation/files/ermwf-documents/8162_4.231.migrantwomen%E2%80%99saccesstolabourmarketin6europeancities.pdf

Ce rapport propose une approche comparative de l'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail dans six villes européennes, sous l'angle de l'impact genré des politiques d'intégration sur l'emploi des femmes migrantes.

Italie

Il est possible d'observer que l'Italie attire **des travailleurs migrants** qui sont placés dans les **services** et le **commerce**, plutôt que des travailleurs hautement qualifiés. Cette situation est due aux **conditions socio-économiques** qui définissent la **société italienne** d'aujourd'hui : difficultés économiques en général, différences socio-économiques entre les zones géographiques et les classes sociales, questions de genre, discrimination, etc. Le résultat final est que même les **femmes migrantes qualifiées ne trouvent pas un bon emploi**.

En ce qui concerne l'intégration sociale et professionnelle des femmes migrantes dans leur ensemble, la question de leur **in/visibilité** ressort de diverses études. La réalité sociale vécue par les femmes migrantes a été définie comme une **triple oppression** (ou **marginalisation**) : sociale, économique et culturelle (Campani 2007 : 5-6) ; cette situation découle de leur condition générale de migrantes, de leur emploi dans des niches socio-économiques (surtout domestiques, donc dans le secteur privé) et de leur absence dans la sphère publique. Le phénomène des **niches socio-économiques** et de la **professionnalisation/spécialisation ethnique** s'applique particulièrement aux femmes qui travaillent et vivent dans des familles italiennes en tant que domestiques ou aides-soignantes, pour la plupart originaires d'Europe de l'Est (Ukraine, Roumanie, etc.) et d'Amérique du Sud (Pérou, etc.), ainsi que d'autres contextes d'origine (Sri Lanka, Cap-Vert, Somalie, etc.).

En ce qui concerne leur intégration professionnelle, les personnes interrogées (Italie) ont indiqué plusieurs difficultés à trouver un emploi, et ont remarqué la question de la reconnaissance professionnelle : les femmes migrantes sont confrontées à **l'impossibilité de faire reconnaître leurs qualifications professionnelles** obtenues dans leur pays d'origine, ce qui est perçu et interprété comme une forme de **discrimination institutionnelle**.

Une telle situation affecte de nombreuses femmes migrantes, aussi bien celles qui souhaitent obtenir un emploi que celles qui souhaitent développer leur propre esprit d'entreprise et créer un commerce : à cet égard, les **cours de formation** promus et financés par des organismes locaux, régionaux, nationaux et internationaux/de l'UE s'offrent sans aucun doute comme un outil d'intégration pour les femmes migrantes.

Un autre aspect, qui est ressorti du travail de terrain avec les femmes migrantes, concerne le **dépassement des rôles "féminins traditionnels"** qui affectent davantage leur intégration socio-économique dans la société d'accueil : cela signifie qu'il y a un fort besoin d'un travail constant avec les femmes (et les hommes) migrantes visant à leur inclusion par la promotion d'une variété de styles de vie afin de surmonter leur rôle d'épouses et de mères dans leurs contextes d'origine, c'est-à-dire les familles ou les communautés.

Comme il est apparu au cours de la recherche, les femmes migrantes expriment des inquiétudes quant à l'accès à un **système de retraite/pension**, ce qui est particulièrement vrai pour les femmes employées dans le secteur domestique (*care* et assistance).

Compte tenu de leurs conditions sociales, les femmes migrantes sont souvent amenées à **trouver un emploi en utilisant des canaux informels**, c'est-à-dire les réseaux de soutien de la famille, des amis, des associations de migrants, des ONG, plutôt que de recourir aux ressources institutionnelles publiques.

Certaines **stratégies spécifiques de requalification professionnelle et d'intégration au travail** ont émergé de la recherche, ce qui signifie qu'une partie des femmes immigrées tentent de s'intégrer socialement et économiquement en se référant à des secteurs particuliers, qui peuvent être subdivisés en 4 contextes :

- 1) **services aux migrants** : médiation (culturelle et linguistique), associations, secteur de l'accueil, c'est-à-dire services aux demandeurs d'asile - ces contextes n'offrent généralement pas de moyens de subsistance constants ou garantis;
- 2) la participation à des **cours de formation**, en particulier ceux qui sont promus, organisés et financés par l'UE, bien que souvent mis en œuvre par le réseau des ONG locales;
- 3) participation à des **projets européens**;
- 4) **changement de domaine professionnel**, seul ou avec le mari/partenaire respectif.

"Emigration as a Strategy for Reaching Personal Autonomy and Professional Fulfilment" https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=NDU: Dans cette histoire, la protagoniste a pu réaliser son rêve professionnel grâce à un programme européen de formation et d'insertion professionnelle.

"When Education is not a Synonymous with Recognition for an Immigrant Woman" https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=NDc: cette histoire rapporte la difficulté d'une femme immigrée à obtenir un poste d'enseignante dans une école publique : cette difficulté est due à l'impossibilité de faire reconnaître ses qualifications professionnelles obtenues dans son pays d'origine.

Références

Campani G., 2007, *Gender and Migration in Italy: State of the Art*, Working Paper No. 6 – WP4, January 2007, FeMiPol Project, University of Frankfurt.

(<https://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.585.925&rep=rep1&type=pdf>)

Cet article traite de l'intégration socio-économique des femmes migrantes en Europe, sur l'exemple de l'Italie et du modèle méditerranéen. Une attention particulière est accordée à certains concepts importants, tels que la pluralité des voix, la triple oppression des femmes migrantes et leur rôle en tant que sujets actifs..

Castagnone E., Eve M., Petrillo E. R., Piperno F., coll. di Chaloff J., 2007, *Madri migranti. Le migrazioni di cura dalla Romania e dall'Ucraina in Italia: percorsi e impatto sui paesi di origine*, Working Papers, 34/2007, Programma MigraCtion, CeSPI, Roma & Forum Internazionale ed Europeo di Ricerche sull'Immigrazione (FIERI),



Torino.

(<https://www.cespi.it/it/ricerche/madri-migranti-le-migrazioni-di-cura-dalla-romania-e-dallucraina-italia-percorsi-e-impatto>)

Cet article traite d'une recherche sur les migrations féminines de Roumanie et d'Ukraine vers l'Italie dans le but d'explorer les stratégies adoptées par les travailleuses et d'évaluer les conséquences du "système informel de bien-être transnational" pour elles-mêmes et leurs familles et, plus généralement, pour les sociétés d'accueil et d'origine.

Romens A.-I., 2021, "Don't let people walk all over you": Migrant women with tertiary education coping with essentialism in Italy and France, AG AboutGender 10(20), pp. 231-263.

(<https://riviste.unige.it/index.php/aboutgender/article/view/1317>)

Cet article analyse la manière dont les femmes migrantes ayant fait des études supérieures font face, résistent et finalement remettent en question les processus essentialistes auxquels elles sont confrontées au travail et dans leurs interactions quotidiennes.

Portugal

Au Portugal, l'accès au marché du travail et à l'emploi est régi essentiellement par le code du travail (loi n° 7/2009, 12 février). Ses articles 4 et 5 contiennent des dispositions spécifiques pour les travailleurs étrangers ou les apatrides, le principe d'égalité de traitement étant essentiellement garanti en ce qui concerne les travailleurs de nationalité portugaise. Dans la même loi, nous trouvons des dispositions normatives faisant référence à l'égalité et à la non-discrimination sur le marché du travail et de l'emploi, entre les articles 23 et 32. Il s'agit de normes dont le contenu conceptuel indique ce qu'il faut entendre par discrimination directe, discrimination indirecte, travail égal pour une valeur égale, mesures d'action positive et interdiction du harcèlement. Il convient de noter l'accent mis sur l'article 24.3(a), où le travailleur étranger est protégé par l'application du principe de l'égalité des chances dans l'accès au travail et à l'emploi. Les dispositions légales adoptent un langage neutre. Toutefois, les normes de travail des articles 30, 31 et 32 revêtent un caractère nettement sexué, puisqu'il est expressément indiqué à l'article 30, paragraphe 1, que "l'exclusion ou la restriction de l'accès d'un demandeur d'emploi ou d'un travailleur en raison de son sexe à une activité ou à une formation professionnelle déterminée (...) constitue une discrimination fondée sur le sexe".

Outre les dispositions relatives au travail, il convient de noter les mesures de mise en œuvre aux niveaux national et régional. Au premier niveau, le Plan stratégique pour la migration 2015-2020 (Résolution du Conseil des ministres N° 12-B/2015) se distingue. Sa mesure 23 prévoit la promotion de l'amélioration des conditions de travail.

Au niveau régional, nous soulignons les Centres locaux d'appui à l'intégration des immigrants (CLAIM). Le CLAIM de Bragança entend créer des réseaux d'intégration avec des institutions dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'emploi et la culture. Selon lui, les femmes immigrées font preuve d'une grande capacité de travail et d'adaptation au contexte social et décident de rester lorsqu'elles trouvent des situations de travail plus stables. Les instruments locaux de la plus haute importance sont les plans municipaux pour l'intégration des migrants (PMIM), dont celui de Lisbonne (2018-2020) se distingue par un axe spécifique (II) qui vise à travailler sur la perspective de genre en faisant appel à la participation publique des femmes immigrées.

La recherche VIW montre que les facteurs économiques, financiers et de travail sont mentionnés par les femmes immigrées, d'une part, comme des éléments dissuasifs au projet de migration et, d'autre part, comme l'une des principales contraintes auxquelles elles sont confrontées dans les pays d'accueil. La reconnaissance des compétences professionnelles et l'accès à un emploi qualifié sont déterminants dans la décision de rester. Cependant, la grande difficulté d'obtenir cette reconnaissance, qui conduit les femmes à des emplois moins qualifiés et précaires, a été évoquée. Pour surmonter cet obstacle, l'entrepreneuriat apparaît comme une ressource.

Pour conclure ce chapitre, nous mettons à la disposition des étudiants l'histoire de réussite d'une femme migrante au Portugal intitulée "De l'invisible au visible", disponible sur https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=MTI=..



Cette histoire de réussite montre comment cette femme a créé sa propre entreprise comme moyen de s'affirmer socialement et financièrement.

Références

Guia de Acolhimento para Migrantes- Acesso ao Mercado de Trabalho [Reception Guide for Migrants - Access to the Labor Market]

<https://www.acm.gov.pt/documents/10181/0/Guia+de+Acolhimento+para+Migrantes/26d16add-11ef-4330-beb8-04ae262ad72b>

ACM - Guide d'accueil des migrants (pages 92-99). Dans les pages indiquées, ce guide décrit les procédures et les institutions de soutien à la recherche active d'un emploi.

Os trabalhadores imigrantes e os riscos associados ao trabalho [Immigrant workers and employment-related risks]

https://www.om.acm.gov.pt/documents/58428/183863/migracoes2_art11.pdf/5468304d-3747-474c-bf76-ddd1dd903b04

Article d'opinion sur les travailleurs immigrés et les risques liés au travail. Cet article met en évidence les facteurs d'exposition des travailleurs immigrés aux risques liés à l'exercice d'activités professionnelles.

Slovénie

Certaines catégories de ressortissants étrangers ont le droit d'accéder librement au marché du travail slovène. Cela signifie qu'ils peuvent travailler, trouver un emploi et devenir indépendants sans permis de travail. Ce droit s'applique aux citoyens des États membres de l'UE, des pays de l'Espace économique européen (EEE) et aux citoyens suisses. Les ressortissants de pays tiers rencontrent toutefois des difficultés pour accéder au marché du travail en Slovénie. Avec une formation supérieure ou un statut universitaire, il est plus facile de trouver un emploi et de s'intégrer. Dans certains domaines, il est possible de trouver un emploi avant même d'émigrer, car certains domaines professionnels sont reliés à des réseaux internationaux, mais la bureaucratie slovène complique une transition facile. Entrer dans le pays avec un emploi fixe facilite le processus de résidence (différents types) et offre une sécurité sociale par le biais d'un emploi ou d'un travail indépendant. Lorsque la procédure de résidence est terminée, le migrant a les mêmes droits que les travailleurs autochtones pour accéder aux aides publiques, par exemple en s'inscrivant comme chômeur auprès de l'agence pour l'emploi de Slovénie en cas de perte d'emploi.

Les demandes de permis unique de séjour et de travail doivent être déposées auprès d'une unité administrative (en Slovénie) ou auprès du bureau diplomatique ou consulaire du pays d'origine du migrant. Les demandes sont traitées selon les procédures et les règlements, conformément à la loi sur l'emploi, le travail indépendant et le travail des étrangers. La procédure de permis unique, gérée par les unités administratives, requiert l'approbation de l'agence pour l'emploi de Slovénie, qui est accordée - à condition que les exigences légales pour cette approbation particulière soient remplies. Les permis uniques peuvent être accordés pour l'exercice d'un emploi, d'une activité indépendante et d'un travail ; pour la prolongation d'un emploi, le changement d'employeur ou en raison d'un emploi auprès de deux employeurs ou plus ; pour la carte bleue européenne ; pour les travailleurs détachés ; pour les cours de formation ou de perfectionnement destinés aux ressortissants étrangers ; pour le travail saisonnier, etc. Les ressortissants étrangers ont le droit d'exercer une activité indépendante après avoir résidé légalement (et de manière continue) en Slovénie pendant un an. Toutefois, des permis de travail, délivrés par le service de l'emploi, restent nécessaires pour les travaux agricoles saisonniers d'une durée maximale de 90 jours, l'emploi de citoyens de Bosnie-Herzégovine et l'emploi de citoyens de Serbie.

Les étudiants peuvent ainsi constater la complexité de la bureaucratie liée à l'accès au marché du travail en Slovénie, malgré l'assouplissement de certaines règles. Il leur est conseillé de suivre les pages Facebook des syndicats pour en savoir plus sur les développements dans le domaine de l'intégration économique des femmes migrantes originaires de pays non membres de l'UE, par exemple [\(13\) Delavska svetovalnica | Facebook](#). Pour les

histoires d'entrepreneuriat des femmes migrantes, ils ont pour consigne de rechercher les posts des médias afin de trouver eux-mêmes des histoires de réussite d'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail (e.g. <https://www.spar.si/mediji/ss-hit-produkt-2021-so-testenine-batasta>, <https://www.zadovoljna.si/traci/oddaje/martina-wanis-batasta-startaj-slovenija.html>).

Our conclure ce chapitre, nous mettons à la disposition des étudiants l'histoire suivante, qui met en scène une femme migrante en Slovénie et qui s'intitule "Surmonter les obstacles bureaucratiques, le manque d'informations et les problèmes de soins de santé", accessible sur le site du projet [Welcome to VIW project \(pixel-online.org\)](https://www.pixel-online.org) Cette histoire illustre le problème de l'obtention d'informations correctes et rapides sur diverses questions.

es élèves sont également invités à lire une autre histoire mettant en scène une femme migrante en Slovénie et intitulée "Job-related opportunities, overcoming language barrier and challenges from the perspective of young migrant woman", accessible à l'adresse suivante : https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=NjY=

Références

Bajt, Veronika (2021). Nacionalizem in prekarnost migrantskih delavk in delavcev. In: Študije o prekarnosti, 544-557

Pajnik, Mojca; Bajt, Veronika (2020). Precariousness of migrant women. In: Migration, trafficking and gender construction.

Pajnik, Mojca; Bajt, Veronika (2011). 'Third country' migrant workers as 'third class non-citizens' in Slovenia. In: Precarious migrant labour across Europe, 97-118

Pajnik, Mojca; Bajt, Veronika (2011). Migrant women and their labour. In: Gazing at welfare, gender and agency in post-socialist countries, 320-337

EWSI – European Website on Integration: Slovenia. Brussels: Migration Policy Group. Available at: [Governance of migrant integration in Slovenia | European Website on Integration \(europa.eu\)](https://www.europa.eu/eu-foreign-affairs/en/european-website-on-integration)

Le site Web européen sur l'intégration (EWSI) est une initiative de la Commission européenne et relève de la responsabilité de la direction générale des affaires intérieures et des migrations. Le site web est la seule source à l'échelle de l'UE qui fournit aux décideurs politiques et aux praticiens des informations actualisées et des bonnes pratiques sur l'intégration des migrants.

Employment Service of Slovenia. Working in Slovenia. Disponible sur: https://english.ess.gov.si/the_info_point_for_foreigners/working_in_slovenia

CHAPITRE 5: DIMENSION EUROPÉENNE

| | LES RÈGLES D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL | LIMITES | DONNÉES SUR LES EMPLOIS LES PLUS OCCUPÉS PAR LES FEMMES MIGRANTES |
|---------------|--|--|--|
| France | Il existe plusieurs lois relatives au marché du travail des femmes migrantes. On peut citer la loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, qui promeut une politique migratoire sélective. | Principales difficultés malgré un classement élevé : manque de reconnaissance des qualifications existantes, accès limité aux emplois du secteur public, exigences strictes en matière de visa et de permis de séjour, responsabilités familiales, discriminations (sexe, origine, religion, etc.). | Le nombre de femmes qui exercent leur activité dans le service de <i>care</i> est important. Beaucoup de ces emplois sont des emplois non déclarés. En outre, le taux de chômage des femmes migrantes est élevé. En 2017, il était de 21%. |
| Grèce | Il existe diverses lois relatives à l'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail, par exemple : La loi 4251/2014 Code de l'immigration et de l'intégration sociale et autres dispositions inclut la perspective de genre dans la politique migratoire dans les procédures La loi 4636/2019 "Sur la protection internationale et autres dispositions" les femmes sont également mentionnées. | Il existe une forte division du travail où les femmes migrantes se retrouvent dans le secteur informel du marché du travail, travaillant sans assurance et sans être en situation régularisée. Si une femme est un demandeur d'asile (un demandeur de protection internationale) et a terminé la procédure de dépôt de sa demande de protection internationale et possède une carte de demandeur de protection internationale ou une carte de demandeur d'asile en cours de validité, elle a le droit d'accéder à un emploi salarié ou à la fourniture de services ou de travail. Si une femme est un demandeur d'asile, elle n'a pas le droit d'être indépendante ou de créer sa propre entreprise. Si une femme a été reconnue comme réfugiée ou bénéficiaire de la protection subsidiaire et qu'elle possède un permis de séjour valide, elle a accès aux mêmes conditions que les ressortissants grecs. | 59,4 % des femmes migrantes travaillent dans le secteur des ménages, 17,2 % dans l'hébergement et la restauration, 7,2 % dans l'industrie manufacturière, 3,5 % dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche et 2,7 % dans le commerce de gros et de détail. En outre, le nombre de chômeurs est très élevé. L'économie souterraine en Grèce est estimée à 29,4% du PIB du pays. Les emplois dans lesquels les femmes migrantes sont largement employées sont des emplois rémunérés ou non rémunérés en dehors des marges de l'emploi formel et non déclarés. |
| Italie | Toutes les lois sur l'immigration (dès la première) ont de plus en plus abordé le phénomène en termes de travail (plus la sécurité publique et l'urgence). Pour travailler en Italie, les ressortissants étrangers doivent être en possession d'un permis de travail (permis de séjour à des fins de travail), qui est soumis à une série d'exigences, dépendant de la loi sur | Parmi les obstacles, on peut citer : l'impossibilité de faire reconnaître leurs qualifications (discrimination institutionnelle), l'invisibilité des femmes migrantes qui peut être définie comme sociale, économique et/ou culturelle (c'est à la fois une cause et une conséquence), leur absence dans la sphère publique et la préoccupation constante concernant des aspects tels que | Identification des niches d'emploi socio-économiques des femmes migrantes, notamment dans le domaine des services/ <i>care</i> |

| | | | |
|-----------------|---|---|--|
| | l'immigration pertinente. | l'accès futur au système de retraite et de pension. | |
| Portugal | L'accès au marché du travail et à l'emploi est régi essentiellement par le code du travail (loi n° 7/2009, 12 février). | Faible reconnaissance des compétences professionnelles et, par conséquent, grandes difficultés d'accès à un emploi qualifié | Un grand nombre de femmes migrantes résidant au Portugal doivent occuper des emplois peu qualifiés. L'esprit d'entrepreneuriat est encouragé comme alternative. |
| Slovénie | L'accès au marché du travail et les dispositions relatives à l'emploi sont régis par la loi sur l'emploi, le travail indépendant et le travail des étrangers. | Bureaucratie complexe pour accéder au marché du travail ; aucun accès aux emplois du secteur public ; exigences strictes en matière de visa de travail et de permis de séjour ; discrimination ethnique et nationale. | Les femmes ayant un niveau d'éducation ou d'études supérieur ont plus de facilités à trouver du travail et à s'intégrer. Dans certaines régions, il est possible de trouver du travail avant même d'émigrer. |
| Espagne | On peut citer le décret royal 1800/2008 du 3 novembre, qui développe le décret-loi royal 4/2008, du 19 septembre, relatif au cumul et au paiement anticipé des allocations de chômage contributives des travailleurs étrangers non communautaires qui retournent volontairement dans leur pays d'origine. | Difficultés de validation du titre (beaucoup de bureaucratie, prix élevés...), manque de connaissance de la langue/des coutumes, manque de conseils juridiques, manque de connaissance de l'entrepreneuriat, manque de réseaux de soutien, difficultés de conciliation de la vie familiale. | En 2015, 58% des professions des femmes immigrées hors UE en Espagne étaient concentrées dans trois professions : travail domestique et de <i>care</i> , femme de ménage et serveuse. |

Idées générales

Dans les contextes analysés, on observe que les femmes migrantes ont de grandes difficultés à accéder au marché du travail. Un aspect commun à la plupart des pays est que les femmes ont tendance à occuper des emplois peu qualifiés, quelles que soient leurs qualifications. De même, certaines niches de travail ont été identifiées, principalement celles de *care*. Cela montre comment les femmes migrantes sont insérées dans la sphère privée, assumant une plus grande invisibilité. Elles exercent généralement des emplois précaires et mal rémunérés.

D'autres questions analysées montrent les difficultés que rencontrent les femmes migrantes pour la validation des qualifications, ce qui entrave leur développement professionnel. De même, la culture de l'entrepreneuriat reste peu développée chez les femmes migrantes, alors qu'il s'agit de l'une des lignes de développement qui devrait être avancée à l'avenir.

Documents Téléchargeables

Amandine Bach, "Social Integration of Ethnic Minority Women: Policy Proposals"

FEMM Committee hearing, 7 April 2010 – Speaking notes

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewjq54GE3OX1AhXCyYUKHY6OA1IQFnoECAQQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.europarl.europa.eu%2Fcmsdata%2F61683%2Fatt_20100407ATT72310-1901284098045286488.pdf&usg=AOvVaw3ePIJhGQ85ef6CtDeWsJSo

Cette note d'intervention énumère les différentes recommandations du EWL concernant les femmes migrantes et leur intégration dans les sociétés européennes.

Johannes Jütting & Angela Luci & Christian Morrisson, "Why Do so many Women End up in Bad Jobs?: A Cross-country Assessment," OECD Development Centre Working Papers 287, OECD Publishing, 2010.

https://www.oecd-ilibrary.org/fr/why-do-so-many-women-end-up-in-bad-jobs_5kmlh1rz6br0.pdf?itemId=%2Fcontent%2Fpaper%2F5kmlh1rz6br0-en&mimeType=pdf

Ce document se concentre sur la question de la "féminisation des mauvais emplois" dans les pays en développement en analysant le rôle des institutions sociales, des normes sociales et des lois informelles dans le façonnement du marché du travail.



OBJET PEDAGOGIQUE/ ACTIVITE PRATIQUE

Activité pratique

Dans le module 4, nous analysons les difficultés que rencontrent les femmes migrantes pour accéder à des emplois qualifiés avec une formation supérieure obtenue dans leur pays d'origine, et comment elles doivent se contenter d'accéder à des emplois moins qualifiés.

Durée: 45 minutes

Objectifs:

- Détecter les difficultés d'accès des femmes migrantes au marché du travail.
- Identifier les emplois dits "de care".
- Découvrir les stratégies d'inclusion professionnelle qui favorisent l'accès des femmes migrantes à l'emploi.
- Identifier les difficultés spécifiques dues à la pandémie de covid19.

Afin de renforcer vos connaissances, nous vous proposons les activités pratiques suivantes.

Activité 1 : Analysez et réfléchissez à la situation suivante :

1. Un homme, 21 ans, originaire de Colombie, arrive en Allemagne en situation irrégulière ; dans son pays d'origine, il a étudié les soins infirmiers, mais son diplôme n'a pas été reconnu en Espagne.
2. Une femme, âgée de 23 ans, originaire du Venezuela. Elle vient avec un enfant à charge, a deux autres enfants dans son pays d'origine. Elle entre en Espagne de manière irrégulière. Elle a fait des études d'infirmière dans son pays d'origine.
 - Selon vous, qui aura un processus d'intégration plus facile ?
 - L'un d'entre eux pourra-t-il accéder à des emplois correspondant à sa formation ?
 - Pensez-vous qu'il pourrait y avoir une discrimination entre les garçons et les filles lorsqu'il s'agit d'accéder à un même emploi ?
 - Pourquoi les femmes ont-elles tendance à accéder à des emplois peu qualifiés ? Pensez-vous qu'il existe des emplois "réservés" aux femmes migrantes ? Donnez un exemple.

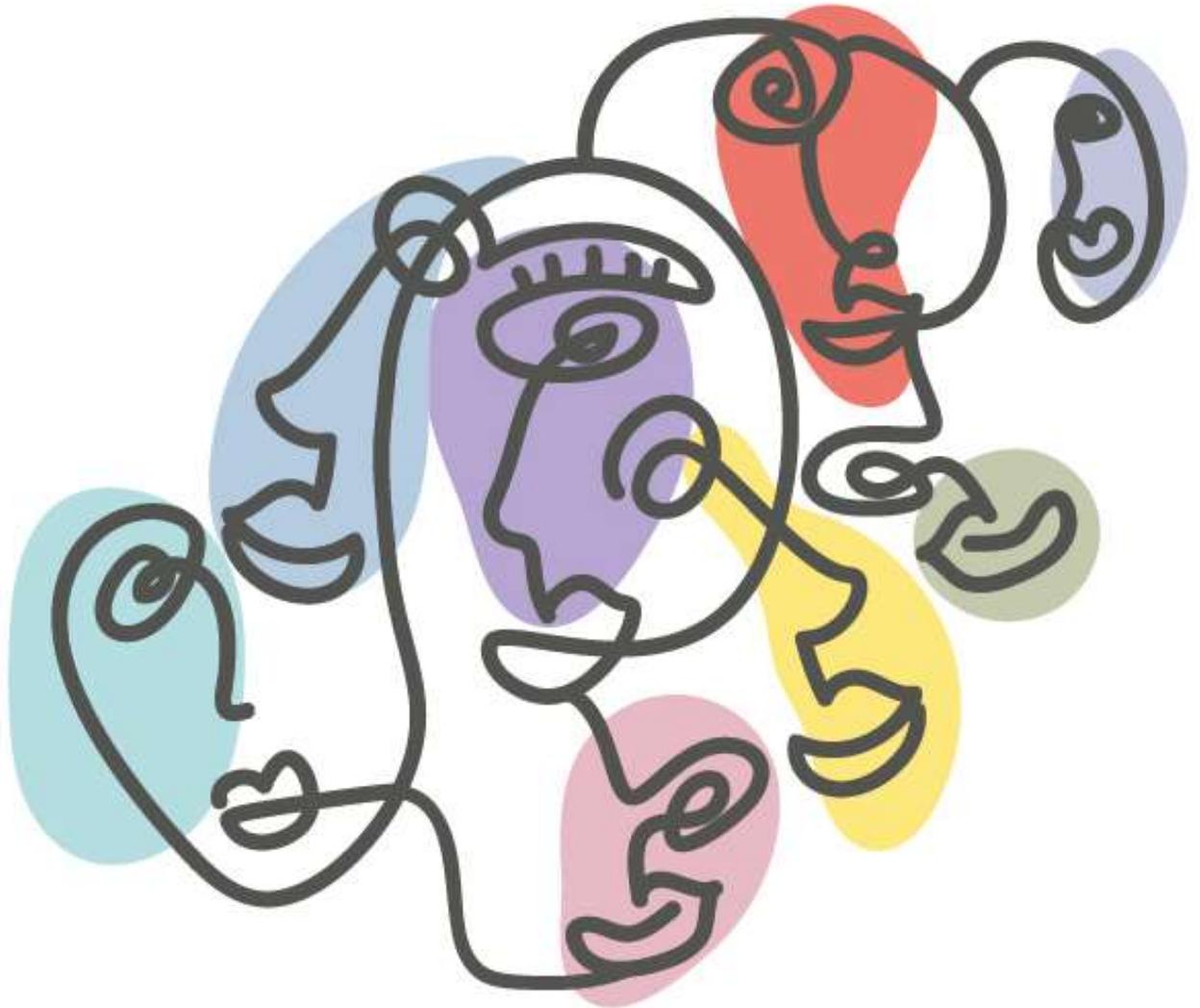
Activité 2 : La double discrimination : "genre" et "pays d'origine".

- Réfléchissez aux raisons pour lesquelles le fait d'être une "femme", un "migrant" et un "demandeur d'emploi" rend encore plus difficile l'accès aux emplois qualifiés. Donnez quelques exemples.
- Identifiez dans le texte un exemple de stratégie d'inclusion professionnelle qui favorise l'accès des femmes migrantes au marché du travail.
- Réfléchissez et proposez deux mesures concrètes qui pourraient favoriser l'accès des femmes migrantes au marché du travail qualifié.



**VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364



Cours de formation

**Migrations, genre et inclusion dans le contexte européen : Une approche
interdisciplinaire**

Module 6

Services sociaux pour les femmes migrantes dans une perspective d'égalité de genre



**Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union**

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Table des matières

[Introduction](#)

[Chapitre 1. Protection sociale, droits de l'Homme, égalité de genre et promotion de l'inclusion sociale des femmes migrantes.](#)

[Chapitre 2. La perspective de genre dans la prestation de services sociaux aux migrants : Identification des principales limites et lignes directrices pour l'amélioration.](#)

[Chapitre 3. Bonnes pratiques dans la prestation de services sociaux destinés aux femmes migrantes et à leurs diversités.](#)

[Chapitre 4. Approche Pratique au Niveau National :](#)

- [Grèce](#)
- [Espagne](#)
- [France](#)
- [Italie](#)
- [Portugal](#)
- [Slovénie](#)

[Chapitre 5. Dimension européenne.](#)

[Documents Téléchargeables](#)

[Objet pédagogique/ Activité pratique](#)

Introduction

Ce module aborde l'inclusion et la participation des femmes migrantes en termes de droits de l'homme et d'égalité de genre dans un contexte plus large de protection sociale au niveau international. Partant d'un aperçu général des questions entourant l'inclusion sociale des femmes migrantes, le contenu passe à l'analyse des services sociaux pertinents, des faiblesses et des recommandations possibles, pour arriver finalement à quelques bonnes pratiques visant à soutenir et à promouvoir les droits humains des femmes migrantes et l'égalité des sexes dans les sociétés d'accueil.

Chapitre 1. Protection sociale, droits de l'Homme, égalité de genre et promotion de l'inclusion sociale des femmes migrantes

Les processus de migration internationale impliquant les femmes sont motivés par diverses raisons qui, par rapport au passé, ne peuvent plus être attribuées au seul regroupement familial. L'expérience de la **migration** peut constituer un moment **d'autonomisation et d'émancipation** pour les femmes : néanmoins, nombre d'entre elles sont encore exposées au **risque d'abus et d'exploitation**.

Par conséquent, les femmes migrantes ont droit à la **protection de leurs droits humains** à différents niveaux, à savoir:

- Le droit à la vie
- Le droit à la liberté et à la sécurité individuelles
- Le droit à un niveau de vie suffisant
- Le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- le droit de ne pas subir de traitements dégradants et inhumains
- Le droit de ne pas être torturé
- le droit de ne pas subir de discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la culture, la nationalité, la langue, la religion ou toute autre situation



- Le droit à l'égalité devant la loi
- et le droit de bénéficier d'une procédure judiciaire régulière.

En termes de protection des droits de l'homme, il n'existe aucun instrument global qui réglerait les droits des femmes migrantes en tant que catégorie distincte. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de dispositions légales assurant la protection des femmes migrantes. Par exemple :

- **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** (PIDCP, ONU, 1966) et **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** (PIDESC, ONU, 1966, 1976) : concernant les individus et les nations, les femmes et les hommes, les citoyens autochtones et les migrants, ces deux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme contiennent, entre autres, des clauses de non-discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la propriété, la naissance ou toute autre situation.
- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (CEDAW, ONU, 1979), ainsi que sa **Recommandation générale n° 26** (RG26), fournissent des orientations spécifiques qui invitent les décideurs politiques à tenir compte du genre et de la participation active des travailleuses migrantes dans les processus de migration, et prévoient des enquêtes et des recherches visant à recueillir des données utiles pour formuler des politiques sur les phénomènes migratoires qui soient respectueuses des spécificités impliquées par la dimension de genre.

La protection des **droits de l'Homme et de l'égalité de genre**, avec une référence particulière aux lois sur les droits de l'homme et aux traités internationaux pertinents, constitue la **base** d'un **bien-être social** généralisé des femmes, et en particulier des femmes migrantes.

Prêter attention aux flux migratoires dans une **perspective de genre** implique l'obligation inéluctable de rappeler les principes régissant la protection des droits de l'homme. En conséquence, des actions sont nécessaires pour prévenir, combattre et éliminer toutes les formes directes et indirectes de discrimination perpétrées par tout individu, groupe de personnes ou organisation à l'encontre des femmes à toutes les étapes de leur expérience migratoire. Il s'agit en outre de reconnaître que différentes formes de discrimination peuvent se croiser, à savoir celles fondées sur la race, le statut migratoire, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la grossesse, la parentalité, la nationalité, la classe sociale, l'ethnicité, la religion ou les convictions, l'âge et/ou le handicap.

Les documents traitant de la protection des femmes migrantes sous l'angle **des droits de l'homme** appellent à un travail ciblé visant à élaborer une politique de migration sensible au genre qui dépasse la représentation stéréotypée de la femme migrante en tant que victime passive et reconnaisse les femmes comme des participantes actives aux processus de migration. Ce **changement de perspective** est un facteur clé dans ce contexte : le paradigme qui renverse la vision de la femme migrante **de victime passive à sujet actif** présente des potentialités qui, combinées à des actions politiques adéquates, s'avèrent capables de contribuer au développement social, économique et politique des femmes migrantes et des sociétés d'accueil dans lesquelles elles vivent.

Ressources en ligne

CEDAW, 2009, General recommendation No. 26 on women migrant workers, CEDAW/C/2009/WP.1/R, 5 December 2008.

(https://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/GR_26_on_women_migrant_workers_en.pdf)

La recommandation générale n° 26 du CEDAW traite des Principes des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, des Facteurs influençant la migration des femmes, et des Droits de l'homme fondés sur le sexe et le genre, en relation avec les travailleuses migrantes, et apporte une série de recommandations pertinentes.

IOM UN Migration – Gender Equality

(<https://www.iom.int/gender-equality>), with further Resources & Tools

Le sexe, le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle d'une personne influencent chaque étape de l'expérience migratoire : le genre influe sur les raisons de migrer, sur les personnes qui migrent et vers où, sur la manière dont les personnes migrent et les réseaux qu'elles utilisent, sur les opportunités et les ressources disponibles dans les pays de destination et sur les relations avec le pays d'origine.



Women in Migration Network (WIMN)

(<https://migrationnetwork.un.org/resources/women-migration-network-wimn>)

WIMN rassemble des organisations, des militants et des migrants afin d'étendre les politiques axées sur les droits qui répondent aux besoins et aux intérêts des femmes. Les priorités de la campagne comprennent les droits des travailleurs tenant compte de la dimension de genre, l'accès aux services de santé et la fin de la violence sexiste.

European Network of Migrant Women

(<https://www.migrantwomennetwork.org/>)

ENOMW est une plateforme féministe, laïque et non partisane, dirigée par des femmes migrantes, qui défend les droits, les libertés et la dignité des femmes et des filles migrantes, réfugiées et minoritaires en Europe. ENOMW touche plusieurs régions du globe et s'étend à plus de 50 groupes de base et de défense dans plus de 20 pays européens.

Chapitre 2. La perspective de genre dans la prestation de services sociaux aux migrants : Identification des principales limites et lignes directrices pour l'amélioration

Les femmes migrantes, plutôt que les hommes, sont beaucoup plus susceptibles de voir **leurs droits humains bafoués**, ce qui est principalement dû à la question générale des inégalités entre les sexes. En effet, les femmes migrantes sont plus exposées aux **risques de violence sexuelle et sexiste** à toutes les étapes de leur expérience migratoire, ou à la **traite des êtres humains**. En conséquence, une partie d'entre elles se retrouvent confrontées à des grossesses non désirées et ne savent pas vers qui se tourner pour obtenir un soutien une fois arrivées à destination (surtout si elles ne connaissent pas la langue du pays d'accueil).

En même temps, la condition vécue par de nombreuses femmes migrantes lors de l'émigration peut être illustrée comme une forme de **double isolement et de marginalisation** : elles sont généralement impliquées dans les réseaux auxquels appartiennent les hommes migrants respectifs dans leurs pays et communautés d'origine ; en outre, en raison des hiérarchies intra-groupe, les femmes migrantes sont souvent incapables de construire de nouvelles relations sociales et de nouveaux réseaux dans le nouvel établissement.

Quant à leur participation au **marché du travail**, une partie des femmes migrantes est incitée à trouver un emploi dans des **contextes de travail stéréotypés**, tels que les soins domestiques, souvent accompagnés de formes d'exploitation, de sous-paiement et d'invisibilité sociale.

Afin de créer un **système de protection sociale pour les femmes migrantes**, les gouvernements devraient adopter une **approche à multiples facettes et sensible au genre** lors de l'élaboration de lois, de politiques et de réglementations, et de la fourniture de services sociaux pertinents. Dans le contexte européen, des politiques visant à l'intégration des femmes migrantes dans les pays d'accueil et à la protection de leurs droits humains ont été développées jusqu'à présent : pour les raisons susmentionnées, ces mesures aident principalement les femmes migrantes à accéder à leurs droits aux **soins de santé** et à **l'intégration professionnelle**.

Des **lacunes critiques** peuvent être identifiées en termes de **modèles de mise en œuvre** qui soutiendraient pleinement le projet de migration et le processus d'inclusion d'une femme, en particulier à long terme. Ces modèles comprennent généralement une variété d'actions durant les phases initiales de l'adaptation d'une femme migrante, mises en œuvre dans une optique d'urgence ; en revanche, la situation devient plus complexe par la suite, après la phase d'adaptation, c'est-à-dire lorsqu'une femme migrante commence à faire face à une série de situations inédites sur son chemin vers l'intégration.

Voici quelques **recommandations** générales visant à **renforcer les politiques** qui devraient habiliter et soutenir les femmes migrantes en ce qui concerne leurs droits humains et l'égalité de genre :

- élaborer une **politique de migration sensible au genre et fondée sur les droits de l'homme**, qui dépasse le stéréotype des femmes migrantes en tant que victimes passives et les reconnaisse comme participantes actives aux processus de migration
- Renforcer la **capacité des décideurs politiques et des organes de décision** à promouvoir et à protéger les droits des femmes migrantes en tant qu'acteurs clés du développement politique et économique.
- veiller à ce que les femmes migrantes jouissent de **l'égalité d'accès aux droits sociaux, culturels,**

économiques, civils et politiques dont jouissent les citoyens en vertu des lois internationales sur les droits de l'homme (dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la formation, du logement, de la santé, etc.)

- Veiller à ce que les femmes migrantes puissent acquérir, changer, conserver et conférer leur **nationalité** conformément aux lois internationales relatives aux droits de l'homme.

- Fournir des **documents d'identité individuels** à toutes les femmes et filles migrantes afin de garantir leur accès aux services nécessaires conformément à leurs droits.

Ressources en ligne

González Gago E., 2020, *Evaluation of the strengths and weaknesses of the Strategic Engagement for Gender Equality 2016–2019*, Directorate-General for Justice and Consumers & Unit D.2 Gender Equality, European Commission, Luxembourg: Publications Office of the European Union.

(https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/aid_development_cooperation_fundamental_rights/strategic_engagement_2016-2019_evaluation.pdf)

Tout en abordant l'Engagement stratégique pour l'égalité des sexes 2016-2019, la publication concentre l'analyse sur des domaines thématiques uniques et l'évaluation des forces et faiblesses du cadre SEGE.

UN Women, 2015, *Women Migrant Workers' Human Rights*, Series: TRANSFORMING OUR WORLD, UN Mujeres: Mexico office.

(<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2016/women-migrant-workers-human-rights.pdf>)

Tout en abordant les droits de l'homme qui devraient être garantis aux travailleuses migrantes, ce document s'intéresse aux liens entre le genre et la migration, ainsi qu'aux obstacles auxquels les femmes migrantes sont confrontées dans les pays de destination ; il contient également des recommandations.

UN Women, 2017, *Recommendations for addressing women's human rights in the global compact for safe, orderly and regular migration*, Outcome of expert meeting in Geneva, November 2016.

(<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2017/Addressing-womens-human-rights-migration-en.pdf>)

Ce document fournit des recommandations qui soulignent la nécessité d'une approche de la gouvernance des migrations fondée sur les droits de l'homme et tenant compte de la dimension de genre, et donne une orientation claire sur la pleine inclusion des droits des femmes dans la formulation et la mise en œuvre du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Chapitre 3. Bonnes pratiques dans la prestation de services sociaux destinés aux femmes migrantes et à leur diversité

Dans le cadre des **programmes d'intégration visant à accompagner les femmes migrantes** vers leur autonomie, **d'autres mesures** doivent être prises afin de permettre aux femmes d'obtenir des résultats positifs à la suite de leur choix d'émigrer.

L'adoption de méthodologies et de stratégies fondées sur **une approche sensible au genre** dans le travail avec les femmes migrantes permet de se concentrer sur leurs besoins spécifiques en matière d'émigration. Le tout premier objectif dans ce domaine est de **briser le stéréotype de la femme migrante en tant que victime passive**. Ensuite, il est essentiel de travailler sur **l'autonomisation** et le potentiel **d'émancipation** des femmes migrantes afin de leur permettre d'atteindre un bon niveau **d'autonomie** dans la prise de décisions concernant leurs choix professionnels et personnels.

Pour ce faire, les femmes migrantes doivent être conscientes de leurs **droits humains et de l'égalité de genre**.

Voici quelques **bonnes pratiques** visant à soutenir et à promouvoir les droits humains des femmes migrantes et l'égalité des sexes dans les sociétés d'accueil, et donc utiles pour lutter contre l'exploitation des femmes migrantes et promouvoir leur bien-être général dans l'émigration:

- **Conseil juridique** : souvent gratuit et généralement proposé par des ONG, le conseil juridique est une pratique répandue dans plusieurs pays européens aujourd'hui. L'objectif principal est de fournir une orientation et une assistance juridiques aux migrants/femmes migrantes dans les procédures bureaucratiques. Plus important encore, cette pratique rapproche les femmes migrantes de leurs droits et des violations potentielles de ceux-ci. En ce sens, l'objectif est de promouvoir l'autonomisation des femmes migrantes en leur faisant connaître leurs droits fondamentaux dans tous les domaines (séjour, emploi, soins de santé, éducation, garde d'enfants, etc.), et plus particulièrement en cas de violence sexiste, de racisme, d'exploitation ou d'abus dans le contexte du travail.
- **Participation sociopolitique et campagnes de sensibilisation** : la pratique de la participation sociopolitique des femmes migrantes, principalement promue par les réseaux de soutien aux femmes migrantes et les associations culturelles, est un outil utile pour sensibiliser au rôle actif des femmes migrantes dans la société, à leurs droits et à l'égalité des sexes. Ces actions sont importantes pour contrer et combattre la discrimination, les stéréotypes et les inégalités entre les sexes à différents niveaux opérationnels, y compris les niveaux international et européen. Ce faisant, le rôle des médias sociaux, tant "traditionnels" que plus récents, dans la diffusion d'informations utiles devient crucial dans ce domaine.
- **Des cours d'enseignement supérieur et des formations en études des migrations** destinés aux praticiens (éducateurs, personnel médical, travailleurs sociaux, etc.) qui vont travailler avec la population migrante. Tout en s'adressant spécifiquement aux femmes migrantes, une approche multidimensionnelle et interdisciplinaire devrait contribuer à créer davantage de connaissances et de compétences sur le phénomène de la migration féminine : par conséquent, il est essentiel que la relation entre le genre, la migration et les droits de l'homme soit correctement abordée dans les programmes d'études afin que les futurs professionnels puissent devenir pleinement conscients des besoins spécifiques des femmes migrantes, et capables d'organiser des interventions adéquates à mener avec elles.
- **Coopération contre la traite des êtres humains** : la coopération visant à lutter contre la traite des êtres humains, avec une attention particulière pour les femmes migrantes, est une pratique établie impliquant différents acteurs sociaux (publics et privés) à différents niveaux opérationnels et territoriaux (international, national, interrégional). L'objectif est de renforcer le système de réseaux de collaboration autour de la question de la traite des êtres humains, et de développer des mesures pertinentes visant à lutter contre le phénomène et à aider les femmes migrantes qui en ont été victimes (par exemple, des centres anti-violence, des refuges).

Ressources en ligne

EIGE (European Institute for Gender Equality), 2019, *Gender-sensitive education and training for the integration of third-country nationals*, Gender mainstreaming, European Institute for Gender Equality, Luxembourg: Publications Office of the European Union.

(<https://eige.europa.eu/publications/gender-sensitive-education-and-training-integration-third-country-nationals-study>)

Cette publication examine la manière dont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont prises en compte dans les politiques et les actions soutenant l'intégration des ressortissants de pays tiers, et propose une éducation et une formation tenant compte de la dimension de genre comme compétence professionnelle à employer dans ce domaine spécifique.

Mackay A., 2019, *Border Management and Gender*, Tool 6: Gender and Security Toolkit, DCAF, OSCE/ODIHR, UN Women.

(<https://www.osce.org/files/f/documents/c/4/447049.pdf>)

Faisant partie des boîtes à outils du DCAF, de l'OSCE/BIDDH et d'ONU Femmes, celle-ci est consacrée aux frontières, au genre et à la sécurité, et comprend neuf outils et une série de notes d'orientation.

Boyd M., Grieco E., 2003, *Women and Migration: Incorporating Gender into International Migration Theory*, March 1, 2003, MPI.

(<https://www.migrationpolicy.org/article/women-and-migration-incorporating-gender-international-migration-theory>)

Ce document vise à développer une approche sensible au genre dans l'étude des migrations internationales afin de mieux comprendre la corrélation entre les relations, les rôles et les hiérarchies de genre au cours d'un processus de migration, et les impacts et résultats produits en termes de probabilités migratoires des femmes et des hommes.



Chapitre 4. Approche Pratique au Niveau National

Grèce

En ce qui concerne la protection sociale en Grèce, la loi 4636/2019 (art. 29, 30) prévoit l'accès à la protection sociale pour les bénéficiaires de la protection internationale sans faire de distinction entre les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Les bénéficiaires de la protection internationale doivent jouir des mêmes droits et recevoir l'aide sociale nécessaire selon les conditions qui s'appliquent aux nationaux, sans discrimination. Tous les bénéficiaires n'ont pas accès aux droits sociaux et aux prestations sociales. Dans la pratique, les difficultés d'accès aux droits proviennent des barrières bureaucratiques, qui ne prévoient aucune disposition pour tenir compte de l'incapacité des bénéficiaires à présenter certains documents pour les allocations familiales, l'allocation de mère célibataire, l'allocation de naissance, l'allocation d'étudiant, les prestations d'invalidité, le revenu minimum garanti et l'allocation de retraité non assuré. Si une femme est un réfugié reconnu ou un bénéficiaire de la protection subsidiaire, elle a le droit, en vertu de la loi, de recevoir l'aide sociale nécessaire dans les mêmes conditions que les ressortissants grecs. La stratégie nationale d'intégration de 2019 comprend : La mesure politique 2.1 : Information et facilitation pour faciliter l'accès des migrants nouvellement arrivés et des bénéficiaires d'une protection internationale aux biens et services.

Références

Department of Public Health Policy/University of West Attica, University of Gent, PRAKSIS, European Public Law Organization, SynEirmos (2018). Report on Good Practices (Deliverable 1.1 LION-Project). Synthesis Report. Report part of project Local Alliance for Integration "776213/LION" (AMIF-2016-AG-INTE). Athens: Department of Public Health Policy/University of West Attica, University of Gent, PRAKSIS, European Public Law Organization, SynEirmos. <http://allianceforintegration.eu/wp-content/uploads/2019/07/D1.1-Report-on-best-practices.pdf>

Ce rapport tente de présenter la politique et les bonnes pratiques au niveau de l'UE et des États membres de l'UE, avec une attention particulière au cas de la Grèce, en ce qui concerne l'intégration sociale des NTC par le biais de l'emploi, de l'éducation, des soins de santé, de l'aide sociale et de la coexistence interculturelle.

European Migration Network (EMN) (2014). Migrant access to social security and healthcare: Policies and practice. EMN Synthesis Report for the EMN Study 2013. Brussels: European Migration Network (EMN)/European Commission. https://emn.ie/files/p_201407070444042014_synthesis_report_migrant_access_to_social_security.pdf

L'objectif de cette étude du REM 2013 est de cartographier les politiques et les pratiques administratives qui façonnent l'accès des ressortissants de pays tiers à la sécurité sociale, y compris les soins de santé.

Fouskas, T., Martiniello, M., Koulierakis, G., Economou, C., de Maio, A. and Mine, F. (2020). Annual Report 2019 on Migration and Asylum in Greece: National Report: Part 2 and Statistics Annex. Athens: European Public Law Organization (EPLA)/Hellenic Ministry for Migration and Asylum/European Commission/European Migration Network.

https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/69914d51-b606-447b-95f3-2e4af9f982a2_en

Le rapport politique annuel de 2019 vise à informer les États membres et la Commission européenne de tous les développements qui ont eu lieu au cours de l'année 2019, dans les domaines de la migration et de l'asile en Grèce.

Greek Council for Refugees/Asylum Information Database (AIDA) (2021). Social welfare - Greece. Brussels: European Council on Refugees and Exiles. https://asylumineurope.org/reports/country/greece/content-international-protection/social-welfare/#_ftn3

Ce rapport s'appuie sur les informations fournies par les organismes nationaux en matière de procédures d'asile.

Marini F. (2020). Migrants' Access to Social Protection in Greece. In: Lafleur JM., Vintila D. (eds) Migration and Social Protection in Europe and Beyond (Volume 1). IMISCOE Research Series. Cham: Springer, 195-209.

https://link.springer.com/content/pdf/10.1007%2F978-3-030-51241-5_13.pdf

Ce chapitre aborde les questions clés concernant l'accès des étrangers résidant légalement en Grèce et des citoyens grecs résidant à l'étranger au système de sécurité sociale grec et souligne son impact sur le développement d'un agenda hybride de non-discrimination pendant la crise financière et la crise des réfugiés de 2015.



Psimmenos, I. (2007). Work culture and migrant women's welfare marginalization. The Greek Review of Social Research, 124, 9-33.

<https://ejournals.publishing.ekt.gr/index.php/ekke/article/view/6790/6516>

La relation entre le travail et la marginalisation sociale des travailleuses domestiques migrantes est au cœur de ce document. Sur la base des résultats d'une étude (2005-2007) sur l'accès des employées de maison albanaises et ukrainiennes à l'assurance sociale, aux soins médicaux et aux soins aux enfants (c'est-à-dire aux crèches et aux jardins d'enfants), l'article affirme que les obstacles à la protection sociale sont liés au manque de ressources, aux discriminations ainsi qu'aux conditions et aux valeurs du travail.

Espagne

Il n'existe pas encore de réglementation nationale en Espagne dans le domaine des services sociaux. La Constitution espagnole de 1978 ne reconnaissait pas le système public de services sociaux, mais pour la première fois, elle incluait un mandat exigeant des autorités publiques qu'elles exercent une fonction d'assistance sociale. L'article 1 stipule que l'Espagne est un "État de droit social et démocratique qui prône la liberté, la justice, l'égalité et le pluralisme politique comme valeurs supérieures de son système juridique". Il établit également que les compétences en matière de services sociaux sont attribuées aux communautés autonomes. Par conséquent, l'administration générale de l'État, les communautés autonomes et les corporations locales (conseils municipaux) sont officiellement responsables, par le biais du **système public de services sociaux**, des besoins sociaux des citoyens. Au fil des ans, les Communautés autonomes ont approuvé des lois sur les services sociaux, mettant à la disposition des individus et des groupes des ressources, des actions et des prestations pour leur permettre de s'épanouir pleinement. Elles ont également pris des mesures visant à prévenir, traiter et éliminer les causes de la marginalisation. À titre d'exemple, les dernières lois régionales sur les services sociaux ci-dessous ont été approuvées :

- CANARY ISLANDS - [Law 16/2019, of 2 May, on Social Services of the Canary Islands](#)
- VALENCIAN COMMUNITY - [Law 3/2019, of 18 February, on inclusive social services in the Valencian Community](#)
- ANDALUSIA - [Law 9/2016 of 27 December, on the Social Services of Andalusia](#)
-

Ce chapitre explore le rôle des services sociaux concernant le soutien apporté aux femmes migrantes en situation de vulnérabilité. Il aborde les mesures et les stratégies efficaces, réelles et fructueuses, en tenant compte du respect des droits de l'homme en tant que composante essentielle, et en se basant sur une intervention globale. L'objectif est de créer un système de protection sociale pour les femmes migrantes suivant une approche multidimensionnelle et sensible au genre, dans lequel les gouvernements formulent des lois et des politiques en fonction de services sociaux adaptés aux réalités des femmes migrantes. Dans le cadre des bonnes pratiques, visant à soutenir et à promouvoir les droits humains des femmes migrantes et l'égalité des sexes dans les sociétés d'accueil, nous présentons ici des exemples d'actions réussies qui sont actuellement menées par l'administration publique :

- Dans la communauté autonome de La Rioja, les services sociaux disposent d'un programme d'accueil pour les femmes immigrées en situation de vulnérabilité sociale. Il offre des services de soins d'urgence tels que le soutien initial, l'accompagnement, le logement et l'entretien, des programmes de formation, des programmes d'intervention pour l'insertion professionnelle et des activités de coexistence interculturelle. <https://www.larioja.org/servicios-sociales/es/inmigracion/acogida-mujeres-inmigrantes>
- Dans la Communauté autonome d'Andalousie, le ministère régional de l'égalité, des politiques sociales et de la conciliation a mis en place un **service d'assistance juridique pour les femmes immigrées victimes de violence sexiste** afin de leur fournir des conseils juridiques. En collaboration avec la Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR), ce service spécialisé de soutien et de conseil juridique est gratuit pour les femmes étrangères victimes de violence de genre. Pour d'autres questions, telles que le regroupement familial, l'information et le soutien aux femmes en général, ainsi que les contacts avec les associations et les fédérations de femmes migrantes en Andalousie, etc., veuillez consulter le lien suivant : <https://www.juntadeandalucia.es/temas/familias-igualdad/inmigracion/mujeres.html#toc-m-s-informaci-n>.

Nous terminons ce chapitre par une étude de cas intitulée "**Le pouvoir des rêves, de la persistance et de la collaboration. Du Mexique à l'Espagne**", accessible à l'adresse https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=MzU = Dans cette interview, la protagoniste raconte les difficultés de son processus d'intégration pour acquérir un logement,



dues, entre autres, au fait qu'elle est étrangère.

Références/Resources en ligne

The management of the care crisis and its relationship with the feminisation of migration: comparative analysis of the Spanish and Chilean models

<http://rua.ua.es/dspace/handle/10045/14297>

Cet article vise à identifier et à comparer les modèles de gestion de la crise sanitaire en Espagne et au Chili. Il cherche à comprendre comment les politiques sociales ont répondu à la répartition de la responsabilité sociale de la prise en charge des personnes dépendantes entre l'État, le marché, la communauté et la famille. Elle cherche également à déterminer quel régime de protection sociale est associé à cette répartition.

Community social actions of immigrant women's associations in times of crisis

<http://www.inguruak.eus/index.php/inguruak/article/view/44>

Cet article analyse les réalités socio-économiques et familiales des femmes immigrées au Pays basque et tente de rendre visible leur propre action collective. Il cherche également à montrer les différentes manières dont elles répondent aux situations de besoin auxquelles elles doivent faire face du fait de leurs projets migratoires.

Migration Policies, Participation and the Political Construction of Migration in Spain (2021).

https://digital.csic.es/bitstream/10261/252957/1/migration_policies_participation_policial.pdf

Cet article dresse un état des lieux de la recherche sur les politiques migratoires, la participation et la construction politique de l'immigration en Espagne.

France

En France, la perspective de genre et l'approche inclusive deviennent de plus en plus importantes dans les services sociaux soutenant les femmes migrantes. Elles peuvent solliciter l'aide de différents types de services gérés soit par des services publics, soit par des ONG et des associations, où leur participation est considérée comme un facteur clé pour l'efficacité des actions et l'autonomisation des femmes.

Depuis plus de vingt ans, les politiques sociales, médico-sociales et sanitaires se sont donné pour objectif de placer la personne ou sa famille en position de décision sur l'ensemble des projets et dispositifs qui la concernent, afin d'en faire les sujets plutôt que les objets des interventions sociales et médicales. Cette évolution majeure des politiques publiques s'est appuyée sur le " modèle de la participation sociale " qui prétend faire de chaque individu, y compris les personnes défavorisées, un acteur de sa propre vie ainsi que du corps social. La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale en est une bonne illustration. Elle part du principe que les services sociaux et médico-sociaux doivent être un moyen de développer les chances, l'autonomie et la participation sociale de tous les membres de la société, afin qu'ils aient les mêmes chances d'appartenir et de participer à la vie collective, quels que soient leurs particularités sociales ou leurs handicaps.

Une attention accrue est accordée à la violence et aux abus auxquels les femmes migrantes sont fortement exposées. Des actions et services spécifiques sont prévus pour les femmes migrantes en matière d'assistance juridique, d'hébergement d'urgence, de logement, de soins de santé, de soutien psychologique, de formation pour l'intégration sur le marché du travail, etc. Les politiques tendent à faciliter l'intégration des femmes migrantes victimes de violences liées à leur sexe, leur origine, leur religion ou leur situation migratoire. En novembre 2021, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a fortement recommandé la régularisation des femmes migrantes victimes de violences. Cependant, ces protections et promotions pourraient produire un effet pervers où la victimisation pourrait être une stratégie pour obtenir un accès dans les domaines où son admission est refusée à certaines femmes migrantes pour différentes raisons (ex. dans les services sociaux débordés où les priorités sont données aux victimes de violence ou aux mères célibataires avec des enfants mineurs).

L'accès des femmes migrantes aux services sociaux publics peut être inégal et limité en fonction de leur statut juridique, de leur situation professionnelle, de leur famille et de leurs besoins en matière de garde d'enfants. La plupart des services sociaux sont encore basés sur le modèle du regroupement familial où l'accès des femmes migrantes est souvent lié à leur rôle de mère ou de dépendante de leur partenaire, alors qu'un nombre croissant de femmes migrantes arrivent en France seules pour leur émancipation et leurs réalisations personnelles et professionnelles.



Il est assez fréquent de voir des migrants entrer dans certains secteurs de la société mais se voir refuser l'accès à d'autres. Les procédures administratives et bureaucratiques complexes contribuent à la régulation des migrants qui devraient faire beaucoup plus d'efforts pour rester que de simplement arriver dans le pays d'accueil. Ces procédures peuvent également être un outil pour justifier l'accès différencié des migrants à des services sociaux limités, tels que les logements sociaux publics dans la métropole (ex. Paris) ou les soins de santé ou d'autres services saturés, notamment dans le contexte de pressions budgétaires (ex. services d'offre d'une adresse postale pour les sans-abri). De plus, la situation de continuum documenté - non documenté de certaines femmes migrantes rend plus complexe leur accès aux services sociaux et pourrait engendrer la violation de l'accès à leurs droits.

Références

Conceptualising the Role of Deservingness in Migrants' Access to Social Services.

<http://doi.org/10.1017/S1474746421000117>

Cet article analyse le rôle du caractère méritant dans l'accès des migrants aux services sociaux. Il montre comment le contrôle de la migration est mis en œuvre après l'entrée des migrants en limitant et en conditionnant leur accès aux services sociaux.

Immigrants in France: A female majority

<https://doi.org/10.3917/popsoc.502.0001>

Cette étude confirme la féminisation de l'immigration en France, où les femmes migrantes ne sont plus celles qui migrent pour rejoindre leur partenaire. De plus en plus de femmes migrantes migrent pour leur émancipation et leurs réalisations.

Italie

Dans le contexte italien, l'intervention sociale en faveur des migrants repose sur une **approche "d'urgence"** : cela signifie concrètement que les migrants se voient offrir une aide de base (administrative, matérielle, médicale, ou autre selon le cas) pendant la phase d'arrivée, à laquelle s'ajoutent des politiques et des services spécifiques qui répondent à certains de leurs besoins supplémentaires liés à l'intégration.

Au niveau réglementaire, il existe la **loi régionale 41/2005** (24 février 2005) : Système intégré d'interventions et de services pour la protection des droits de citoyenneté sociale. Cependant, il n'existe aucune politique nationale ou régionale axée sur les femmes migrantes, qui jouent pourtant un rôle actif dans les projets et expériences de migration.

Au cours de leur processus d'intégration, les femmes migrantes peuvent être confrontées, du moins en partie, à des situations et des problèmes différents de ceux des hommes migrants. Par conséquent, les services d'inclusion sociale devraient être conscients de ces spécificités liées au genre et prêts à les aborder dans une **perspective de genre** : sinon, on risque de renforcer les mécanismes d'exclusion sociale, économique ou autre dans la société d'accueil.

Par rapport à ce que vivent généralement les hommes migrants, les conditions auxquelles sont confrontées de nombreuses femmes migrantes peuvent être illustrées comme une forme de **double isolement et de marginalisation** : en raison des hiérarchies au sein des groupes, les femmes migrantes sont souvent exclues de la possibilité de nouer de nouvelles relations et de nouveaux réseaux sociaux dans un nouvel établissement ; en outre, cette situation rend plus problématique leur intégration professionnelle déjà difficile.

Quant aux **services d'inclusion sociale** destinés aux migrants en Italie, nombre d'entre eux sont décentralisés et distribués par le biais de **réseaux territoriaux**. Une grande partie des **initiatives**, y compris les projets de collaboration, les programmes d'assistance et les activités socioculturelles impliquant des immigrants, sont développées à **différents niveaux territoriaux** (notamment locaux ou régionaux) et mises en œuvre par des ONG, des associations et des coopératives sociales : il s'agit en fait du contexte offrant les expériences les plus éloquentes et les plus significatives de participation et d'inclusion des immigrants, et générant un impact plus important sur les processus d'intégration de la population immigrée en Italie. Ceci est enfin vrai pour les **initiatives** dédiées aux **femmes migrantes**, ainsi que pour leur implication, leur participation et leur inclusion sociales, culturelles, économiques et politiques. Certains de ces services sont:



- Premier accueil (pour ceux qui en ont besoin dans la phase initiale)
- médiation culturelle et linguistique
- cours de langue
- scolarisation des enfants
- formation professionnelle
- activités avec les femmes
- soutien dans les démarches bureaucratiques
- soutien à l'insertion professionnelle, etc.

Recommandations.

Étant donné que les processus d'inclusion sociale suivent des schémas subjectifs et non standardisés, il serait souhaitable que les réglementations et les lignes directrices nationales soient basées sur les **besoins spécifiques des femmes migrantes** et développées dans une **perspective à long terme**. Voici quelques recommandations visant à renforcer les politiques et services d'inclusion sociale destinés aux femmes migrantes :

- développer une politique d'intégration **sensible au genre et fondée sur les droits de l'homme**
- soutenir les femmes migrantes en adoptant des stratégies fondées sur une **approche sensible au genre**
- promouvoir les potentiels **d'autonomisation** et les **processus d'émancipation** des femmes migrantes
- fournir un soutien plus systématique dans la **formation** et le choix d'une filière d'études
- renforcer le soutien et l'accès aux **services de santé**, en accordant une attention particulière à la santé sexuelle
- renforcer l'aide à la recherche d'un **emploi**.

"Participation as Emancipation" https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=NDk= : le protagoniste de l'histoire met en évidence le rôle que jouent les associations dans l'inclusion sociale des femmes migrantes : en fait, les associations représentent un outil fondamental d'autonomisation, de prise de conscience de soi et d'émancipation des femmes migrantes en Italie.

Références

Tognetti M., 2016, Donne e processi migratori tra continuità e cambiamento, *Paradoxa X(3)*, Luglio/Settembre 2016, pp. 69- 88.

(<https://boa.unimib.it/retrieve/handle/10281/140154/199036/PARADOXATognetti2016.pdf>)

Cet article traite du rôle actif (agency) des femmes dans les processus de migration, avec une référence particulière au contexte italien, depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui.

Bonora N., 2011, Donne migranti, protagoniste attive nei processi di trasformazione, *Ricerche di Pedagogia e Didattica*, 6, 1 – Pedagogia di Genere.

(<https://rpd.unibo.it/article/view/2235>)

Cet article se propose de contribuer à renverser certaines idées reçues concernant les femmes migrantes et la migration des femmes, en soulignant en particulier les avantages économiques et culturels. Il analyse des rapports nationaux et internationaux, des sources bibliographiques et des entretiens.

BASE – Servizi di sostegno per le ragazze e donne migranti e rifugiate nei casi di violenza sessuale e di genere

(<https://cesie.org/project/base/>)

Le site web du projet BASE présente une série de pratiques pour l'inclusion sociale des filles et des femmes migrantes, ainsi que certaines stratégies pour les services sociaux avec une approche de genre dans le contexte italien.

Programma Integra. Area inclusione sociale e accoglienza

(<https://www.programmaintegra.it/wp/attivita/area-inclusione-sociale/progetti-conclusi-area-inclusione-sociale/>)

Le programme Integra regroupe une série de projets spécifiques destinés aux femmes migrantes dans le but de promouvoir leur inclusion sociale et leur bien-être psychophysique.



Portugal

Les services sociaux pour les migrants découlent d'un ensemble de mesures publiques réalisées à partir de la création d'espaces concrets, qui apportent un soutien au processus d'intégration et d'inclusion. Ces services sont conçus en fonction de l'orientation des femmes et des hommes, ce qui dénote une lacune dans l'approche de la perspective de genre. Néanmoins, il est possible d'identifier certaines mesures visant à protéger les femmes que nous identifierons au point (iii).

La structure créée pour la prestation de services sociaux est systématisée comme suit : (i) Création d'un réseau intégré de services ; (ii) Conception de programmes dirigés vers des publics cibles et (iii) Protection juridique de circonstances spécifiques.

En (i) l'Ordonnance n° 203/2016, du 25 juillet a créé le Réseau national de soutien à l'intégration des migrants (RNAIM). Ce Réseau est intégré par les Centres nationaux et locaux d'appui à l'intégration des migrants (CNAIM et CLAIM). Ces espaces opèrent aux niveaux national et local, par le biais de centres de services intégrés, qui comprennent des informations générales, un soutien à la régularisation, l'obtention de la nationalité, les droits du travail, le regroupement familial, le logement, le retour volontaire, l'éducation et la santé. Grâce à eux, nous avons l'intention d'établir un service de proximité, favorisant une articulation des structures locales afin de permettre une intégration et une résolution des problèmes plus rapides. Les études de cas ont fait ressortir l'importance du rôle joué par les associations d'étudiants, les réseaux familiaux et les entités religieuses, soulignant ainsi le caractère multisectoriel de l'intégration.

Au point (ii), deux programmes spécifiques sont à noter. Le premier, approuvé par la résolution n°. 151/2018, du 22 novembre, qui a mis en œuvre le programme Choices. Sa mission est de promouvoir l'inclusion sociale des enfants et des jeunes dans des contextes vulnérables, en particulier les descendants de migrants. L'un des principaux objectifs est de prévenir et de s'opposer à toutes les formes de discrimination et de violence entre les garçons et les filles, où les pratiques traditionnelles néfastes, l'identité de genre ou la violence sont prépondérantes. Une deuxième mesure est apparue avec la loi 67/2004 du 25 mars qui a créé un registre national des mineurs étrangers afin de leur garantir des soins de santé et une éducation.

En (iii), la Loi N°. 93/2017 du 2 août se distingue, contenant des mesures pour prévenir, interdire et s'opposer à la discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique, la couleur, la nationalité, l'ascendance ou le territoire d'origine. Cet instrument est suivi par la Commission pour l'égalité et contre la discrimination raciale, qui supervise les questions liées à la protection sociale, aux prestations sociales, à l'éducation, à l'accès aux biens et services et à la culture. La perspective de genre est plus évidente ici grâce aux synergies créées avec la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes et la Commission pour l'égalité dans le travail et l'emploi. Il convient également de mentionner le rôle de l'APAV dans l'accueil des femmes migrantes, que leur situation soit régularisée ou non.

Les femmes interrogées ont noté la lenteur des processus, mais ont indiqué comme facteur facilitant l'accès aux bourses d'études ou la substitution de l'État dans l'exercice des responsabilités parentales lorsqu'il y a un parent défaillant.

Pour conclure ce chapitre, nous mettons à la disposition des étudiants l'histoire à succès suivante d'une femme migrante au Portugal intitulée "L'éducation des fils et des filles comme projet de vie", disponible sur https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=Mzg=. Cette histoire à succès montre la vie d'une femme dont le principal objectif est de garantir à ses enfants la possibilité de poursuivre leurs études. La nécessité de soutenir l'inclusion des enfants issus de l'immigration à l'école est également mentionnée dans l'histoire à succès "D'une ville sombre à une ville de sourires !", disponible sur https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=NTY=.

Références

Promoção da Interculturalidade e da Integração de Proximidade – Manual para técnicos [Promotion of Interculturality and Integration of Proximity – Manual for technicians]

https://www.acm.gov.pt/documents/10181/41781/manual_net+%28%29_claii.pdf/a4e41597-2701-41ab-b321-9647823cdb40

Ce Manuel combine la réflexion et les connaissances de nature macro et théorique-conceptuelle de l'académie avec la réflexion et les connaissances micro, ancrées dans l'expérience et la connaissance approfondie des problèmes,



détenues par les techniques et les techniciens qui développent des activités dans le domaine de l'intégration des immigrants au niveau local.

Guia de Acolhimento para Migrantes [Reception Guide for Migrants]

<https://www.acm.gov.pt/documents/10181/0/Guia+de+Acolhimento+para+Migrantes/26d16add-11ef-4330-beb8-04ae262ad72b>

Ce guide d'accueil des migrants est un outil essentiel pour tous ceux qui, sur le terrain, cherchent à contribuer à l'amélioration de l'intégration des étrangers qui choisissent le Portugal comme pays pour leurs projets de vie.

Slovénie

Dans ce chapitre, nous mettons à la disposition des étudiants la success story suivante mettant en scène une femme migrante en Slovénie et intitulée "Job-related opportunities, overcoming language barrier and challenges from the perspective of young migrant woman" accessible à l'adresse : https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=NjY=. Cette success story illustre un large éventail de questions liées aux services sociaux et aux opportunités pour les jeunes migrants dans une perspective de genre.



CHAPITRE 5: DIMENSION EUROPÉENNE

| | MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION | STRATÉGIES DÉVELOPPÉES |
|-----------------|--|--|
| France | Ils développent un "modèle de participation sociale" où chaque individu est acteur de sa propre vie. De même, ils s'appuient sur le modèle de la réunification familiale | Développer des actions et des services spécifiques pour les femmes migrantes. La perspective de genre et l'approche inclusive dans les services sociaux sont de plus en plus prises en compte. |
| Grèce | L'accès à la protection sociale pour les bénéficiaires de la protection internationale sans faire de distinction entre les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Dans la pratique, les difficultés d'accès aux droits proviennent des barrières bureaucratiques. | Certaines de ces stratégies consistent à promouvoir l'information et à faciliter l'accès aux biens et services des migrants nouvellement arrivés et des bénéficiaires d'une protection internationale. |
| Italie | L'intervention est menée de manière décentralisée, à différents niveaux territoriaux, et à partir d'une approche d'urgence. | Parmi les stratégies et actions développées, citons : l'accueil, la médiation culturelle et linguistique, les cours de langues, la scolarisation des enfants, la formation professionnelle, les activités avec les femmes, le soutien dans les procédures bureaucratiques, le soutien à l'intégration professionnelle, etc. |
| Portugal | Par le biais du Réseau National d'Appui à l'Intégration des Migrants (RNAIM), ils mettent en place un service de proximité basé sur l'articulation des structures locales. | Des synergies sont créées avec différentes commissions pour promouvoir l'inclusion de la perspective de genre. |
| Slovénie | Diverses ONG gèrent différents programmes qui incluent des services sociaux pour les femmes migrantes (par exemple, Zavod Tri Škofja Loka, Društvo UP Jesenice, Zavod PiNA Koper, Slovene Philatrophly, etc.) | Les ONG associent les femmes migrantes à leurs activités. Dans certains programmes et initiatives, les femmes migrantes sont traitées comme des partenaires et leurs besoins sont prioritaires. Les femmes migrantes sont également ciblées dans les programmes de protection des victimes, dans les programmes locaux de sensibilisation culturelle qui se concentrent sur la cuisine ethnique, la danse, le folklore, etc. |
| Espagne | Modèle décentralisé où les compétences des services sociaux incombent aux communautés autonomes. | Développement de programmes destinés exclusivement aux femmes immigrées, tels que le Programme pour les femmes immigrées en situation de vulnérabilité sociale. (Communauté autonome de La Rioja) |

Idées générales

En général, on observe que dans les contextes étudiés, les services sociaux fournissent un service au niveau local. De cette façon, une attention plus directe et spécifique est obtenue.

Il est nécessaire de souligner l'importance de créer des synergies entre les différents agents et institutions impliqués. Un exemple de cela est le cas de l'Italie, où des synergies ont été créées entre les différents acteurs sociaux et institutions des commissions, et à différents niveaux territoriaux et opérationnels.

Documents Téléchargeables

Peroni L., 2018, *The borders that disadvantage migrant women in enjoying human rights*, Netherlands Quarterly of Human Rights 36(2): 93-110.

(<https://it.booksc.org/book/71085014/162daf>)

Cet article étudie les inégalités qui sous-tendent les violations des droits de l'homme dont peuvent être victimes les femmes migrantes. S'appuyant sur la théorie de l'intersectionnalité et sur le concept de Ratna Kapur de " frontières normatives d'appartenance ", l'article propose la notion de " frontières d'inégalité qui se croisent ".

Mora C., Piper N. (eds.), 2021, *The Palgrave Handbook of Gender and Migration*, Palgrave Macmillan & Springer, Cham, Switzerland.

(<https://it.it1lib.org/book/16381640/3e3a33>)

Cet ouvrage constitue un guide essentiel de l'approche intersectionnelle et globale de l'étude du genre et de la migration : il couvre le phénomène depuis les perspectives théoriques, en passant par la violence sexiste et l'intégration professionnelle, jusqu'à la prise en compte du genre dans les droits des migrants, la protection sociale et les politiques d'inclusion.

Hennebry J., Williams H.K.C. and K., 2021, *Gender and Migration Data: A Guide for Evidence-based, Gender-responsive Migration Governance*, International Organization for Migration (IOM), Geneva.

(https://publications.iom.int/system/files/pdf/Gender-and-Migration-Data_0.pdf)

Cette publication fournit des conseils aux décideurs politiques, aux bureaux nationaux de statistiques et aux praticiens sur la prise en compte du genre dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des données sur les migrations à des fins politiques. L'analyse de genre et de diversité est un outil précieux pour identifier les besoins et élaborer des politiques migratoires dans une perspective de genre.

Campani G., 2007, *Gender and Migration in Italy: State of the Art*, Working Paper No. 6 – WP4 January 2007.

(<https://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.585.925&rep=rep1&type=pdf>)

Cet article traite du travail et de l'intégration sociale des femmes migrantes en Europe, sur l'exemple de l'Italie et du modèle méditerranéen. Une attention particulière est accordée à certains concepts importants, tels que la pluralité des voix, la triple oppression des femmes migrantes et leur rôle en tant que sujets actifs.

Campani G., Lapov Z., 2015, *What Survival Strategies for Sub-Saharan Migrant Women? Networking Competences in a Gender-Aware Perspective*, Studi sulla formazione 1-2015: 7-46.

(<https://oajournals.fupress.net/index.php/sf/article/view/9263/9261>)

ou: (https://flore.unifi.it/retrieve/handle/2158/1010036/66677/CampaniLapov_StudisullaFormazione_1-2015.pdf)

Campani G., Lapov Z., 2015, *What Survival Strategies for Sub-Saharan Migrant Women? Networking Competences in a Gender-Aware Perspective*, Studi sulla formazione 1-2015: 7-46.

(<https://oajournals.fupress.net/index.php/sf/article/view/9263/9261>)

ou: (https://flore.unifi.it/retrieve/handle/2158/1010036/66677/CampaniLapov_StudisullaFormazione_1-2015.pdf)

Résultant du projet européen LeFamSol, ce document est consacré aux femmes migrantes originaires d'Afrique subsaharienne en Europe du Sud. Un programme de formation visant à l'inclusion a été développé dans le cadre du projet avec des actions pédagogiques orientées vers la pratique et s'appuyant sur des stratégies de survie et des compétences de mise en réseau couplées à une sensibilisation aux questions de genre.

Morokvašić M., 2014, *Gendering Migration*, Migracijske i etničke teme 30 (2014), N. 3: 355–378.

(<https://hrcak.srce.hr/file/200184>)

L'établissement d'un lien entre la migration et le genre a mis au premier plan des agendas de recherche des questions qui étaient auparavant en marge, créant de nouvelles visibilité, mais laissant de côté d'autres dimensions sexospécifiques des expériences complexes des migrants.

Bimbi F. (ed), 2013, *Agency of Migrant Women Against Gender Violence*, Edizioni alpha beta Verlag, Merano (BZ) & Drava Verlag, Klagenfurt/Celovec.

(<http://www.edizionalphabeta.it/142/Public/extra/SpeakOutEnglishReport.pdf>)

Ce livre contient le rapport comparatif final du projet européen SPEAK OUT ! qui vise à donner du pouvoir et de la voix aux femmes migrantes, réfugiées et issues de minorités (ethniques) en Europe afin de prévenir et d'arrêter la violence de genre.



OBJET PEDAGOGIQUE/ ACTIVITE PRATIQUE

Activité pratique

Dans le module 6, nous apprécions l'importance de considérer le facteur genre de manière indépendante dans la défense des droits de l'homme et la garantie des droits de l'homme.

Durée du module: 45 minutes

Objectifs:

- *Apprécier l'importance de garantir les droits de l'homme afin de favoriser le bien-être et l'inclusion sociale.*
- *Connaître l'application de la perspective de genre dans la prestation de services sociaux.*
- *Reconnaître les principales limites et propositions d'amélioration.*
- *Identifier les bonnes pratiques qui favorisent la participation des femmes migrantes dans la zone locale.*

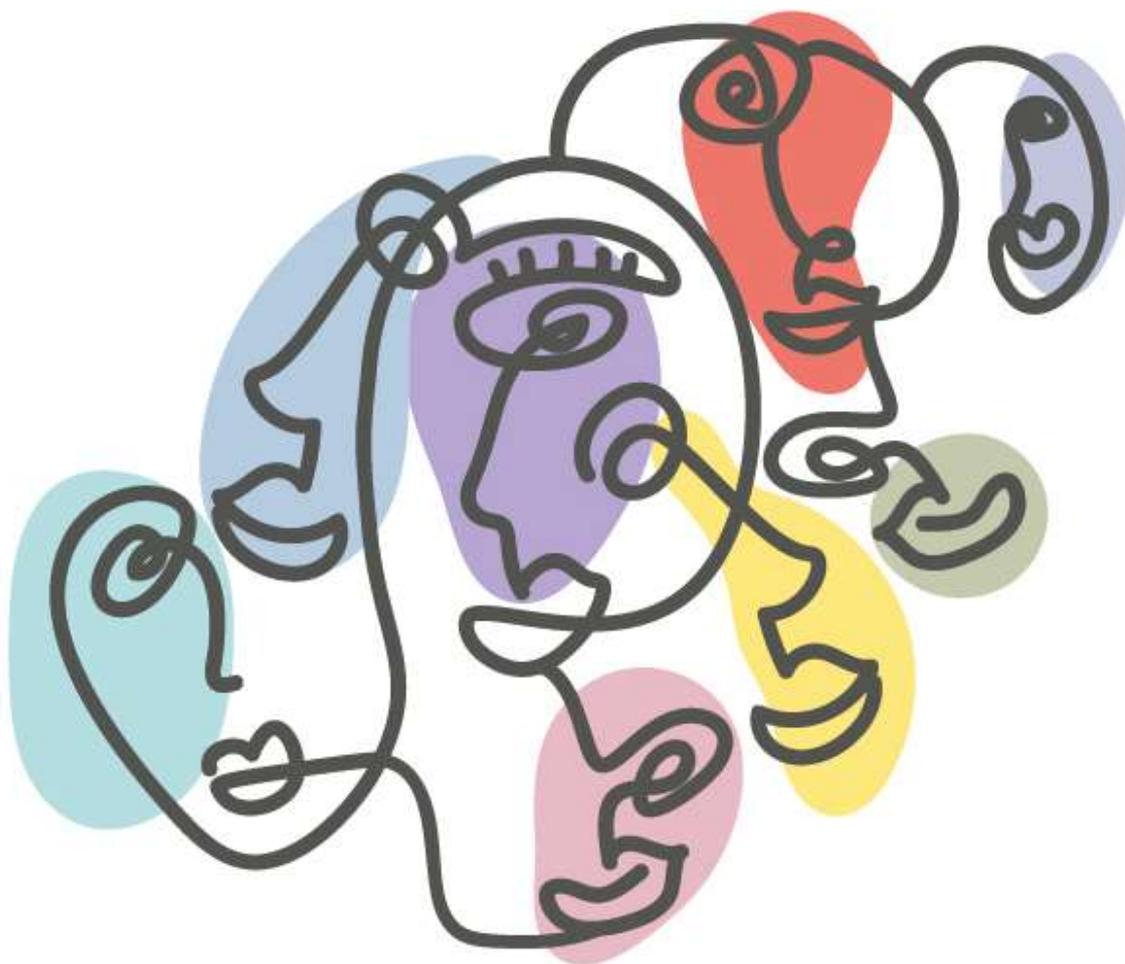
Les activités suivantes sont proposées pour renforcer les connaissances:

Activité 1 : Les droits de l'homme en relation avec les droits des femmes migrantes:

- Examiner et identifier les droits fondamentaux mis en évidence dans le texte qui sont les plus sensibles à la situation des femmes migrantes.
- Identifiez les formes de discrimination qui peuvent affecter le plus directement le genre dans la migration.
- Réfléchissez aux risques auxquels, selon vous, les femmes sont plus susceptibles d'être confrontées dans le processus de migration.

Activité 2 : Prise en compte de la dimension de genre dans les services sociaux et les politiques publiques

- Identifiez des exemples de bonnes pratiques mentionnées dans le texte.
- Réfléchissez à d'autres mesures, en plus de celles proposées dans le texte, qui pourraient être prises pour garantir les droits humains des femmes migrantes. Faites une proposition d'au moins deux mesures.



Cours de formation
Migrations, genre et inclusion dans le contexte européen :
Une approche interdisciplinaire

Module 7

**Services pour l'inclusion sociale et la participation citoyenne des femmes migrantes et
leurs diversités**



Table des Matières

[Introduction](#)

[Chapitre 1. Services d'inclusion sociale attentifs à la diversité des femmes migrantes. Approche des concepts clés](#)

[Chapitre 2. Identification des principaux services d'inclusion sociale, des faiblesses et des propositions d'amélioration](#)

[Chapitre 3. Bonnes pratiques dans la prestation de services pour l'inclusion sociale et la participation citoyenne des femmes migrantes](#)

[Chapitre 4. Approche pratique au niveau national](#)

- [Grèce](#)
- [Espagne](#)
- [France](#)
- [Italie](#)
- [Portugal](#)
- [Slovénie](#)

[Chapitre 5. Dimension Européenne](#)

[Documents Téléchargeables](#)

[Objet Pédagogique/Activité Pratique](#)

Introduction

Le module 7 est consacré à l'inclusion sociale et à la participation citoyenne des femmes migrantes en lien avec les diversités impliquées par leur condition spécifique de migrantes et de femmes. En termes de processus d'intégration, le module offre un aperçu des services d'inclusion sociale que les femmes migrantes peuvent ou devraient trouver dans la société d'accueil, et de la manière dont ils sont liés aux diversités qui caractérisent les femmes migrantes en tant qu'agents de leur expérience migratoire.



Chapitre 1. Services d'inclusion sociale attentifs à la diversité des femmes migrantes. Approche des concepts clés

L'inclusion sociale est "un processus qui garantit que les personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale obtiennent les opportunités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle et pour jouir d'un niveau de vie et de bien-être considéré comme normal dans la société dans laquelle elles vivent. L'inclusion sociale garantit également que les groupes et les personnes vulnérables participent davantage à la prise de décisions qui affectent leur vie et qu'ils peuvent accéder à leurs droits fondamentaux." (Commission européenne, 2010, p. 1).

Dans le cadre de ce phénomène multidimensionnel impliquant la vie sociale, économique, professionnelle, éducative, politique et culturelle d'une personne, **les personnes issues de l'immigration** - en particulier les femmes, les enfants et les jeunes - courent un **risque plus élevé d'exclusion sociale et de marginalisation**. En outre, les services dépendront des **réglementations et politiques** migratoires. Par conséquent, l'analyse menant à la définition de services d'inclusion sociale pour les femmes migrantes ne peut négliger leur **condition de migrantes et de femmes**, une double dimension qui les confronte à un certain nombre de variables, à savoir :

- *Le projet migratoire (facteurs d'attraction et de répulsion, attentes, changements, etc.)*
- *Le processus migratoire (itinéraires, arrivée & entrée, seul, regroupement familial, etc.)*
- *Le statut juridique (arrivée et séjour légaux/illégaux, réglementation, documents, etc.)*
- *Le contexte socioculturel (classe sociale, niveau d'éducation, expériences de participation socioculturelle, connaissance des langues, etc.)*
- *Conditions économiques (employé, chômeur, indépendant, personne à charge, classe de revenu, etc.)*
- *Relations interpersonnelles (célibataire/marié, famille, enfants, amis, réseaux, etc.)*
- *Conditions de logement (espace de vie, qualité du logement, nombre de personnes, etc.)*

D'autres aspects spécifiquement liés au fait d'être une femme sont :

- *Le genre (stéréotypes et rôles fondés sur le genre, maternité, éducation des enfants, dépendance économique et juridique, violence de genre, discrimination, notamment à l'égard de certains groupes nationaux ou minorités, etc.)*
- *Les opportunités d'emploi (emplois "féminins", niches professionnelles, salaire, dépendance économique, etc.)*
- *Et les soins de santé (santé des femmes, santé reproductive, grossesse, etc.).*

Certains de ces aspects peuvent concerner à la fois les femmes et les hommes dans divers contextes et situations sociales ; d'autres impliquent des phénomènes de migration et des questions de genre : dans l'ensemble, ils contribuent à la création de **l'identité sociale d'une femme migrante** et à ses **capacités à participer** à la vie sociale de la société dans laquelle elle s'est installée. Mûs par un ensemble aussi complexe de variables, les cas individuels sont généralement différents les uns des autres.

Conformément à leur projet, les migrants attendent de leur **expérience migratoire** qu'elle apporte des changements dans leur vie : comme pour les femmes migrantes, une expérience de mobilité humaine peut constituer un moment d'autonomisation et une **étape transitoire émancipatrice** dans un processus plus large de reconnaissance et de transformation sociale.

Un ensemble de **politiques d'inclusion sociale** se concentre principalement sur l'emploi, l'éducation, le logement et la santé : s'ils sont traités de manière inclusive, ces facteurs introduiront les migrants dans des processus de participation sociale, culturelle et politique leur permettant de s'engager à travers leur **participation citoyenne** à la société d'accueil.

Selon certaines approches, exprimées par les récits des femmes migrantes et d'autres études pertinentes, les processus d'inclusion sociale et de participation citoyenne sont mieux favorisés par **l'implication socioculturelle** des femmes migrantes et du contexte sociétal environnant. D'un autre point de vue, c'est le **travail et l'épanouissement professionnel** qui permettent un degré plus élevé d'inclusion sociale et de participation active.

En conclusion, tous les aspects et approches susmentionnés devraient être pris en compte lors de la définition des

services visant l'inclusion sociale et la participation citoyenne des femmes migrantes.

Ressources en ligne

European Commission, 2010, *The European Social Fund and Social Inclusion* (Summary fiche), European Union, Belgium

(https://ec.europa.eu/employment_social/esf/docs/sf_social_inclusion_en.pdf).

Ce rapport aborde l'inclusion sociale comme une priorité essentielle pour l'Europe dans l'ensemble des États membres de l'UE ; les contenus consacrés aux besoins spécifiques des groupes vulnérables, aux voies d'intégration et aux structures traitant de l'inclusion sociale sont particulièrement pertinents.

European Commission, 2020, *Watch now: Promoting the social integration of migrant women*, 26 November 2020, European Website on Integration.

(https://ec.europa.eu/migrant-integration/news/watch-now-promoting-social-integration-migrant-women_en)

Le premier webinaire de l'édition de cette année de la plateforme migratoire Canada-UE sur l'intégration des femmes migrantes a porté sur l'intégration sociale.



Chapitre 2. Identification des principaux services d'inclusion sociale, des faiblesses et des propositions d'amélioration

Les **services d'inclusion sociale** sont, dans la plupart des cas, **conçus de manière indifférenciée pour les migrant-es, hommes et femmes**, et visent principalement l'emploi, l'éducation, le logement et la santé. Les **services destinés aux femmes migrantes** concernent les besoins spécifiques en matière de soins de santé et les formes d'exploitation et de violence fondées sur le sexe.

La **vie associative** - à travers les ONG, les associations communautaires, les organisations caritatives et autres entités à but non lucratif - s'avère être un **facteur vital de représentativité, d'activisme et d'inclusion** pour les populations migrantes. Jouant le rôle de médiateur entre les individus (c'est-à-dire les femmes migrantes) et l'État (c'est-à-dire les organismes publics), ce secteur offre une **vaste gamme de services** allant des services basés sur la connaissance et le partage de l'information (consultation, conseil juridique, médiation, formation, etc.), aux prestations sociales et aux services humains (protection des droits de l'homme, campagnes de sensibilisation, etc.), en passant par la promotion socioculturelle (événements culturels, activités artistiques, marchés, conférences publiques, etc.), jusqu'à la promotion socioculturelle (événements culturels, activités artistiques, marchés, conférences publiques, etc.). Ces actions sont importantes pour **surmonter la séparation** et favoriser l'interaction sociale entre les migrant-es et les « autochtones », ce qui est un facteur crucial pour réduire la marginalisation économique et sociale des femmes migrantes, dans le but ultime de construire des sociétés plus cohésives et inclusives.

Dans ce contexte, les **associations de femmes migrantes** occupent une place particulière : établies en tant qu'entités bénévoles, culturelles, interculturelles, communautaires ou définies différemment, ces associations sont basées sur l'adhésion de migrants, de femmes migrantes ou de membres "mixtes" (migrant-es et « autochtones »). Les associations de femmes migrantes ont pour vocation de **représenter les intérêts des femmes migrantes** et des communautés migrantes, d'où l'importance de l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences. En outre, leur mission est d'œuvrer à la création des conditions d'un dialogue civil constructif et d'une interaction positive avec le contexte social environnant, ce qui est réalisé par la mise en réseau et la coopération à plusieurs niveaux.

Les services visant à faciliter **l'inclusion sociale des femmes migrantes** sont fournis par :

- Les **bureaux d'immigration** locaux offrent parfois des services spécifiques pour les femmes migrantes
- Les **agences d'emploi** publiques peuvent proposer des services spécifiquement destinés aux femmes migrantes.
- Les **agences de formation**, ainsi que les **écoles** et autres **établissements d'enseignement**
- Les **organisations religieuses et caritatives** : tout en promouvant leurs intérêts et leurs valeurs, ces organisations peuvent également prendre en charge certains services qui ne sont pas suffisamment pris en charge par l'administration publique.
- Les **ONG** et autres organisations à but non lucratif remplacent l'État dans divers services et constituent un facteur clé de promotion sociale et d'inclusion.
- Les **associations de femmes migrantes (ou mixtes)** sont importantes pour une série de services insuffisamment pris en charge par les organismes publics et pour la participation citoyenne des femmes migrantes.

Les femmes migrantes **risquent une double discrimination et marginalisation** parce qu'elles sont migrantes et femmes. Pourtant, leurs "problèmes" ne sont pas des "problèmes de femmes", mais des **problèmes de société**, ce qui signifie que l'inclusion n'est pas la responsabilité des femmes migrantes, mais un **processus à plusieurs niveaux** qui implique divers acteurs sociaux. Par conséquent, **l'amélioration des systèmes de services sociaux existants** pour les migrants/les femmes migrantes est une priorité : les services doivent être **améliorés** en termes de normes sociales, de ressources et de compétences, ce qui implique une certaine volonté politique.

Voici quelques-unes des principales questions qui doivent être abordées en termes d'amélioration des services sociaux :

- **La formation du personnel sur les conditions et les besoins des femmes migrantes** qui devrait impliquer **une compétence culturelle et une approche de genre** dans la prestation de services.
- Il faut davantage de **données et de recherches** : un suivi régulier et permanent de **l'évaluation des besoins**, et

contrôle des processus d'inclusion et de participation.

- Accorder une attention particulière aux **femmes migrantes en situation particulièrement vulnérable** (par exemple, les mères célibataires) et à leurs besoins.
- Garantir aux femmes migrantes **l'accès aux services sociaux** en fournissant des **informations** et en **traduisant** les documents pertinents
- Aider les femmes migrantes à faire **reconnaître les qualifications éducatives et professionnelles** obtenues dans leur pays d'origine et les compétences informelles
- Réduire les lacunes en matière d'éducation en favorisant les **possibilités d'éducation** pour les femmes migrantes et en fournissant des outils pour leur **perfectionnement professionnel**.
- Promouvoir l'inclusion et la participation sociales par **l'intégration professionnelle** en organisant des **formations éducatives et professionnelles**.
- Promouvoir **l'interaction avec les communautés locales**, souvent faibles ou même absentes, en créant des espaces et des moments de **participation communautaire**.
- Soutenir les **associations de femmes migrantes**, dont l'objectif est la défense et l'autonomisation sociale des femmes migrantes, en créant des réseaux professionnels et sociaux et en développant un sentiment de communauté.
- Renforcer les **mesures anti-discrimination**, notamment celles qui frappent les femmes migrantes et entravent leur inclusion sociale et leur participation citoyenne, en favorisant la sensibilisation à un **niveau sociétal plus large**.

Ressources en ligne

Kontodiakou P., Styliou L., Theodosiou A., Sotiropoulou C., Kameas A. (2018), *The Social Integration of Migrant and Refugee Women: A Guide for Policy Makers*, WEMIN

(<http://www.wemin-project.eu/wp-content/uploads/2018/11/The-social-integration-of-Migrant-and-Refugee-Women-a-Guide-for-Policy-Makers.pdf>)

Ce guide est destiné aux décideurs politiques travaillant dans le domaine de l'intégration sociale des femmes migrantes et réfugiées. Sur la base des résultats du projet WEMIN et de l'expérience accumulée, le guide comprend un certain nombre de recommandations à l'intention des décideurs politiques européens et nationaux.

Eurodiaconia & Authors: Gabriela Agatiello, Lukas Humer, 2018, *Eurodiaconia's Guidelines for the Integration of Migrant Women*, Bruxelles.

(https://www.eurodiaconia.org/wordpress/wp-content/uploads/2018/12/Eurodiaconia_Guidelines_Integration_Migrant_Women_WEB.pdf)

Consacrée à l'intégration des femmes migrantes en Europe, cette publication part des caractéristiques des femmes migrantes, présente les principaux défis et les recommandations pratiques pour une intégration plus efficace, et se termine par quelques exemples de bonnes pratiques.

INTERREG V-A ITALY-SLOVENIA: INTEGRA PROJECT, *Cross-border network for migrant women. Social inclusion, sexual and reproductive health*.

(<https://www.interregyouth.com/single-post/2020/05/20/cross-border-network-for-migrant-women-social-inclusion-sexual-and-reproductive-health>)

Ce site web est consacré au projet INTEGRA, qui vise à protéger la santé sexuelle et reproductive des femmes migrantes nées et élevées dans des cultures à forte empreinte patriarcale.



Chapitre 3. Bonnes pratiques en matière de prestation de services pour l'inclusion sociale et la participation citoyenne des femmes migrantes

Les efforts pour l'intégration des migrants, avec une référence particulière à ***l'inclusion sociale et à la participation citoyenne des femmes migrantes***, peuvent être observés à travers le prisme des bonnes pratiques, mises en œuvre à différents niveaux territoriaux (national/international, régional/interrégional, local). En outre, les processus d'inclusion sociale et de participation citoyenne des femmes migrantes impliquent un engagement conjoint des différentes entités actives sur le terrain, à savoir les organismes publics, les autorités locales, les organisations de la société civile, les ONG, les organisations de la diaspora, les associations culturelles, etc. afin d'obtenir de bons résultats et de bonnes pratiques.

Voici quelques-unes des ***pratiques d'inclusion sociale*** les plus répandues :

- Les ***programmes d'éducation et d'intégration professionnelle pour les adultes***, et en particulier pour les femmes migrantes, visent à renforcer leurs compétences professionnelles et sociales en facilitant leur inclusion par le biais d'activités éducatives et de stages rémunérés, souvent organisés et mis en œuvre dans le cadre de ***programmes de formation professionnelle spécifiques***.
- ***Cours de langues pour adultes***, également organisés exclusivement pour les ***groupes de femmes migrantes***: l'objectif principal de la formation linguistique est de permettre aux femmes migrantes d'acquérir une certaine aisance dans la communication orale, afin de faciliter leur accès au marché du travail ; une partie des programmes d'enseignement est donc basée sur des situations de la vie quotidienne ; dans le cadre des programmes de formation linguistique, il est possible d'organiser des examens universitaires de niveau avancé afin de certifier la maîtrise de la langue nationale de la société d'accueil.
- La ***médiation culturelle et linguistique*** est un outil d'intégration assez répandu dans divers pays européens : le service est largement utilisé dans les ***systèmes éducatifs*** avec les enfants/élèves migrants et leurs familles (communication école-famille) ; il peut également être fourni dans le cadre de ***activités de formation*** pour les adultes, notamment les femmes migrantes ; plus spécifiquement, les services de médiation peuvent être trouvés dans les bureaux de l'emploi, et surtout dans le domaine de l'***assistance sanitaire*** (hôpitaux) avec une attention particulière à la ***santé des femmes***.
- Des ***guichets d'information*** (bureaux, plateformes en ligne, lignes téléphoniques, etc.) créés par des ONG, des associations de migrants et de femmes migrantes à différents niveaux territoriaux, du local à l'international : couvrant divers domaines (famille, éducation, emploi, santé, logement, socialisation, bureaucratie, etc.), ces organisations s'occupent d'un certain nombre de services d'intégration qui s'avèrent insuffisamment ou inadéquatement pris en charge par l'administration publique : il s'agit notamment d'informations et de conseils de base, de médiation, d'assistance juridique, de programmes d'éducation et de formation, de cours de langue, d'orientation vers l'emploi, de soutien psychologique et d'autres services visant à rapprocher les parties concernées (migrants et autochtones) et à faciliter l'inclusion sociale des migrants, c'est-à-dire des femmes migrantes et de leurs besoins spécifiques.
- ***Participation active des femmes migrantes à la vie socioculturelle et sociopolitique*** : il s'agit d'inclure les femmes migrantes dans des initiatives allant au-delà des "simples" besoins existentiels et de les introduire dans la vie socioculturelle et sociopolitique du contexte dans lequel elles se sont installées ; ces actions sont principalement promues par des ONG et des associations de migrant-es et « autochtones », et impliquent une longue série d'activités, telles que des ateliers artistiques, des campagnes de sensibilisation, des activités interculturelles, le maintien de l'identité culturelle et linguistique, des conférences publiques, des activités de recherche et de documentation, etc, toutes visant à soutenir et à développer davantage les compétences sociales des femmes migrantes, utiles à leur inclusion sociale effective et à leur participation citoyenne.
- ***Réseaux de soutien social*** : le travail en réseau a donné de bons résultats à différents niveaux territoriaux et opérationnels : les réseaux d'amitié et de famille sont considérés comme fondamentaux pour l'inclusion des migrants/femmes migrantes dans les sociétés d'accueil, surtout au début de l'expérience migratoire ; ensuite, les réseaux de soutien social, souvent constitués d'associations, d'ONG, d'entités religieuses, etc. constituent une ressource vitale pour une inclusion effective en offrant aux femmes migrantes une plus grande possibilité de représentation sociale, culturelle et politique et de participation citoyenne.

Ressources en ligne

DIMITRA, DOCUMENTA, EDITC & KIST, 2018, *Good practices on social integration and civic participation of migrant women at European level, Deliverable 1.1: InCommon Toolbox. Cultural and Educational Interventions for the Exercise of the Active Citizenship of Migrant Women*, July 2018, InCommon Project, UE.

Le site de la Commission Européenne, « European Website on Integration », 31 Juillet 2018

(https://ec.europa.eu/migrant-integration/library-document/good-practices-social-integration-and-civic-participation-migrant-women-european_en), avec le lien pour télécharger le *Report of good practices*.

Cette publication traite de l'intégration sociale, de la participation civique et de la citoyenneté active des femmes migrantes, et présente 40 exemples de bonnes pratiques mises en œuvre dans divers pays européens.

Heinrich G. (Rapporteur), 2018, *Migration from a gender perspective: empowering women as key actors for integration*, Report | Doc. 14606 | 30 August 2018, Committee on Equality and Non-Discrimination, Parliamentary Assembly, Council of Europe.

(<https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=25015&lang=en>)

Investir dans l'intégration des femmes migrantes et réfugiées, c'est créer une base solide pour l'inclusion des générations futures et pour le développement de sociétés pacifiques, inclusives et cohésives, fondées sur des valeurs communes et le respect de la diversité. La conception, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de toutes les politiques d'intégration des migrants et des réfugiés doivent donc tenir compte de la dimension de genre.

WEMIN – Migrant Women Empowerment and Integration, International European Project, 2019-2020

(<http://www.wemin-project.eu/>)

WEMIN était un projet de deux ans visant à mettre en œuvre et à promouvoir un modèle d'intégration pionnier pour les femmes migrantes et réfugiées de tous âges dans les communautés concernées. Le projet a abordé les aspects sociaux, culturels, éducatifs et professionnels de l'inclusion dans huit pays de l'Union européenne. Le projet a mis en œuvre des interventions directes auprès des populations de femmes grâce au partage d'expériences entre les partenaires.

Kontodiakou P. (2018), *D1.4: Detailed Description of 10 Good Practices*, WEMIN.

(<http://www.wemin-project.eu/wp-content/uploads/2018/10/D1.4-Detailed-Descriptions-of-10-Good-Practices.pdf>)

L'objectif de cette publication est de fournir une description détaillée des bonnes pratiques sélectionnées dans le cadre du projet WEMIN consacré à l'autonomisation et à l'intégration sociale des femmes migrantes.

Chapitre 4. Approche Pratique au niveau national

Grèce

La participation citoyenne est extrêmement importante pour créer le "sentiment d'appartenance" des immigrantes et des réfugiées dans une société, ainsi que pour créer les conditions d'une connaissance, d'un partenariat et d'une acceptation mutuels. La participation aux Conseils d'Intégration pour Immigrants et Réfugiés, un organe consultatif des municipalités grecques, favorise la participation des citoyens et, grâce à des actions pertinentes, prépare le terrain pour l'acquisition du statut de citoyen grec qui offre la possibilité de participer à la vie politique au niveau local, national et européen (droit de vote et d'être élu). Les centres communautaires des municipalités et les Centres d'Intégration des Migrants (C.I.M.) répondent aux besoins individuels des ressortissants de pays tiers en offrant des services "à guichet unique" en collaboration avec la direction des services sociaux de chaque administration locale. Les C.I.M. ainsi que les centres communautaires de chaque municipalité mettent les ressortissants des pays tiers en contact avec tous les programmes de services sociaux offerts dans la région de chaque municipalité. Plus précisément, les C.I.M. et les centres communautaires offrent des informations et des conseils sur des programmes tels que les suivants : a) Information et soutien pour demander le revenu de solidarité sociale et le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), b) Information et soutien pour demander des services sociaux, des séminaires éducatifs, ainsi que d'autres cours de formation professionnelle et séminaires éducatifs.

La stratégie nationale d'intégration de 2019 comprend des actions telles que (6.1.2) l'activation des conseils d'immigration et d'intégration des réfugiés des municipalités ainsi que le renforcement de leur rôle et l'élargissement de leurs responsabilités, par le biais d'une réglementation législative et (6.2) l'encouragement de la participation des immigrants, des demandeurs et des bénéficiaires d'une protection internationale à la vie publique par le biais du sport et du volontariat. But 4 : promouvoir le mode de vie européen comprend : Objectif 1 : Familiarisation avec les institutions démocratiques et le concept de l'État de droit. Objectif 2 : Sensibiliser au principe de non-discrimination, au respect de la diversité et aux sociétés cohésives (Actions de promotion de la connaissance et du respect des droits de l'homme au sein de la communauté sur la base du droit national, des droits humains et des principes de dignité humaine, d'égalité et de coexistence pacifique et sensibilisation aux questions de laïcité et de respect de toutes les religions ainsi que de l'espace public, par l'organisation d'ateliers et de séminaires). Objectif 3 : Promouvoir le développement de compétences liées à la vie quotidienne. La stratégie nationale d'intégration 2021 souligne la nécessité de l'intégration sociale des bénéficiaires de la protection internationale. But 3: le développement de communautés cohérentes inclut : Objectif 1 : Promouvoir l'inclusion sociale et la participation des femmes et des jeunes dans la communauté (Initiatives pour renforcer le lien entre les femmes à travers des associations locales. Former des associations au sein de la communauté avec des réunions sur une base mensuelle et se concentrant sur divers sujets. Les réunions viseront à renforcer les liens entre les femmes des familles monoparentales et à favoriser leur intégration sociale, ainsi que des actions visant à inclure les nouveaux arrivants réfugiés et migrants dans les associations et les groupes de jeunes). Objectif 2 : sensibiliser le public aux questions liées à l'État de droit, aux droits de l'homme, à la cohésion sociale et à l'inclusion. Objectif 3 : Promouvoir le mode de vie européen. Objectif 4 : développer les possibilités d'emploi pour les réfugiés au niveau local. Objectif 5 : assurer une répartition géographique harmonisée des bénéficiaires de la protection internationale.

Références

Department of Public Health Policy/University of West Attica, University of Gent, PRAKSIS, European Public Law Organization, SynEirmos (2018). Report on Good Practices (Deliverable 1.1 LION-Project). Synthesis Report. Report part of project Local Alliance for Integration "776213/LION" (AMIF-2016-AG-INTE). Athens: Department of Public Health Policy/University of West Attica, University of Gent, PRAKSIS, European Public Law Organization, SynEirmos. <http://allianceforintegration.eu/wp-content/uploads/2019/07/D1.1-Report-on-best-practices.pdf>

Ce rapport présente les politiques et bonnes pratiques au niveau de l'UE et des États membres de l'UE, avec une attention particulière au cas de la Grèce, en ce qui concerne l'intégration sociale des NTC par le biais de l'emploi, de l'éducation, des soins de santé, de l'aide sociale et de la coexistence interculturelle.

Fouskas, T., Martiniello, M., Koulierakis, G., Economou, C., de Maio, A. and Mine, F. (2020). Annual Report 2019 on Migration and Asylum in Greece: National Report: Part 2 and Statistics Annex. Athens: European Public Law Organization (EPLO)/Hellenic Ministry for Migration and Asylum/European Commission/European Migration Network.



https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/69914d51-b606-447b-95f3-2e4af9f982a2_en

Le rapport politique annuel de 2019 vise à informer les États membres et la Commission européenne de tous les développements qui ont eu lieu au cours de l'année 2019, dans les domaines de la migration et de l'asile en Grèce.

Fouskas, T. (2013). "Representing the Unrepresented? Operation and Representativeness of Migrant Integration Councils in Greece", *Social Cohesion and Development*, 8(2):127-150.

http://www.epeksa.gr/assets/variousFiles/file_3.Fouskas.pdf

Cet article examine la participation et la représentation des immigrants dans la vie publique locale en Grèce.

Ministry of Migration and Asylum (2021). Greek Policy for Social Integration. Athens: Ministry of Migration and Asylum.

<https://migration.gov.gr/en/migration-policy/integration/politiki-entaxis-se-ethniko-epipedo/>

Ce lien offre des informations sur les actions phares et les mesures politiques de la stratégie nationale.

Espagne

Comme expliqué dans le chapitre précédent, d'une part, ce sont les Communautés Autonomes ainsi que l'État et les administrations locales qui ont la compétence légale pour créer et mettre en œuvre des politiques publiques. Cela se fait dans le cadre des services sociaux dans lesquels se trouvent les services qui dépendent des réglementations et des politiques d'immigration. Ainsi, plus spécifiquement, les services d'inclusion sociale des femmes migrantes ne peuvent ignorer leur statut de migrantes et de femmes, une double dimension qui doit prendre en compte une série de variables : éducation, famille, logement, emploi, santé, etc. De cette façon, ils contribuent à la création de l'identité sociale de la femme migrante et à ses capacités de participer à la vie sociale de la société dans laquelle elle s'est installée. En outre, les associations sans but lucratif et leurs actions représentent un autre pilier essentiel pour surmonter la séparation et promouvoir les interactions sociales entre les migrant·es et les « autochtones ». Ces dernières sont un facteur crucial pour réduire la marginalisation économique et sociale, dans le but ultime de construire des sociétés plus cohésives et inclusives.

Selon ce qui précède, les processus d'inclusion sociale et de participation citoyenne des femmes migrantes impliquent l'engagement conjoint de diverses entités actives sur le terrain, tant publiques que privées, afin d'obtenir des résultats réels, positifs, efficaces et significatifs. En voici quelques exemples :

⇒ Programmes d'éducation et d'intégration professionnelle pour les femmes migrantes.

- **Programme SARA - Femmes migrantes.** Cette ressource s'inscrit dans le cadre des programmes d'insertion socioprofessionnelle du ministère de l'Égalité. Son principal objectif est d'améliorer la qualité de vie des femmes immigrées, grâce à une meilleure formation orientée vers la participation sociale et, en particulier, l'emploi. Le programme s'adresse aux femmes immigrées, victimes de barrières sociales et culturelles, qui entravent l'intégration socioprofessionnelle du groupe. Il consiste à concevoir des itinéraires d'insertion basés sur une perspective de genre et interculturelle, adaptés aux besoins et aux caractéristiques de chaque femme, avec l'élaboration de contenus spécifiques qui tiennent compte de la diversité. Le projet est développé via des accords avec les entités à but non lucratif suivantes : CEPAIM et Cruz Roja Española. Pour plus d'informations : <https://www.inmujeres.gob.es/areasTematicas/AreaProgInsercionSociolaboral/SaraMujMigrantes.htm>

⇒ Cours de langue pour femmes migrantes.

- **Cours d'espagnol gratuits pour les femmes immigrées de l'association "Por Ti Mujer".** La section immigration et intégration de cette association s'engage à promouvoir l'intégration socioculturelle des femmes immigrées dans la société d'accueil. Elle la considère comme une composante essentielle pour garantir l'équité, l'inclusion, la tolérance et la diversité dans les villes et les quartiers que nous habitons. **Free Spanish course for immigrant women of the association "Por Ti Mujer".** Pour plus d'informations : <https://asociacionportimujer.org/event/curso-de-espanol-para-mujeres-inmigrantes/>

⇒ Participation des femmes migrantes à la vie socioculturelle et sociopolitique.

- **Campagne de sensibilisation #mujeresin.** Cette campagne est menée par l'association ACCEM. Elle a pour but d'œuvrer à une intégration basée sur l'égalité, la non-discrimination, en évitant les étiquettes ou les préjugés. Pour plus d'informations : <https://personasin.accem.es/mujeresin/contexto/>



Pour terminer ce chapitre, nous présentons l'une des interviews de la Carte des Etudes de Cas, intitulée "**Aide et soutien comme mécanismes d'intégration. L'histoire d'une femme marocaine en Espagne**", accessible sur https://viv.pixel-online.org/case_view.php?id=NTc=. Dans ce cas, la protagoniste raconte comment l'une des difficultés de son processus d'intégration est la barrière de la langue.

Références

Migrant Women for a diverse Andalusia. Intercultural and Social Inclusion Practices. Women Migrants in the El Cerezo neighbourhood. <https://participamostransformamos.org/nosotros-contamos-nosotros-aportamos-guia-mujeres-migrantes-por-una-andalucia-diversa/>

Ce guide présente, analyse et réfléchit à quatre cas de pratiques interculturelles et d'inclusion sociale réalisées par des femmes immigrées d'origines diverses, dans des sphères d'interaction avec la population autochtone du quartier d'El Cerezo à Séville.

Immigration law, public policies and gender. Teaching materials
https://www.juntadeandalucia.es/export/drupaljda/Derecho_extranjeria_politicas_publicas_genero.pdf

Le Ministre de la Justice et de l'Intérieur, par l'intermédiaire de la direction générale de la coordination des politiques migratoires, met en œuvre le projet FORINTER2 : Formation en interculturalité et migration. Ce projet comprend un programme de formation en matière d'interculturalité destiné au personnel de l'administration publique andalouse. Son objectif est le développement d'un processus technique et politique, qui implique de nouvelles approches de politiques publiques, des modes d'organisation et des façons de travailler institutionnelles. Il est basé sur l'incorporation transversale de la perspective interculturelle, dans le but de construire une plus grande cohésion sociale dans la société andalouse. Outre la réalisation des cours de formation, une série de matériels didactiques sur l'interculturalité a été élaborée avec un contenu spécifique sur la gestion de la migration et de la diversité, et notamment l'approche de genre.

Discrimination and psychosocial well-being of migrants in Spain: The moderating role of sense of community (2020). <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fpsyg.2020.02235/full>

Cette étude analyse comment un sentiment de communauté (SOC) peut protéger contre les perceptions de la discrimination et ses conséquences négatives.

France

En France, les "femmes immigrées" ont été présentées comme une catégorie prioritaire pour l'intervention publique, car elles "constituent un public économiquement et socialement souvent plus fragile que la moyenne de la population". Les autorités françaises ont donc mis en place plusieurs mesures d'intégration civique, telles que l'accès gratuit à des cours de langue, des services d'emploi et l'intégration de mesures anti-discriminatoires. Conformément à plusieurs rapports ministériels, ces mesures visent à garantir que les femmes immigrées prennent toute leur place dans la société française grâce à l'égalité des chances dans tous les secteurs sociaux, culturels et économiques. Cependant, des recherches récentes ont souligné diverses limites et problèmes dans l'application de ces mesures.

=) Stigmatiser les " femmes immigrées " en tant que conjointes de travailleurs immigrés, confinées dans la sphère domestique ou isolées au sein de leur " communauté ".

Par exemple, la Loi du 26 novembre 2003 a introduit la connaissance de la langue française comme condition d'intégration pour l'obtention d'un titre de séjour, dans le but de lutter contre " certains groupes vulnérables tels que les conjoints d'étrangers qui sont parfois tenus à l'écart de la société d'accueil en raison de pratiques sociales communautaristes ".

Une telle représentation néglige les expériences des femmes célibataires, divorcées, responsables de famille dans leur pays de départ, migrant en dehors d'un cadre familial ou sans enfant.

- *Nous recommandons de tenir compte de la grande hétérogénéité des femmes immigrées et de rompre avec l'image de victime/soumission afin de promouvoir l'agentivité des femmes.*



=) " Culturaliser " et " moraliser " la citoyenneté à travers un cadre normatif postcolonial.

Par exemple, les cours d'intégration civique prévus par le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) ont donné la priorité à la transmission des "valeurs républicaines", et notamment à la laïcité et à l'égalité des sexes. Les femmes immigrées sont soumises à un système de contrôle au cours du processus d'intégration et des différents programmes qu'elles suivent (cours de langue, services pour l'emploi, programmes d'aide sociale, etc.) : leur habillement et leur alimentation, leurs pratiques sexuelles et parentales, indiquent leur adhésion plus ou moins forte aux normes morales et culturelles de la "société républicaine française". Les femmes qui refusent de se conformer à ces "valeurs républicaines" sont considérées comme ne méritant pas la citoyenneté française.

Cette conception culturelle et morale de la citoyenneté contredit le "tournant civique" des politiques d'immigration qui cherchaient à promouvoir l'accès à la citoyenneté comme un droit légal.

- *Il est urgent d'évaluer de manière critique les politiques postcoloniales qui continuent à façonner les politiques d'immigration françaises, selon une vision binaire qui sépare le monde entre sociétés progressistes/émancipées et sociétés traditionalistes/patriarcales.*

=) La promotion de "l'intégration participative des femmes" et la réduction au silence de la dissidence politique

Par exemple, les associations de femmes immigrées ont été promues en tant que moyens d'"intégration participative". Il est reconnu qu'elles s'appuient sur l'autonomie personnelle des femmes, qu'elles encouragent l'autonomisation des femmes et qu'elles génèrent des talents individuels pour le marché du travail. Cependant, les recherches menées au sein des associations de femmes immigrées révèlent que la légitimité des femmes immigrées se limite à des rôles de sexe /de race normatifs qui les identifient à une "communauté" spécifique. Lorsqu'il s'agit d'aborder des questions politiques plus générales, en relation avec la lutte contre le racisme ou le sexisme, les associations de femmes immigrées sont mobilisées comme des "bénéficiaires" de discours et de politiques publiques, plutôt que comme des ressources.

Cela montre comment les femmes immigrées ont tendance à être valorisées en tant que "bonnes citoyennes" lorsqu'il s'agit de promouvoir les "normes de genre" ou la "diversité culturelle", conformément aux politiques identitaires néolibérales.

- *Il est important de rendre visible le mécontentement politique et la marginalisation sociale qui animent de nombreuses associations de femmes immigrées, en relation avec l'intersectionnalité de la violence et des injustices sociales de sexe/classe/race.*

Références

« Femmes de l'immigration, Assurer le plein exercice de la citoyenneté, à part entière, à parts égale » [“Immigrant Women. Ensuring the full exercise of full, equal citizenship]

<https://www.vie-publique.fr/rapport/27762-femmes-de-limmigration-assurer-le-plein-exercice-de-la-citoyennete>

Report published in 2005 by the Ministry responsible for Equality between Women and Men, Diversity and Equal Opportunities

“L'égalité pour les femmes migrantes”

<https://www.vie-publique.fr/rapport/33870-egalite-pour-les-femmes-migrantes>

Rapport publié en 2013 par le Ministère des Droits des Femmes

Office Français de l'Intégration et de l'Immigration (OFII) sur le Contrat d'Intégration Républicain

<https://www.ofii.fr/en/the-republican-integration-contract-an-aid-to-the-integration-of-migrants/>

Articles scientifiques:

Gourdeau, Camille. 2018. “The CAI is good for others”, The injunction to integrate from the point of view of signatories of the hosting and integration contract (CAI).” *Politiques de Communication* 11(2): 73-101



Guénif-Souilamas, Nacira. 2006. "The other French exception. Virtuous racism and the war of the sexes in postcolonial France." *French Politics, Culture & Society*, 24(3), 23-41.

Haapärvi, Linda. 2020. "The meaning of participation. The "civic turn" through the prism of participatory integration policies targeted at migrant women." *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 34-36(4): 99-117

Killian Caitlin & Cathryn Johnson. 2006. "'I'm Not an Immigrant!': Resistance, Redefinition, and the Role of Resources in Identity Work". *Social Psychology Quarterly*, 69(1): 60-80

Quiminal, Catherine. "The Associative Movement of African Women and New Forms of Citizenship", in Freedman Jane & Carrier Tarr. 2000 *Women immigration and identities in France* Berg, Oxford, New York: 39-57

Suvaveriol, Semin. 2012 "Nation Freezing: Images of the Nation and the Migrant in Citizenship Packages", *Nations and Nationalism* 18(2): 210-229

Italie

Aborder l'**inclusion sociale** de la population immigrée et les modèles d'inclusion correspondants signifie analyser les voies de participation des immigrés à la vie sociale et citoyenne du pays dans lequel il-elles ont émigré par choix (projet migratoire) ou par hasard (migration forcée). L'inclusion sociale est un processus multidimensionnel qui fait intervenir plusieurs **dimensions**, telles que la dimension **sociale** (en termes généraux), **culturelle**, **économique**, **professionnelle**, **éducative**, **politique**, et autres.

La mise en œuvre d'un **projet d'inclusion sociale** pour les femmes migrantes implique un effort pour repenser les approches, les méthodes et les actions proposées dans le cadre du projet dans une **perspective de genre**. En pratique, lors de la planification des services et des programmes sociaux, il convient de tenir compte de la diversité des femmes migrantes et de leurs expériences migratoires, ainsi que d'autres facteurs, comme suit :

- leur projet migratoire (facteurs d'attraction et de répulsion, attentes, changements, etc.)
- processus migratoire (itinéraires, arrivée, entrée, etc.)
- statut juridique en Italie (arrivée et séjour légaux/illégaux)
- le contexte culturel et professionnel.

En Italie, il n'existe pas de politique nationale standard à consacrer (presque) exclusivement à l'intégration des femmes migrantes : par conséquent, c'est le travail du **secteur tiers** qui joue un rôle crucial dans le calibrage des politiques d'inclusion, des stratégies et des actions visant l'inclusion et la participation des femmes migrantes. Cela signifie en outre que les services sociaux d'inclusion doivent envisager leurs besoins spécifiques à partir de certaines catégories qui déterminent la **spécificité et la complexité du phénomène de la migration féminine**, à savoir :

- les **enjeux de genre** (stéréotypes et violences sexistes, maternité, dépendance économique et juridique, désir d'émancipation, etc.)
- les **opportunités d'emploi** (emplois "féminins", niches professionnelles, salaires, dépendance économique, etc.)
- le **domaine de la santé** (santé des femmes, santé reproductive, grossesse, etc.).

En outre, le rôle de la **vie associative** (associations sociales et culturelles, ONG, réseaux, campagnes, actions de sensibilisation, activités culturelles, etc.) devient fondamental pour le renforcement des services visant l'inclusion sociale et la participation citoyenne des femmes migrantes. Ce phénomène s'applique certainement au contexte italien où des sections de la population immigrée féminine participent à la vie sociale et citoyenne du pays à travers le travail promu par leurs **associations socioculturelles** (uniquement des femmes migrantes) ou mixtes (natives-immigrées, femmes-hommes, internationales, interculturelles, etc.).

En termes de **recommandations** pour le travail d'inclusion sociale avec les femmes migrantes, les points suivants ne sont que quelques aspects fondamentaux à prendre en compte :

- l'inclusion sociale des femmes migrantes est un **processus**, à savoir un **processus à long-terme**, et **non une urgence**
- les services visant à l'inclusion sociale des femmes migrantes doivent partir et se fonder sur leurs **besoins** spécifiques en tant que femmes et migrantes
- lors de la planification des services, programmes et actions visant à l'inclusion sociale et à la participation citoyenne des femmes migrantes, la **perspective de genre** doit être prise comme référence
- au cours du même processus de planification, la **perspective ethnocentrique** doit être dépassée
- ce processus implique de construire des **ponts** entre les femmes migrantes et les communautés locales et autres groupes sociaux
- la **vie associative** des femmes migrantes en Italie doit faire l'objet d'une attention particulière d'un point de vue socioculturel, politique et même économique.

“De la Somalie au Salut” https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=Mjk=: cette expérience de migration montre l'importance d'une approche sensible au genre que les services sociaux devraient adopter et promouvoir dans leur travail, comme le souligne le protagoniste de l'histoire.

Références

Spedicato Iengo E., Lannutti V., Rapposelli C. (eds.), 2014, *Migrazioni femminili, politiche sociali e buone pratiche. Narrazione di sé fra segnali di inclusione e distanze sociali*, FrancoAngeli, Milano.

(https://www.researchgate.net/publication/312365159_Migrazioni_femminili_politiche_sociali_e_buone_pratiche_Narrazioni_di_se_fra_segnali_di_inclusione_e_distanze_sociali/link/587b8a6c08ae9a860fe9acea/download)

Dans cet ouvrage, l'auto-récit est présenté comme un point de référence pour les services sociaux en termes de stratégies et de politiques sociales à adopter pour l'inclusion sociale des femmes migrantes.

Garofalo R., 2017, *MIGRAZIONE E ACCOGLIENZA: la necessità di un approccio di genere – Buone pratiche e nuove progettualità*, marzo 2017.

(<http://www.centrosaluteglobale.eu/site/wp-content/uploads/2017/06/GAROFALO-Migrazione-e-Accoglienza-la-necessita%27-di-un-approccio-di-genere.pdf>)

Ce rapport illustre des exemples de bonnes pratiques utiles pour la planification des services sociaux dans une perspective de genre.

Bello B. G., 2015, *La dimensione femminile dell'immigrazione in Italia*, in DOSSIER STATISTICO IMMIGRAZIONE, Roma, pp. 155- 160.

(https://www.researchgate.net/publication/301806157_La_dimensione_femminile_dell%27immigrazione_in_Italia_2015)

En Italie, la féminisation des flux migratoires est au cœur de nombreuses études. Après avoir offert un bref aperçu des migrations féminines en Italie, et des typologies de migration relatives aux femmes (économique, familiale, refuges, demandeurs d'asile, etc.), l'article aborde le rôle de la vie associative des femmes migrantes en Italie.

Portugal

Au Portugal, le Plan national de mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations (approuvé par la Résolution du Conseil des ministres n° 141/2019) définit, comme troisième axe, " la promotion de l'accueil et de l'intégration des immigrants, en veillant à ce qu'ils se rencontrent régulièrement, en favorisant le regroupement familial, en favorisant la maîtrise de la langue portugaise, la scolarisation des enfants et des jeunes et l'éducation et la formation



professionnelle des adultes, en améliorant les conditions d'accès au logement, à la santé et à la protection sociale, et en stimulant leur intégration et leur participation civique".

Dans la mise en œuvre des politiques publiques d'inclusion des immigrés, le Haut Commissariat aux Migrations (créé par le décret n° 31/2014 du 27 février 2014) a un rôle très pertinent, car il promeut des politiques publiques axées sur l'inclusion sociale, l'égalité des chances et la valorisation de la diversité des cultures, des ethnies et des religions.

Les mécanismes de soutien aux immigrés promus par le Haut Commissariat aux Migrations, se matérialisent à travers le Réseau National de Soutien à l'Intégration des Migrants (créé par l'Ordonnance n° 203/2016 du 23 juillet). Ce réseau est composé de : (i) Centres nationaux d'appui à l'intégration des migrants (CNAIM), visant à apporter une réponse intégrée aux migrants dans leur processus d'accueil et d'intégration ; et (ii) Centres locaux d'appui à l'intégration des migrants (CLAIM), qui visent, dans le cadre des politiques locales d'intégration des migrants, à offrir des espaces décentralisés d'accueil, d'information et d'accompagnement, contribuant à répondre aux besoins des migrants dans leur processus d'accueil et d'intégration.

Dans le soutien aux immigrants, les CLAIM ont un rôle très important puisqu'ils travaillent en étroite collaboration avec les territoires et fournissent des informations sur différents domaines d'inclusion (processus de réglementation administrative, éducation et formation, apprentissage du portugais comme langue non maternelle, santé, entre autres), en apportant des réponses et en orientant les immigrants de manière intégrée à travers les structures existantes dans la communauté.

Les documents juridiques qui sont à la base de ces organismes (ACM, CNAIM et CLAIM) abordent les questions d'immigration dans leur sens global, ne donnant pas de visibilité aux questions de genre. Cependant, la Délibération n° 227/2019 établissant la création par l'ACM de l'équipe de projet sur les inégalités intersectionnelles, traduit la reconnaissance de la nécessité d'une approche sensible au genre dans l'analyse et l'intervention dans le domaine de la migration. Cette équipe vise à développer et à mettre en œuvre des politiques d'intégration sensibles au genre pour les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile, avec une attention particulière aux situations où différentes inégalités se croisent.

De nombreuses femmes immigrées viennent au Portugal pour poursuivre des études, notamment dans l'enseignement supérieur. Dans ces circonstances, il est fait référence aux programmes de mobilité internationale (notamment avec les pays lusophones) et aux mécanismes internes des établissements d'enseignement supérieur qui soutiennent ces étudiants dans leurs processus d'inclusion.

Un autre aspect qui nous semble pertinent est le mouvement associatif des immigrants (réglementé par la loi n° 115/99 du 3 août 1999). Les associations d'immigrés permettent à ces derniers de s'organiser et de défendre leurs intérêts de manière à les rendre visibles et à faire entendre leurs besoins, ce qui constitue un excellent moyen de promouvoir la citoyenneté et la participation civique.

Pour illustrer le rôle des institutions d'enseignement supérieur et associatives au Portugal, nous proposons l'analyse de l'interview "Deconstruire le pays de Floribella", disponible sur https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=MTE=.

Une autre histoire à succès qui illustre l'importance des mouvements sociaux pour promouvoir l'inclusion des femmes immigrées au Portugal est celle intitulée "De l'invisible au visible", disponible sur https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=MTI=. La protagoniste de cette histoire identifie l'importance de son contact avec les associations de défense des droits de l'homme et les associations féministes dans son parcours d'inclusion sociale.

Références

Plano Estratégico para as Migrações 2015-2020 [Strategic Plan for Migration 2015-2020]

https://www.acm.gov.pt/documents/10181/222357/PEM_net.pdf/3a515909-7e66-41e8-8179-e3aa5e0c7195

Le Plan Stratégique pour les Migrations 2015-2020 vise à adapter politiquement le pays à une réalité migratoire plus complexe et plus difficile, en tenant compte de l'"approche globale de la migration et de la mobilité" définie par la Commission européenne.

Lisboa Acolhe – Portal Participativo para Imigrantes [Lisboa Acolhe – Participatory Portal for Immigrants]

<https://lisboaacolhe.pt/>

Le portail Lisboa Acolhe concentre des informations sur les services publics/privés ainsi que sur les droits et devoirs des personnes au Portugal.



Slovénie

Pour conclure ce chapitre, nous mettons à la disposition des étudiants l'histoire à succès suivante mettant en scène une femme migrante en Slovénie et intitulée « "Surmonter les obstacles bureaucratiques, la mauvaise circulation de l'information et les problèmes de soins de santé", accessible sur le site du projet Welcome to VIW (pixel-online.org). Cette histoire de succès illustre le problème de l'obtention d'informations correctes et rapides concernant diverses questions.

Nous suggérons également de lire " Une histoire d'autonomisation : fuir la guerre en Syrie et changer de vision du monde en Slovénie », accessible à l'adresse suivante : https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=MzE=



CHAPITRE 5: DIMENSION EUROPÉENNE

| | SERVICES D'INCLUSION SOCIALE | LIMITES ET RECOMMANDATIONS |
|-----------------|--|--|
| France | Les femmes immigrées ont été promues en tant que catégorie prioritaire pour l'intervention publique. Des mesures d'intégration civique ont été développées, par exemple : accès gratuit à des cours de langue, services d'emploi, incorporation de mesures anti-discriminatoires, entre autres. | Limites : Stigmatisation ; "culturalisation" et "moralisation" de la citoyenneté par le biais d'un cadre normatif postcolonial ; promotion de "l'intégration participative des femmes" et du silence de la dissidence politique. Recommandations : Tenir compte de l'hétérogénéité du groupe ; éliminer l'image de victime/soumission ; évaluer de manière critique les politiques postcoloniales ; rendre visible le mécontentement politique et la marginalisation sociale. |
| Grèce | Les centres communautaires des municipalités et les centres d'intégration des migrants répondent aux besoins individuels des ressortissants de pays tiers en offrant des services de "guichet unique" en collaboration avec d'autres directions et centres. | Limites : exclusion sociale à de multiples niveaux, absence de politique d'intégration efficace et obstacles à l'accès à l'emploi formel, à l'éducation formelle, aux soins sociaux et au logement, aux soins de santé et à la coexistence interculturelle. Recommandations : Soutien concernant l'apprentissage de la langue grecque pour les réfugiés et les migrants, adapté aux besoins et aux lieux de résidence, mise en place d'un mécanisme amélioré de plainte en matière de travail, programmes de soutien pour la création d'entreprises et d'activités, fourniture d'une assistance et d'un soutien juridiques concernant la régularisation, mesures de lutte contre les stéréotypes et le racisme, violence fondée sur le sexe, amélioration des services de traduction et de médiation dans l'administration publique, soutien des besoins des femmes/mères migrantes, autonomisation et participation civique. |
| Italie | C'est le secteur tiers qui joue un rôle fondamental dans le développement de stratégies et d'actions d'inclusion des femmes migrantes ; en particulier certaines expériences locales intéressantes d'ONG/associations culturelles (associations de migrants, de femmes migrantes ou mixtes), agissant en lien avec des réseaux de femmes, et à des cas d'implication institutionnelle des femmes migrantes dans la vie sociale, culturelle et politique. | Limite : il n'existe pas de politique nationale standard consacrée (presque) exclusivement à l'intégration des femmes immigrées. Recommandations : Considérer l'inclusion comme un processus ; aborder les besoins spécifiques dans une perspective de genre ; dépasser la perspective ethnocentrique ; considérer tous les agents impliqués ; accorder une plus grande attention à la vie associative du point de vue socioculturel, politique et de l'inclusion sociale. |
| Portugal | Il existe le Réseau national d'appui à l'intégration des migrants, composé des Centres nationaux d'appui à l'intégration des migrants (CNAIM) et des Centres locaux d'appui à l'intégration des migrants (CLAIM). De même, le mouvement associatif des immigrés revêt une grande importance. | Limite : l'absence d'une approche de genre dans les documents juridiques abordés par les organisations. Cependant, l'équipe de projet sur les inégalités intersectionnelles a été créée, traduisant la reconnaissance de la nécessité d'une approche sensible au genre dans l'analyse et l'intervention dans le domaine de la migration. Recommandations : Promouvoir les associations et soutenir les associations existantes et les immigrants, ainsi que les entités sociales et religieuses. |
| Slovénie | Dans l'intégration des femmes, les ONG et les activistes acquièrent une grande importance. Ils assument le rôle principal | Limite : manque d'aide et de soutien de l'État. Non prise en compte d'une approche de genre. Recommandation : Promouvoir une plus grande |



| | | |
|----------------|---|---|
| | qui doit être joué par les institutions de l'État. De même, les réseaux informels tels que la famille et les amis jouent un rôle fondamental. | implication de l'Etat |
| Espagne | Les compétences en la matière appartiennent aux Communautés autonomes, à l'État et aux administrations locales. De même, les organisations sans but lucratif ont un rôle fondamental. | Limites : Manque d'orientation et d'assistance Recommandations : promouvoir l'engagement conjoint des différentes entités actives en la matière ; considérer la double dimension qu'elles ont en tant que femmes et en tant que migrantes dans différents domaines : éducation, famille, logement... |

Idées générales

Le tableau récapitulatif montre comment, en général, dans les différents contextes, les organisations sans but lucratif telles que les associations et les ONG acquièrent un rôle fondamental dans le processus d'intégration des femmes migrantes (voir par exemple le cas de la Slovaquie). De même, l'absence d'une approche de genre dans les mesures et les services fournis aux femmes migrantes constitue une limite dans certains des pays analysés. Cela peut donner lieu à des interventions éloignées de la demande réelle du groupe en question. Il est nécessaire de développer des actions orientées vers l'intégration de l'approche de genre dans les processus d'attention à la population migrante.



Documents téléchargeables

Kofman E., 1999, *Female 'Birds of Passage' a Decade Later: Gender and Immigration in the European Union*, IMR 33(2): 269-299.

(http://www.mcrg.ac.in/RLS_Migration/Reading_List/Module_B/41.pdf)

Cet article évalue de manière critique les récits dominants de la migration de travail, des formes de migration familiale et du regroupement familial par rapport aux expériences migratoires des femmes en Europe.

Kofman E., Phizacklea A., Raghuram P., Sales R., 2001, *Gender and International Migration in Europe: Employment, Welfare and Politics*, Routledge, London and New York.

(<https://it.it1lib.org/book/993140/b45cbb>,

<https://www.pdfdrive.com/gender-and-international-migration-in-europe-employment-welfare-and-politics-gender-racism-ethnicity-e186080952.html>)

Ce volume est un ouvrage unique qui introduit une dimension de genre dans les théories des migrations contemporaines. Les auteurs analysent les opportunités d'activité politique créées par les femmes migrantes et la mesure dans laquelle elles sont capables de participer à l'élaboration des politiques générales et de les influencer. Cet ouvrage est donc une lecture essentielle pour quiconque s'intéresse à la politique d'immigration européenne contemporaine.

Anthias F., Kontos M., Morokvasic-Müller M. (eds.), 2013, *Paradoxes of Integration: Female Migrants in Europe*, Springer, Dordrecht.

(<https://it.it1lib.org/book/2203336/a805f7>)

Cet ouvrage analyse la vie des femmes migrantes dans l'UE en mettant l'accent sur leur intégration professionnelle. Il met en lumière les questions politiques pertinentes et reformule l'intégration en termes de plus grande égalisation et démocratisation (accès, participation et appartenance), en soulignant ses dimensions transnationales et intersectionnelles.

Barslund M., Di Bartolomeo A., Ludolph L., 2017, *Gender Inequality and Integration of Non-EU Migrants in the EU*, CEPS Policy Insights N° 2017/06.

([https://www.ceps.eu/download/publication/?id=9866&pdf=No%202017-](https://www.ceps.eu/download/publication/?id=9866&pdf=No%202017-06%20MB%20et%20al%20Gender%20inequality%20and%20Integration%20of%20Non-EU%20Migrants%20in%20the%20EU.pdf)

[06%20MB%20et%20al%20Gender%20inequality%20and%20Integration%20of%20Non-EU%20Migrants%20in%20the%20EU.pdf](https://www.ceps.eu/download/publication/?id=9866&pdf=No%202017-06%20MB%20et%20al%20Gender%20inequality%20and%20Integration%20of%20Non-EU%20Migrants%20in%20the%20EU.pdf))

Cette étude de *Policy Insights* examine les écarts entre les sexes en matière de taux de participation et d'emploi parmi les ressortissants de pays tiers, les différences entre les sexes en matière d'intégration sociétale et le rôle de la citoyenneté participative, en accordant une attention particulière à l'intégration des femmes migrantes.

UNFPA-IOM, 2006, *Female Migrants: Bridging the Gaps Throughout the Life Cycle*, Selected Papers of the UNFPA-IOM Expert Group Meeting, New York, 2-3 May 2006.

(<https://publications.iom.int/books/female-migrants-bridging-gaps-throughout-life-cycle>)

La publication rassemble des articles témoignant des conditions de vie et des expériences des femmes migrantes dans une perspective de cycle de vie (en mettant l'accent sur les lacunes et les défis) dans les pays d'origine, d'accueil et de transit du monde entier.

Marinucci R., 2007, *Feminization of migration?*, REMHU – Revista Interdisciplinar da Mobilidade Humana, vol. 15, N. 29: 5-22.

(<https://www.redalyc.org/pdf/4070/407042006002.pdf>)

L'article analyse la féminisation de la migration dans le contexte des migrations internationales et contemporaines : en conséquence, la féminisation peut être comprise comme un nombre croissant de femmes migrantes, comme un changement dans le profil des femmes migrantes, et/ou comme un changement dans les critères analytiques en incluant une approche spécifique de genre.

Marchetti S., Salih R., 2015, *Gender and Mobility across Southern and Eastern European Borders: "Double Standards" and the Ambiguities of European Neighbourhood Policy*, IAI Working Papers 15 | 19 - MAY 2015, Istituto Affari Internazionali (IAI), Rome: 1-25.





VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

<https://www.osce.org/files/f/documents/c/9/165441.pdf>

Cet article propose une critique genrée de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) qui, entre autres, devrait faciliter la mobilité des migrants vers l'UE depuis les pays limitrophes : en conséquence, l'article met en évidence les ambivalences des régimes européens de genre et de migration.

Radowicz J., 2021, *Searching for the Best Way of Integration. Migrant Women in Europe*, Studia Europejskie – Studies in European Affairs, 3/2021: 39-57.

<https://www.ce.uw.edu.pl/pliki/pw/3-2021-Radowicz.pdf>

Se concentrer sur le phénomène de la migration basée sur le genre est devenu un élément de recherche important. En conséquence, les données sur la migration devraient être sensibles au genre, et les politiques nationales des pays européens devraient tenir compte de la manière dont le genre façonne les différents besoins des migrants (femmes et hommes) tout en développant des politiques d'intégration pertinentes.



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

OBJET PEDAGOGIQUE/ACTIVITE PRATIQUE

Activité pratique

Le module 7 couvre les différentes mesures d'inclusion sociale visant à faciliter la pleine intégration des migrants dans la société d'accueil, ainsi que les facteurs spécifiques au genre.

Durée: 45 minutes

Objectifs :

- Identifier les facteurs clés à prendre en compte pour l'inclusion sociale des femmes.
- Connaître les services qui facilitent l'inclusion sociale au niveau local.
- Identifier les besoins et les améliorations des services d'inclusion pour les femmes migrantes.

Afin de renforcer les connaissances, nous proposons les activités suivantes :

Activité 1: Inclusion sociale pour les femmes migrantes:

Vous êtes travailleur-se social dans une organisation qui fournit des services aux migrants, et vous êtes approché-e par une jeune femme de 22 ans originaire de Syrie qui vient d'arriver dans votre ville, ne connaît pas la langue, n'a pas régularisé son statut, et n'est pas au courant du processus de régularisation de son statut.

- Pour commencer à l'orienter, quelles questions lui poseriez-vous afin de connaître son profil et lui donner de meilleures informations ?
- A partir des informations fournies, pensez à un script/protocole pour guider la femme au début de sa procédure (ONG vers lesquelles se tourner, où trouver des conseils juridiques, une aide au logement, des cours de langue, une association dans son pays d'origine, etc.

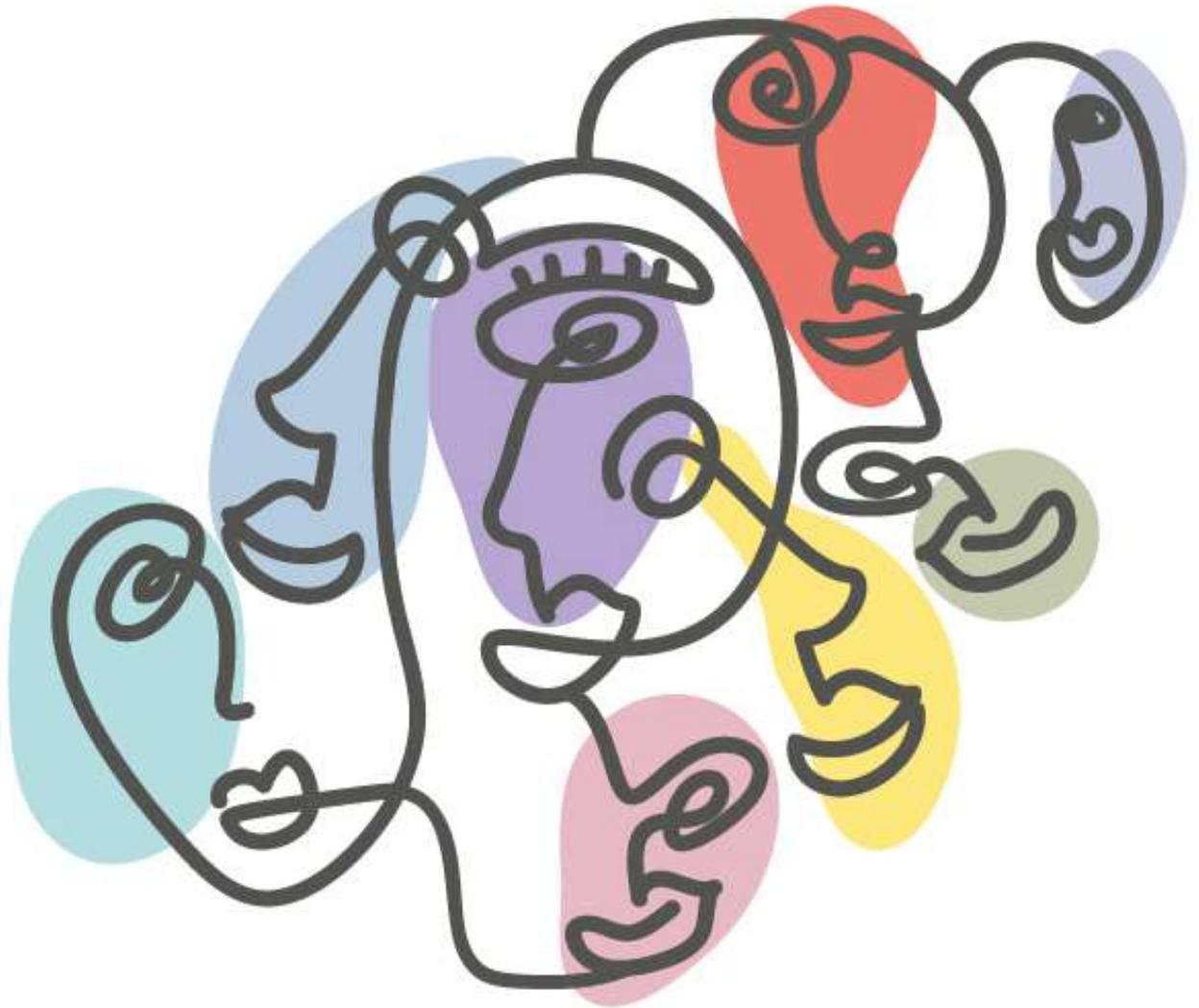
Activité 2: Sur les difficultés spécifiques que peut rencontrer une femme migrante:

- Quelles améliorations le texte propose-t-il pour une meilleure prise en charge ?
- Pensez-vous que d'autres difficultés pourraient être rencontrées en raison de la question du genre dans la migration ?
- Êtes-vous d'accord pour que les professionnels reçoivent une formation spécifique qui tienne compte du facteur genre dans la migration, afin de fournir une réponse plus efficace ?
-



**VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364



Cours de formation
Migrations, genre et inclusion dans le contexte européen:
Une approche interdisciplinaire

Module 8

Lutte contre le racisme et la xénophobie. Construction sociale de la migration féminine



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Table des matière

[Introduction](#)

[Chapitre 1. Définition des concepts clés](#)

[Chapitre 2. Récits du discours social sur la migration féminine](#)

[Chapitre 3. Propositions d'intervention socio-éducative pour sensibiliser et conscientiser à la citoyenneté et à l'intégration. Briser les stéréotypes et promouvoir la participation citoyenne](#)

[Chapitre 4. Approche pratique au niveau national](#)

- [Grèce](#)
- [Espagne](#)
- [France](#)
- [Italie](#)
- [Portugal](#)
- [Slovénie](#)

[Chapitre 5. Dimension Européenne](#)

[Documents téléchargeables](#)

[Objet Pedagogique/Activite Pratique](#)

Introduction

La lutte contre le racisme et la xénophobie occupe une place prépondérante dans l'analyse de la situation des immigrés et plus particulièrement des femmes immigrées. Ce module propose un questionnement et une réflexion sur la manière dont ces formes de violence marquent le fait d'être une femme immigrée. Dans le premier chapitre, les concepts considérés comme instrumentaux pour comprendre ces phénomènes sont analysés. Certains d'entre eux sont le racisme, la xénophobie, les personnes racisées, l'islamophobie. Le deuxième chapitre fait référence aux récits associés aux discours sociaux sur la migration féminine. L'analyse se concentre sur les aspects liés au genre, à la ségrégation professionnelle, aux compétences éducatives, à l'autonomisation et à la violence fondée sur le genre. Le troisième chapitre propose quelques réflexions et lignes directrices pour une intervention socio-éducative transformatrice, qui combat le racisme et d'autres formes de discrimination, et renforce l'autonomisation des femmes immigrées afin d'augmenter leur participation sociale et de rendre la citoyenneté effective. Enfin, les chapitres 4 et 5 analysent la situation de certains pays européens, en dressant un tableau comparatif.



Chapitre 1. Définition des concepts clés

L'analyse conceptuelle est fondamentale pour la compréhension des phénomènes sociaux analysés dans ce chapitre. Ainsi, nous commençons ce parcours par l'analyse du concept de **racisme** ou de **préjugé racial**. Selon Giddens (2009), le racisme est "un préjugé fondé sur des distinctions physiques socialement significatives" (p.639). Dans cette définition, il est important de souligner que les différences physiques sur lesquelles la perception est basée, résultent d'une élaboration socioculturelle définie par les groupes dominants, et qu'elles ne sont pas indépendantes d'une culture de discrimination sociale et historiquement définie.

Pour comprendre le concept de racisme, il semble pertinent d'analyser la notion de **race**, diffusée par les théories racialistes qui se sont développées au cours du siècle des Lumières. Ces conceptions ont légitimé le colonialisme et la discrimination systématique des êtres humains en fonction de leur couleur de peau (Cabecinhas & Macedo, 2019). Actuellement, il est consensuel que, sur le plan biologique, il n'est pas possible de délimiter des races dans l'espèce humaine, il existe seulement un ensemble de caractéristiques physiques différentes qui caractérisent les êtres humains. Cependant, l'existence de la diversité génétique qui caractérise les différents groupes humains coexiste avec la diversité génétique qui caractérise les personnes considérées comme appartenant aux mêmes groupes de population. Du point de vue des sciences sociales, l'utilisation du concept de race soulève de nombreuses discussions et problématiques. Dans cette séquence, de nombreux universitaires utilisent le concept entre guillemets - "**race**".

Malgré le consensus selon lequel il n'existe pas de races parmi les êtres humains, de nombreuses personnes continuent à faire l'expérience de préjugés racistes. Dans cette situation, il existe un processus de **racialisation**, puisqu'une étiquette est attribuée sur la base de l'appartenance supposée à un certain groupe, compte tenu d'un ensemble de caractéristiques physiques. En d'autres termes, les **personnes racisées** sont soumises au "processus par lequel la compréhension de la race est utilisée pour classer les individus ou les groupes" (Giddens, 2009, p. 632). De ce point de vue, c'est le racisme qui a produit le concept de race et non l'inverse.

Mais le racisme peut aussi se refléter dans les structures sociales de manière systématique, configurant le **racisme institutionnel**, qui se manifeste dans la manière dont différentes institutions, telles que les services de sécurité, de santé et d'éducation (entre autres), promeuvent des politiques et des pratiques qui favorisent certains groupes sociaux, en discriminant d'autres.

Certains auteurs font référence à l'existence d'un **racisme culturel**, qui se manifeste de manière plus sophistiquée et subtile, et qui fonde les arguments de l'exclusion sur des différences culturelles ; nous pouvons citer la xénophobie et l'islamophobie comme exemples. Ainsi, la **xénophobie** configure un ensemble d'attitudes, de préjugés et de comportements qui rejettent, excluent et souvent vilipendent des personnes, sur la base de la perception qu'elles sont étrangères à la communauté, à la société ou à l'identité nationale. Mais l'objet de la discrimination sociale peut être une religion, comme dans le cas de l'**islamophobie**, qui se manifeste par un antagonisme constitutif dirigé contre les manifestations de la musulmanité. Les deux se fondent sur des préjugés racistes, ethniques, religieux, culturels ou nationaux existants.

Ressources en ligne

#FIGHT racism - Youth are standing up against racism

(https://www.standup4humanrights.org/en/2021/highlights_03.html)

Le site des Nations Unies présente une vidéo expliquant le choix du 21 mars comme Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

GUIDANCE ON RACISM AND XENOPHOBIA How UNHCR can address and respond to situations of racism and xenophobia affecting persons under its mandate

(<https://www.unhcr.org/5f7c860f4.pdf>)

Ce guide est une ressource pratique offrant des recommandations et des outils pour le personnel du UNHCR, mais il sera utile à d'autres personnes qui travaillent à l'élimination du racisme.

UN leaders speak out against Islamophobia and anti-Muslim hatred

(<https://news.un.org/en/story/2021/03/1087572>)

Cette actualité, publiée le 17 mars 2021, présente les positions des dirigeants des Nations Unies sur l'importance de la lutte contre l'islamophobie.



Chapitre 2. Récits du discours social sur la migration féminine

Au cours des dernières décennies, dans la perspective classique de la migration, la question du genre n'était pas soulignée (Neves, Nogueira, Topa & Silva, 2014). Ces dernières années, la migration féminine implique un ensemble de catégories qui ont un impact significatif sur les relations sociales. Le genre est un facteur influent dans la façon dont les femmes vivent le processus de migration qui est différent de celui des hommes (Peri, 2016). En effet, malgré l'augmentation de la migration internationale, et pour représenter plus de 50% des migrations internationales qui ont lieu, les femmes sont toujours confrontées à la discrimination en tant que migrantes et en tant que femmes (Antman, 2018).

Le discours sur la migration féminine est façonné par plusieurs facteurs d'influence basés sur le rôle joué par l'État, le travail et la famille. À partir de là, il est possible d'identifier des questions comme le genre (identité, stéréotypes et langue), la ségrégation du travail, les compétences éducatives, l'autonomisation et la violence sexiste.

Selon l'OIM (2015), le genre se fonde sur "les rôles et les relations socialement construits, les traits de personnalité, les attitudes, les comportements, les valeurs, le pouvoir relatif et l'influence que la société attribue aux personnes en fonction du sexe qui leur a été assigné." (p. 12). Ce concept est généralement accepté mais il faut tenir compte de la diversité culturelle entre les pays et, par conséquent, le genre peut affecter les femmes de différentes manières. La discrimination peut se produire au niveau de l'identité, des stéréotypes et de la langue, mais elle tient également compte de facteurs tels que la motivation à migrer ou la situation dans laquelle elles sont forcées de le faire. (Boyd & Grieco, 2003).

La migration féminine est également influencée par la ségrégation du travail (Peixoto, 2009). Le *UN Women Policy Brief* n. 2 (2022, p.1) déclare que "la migration de la main-d'œuvre féminine tend à être fortement concentrée dans les professions qui sont traditionnellement associées à des rôles de genre spécifiques". Selon Petrozziello (2013) "(...) les conceptions des femmes migrantes continuent de souffrir de divers stéréotypes et distorsions" (p. 37). Ces perceptions affectent la reconnaissance des compétences et des qualifications académiques des femmes. Les politiques restrictives tendent à augmenter les difficultés à reconnaître les hauts niveaux d'éducation et ne parviennent pas à intégrer les femmes dans des emplois spécialisés. Par conséquent, les femmes sont concentrées dans des emplois associés aux professions féminines comme le travail domestique et le *care*. La segmentation de la main-d'œuvre influence le développement économique tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Ces dernières années, la féminisation de la migration se caractérise par la poursuite par les femmes de buts d'indépendance et d'autonomie (Bachan, 2018). Du point de vue du genre, elle a un impact sur le développement socio-économique sur une double analyse : les femmes sont habilitées dans le processus de prise de décision, provoquant une certaine perturbation avec l'ancienne hypothèse de la dépendance familiale et elles contribuent avec des transferts de fonds vers le pays d'origine fournissant un soutien à leurs familles.

Un dernier contenu fait référence à l'une des situations les plus vulnérables pour les femmes migrantes (Peixoto, 2009). Dans la Convention d'Istanbul (2011), article 3, la violence fondée sur le genre est définie comme " (...) la violence qui est dirigée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui affecte les femmes de manière disproportionnée. " Au niveau de la migration, les femmes sont plus susceptibles d'être confrontées à plusieurs types de violence que les hommes. Parish (2017) affirme que "Les relations de pouvoir inégales créent les conditions propices à la violence sexiste, et celle-ci peut être perpétrée ou tolérée par des proches, des membres de la communauté ou des acteurs gouvernementaux." De nombreuses formes de violence à l'égard des femmes conduisent de l'intimidation à la violence sexuelle en passant par les abus verbaux, physiques et psychologiques. De plus, elles sont particulièrement exposées au trafic, notamment à des fins d'exploitation sexuelle et de travail, et à l'esclavage.

Les récits du discours social sur la migration féminine doivent être abordés par une approche globale et intersectionnelle pour répondre avec efficacité aux difficultés décrites. À ce stade, il semble que les politiques doivent être créées au niveau régional et local, en soutenant les individus sur le terrain.

Ressources en ligne

Immigration, migration et citoyenneté

<https://gendersociety.wordpress.com/in-the-classroom/immigration-migration-and-citizenship/>

Cette ressource met en valeur l'importance des processus sexuels dans le domaine de la migration et dont les effets sont façonnés par l'État, le travail, la famille et les identités intersectionnelles.

Femmes and Migration



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



**VOICES OF
IMMIGRANT
WOMEN**

Project Number: 2020-1-ES01-KA203-082364

<https://ftp.iza.org/dp11282.pdf>

L'article montre l'impact de la migration sur les femmes non migrantes et les effets sur les femmes et les filles migrantes dans une grande variété de pays à différents stades de développement.

Genre et Migration

<https://www.migrationdataportal.org/themes/gender-and-migration#further-reading>

Ce site fournit des définitions et des données importantes sur le genre et la migration.



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

Chapitre 3. Propositions d'intervention socio-éducative pour sensibiliser et conscientiser à la citoyenneté et à l'intégration. Briser les stéréotypes et promouvoir la participation citoyenne

La lutte contre le racisme, la xénophobie et les autres formes de discrimination nécessite, outre les mesures publiques mises en œuvre, un travail constant de sensibilisation de l'ensemble de la société ainsi que l'autonomisation et la formation des groupes les plus exposés à ces formes de violence (personnes racisées, immigrés, réfugiés, femmes, minorités sexuelles...).

Il est également essentiel de former les **professionnels, et les futurs professionnels**, travaillant dans les forces sociales, éducatives, sanitaires et de sécurité, entre autres. Cette formation doit être axée sur l'identification des situations de discrimination et plus particulièrement elle doit permettre:

(i) une réflexion sur les pratiques professionnelles et organisationnelles qui perpétuent et légitiment la discrimination, ou qui ne garantissent pas les conditions d'équité - racisme institutionnel ;

(ii) l'identification et la compréhension de la complexité des discriminations multiples (intersectionnalité), de leurs conséquences sur l'augmentation des fragilités et des risques d'exclusion sociale (tels que l'exposition à la violence, l'exploitation au travail, la traite des êtres humains, entre autres). A cet égard, la situation des femmes immigrées est mise en évidence (pour la possibilité de conjuguer plusieurs vecteurs de subordination tels que : être une femme, être racisée, appartenir à une famille monoparentale, appartenir à une minorité religieuse, être plus âgée, ou être très jeune, entre autres);

(iii) de considérer le rôle de l'éducation (formelle, informelle et non formelle) dans la promotion des droits de l'homme, dans une logique d'éducation à la citoyenneté mondiale, étendue à divers contextes éducatifs et concernant l'éducation tout au long de la vie. Les propositions éducatives axées sur les **femmes immigrées** devraient promouvoir leur action, par le biais du renforcement des capacités et de l'autonomisation, afin de leur permettre :

(i) de connaître leurs droits et responsabilités sociales ;

(ii) de réfléchir aux processus d'inclusion sociale et de reconnaître les situations de discrimination ;

(iii) de développer des compétences instrumentales pour leur processus d'inclusion sociale (par exemple, la maîtrise de la langue du pays d'accueil ou des procédures formelles nécessaires à la régularisation de leurs démarches administratives),

(iv) de développer des capacités d'affirmation de leur culture d'origine, par la promotion de l'apprentissage de leur langue maternelle, l'organisation des conditions nécessaires pour professer leur foi, entre autres.

(v) comprendre l'importance des mouvements associatifs dans les processus d'inclusion sociale (associations d'immigrés et associations de (et pour) la communauté - associations de parents, associations de résidents, associations sportives et récréatives, etc.)

L'intervention socio-éducative auprès de la **communauté** doit impliquer les institutions éducatives (écoles à différents niveaux d'enseignement), les organisations de la société civile, les services publics, les associations professionnelles, les syndicats, les médias, entre autres. Et envisager les objectifs suivants

(i) prendre en compte les questions de diversité culturelle et de genre dans les programmes d'enseignement de manière continue et systématique;

(ii) valoriser et accueillir la diversité, en explorant son potentiel éducatif à l'école en articulation avec la communauté;

(iii) à promouvoir des campagnes de sensibilisation dans les médias sur les droits de l'homme et la lutte contre le racisme et les autres formes de discrimination;

(iv) encourager l'adoption, dans les médias, d'un langage non stéréotypé, promouvant l'égalité des sexes, sensible aux questions liées aux concepts culturellement définis concernant l'immigration et les groupes minoritaires

(v) d'alerter, dans l'espace public, sur la nécessité d'analyser de manière critique les informations partagées sur les réseaux sociaux, en mettant particulièrement l'accent sur les fake news qui diffusent des discours d'intolérance.

Ressources en ligne

5 Manières de lutter contre le racisme et la xénophobie

<https://www.unicefusa.org/stories/5-ways-fight-racism-and-xenophobia/34567>

Cet article fait référence à l'augmentation des situations de discrimination et des crimes de haine en période de pandémie et, à partir de cette réalité, identifie des moyens de combattre le racisme dans la vie quotidienne.

Parler du racisme à vos enfants - Comment entamer une conversation importante et la poursuivre. (<https://www.unicef.org/parenting/talking-to-your-kids-about-racism>)

Cet article met l'accent sur la nécessité de parler du racisme aux enfants, et donne des suggestions aux parents sur la manière de le faire en fonction de l'âge des enfants.



Chapitre 4. Approche pratique au niveau national

Grèce

Selon le *Annual Report of the Racist Violence Recording Network* en 2020, via des entretiens avec les victimes, 107 incidents de violence raciste ont été enregistrés avec les caractéristiques suivantes : Dans 74 incidents, les cibles étaient des migrants, des réfugiés ou des demandeurs d'asile en raison de leur origine ethnique, de leur religion et/ou de leur couleur, des défenseurs des droits de l'homme en raison de leur association avec des réfugiés et des migrants, ainsi que des refuges ou des installations fournissant d'autres services aux groupes susmentionnés. 40 cas contre des hommes (11-48 ans), 1 contre une femme (24 ans), 5 contre des groupes mixtes d'hommes et de femmes (tranche d'âge 9-60 ans). En ce qui concerne la discrimination au travail, la situation est encore aggravée par la discrimination/violence raciale et sexiste sur le marché du travail et de la part des employeurs. Dans les professions de service à faible statut, comme le travail domestique, bien que considérées comme un moyen de survie, les relations de travail avec les employeurs se traduisent par la dépendance, le patronage, l'exploitation et les pseudo-relations, des valeurs et des perceptions informelles qui génèrent, tolèrent et/ou reproduisent des tactiques et des attitudes atypiques/casuelles à l'égard du bien-être, marquées par des activités émotionnellement stressantes. La stratégie nationale d'intégration 2021 souligne la nécessité de l'intégration sociale des bénéficiaires de la protection internationale et de la prévention et de la protection efficace contre toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus. But 1 : Introduire un cadre global pour la prévention de la violence, de l'exploitation et des abus. Objectif 1 : renforcer la prévention primaire, secondaire et tertiaire de la violence fondée sur le sexe, de la maltraitance des enfants et de la traite des êtres humains (en commençant par les structures de premier accueil, en mettant l'accent sur les femmes et les enfants) (Actions : Coopération avec les autorités compétentes pour la détection en temps utile des signes de violence et d'abus et l'orientation vers des actions d'intervention et de réhabilitation, y compris les services médicaux, le soutien psychosocial). Objectif 2 : établir des normes pour la protection des femmes. Objectif 3 : lutter contre la xénophobie, la discrimination et la radicalisation. But 2 : Renforcer les mécanismes d'orientation des victimes de violence, d'exploitation et d'abus (via des actions d'établissement de procédures opérationnelles standard et de protocole d'action pour la protection des victimes de violence, d'exploitation et d'abus et leur orientation vers les services et autorités compétents). Objectif 1 : Assurer une réponse efficace à la violence, à l'exploitation et aux abus (via une cartographie des services disponibles pour les victimes de violence, d'exploitation et d'abus, regroupés par type d'aide et par zone). Objectif 2 : renforcer les mécanismes de contrôle de l'État.

Références

Department of Public Health Policy/University of West Attica, University of Gent, PRAKSIS, European Public Law Organization, SynEirmos (2018). *Report on Good Practices (Deliverable 1.1 LION-Project). Synthesis Report. Report part of project Local Alliance for Integration "776213/LION" (AMIF-2016-AG-INTE)*. Athens: Department of Public Health Policy/University of West Attica, University of Gent, PRAKSIS, European Public Law Organization, SynEirmos. <http://allianceforintegration.eu/wp-content/uploads/2019/07/D1.1-Report-on-best-practices.pdf>

Ce rapport tente de présenter la politique et les bonnes pratiques au niveau de l'UE et des États membres de l'UE, avec une attention particulière au cas de la Grèce, en ce qui concerne l'intégration sociale des NTC par le biais de l'emploi, de l'éducation, des soins de santé, de l'aide sociale et de la coexistence interculturelle.

Fouskas, T. and Koulierakis, G. (2022). "Demystifying Migration Myths: Social Discourse on the Impact of Immigrants & Refugees in Greece", *Special Issue of Urbanities, Vol. 12 Supplement 5, 9-28, on Greek Crisis and Inequalities: Anthropological Views* guest-edited by Prof. M. Spyridakis.

<https://www.anthrojournal-urbanities.com/wp-content/uploads/2022/01/5-Fouskas-Koulierakis.pdf>

Cet article est basé sur l'analyse de registres statistiques et de la couverture médiatique. La discussion porte sur la démythification des perceptions négatives, des stéréotypes et des mythes concernant les immigrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés dans les localités urbaines, en examinant le discours social sur les répercussions de la migration dans la société grecque.

Fouskas, T., Martiniello, M., Koulierakis, G., Economou, C., de Maio, A. and Mine, F. (2020). *Annual Report 2019 on Migration and Asylum in Greece: National Report: Part 2 and Statistics Annex*. Athens: European Public Law Organization (EPLA)/Hellenic Ministry for Migration and Asylum/European Commission/European Migration Network.

https://ec.europa.eu/home-affairs/document/download/69914d51-b606-447b-95f3-2e4af9f982a2_en

Le rapport politique annuel de 2019 vise à informer les États membres et la Commission européenne de tous les



développements qui ont eu lieu au cours de l'année 2019, dans les domaines de la migration et de l'asile en Grèce.

Racist Violence Recording Network (2021). Racist Violence Recording Network Annual Report 2020. Athens: Racist Violence Recording Network/Greek National Commission for Human Rights (GNCHR)/ Office of the United Nations High Commissioner for Refugees in Greece (UNHCR).

https://www.unhcr.org/gr/wp-content/uploads/sites/10/2021/05/ENG_ETHSIA_EKTHESH.pdf

En 2020, le Réseau a enregistré une augmentation des incidents de violence raciste, notamment à l'encontre des réfugiés, des migrants et des défenseurs des droits de l'homme qui ont été pris pour cible en raison de leur affiliation aux groupes susmentionnés.

Espagne

Le racisme et la xénophobie continuent de sévir dans différents domaines (socioculturel, éducatif, professionnel, politique, etc.). L'une des causes est le manque de connaissance et de compréhension des différentes réalités dans lesquelles les individus peuvent se trouver, par exemple lorsqu'ils décident de migrer. Ainsi, les femmes migrantes en particulier sont confrontées à une double discrimination : parce qu'elles sont femmes et parce qu'elles sont migrantes. En ce sens, la féminisation de la migration doit être abordée dans une perspective intersectionnelle et intégrale. Une réponse honnête et efficace doit être apportée à toutes les difficultés. Il faut élaborer des politiques qui tiennent compte des réalités réelles des femmes migrantes.

Sur la base de l'analyse conceptuelle exposée dans les chapitres précédents, la lutte contre le racisme et la xénophobie nécessite, outre les politiques publiques, un travail constant de sensibilisation des citoyens, ainsi que des processus de formation pour les femmes migrantes. De même, la formation continue des professionnels qui travaillent dans les domaines social, éducatif, sanitaire, du travail, etc. est essentielle pour réaliser des interventions socio-éducatives adéquates, impliquant des entités tant publiques que privées.

Nous présentons ci-dessous les mesures et pratiques socio-éducatives de lutte contre le racisme et la xénophobie axées sur les femmes migrantes.

- **L'Observatoire espagnol du racisme et de la xénophobie (OBERAXE)**, dans son cadre d'action, recueille des informations sur les projets, les enquêtes, les ressources, les rapports et les études, promus par le Secrétaire d'État aux migrations et par d'autres départements ministériels, entités et institutions. L'objectif est de servir de plateforme de connaissance, d'analyse et de promotion des travaux de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, ainsi que les incidents et les crimes de haine. Il opère en collaboration avec les administrations publiques et la société civile aux niveaux national, européen et international. Pour plus d'informations : <https://www.inclusion.gob.es/oberaxe/es/index.htm>
- Le **CEPAIM** a développé le projet SOM contre le racisme et la xénophobie en 2021. Il a permis d'obtenir de nombreux résultats en matière de sensibilisation à cette question, d'amélioration de la coexistence interculturelle et de réduction des attitudes et comportements racistes et/ou xénophobes. Une section spécifique pour les femmes migrantes peut être consultée sur le lien suivant <https://www.cepaim.org/terminamos-el-proyecto-som-contra-el-racismo-y-la-xenofobia-con-mucho-conseguido/>
- **Andalucía Acoge** a lancé le **programme ALEPPO IV** : Programme de formation et d'amélioration pour les professionnels et les volontaires travaillant sur la médiation interculturelle et le genre, la prévention et la gestion de la violence de genre dans les programmes de soutien, la gestion de l'insertion professionnelle face à la diversité, l'accueil et l'inclusion sociale des demandeurs et bénéficiaires de la protection internationale, ainsi que la gestion de l'accueil des migrants sur la côte. Ils réalisent également d'autres projets d'État : " Amal " Interventions socio-professionnelles auprès des migrants privés de liberté ; Soins humanitaires ; Cambalache ; " Faguas " Intervention intégrale auprès des femmes dans la sphère socio-familiale ; " Globalemplea " ; " Kay Pacha " Action communautaire dans les quartiers d'Andalousie et de Melilla ; " Kleos " Asile, réfugiés et personnes sous protection internationale ; " Nemesis " Programme d'intervention juridique pour la population migrante ; " Shakti " ; STOP RUMORES (Phase VI) Programme visant à combattre les stéréotypes, préjugés et discours xénophobes et discriminatoires sur la population immigrante ; " WELTI ; TARHIB ; EQUIPAMIENTO : Équipement et adaptation des bâtiments destinés à l'accueil et à l'accompagnement des demandeurs et bénéficiaires de la protection internationale ; EQUILEM. En outre, au niveau international européen, elle réalise : In medias Res sans frontières ; Support me : soutien aux praticiens pour la formation des migrants dans l'UE ; Youth together for refugees, entre autres ; Pour plus d'informations : <https://acoge.org/proyectos/>

Pour terminer le chapitre, nous présentons une histoire de réussite d'une femme migrante en Espagne, intitulée "**Je veux me voir, je veux que tu me voies. De Puerto Rico à l'Espagne**", accessible sur <https://viw.pixel->



[online.org/case_view.php?id=Njl](#) = Dans ce cas, la protagoniste raconte les obstacles qu'elle a rencontrés pour son intégration. Elle décrit notamment la désinformation de certaines entités, ce qui a généré de la peur et de l'incertitude pendant son séjour dans le pays d'accueil.

Références

Refugiés et femmes migrantes

<https://www.unwomen.org/es/news/in-focus/women-refugees-and-migrants>

Le portail de l'ONU comprend des documents consultables et actualisés sur la situation des femmes migrantes et réfugiées : actualités, vidéos, infographies avec des données statistiques, etc.

Bonnes pratiques éducatives pour l'intégration des migrant-es

<https://ligaeducacion.org/wp-content/uploads/2020/02/LIBRO-BUENAS-PRACTICAS-WEB.pdf>

Ce guide présente des actions de sensibilisation contre le racisme et la xénophobie pour soutenir l'intégration sociale dans les écoles.

Préjugés, ethnocentrisme et racisme institutionnel dans les politiques sociales et chez les professionnels des services sociaux qui travaillent avec les migrants

http://nadiesinfuturo.org/IMG/pdf/AGUILAR_MJ.pdf

Cet article analyse le racisme institutionnel et social que l'on retrouve dans les politiques sociales, malgré un discours écrit qui est censé aller précisément dans la direction opposée.

Muslim women wearing the niqab in Spain: Dialogues around discrimination, identity and freedom (2020).

https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0147176719303335?casa_token=hUEoIvGFoGgAAAAA:jnv9HwtO5PD4gjedieBV3PbQyhtnqhocEcl3XklmOEbLDBACfiFmBiW3bDLUgYu2iWqWcXVfDQ

Cet article analyse les histoires de femmes musulmanes portant le niqab en Espagne, en explorant les expériences négatives auxquelles elles sont confrontées, ainsi que les moyens de les transformer. L'article met en lumière les différents types de discrimination, de préjugés, d'attaques personnelles et d'isolement social que ces femmes subissent dans leur vie quotidienne.

France

Le racisme d'Etat consiste en France en un phénomène historique qui s'est amplifié depuis les années 70, avec l'influence croissante des politiques néolibérales et la disparition de la " gauche " de la scène politique. La campagne électorale actuelle est construite sur un discours xénophobe qui vise à rejeter tous les immigrés de France, dans un contexte où le mythe du "grand remplacement" véhiculé par l'extrême droite gagne en visibilité dans le débat public. La figure de l'"immigré musulman" représente la cible principale du racisme d'État, qui a construit son imaginaire nationaliste à travers le contrôle et la répression de la "femme musulmane". Depuis 2004, des lois successives interdisant le port du voile à l'école et dans les espaces publics (loi 2004 ; loi 2010-1192) ont été menées au nom de la " protection " des valeurs républicaines françaises face à une " menace musulmane ". Ces lois ont entravé l'inclusion sociale et économique des femmes musulmanes dans la société française, empêchant leur accès aux services publics et les marginalisant.

Le " projet de loi anti-séparatisme " (2021) renforce la répression politique et la discrimination raciale, car il :

- interdit le port du burkinis dans les piscines publiques ;
- prévoit de suspendre les allocations familiales en cas d'absentéisme d'un enfant (ce qui vise particulièrement les familles immigrées et les "mères" considérées comme irresponsables devant l'éducation de leurs enfants) ;
- interdit le port du jilbab et d'autres signes religieux dans les compétitions sportives ;
- interdit les drapeaux étrangers lors des mariages
- interdit la prière à l'université
- renforce le pouvoir de l'État pour contrôler les associations civiques. Elle prévoit la dissolution de toute organisation qui "interdit à une personne ou à un groupe de personnes" de participer à une réunion "en raison de leur couleur, de leur origine ou de leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion". Cette mesure vise particulièrement les groupes d'immigrants et les groupes racialisés.

L'université est devenue une zone clé de cette discrimination politique. De nombreux professeurs et groupes



d'étudiants explorant les idées d'"intersectionnalité", de "décolonialisme" et d'"islamophobie" afin d'aborder de manière critique le racisme d'État sont devenus des sujets de lancement public et ont reçu des intimidations personnelles.

Des personnalités politiques féminines ont joué un rôle clé dans la promotion de ces mesures xénophobes menées au nom des "droits des femmes" et de la démocratie laïque. Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations en France, a été la principale porteuse de la loi anti-séparatisme. Sara El Hairy, secrétaire d'État à la jeunesse et à l'engagement, a déclaré publiquement qu'elle se sentait plus menacée par les discours "intersectionnels" que par les discours anti-immigrés et anti-musulmans de Zemmour. D'autre part, des femmes ont été exclues de l'Assemblée générale pour avoir porté le voile et se sont vu interdire de prendre part au débat public.

Un tel contexte politique et idéologique de racisme et de haine est alarmant.

Pour cette raison, aucun ensemble de "bonnes pratiques" émanant du gouvernement ne peut être recommandé.

Nous recommandons plutôt de soutenir les groupes de femmes immigrées qui, en prenant part à la résistance civique, démocratique et intellectuelle pour s'opposer au racisme d'État, contribuent à créer de nouveaux récits sur la politique "française".

Références

Des experts de l'ONU défient l'interdiction du *niqab* en France

<https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23750&LangID=E>

Human Rights Watch met en garde le gouvernement contre la dissolution du Collectif Contre l'Islamophobie

<https://www.hrw.org/news/2020/12/04/france-dissolving-anti-discrimination-group-threatens-rights>

Human Rights Watch met en garde contre la discrimination systématique de la police

<https://www.hrw.org/news/2021/01/27/france-end-systemic-police-discrimination>

Un reportage sur Assa Traoré, la nouvelle icône française qui lutte contre l'injustice raciale

<https://www.nytimes.com/2020/07/17/world/europe/race-france-adama-traore.html>

Articles scientifiques :

Hauser, Jonathan. 2021. "Education, secularism and illiberalism: Marginalisation of Muslims by the French State." *French Cultural Studies*, 32 (2): 149-162

Kassir Alexandra & Jeffrey G. Reitz. 2016. "Protesting headscarf ban: a path to becoming more French? A case study of 'Mamans toutes égales' and 'Sorties scolaires avec nous.'" *Ethnic and Racial Studies* 39 (15): 2683-2700

Killian, Caitlin. 2003. "The Other Side of the Veil: North African Women in France Respond to the Headscarf Affair." *Gender and Society* 17 (4): 567-590

Scott, Joan W. 2005. "Symptomatic Politics – The Banning of Islamic Head Scarves in French Public Schools." *French Politics, Culture & Society* 23 (3): 106–127.

Ivekovic, Rada. 2004. "The Veil in France: Secularism, Nation, Women." *Economic and Political Weekly*, 39 (11): 117-1119

Italie

La **discrimination** à l'égard des femmes migrantes prend différentes formes en fonction de leurs expériences et conditions de migration, à savoir : elle est différente lorsque les femmes émigrent à la recherche d'un emploi, ou pour rejoindre des membres de leur famille, ou encore lorsqu'elles sont les filles de familles immigrées. En outre, certaines des femmes qui émigrent à la recherche d'un emploi sont très instruites, certaines arrivent avec un bon bagage professionnel, tandis que d'autres manquent des éléments de base nécessaires à une intégration sociale et



économique positive dans l'émigration.

Néanmoins, ces conditions préalables sont souvent négligées dans le contexte italien, et exposées à des **simplifications**, des **généralisations** et les **stéréotypes** qui en découlent. En conséquence, le profil de la femme migrante est sans cesse construit sur des schémas stéréotypés sexistes, racistes et xénophobes, selon lesquels :

- une femme migrante n'est pas éduquée
- une femme migrante est (fondamentalement) capable d'exercer un travail de *care*
- une femme migrante est (potentiellement) une prostituée.

Crises et politiques. Un autre aspect pertinent est que l'Italie traverse une grave **crise économique et sociale** depuis 10 à 15 ans maintenant, avec un impact particulier sur la baisse de la main-d'œuvre et des salaires, accompagnée d'une augmentation du chômage et de la misère. Parallèlement, certaines parties de la population italienne ont été facilement submergées par certains sentiments et opinions, renforcés par un discours anti-immigration croissant de la part de certaines forces politiques, qui s'est ensuite reflété dans les lois et politiques d'immigration : le résultat final est que **l'hostilité envers les migrants** est en augmentation en Italie. Cela revient à dire que la politique n'aide pas vraiment la situation, du moins pas suffisamment.

Perceptions et opinions. Comme nous l'avons déjà souligné dans les modules précédents, les agendas juridiques et politiques n'aident pas le phénomène à se défaire d'une image stéréotypée : en Italie, depuis des années, l'immigration est principalement et de plus en plus abordée en termes de **travail et de sécurité publique** ; dans l'opinion publique, cette approche, renforcée par la crise économique et sociale actuelle, se traduit par des **perceptions et des opinions** identifiant les migrants en **termes de travail et de sécurité, de peur et d'urgence**.

Outre ces stéréotypes concernant les hommes et les femmes migrant-es, ces dernières doivent faire face à d'autres **stéréotypes dans les milieux de travail**, qui reposent sur une association entre les **femmes migrantes** et les travailleuses du *care* : en outre, le contexte du travail domestique s'avère peu réglementé et peu soutenu en termes de droits sociaux et de bénéfices économiques.

Voici quelques **recommandations** majeures qui devraient être prises en compte et utilisées dans les services sociaux visant à **protéger les femmes migrantes** de la xénophobie et du racisme :

- cesser d'aborder l'immigration et les immigrants en termes de travail, de sécurité et d'urgence
- investir davantage dans la lutte contre les stéréotypes, les préjugés et la discrimination à l'égard des immigrés, notamment de certaines communautés et des femmes migrantes
- fournir une assistance juridique plus systématique aux femmes migrantes afin de les aider à sauvegarder leurs droits fondamentaux et à lutter contre la discrimination.

“Du Nigeria à l'Italie et au-delà” https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=MjE=: cette histoire montre comment, après des expériences difficiles, notamment des épisodes de discrimination, cette femme originaire du Nigeria a réussi à trouver un emploi et à terminer ses études universitaires.

“La réussite passe par des attentes personnelles concrètes ” https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=Nzg=: la protagoniste de cette histoire met en lumière les stéréotypes sexistes et culturels auxquels elle a dû faire face en tant que femme, migrante et travailleuse dans les professions de soins.

Références

Corossacz V. R., 2000. *La cultura delle differenze: riflessioni su razzismo e sessismo*, Roma.

(http://dirittiumani.donne.aidos.it/bibl_1_temi/g_indice_per_temi/razzismo/c_razzismo_sessismo.html)

Ces réflexions en ligne abordent la question du racisme et du sexisme, et présentent quelques solutions possibles pour les services à offrir aux femmes migrantes en Italie.

Nosotras

(<https://nosotras.it/antidiscriminazione/progetti-antidiscriminazione-nazionali/>)

Ce site web de l'Association Nosotras à Florence est consacré à l'autonomisation, à la violence sexiste, à la lutte contre la discrimination et aux projets de formation connexes, ainsi qu'aux stratégies pouvant être utilisées pour lutter contre le sexisme et le racisme envers les femmes migrantes.

Portugal

La Constitution de la République Portugaise, dans son titre des droits et devoirs fondamentaux, article 15, stipule que



"les étrangers et les apatrides qui se trouvent au Portugal ou qui y résident jouissent des droits et sont soumis aux devoirs des citoyens portugais". L'égalité et la non-discrimination sont encore renforcées par l'article 13, paragraphe 2, qui stipule que "Nul ne peut être privilégié, favorisé, lésé, privé d'un droit ou exempté d'un devoir en raison de son ascendance, de son sexe, de sa race, de sa langue, de son territoire d'origine, de sa religion, de ses convictions politiques ou idéologiques, de son éducation, de sa situation économique, de sa condition sociale ou de son orientation sexuelle". Ce même précepte est également prévu par la loi n° 93/2017, du 23 août, qui établit le régime juridique de prévention, d'interdiction et de lutte contre la discrimination fondée sur l'origine raciale et ethnique, la couleur, la nationalité, l'ascendance et le territoire d'origine.

Mais, malgré la garantie formelle de non-discrimination, il est possible d'observer, à travers quelques histoires de réussite recueillies au Portugal, des problèmes concernant l'égalité de traitement. La prise de conscience qu'il reste du chemin à parcourir dans la lutte contre le racisme et la xénophobie est exprimée dans la résolution du Conseil des ministres no. 101/2021, qui approuve le Plan national de lutte contre le racisme et la discrimination 2021-2025 - Portugal contre le racisme (PNCRD). Selon le document référencé, le PNCRD est structuré sur les quatre principes suivants : a) Déconstruction des stéréotypes ; b) Coordination, gouvernance intégrée et territorialisation ; c) Intervention intégrée dans la lutte contre les inégalités ; d) Intersectionnalité, et prévoit des actions dans 10 domaines d'intervention : (a) Gouvernance, information et connaissance pour une société non discriminatoire ; b) Éducation et culture ; c) Enseignement supérieur ; d) Travail et emploi ; e) Logement ; f) Santé et action sociale ; g) Justice, sécurité et droits ; h) Participation et représentation ; i) Sport ; j) Médias et numérique.

Il convient également de souligner la loi 39/2009, du 30 juillet, qui régit la sécurité et la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans les manifestations sportives. La législation portugaise punit les comportements fondés sur le racisme et l'incitation à la haine. Dans le code pénal, l'article 132, n° 2, paragraphe f) prévoit l'homicide perpétré pour des raisons de "haine raciale, religieuse, politique ou générée par la couleur, l'origine ethnique ou nationale, le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de la victime". L'article 240 qualifie de crime le comportement de discrimination et d'incitation à la haine en raison de la race, de la couleur, de l'origine ethnique ou nationale, de l'ascendance, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Il convient également de souligner le travail de diverses associations qui visent à combattre le racisme et d'autres formes de discrimination (par exemple SOS Racismo) pour leur contribution à la sensibilisation du public à ces questions, à la visibilité des situations de discrimination et à l'expression des personnes victimes de discrimination. Sur ces questions, le travail de différentes associations d'immigrants au Portugal est également pertinent.

Pour illustrer la problématisation des questions de racisme et de xénophobie, nous recommandons l'analyse de l'histoire de réussite "Le pays où j'ai posé mes racines", disponible au lien suivant : https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=NDA=.

Références

Relatório Anual sobre a situação da Igualdade e Não Discriminação Racial e Étnica- 2020

<https://www.cicdr.pt/documents/57891/0/Relat%C3%B3rio+Anual+2020+-+CICDR.pdf/522f2ed5-9ca6-468e-b05d-f71e8711eb12>

Ce rapport présente des données statistiques et administratives recueillies par la CICDR (Commission pour l'égalité et contre la discrimination raciale) et par les entités qui, au Portugal, agissent sur la question de la discrimination ethnique et raciale.

Mostra Internacional de Cinema Anti-Racista

<https://micar.sosracismo.pt/>

Sur la page de l'association SOS Racismo, des bandes-annonces des films du Festival international du film antiraciste sont disponibles, qui illustrent des expériences marquées par le racisme et d'autres discriminations intersectionnelles, ainsi que diverses formes de lutte et de résistance antiracistes. En ce qui concerne la situation au Portugal, nous ne tenons pas compte des bandes-annonces des documentaires : "Olhares sobre o racism" de Bruno Moraes Cabral, Eddie Pipocas et Dércio Tomás Ferreira, et "CHELAS NHA KAU", un documentaire réalisé dans un studio multimédia du projet "Dá-te ao Condado E6G", promu par Associação Aguienso et financé par Programa Escolhas.

Slovénie



En Slovénie, l'hostilité à l'égard des immigrés a augmenté en raison des discours de haine et des politiques anti-immigration promues par le gouvernement depuis 2020, ce qui s'est traduit par un durcissement des lois et des politiques d'immigration (depuis 2015). L'immigration et l'asile sont la prérogative du ministère de l'Intérieur, qui met manifestement l'accent sur les questions de sécurité. La position officielle à l'égard de l'immigration est celle d'une soi-disant gestion de la migration qui, d'une part, met l'accent sur la migration circulaire de la main-d'œuvre (dont l'économie slovène a besoin) et, d'autre part, sur la question de la sécurité et du contrôle des frontières, c'est-à-dire qu'elle traite la migration comme une menace potentielle. Les politiques actuelles du gouvernement de droite reflètent le discours politique de peur et d'urgence anti-immigration.

Parmi les évolutions positives, l'Assemblée nationale de la République de Slovénie a adopté en 2016 une loi sur la protection contre la discrimination (PADA) qui a créé l'Avocat du principe d'égalité, un organisme public indépendant et autonome mandaté pour traiter de la discrimination. La nouvelle loi a renforcé les mécanismes d'application en améliorant l'accès aux procédures, en introduisant le renversement de la charge de la preuve et plusieurs sanctions. Au moins formellement, les lois favorables de la Slovénie couvrent donc la plupart des formes de discrimination raciale, ethnique, religieuse et de nationalité, allant au-delà des minimums prévus par la législation européenne. Il reste à voir comment cela peut affecter les perspectives d'intégration des femmes migrantes.

Le MIPEX perçoit donc les politiques anti-discrimination en Slovénie comme favorables en raison des lois favorables qui couvrent la plupart des formes de discrimination raciale, ethnique, religieuse et de nationalité, allant au-delà des minimums de la législation européenne.

Pour conclure ce chapitre, nous mettons à la disposition des étudiants les histoires de réussite suivantes mettant en scène des femmes migrantes en Slovénie :

“Surmonter les obstacles bureaucratiques, la mauvaise circulation de l'information et les problèmes de soins de santé” accessible sur [Welcome to VIW project \(pixel-online.org\)](https://www.pixel-online.org) Cette histoire illustre le problème de l'obtention d'informations correctes et rapides sur diverses questions.

“Réussir à obtenir des opportunités de travail, mais être confronté à une discrimination en matière d'accès aux services de santé” accessible sur: https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=Njc and

“Intégration comme projet” accessible sur: https://viw.pixel-online.org/case_view.php?id=OA==

Références

MIPEX – Migrant Integration Policy Index. 2020. Brussels: Migration Policy Group. Accessible sur: [Slovenia | MIPEX 2020](https://www.migrationpolicy.org/country/slovenia)

Le Migrant Integration Policy Index (MIPEX) est un outil unique qui mesure les politiques d'intégration des migrants dans les pays des six continents, y compris tous les États membres de l'UE (y compris le Royaume-Uni), d'autres pays européens (Albanie, Islande, Macédoine du Nord, Moldavie, Norvège, Serbie, Suisse, Russie, Turquie et Ukraine), des pays asiatiques (Arabie saoudite, Chine, Corée du Sud, Émirats arabes unis, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie), des pays d'Amérique du Nord (Canada, Mexique et États-Unis), des pays d'Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Chili), l'Afrique du Sud, ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande en Océanie. Des indicateurs politiques ont été développés pour créer une image riche et multidimensionnelle des possibilités de participation des migrants à la société. Des indicateurs spécifiques sont disponibles pour la Slovénie concernant l'anti-discrimination.

Zagovornik načela enakosti accessible sur <https://www.zagovornik.si/>



CHAPITRE 5: DIMENSION EUROPÉENNE

| | RACISME ET XÉNOPHOBIE | INTERVENTION SOCIO-EDUCATIVE | PERSPECTIVES FUTURES |
|-----------------|---|--|--|
| France | Le racisme et la xénophobie d'Etat sont institutionnalisés dans le droit français, et récemment renforcé par le projet de loi anti-séparatisme (2021). Sous prétexte de lutter contre le " séparatisme communautaire ", cette loi institue la séparation et la stigmatisation des minorités ethnoculturelles. En novembre 2020, l'État français a dissous le Collectif contre l'Islamophobie (CCIF). | Les bonnes pratiques ne peuvent être suggérées sans prendre en compte le problème structurel du racisme d'Etat. | Soutenir des groupes de femmes immigrées qui, en participant à la résistance civique, démocratique et intellectuelle pour s'opposer au racisme d'État, contribuent à créer de nouveaux récits sur la politique "française". |
| Grèce | En 2020, 107 incidents racistes ont été enregistrés. En outre, la discrimination/violence raciale et sexiste est importante sur le marché du travail. | La stratégie nationale d'intégration 2021 a été introduite, favorisant la protection et la prévention contre toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation. | Développer des mesures de lutte contre les stéréotypes et le racisme et de protection des droits de l'homme. |
| Italie | Il existe différentes formes de discrimination à l'encontre des femmes migrantes, en fonction de leurs expériences et conditions de migration. Cependant, il existe une tendance à simplifier, généraliser et stéréotyper. | UNAR (c/o le Département pour l'égalité des chances, Présidence du Conseil des ministres) est le Bureau national contre la discrimination raciale, actif depuis 2003 dans le but de promouvoir le droit à l'égalité de traitement de toutes les personnes, quelles que soient leurs origines, et de combattre toutes les formes de discrimination fondées sur la race ou l'origine ethnique, la religion, les convictions personnelles, les handicaps, l'âge, l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre. Par ailleurs, diverses associations et ONG luttent contre le racisme et d'autres formes de discrimination. | Cesser de traiter l'immigration et les migrants en termes de travail, de sécurité et d'urgence ; lutter contre les stéréotypes, les préjugés et la discrimination ; fournir une assistance juridique plus systématique aux femmes migrantes. |
| Portugal | Dans certains cas, des inégalités subsistent dans le traitement des migrants. | Une loi a été élaborée pour réglementer la sécurité et la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans certains espaces comme le sport. De même, il existe des associations dont l'objectif est la lutte contre le racisme et les autres formes de discrimination. | Atténuer les difficultés d'intégration exacerbées par les stéréotypes à l'égard de certaines nationalités ; Fournir un soutien juridique aux signalements de racisme, de xénophobie et de sexisme ; Renforcer la capacité à identifier les situations de racisme, de xénophobie et de sexisme. |
| Slovénie | On constate une augmentation de l'hostilité envers les | Certaines mesures ont été élaborées, comme la loi sur la | L'éducation des jeunes sur les comportements |

| | | | |
|----------------|---|---|--|
| | migrants, une multiplication des discours haineux et des politiques anti-immigration. | protection contre la discrimination (PADA). Officiellement, toutes les lois couvrent la plupart des formes de discrimination raciale. | discriminatoires, le racisme et la xénophobie doit être améliorée. Des ateliers sur la discrimination, spécialement destinés aux jeunes, peuvent réduire les préjugés. |
| Espagne | Le racisme et la xénophobie sont toujours présents dans la société espagnole. Les femmes migrantes subissent une double discrimination : celle d'être une femme et celle d'être une migrante. | Développement de plates-formes pour promouvoir la connaissance et l'analyse de la réalité dans le but de lutter contre le racisme et la xénophobie ; développement du projet de sensibilisation "SOM" ; programme de formation et d'amélioration pour les professionnels et les bénévoles qui travaillent sur le terrain. | Mettre en place une prise en charge intersectionnelle et globale ; créer des politiques qui tiennent compte de la réalité des femmes migrantes ; développer un travail de sensibilisation et de citoyenneté ; formation professionnelle. |

Idées générales

Dans tous les contextes analysés, on observe que les actes racistes et xénophobes continuent d'exister à l'égard de la population migrante, et qu'ils sont même en augmentation dans certains d'entre eux (voir le cas de la Slovaquie). Bien que des stratégies soient développées pour combattre cette réalité, il reste encore beaucoup de changements à faire. En observant les futures lignes d'action, on détecte l'importance de développer des actions avec tous les acteurs impliqués. Il est non seulement nécessaire de mettre en œuvre des mesures qui favorisent l'attention des femmes migrantes, mais aussi de développer des actions avec les sociétés d'accueil et avec les professionnels qui travaillent dans ce domaine. Pour cette raison, la nécessité d'éduquer les jeunes ou la formation des professionnels est proposée.

Documents téléchargeables

Sayyid, S. (2018) Islamophobia and the Europeanness of the other Europe, *Patterns of Prejudice*, 52:5, 420-435, DOI: 10.1080/0031322X.2018.1512481

<https://doi.org/10.1080/0031322X.2018.1512481>

Dans cet article, Sayyid se concentre sur la relation entre l'émergence de l'islamophobie et la crise de l'euroanéité.

Rodríguez Maeso, S. & Araújo, M. (2017) The (im)plausibility of racism in Europe: policy frameworks on discrimination and integration, *Patterns of Prejudice*, 51:1, 26-50, DOI: 10.1080/0031322X.2016.1270500

<https://doi.org/10.1080/0031322X.2016.1270500>

Rodríguez Maeso et Araújo analysent la reproduction d'une conception dominante du racisme dans les discours politiques sur l'intégration et la discrimination utilisés par les agences de surveillance dans les contextes institutionnels du Portugal et de l'Union européenne (UE).

Groothuis, S. (2020). Researching race, racialisation, and racism in critical terrorism studies: clarifying conceptual ambiguities, *Critical Studies on Terrorism*, 13:4, 680-701, DOI: 10.1080/17539153.2020.1810990

<https://doi.org/10.1080/17539153.2020.1810990>

Cet article vise à lever les ambiguïtés conceptuelles entourant les concepts de race, de racialisation et de racisme au sein des *Critical Terrorism Studies* (CTS).

Bonjour, S. & Chauvin, S. (2018). Social class, migration policy and migrant strategies: An introduction. *International Migration Journal*. Volume 56. Issue 4.

<https://doi.org/10.1111/imig.12469>

L'article analyse les discours sur la migration, l'intégration et la citoyenneté sous l'angle des classes sociales.

Peixoto, J. (2009). New migrations in Portugal: Labour markets, smuggling and gender segmentation. *International Migration Journal*. Volume 47. Issue 3.

<https://doi.org/10.1111/imig.12918>

L'article explique les tendances de la migration au Portugal en montrant les vulnérabilités et la ségrégation du travail dans une perspective de genre.

Références

Bachan, A. (2018). *An exploration of the gender migration development nexus: the impact of labor migration on women's empowerment*. Columbia University. 20. pp 1-22.

Boyd, M., Grieco, E. (2003, march 1). Women and migration: incorporating gender into international migration theory. *Migration Policy Institute*. <https://www.migrationpolicy.org/article/women-and-migration-incorporating-gender-international-migration-theory>

Cabecinhas, R., & Macedo, I. (2019). (Anti)racismo, ciência e educação: teorias, políticas e práticas. *Medi@ções Revista OnLine*, Vol 7, n. 2, 16-36.

Giddens, A. (2009). *Sociology*. 6th Edition. Polity Press.

International Organization for Migration (2015). *IOM Gender-equality policy (2015-2019). Council (106th session)*.

<https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd486/files/2018-07/C-106-INF-8-Rev.1-IOM-Gender-Equality-Policy-2015-2019.pdf>

Neves, A., Nogueira, M. C., Topa, J. & Silva, E. (2016). Mulheres imigrantes em Portugal: uma análise de género. *Estudos de Psicologia (Campinas)*. 33 (4). pp. 723-733. <https://doi.org/10.1590/1982-02752016000400015>

Parish, A. (2017, september 7). Gender based-violence against women: both cause for migration and risk along the journey. *Migration Policy Institute*. <https://www.migrationpolicy.org/article/gender-based-violence-against-women-both-cause-migration-and-risk-along-journey>

Peixoto, J. (2009). New migrations in Portugal: labour markets, smuggling and gender segmentation. *International Migration*. 47 (3). pp 185-210. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2435.2009.00528.x>

Peri, G. (2016). Immigrants, productivity and labor markets. *Journal of Economic Perspectives*. 30 (4). pp. 3-30. DOI: 10.1257/jep.30.4.3

Petrozziello, A. (2013). *Gender on the move. Working on the migration development nexus from a gender perspective. Training manual*. Editora Tele-3.



OBJET PEDAGOGIQUE/ACTIVITE PRATIQUE

Activité pratique

Dans le module 8, nous examinons les différentes formes de racisme et de xénophobie dans les sociétés d'accueil, ainsi que les mesures et les réflexions qui peuvent contribuer à les faire disparaître.

Durée : 45 minutes

Objectifs:

- Comprendre et différencier les concepts de racisme, de racisme culturel.
- Introduire la question du genre dans le discours sur la migration.
- Reconnaître les emplois "corrects" des femmes migrantes.
- Éléments à prendre en compte dans la formation des professionnels dans le domaine de la migration.

Afin de renforcer les connaissances, nous proposons les activités suivantes :

Activité 1 : Comprendre les concepts clés

- Expliquez brièvement dans vos propres mots ce que vous avez compris par racisme et racisme culturel.
- En ce qui concerne l'intégration des femmes migrantes sur le marché du travail, pourriez-vous donner des exemples d'emplois "corrects" pour les femmes migrantes aujourd'hui ? Pensez-vous qu'ils sont plus précaires que ceux que les hommes peuvent obtenir ?
- En tenant compte des concepts abordés dans la leçon, pensez-vous que la religion est un facteur important de discrimination à l'égard d'une personne migrante, ou est-il encore plus important d'être une femme ? Argumentez votre proposition en 100 mots.

Activity 2 : Sur la sensibilisation à la citoyenneté et la conscientisation

- Identifiez dans le texte les propositions éducatives centrées sur les femmes migrantes afin de favoriser leur inclusion.
- Selon vous, que peuvent apporter les migrants à la société d'accueil ? Répondez à cette question en 200 mots.